Pierre Ciotola - Jean Hétu

# La Faculté de droit de l'Université de Montréal et le notariat : 125 ans de formation

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

125 ANS

Archiv-Histo

Chaire du notariat

Université de Montréal

Faculté de droit

# La Faculté de droit de l'Université de Montréal et le notariat : 125 ans de formation

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Soutien financier

Nous tenons à remercier vivement et sincèrement les généreux donateurs qui, par leur soutien financier, ont rendu possible la réalisation de cet album-souvenir. Qu'il nous soit permis de souligner que, sans leur appui, cet album n'aurait pas vu le jour.

****

La Fondation du notariat du Québec
Me Louis Lagassé, notaire
Leroux, Kimmel, Côté & Burrogano, notaires
Watson Poitevin Turcot Prévost, notaires

***

Mouvement Desjardins, Centre financier aux entreprises,
Secteur du centre de l'Île de Montréal

**

Alimentation Couche-Tard inc.
Fiducie Desjardins (Centre d'expertise de Gestion privée)
Lozeau L'Africain, avocats
Ogilvy Renault, avocats
Me Maxime B. Rhéaume, avocat
Me Denis Sauvé, avocat-arbitre

*

Me Lucie Quesnel, notaire
Juris-Conseil international inc.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# La Faculté de droit de l'Université de Montréal et le notariat : 125 ans de formation

Sous la direction de


**Pierre Ciotola**

Docteur en droit,
professeur titulaire et
titulaire de la Chaire du notariat,
Faculté de droit,
Université de Montréal

et de

**Jean Hétu**

LL.M. (Harvard),
professeur titulaire,
Faculté de droit,
Université de Montréal



Chaire du notariat

Université de Montréal
Faculté de droit



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

**Catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada**

Ciotola, Pierre - 1942

La Faculté de droit de l'Université de Montréal et le notariat : 125 ans de formation

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-920480-81-2

1. Université de Montréal. Chaire du notariat - Histoire. 2. Notariat - Étude et enseignement (Supérieur) - Québec (Province) - Montréal - Histoire. 3. Droit - Étude et enseignement (Supérieur) - Québec (Province) - Montréal - Histoire. I. Hétu, Jean, 1946- . II. Société de recherche historique Archiv-Histo. III. Titre.

KE322.M654C56 2004 347'.071'171428 C2003-942197-X

On peut se procurer le présent ouvrage aux

les éditions thémis
Faculté de droit
Université de Montréal
Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-6627
Télécopieur : (514) 343-6779
Courriel : thémis@droit.umontreal.ca
Internet : http//www.themis.umontreal.ca

Société de recherche historique
Archiv-Histo Inc.
535, rue Viger Est
Montréal (Québec) H2B 2P3
Téléphone : (514) 873-6347
Courriel : archiv.histo@gmail.com
Site : archiv-histo.com

© Tous droits réservés

**Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec - 2004**
**Bibliothèque nationale du Canada - 2004**

**ISBN 2-920480-81-2**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Avant-propos

C'est en 1878 que l'Université Laval devait établir à Montréal une succursale pour dispenser, entre autres, des cours de droit. L'inauguration officielle de la Faculté de droit eut lieu le 1er octobre 1878 au Cabinet de Lecture paroissial, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. En 1892, une corporation fut formée sous le nom de la « Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal » vouée à l'enseignement du droit en la cité de Montréal. En 1920, la Faculté renonça à sa charte pour devenir la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

À l'occasion du 125e anniversaire de la fondation de cette faculté de droit, nous voulons rappeler les liens particuliers qui unissent la Faculté de droit avec la Chambre des notaires du Québec et souligner le rôle joué par les notaires dans l'évolution de cette institution d'enseignement ainsi que le rayonnement des diplômés notaires dans la société québécoise.

Dans la première partie de notre ouvrage, nous faisons une rétrospective de l'histoire de la Faculté de droit en insistant sur la place du notariat dans l'enseignement du droit à la Faculté. Certains événements retiennent davantage notre attention, notamment l'établissement d'une Chaire du notariat à la Faculté et l'attribution de certains honneurs universitaires. La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la vie universitaire. Le lecteur y trouvera la liste des doyens ainsi que les noms des personnes qui ont donné des cours dans le cadre du programme de droit notarial. Les étudiants qui ont poursuivi leurs études pour devenir notaires sont également énumérés dans cette deuxième partie. Nous aurions préféré mentionner tous les étudiants qui ont poursuivi la formation professionnelle au notariat depuis l'établissement de la quatrième année, option notariat en 1953; malheureusement, il nous a été impossible de retracer pour la période comprise entre 1953 et 1971 des listes, même partielles, des noms des étudiants inscrits à ce programme de formation professionnelle au notariat. La dernière partie de l'ouvrage porte principalement sur les notaires, diplômés de la Faculté de droit, qui se sont illustrés non seulement comme professeur de droit mais aussi dans les différentes sphères d'activités de la société québécoise. On retrouvera ainsi leur

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

biographie et parfois même celle de leur famille lorsque des membres ont également exercé la profession de notaire. L'ordre de présentation de ces diplômés a été établi, de façon générale, en suivant l'année d'obtention du diplôme de premier cycle à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.L. ou LL.B.).

Nous tenons à remercier chaleureusement les collaborateurs qui ont rendu possible la réalisation de cet album-souvenir, notamment :

la Chambre des notaires du Québec et le Fonds d'études notariales pour avoir établi, en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal, une Chaire du notariat; la Faculté de droit de l'Université de Montréal et son doyen Jacques Frémont pour son appui à ce projet; Roger Comtois, Jean-Bernard Coupal, Julien S. Mackay et Denys Pelletier pour avoir accepté de partager leurs souvenirs du notariat et pour avoir ainsi permis aux auteurs de choisir les notaires, portraits et reflets au fil des 125 dernières années de la société; les auteurs des chroniques et des textes reproduits dans la partie intitulée « Rétrospectives 1878-2003 »; *La Revue du Notariat*, *Dalhousie Law Journal*, Service des communications de la Chambre des notaires du Québec et Michel J. Verwilghen pour leur aimable autorisation à reproduire les chroniques, textes et photos de leurs publications; Sylvie Berthold, pour son dévouement inlassable, sa compétence indéniable; Anne-Marie Robichaud et Benoît Mallette, étudiants de première année à la Faculté, pour leur minutie à titre d'assistants de recherche; les collaborateurs et les collaboratrices qui ont accepté l'invitation de rédiger une notice biographique pour leur aimable gentillesse; Linda Roy, pour son soutien efficace au secrétariat de la Faculté.

Nous tenons également à remercier vivement les collaborateurs qui, dans l'anonymat du quotidien, ont suggéré un nom, vérifié une date, conseillé une référence biographique, fourni une liste de diplômés ou de chargés de cours, sollicité un don, acheminé une correspondance, fourni une photo et quoi encore. Mentionnons quelques noms :

Service de secrétariat de la Chambre des notaires du Québec (Johanne Bourgeault); Centre de documentation de la Chambre des notaires du Québec (France Duquette et Louise Ouimet); le personnel de la Faculté de droit (Monique Bourbonnais, Francine Brûlé, Solange Damien, Carmita Joachim-Dorcé, Monique Laforest, Paule Ouimet-Scott); les collègues de la Faculté de droit (Jean-Maurice Brisson, Marie-France Bich, Normand Hétu, Denys-Claude Lamontagne, Danièle Pinard, Stéphane Rousseau); les confrères du Barreau et du Notariat (Jean G. Bertrand, Gaston Binette, Stéphane Brunelle, Bruno Burrogano, Sophie Ducharme, Stéphane Gonthier, Louis Lagassé, Jean Lozeau, Jean Morin, Yves Prévost, Charles Roberge, Lucie Quesnel, Denis Sauvé, Michel Turcot, Isabelle

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ET D'ARCHIVES

Turcot); Mouvement Desjardins, Centre financier aux entreprises, secteur du centre de l'île de Montréal (Jean-Paul B. Lachapelle); Arrondissement de Saint-Laurent, gestion des documents (Josée Chevrier); Jocelyne Sirois, secrétaire pendant de nombreuses années au programme de droit notarial; Cindy Martin et Gabriel Oddo-Perron, étudiants en deuxième année de droit et assistants de recherche à la Chaire du notariat; Service des archives de l'Université de Montréal (Denis Plante et Michel Champagne).

Nous tenons enfin à remercier de leur excellente collaboration Cécile Dubeau (à la composition) et Christian Saint-Georges (à la correction).

*Pierre Ciotola*
*et*
*Jean Hétu*

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# L'équipe de l'album-souvenir

(Debout) Sylvie Berthold, Pierre Ciotola, Benoît Mallette, Jean Hétu;
(assis) Linda Roy et Anne-Marie Robichaud.

SOCIÉTÉ DU BARREAU DU QUÉBEC HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Message du doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

En 2003-2004, la Faculté de droit de l'Université de Montréal célèbre son 125e anniversaire. Elle commémore ainsi son illustre passé et prépare son avenir. Son influence s'est en fait avérée remarquable tant par la contribution de ses professeurs à la formation des juristes et des leaders du Québec et du Canada que par l'apport non moins remarquable de ces derniers à l'édification d'une doctrine juridique dans la majorité des secteurs du droit, y compris en droit privé. Cette influence se manifeste également par le rayonnement de ses diplômés dans des milieux fort diversifiés.

La Faculté de droit de l'Université de Montréal est devenue un pilier de la profession notariale au Québec. L'institution notariale représente en quelque sorte l'âme de la culture juridique québécoise et témoigne de sa nature civiliste. Les études notariales ont donc toujours revêtu une importance considérable à la Faculté. Celle-ci a d'ailleurs récemment établi, grâce à la collaboration de la Chambre des notaires du Québec, la première chaire en études notariales en Amérique du Nord.

La participation des personnes formées à l'Université de Montréal, qui ont choisi d'embrasser une carrière notariale, demeure significative. Les notaires jouent en effet un rôle majeur dans leur milieu et dans la société québécoise en général. Le professeur Pierre Ciotola, premier titulaire de la Chaire du Notariat, ainsi que le professeur Jean Hétu, concepteurs de ce livre commémoratif, en ont d'ailleurs fait largement état. Avoir su patiemment mené à terme ce projet consolide l'histoire de notre Faculté et mérite certes notre reconnaissance. Si le passé est garant de l'avenir, les notaires formés à l'Université de Montréal continueront à jouer un rôle de premier plan dans la société québécoise.

*Jacques Frémont*
Doyen

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Message du président de la Chambre des Notaires du Québec

La Chambre des notaires du Québec est heureuse de s'associer à la publication de cet album souvenir soulignant le 125e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Depuis 125 ans, la Faculté de droit travaille afin de former des juristes respectueux des lois, du système de justice et des droits des individus et les organisations. La Faculté de droit a contribué à doter le Québec de générations de juristes compétents non seulement dans l'interprétation des lois et du droit, mais également dans la création d'un droit adapté aux nouvelles réalités sociologique, politique et juridique de la collectivité québécoise. Ce faisant, la Faculté de droit a contribué à protéger les valeurs de justice qui animent le Québec en tant que société démocratique, moderne et ouverte sur le monde.

La Chambre des notaires remercie la Faculté de droit pour ces 125 années de collaboration et d'entraide. Fortes de l'histoire qu'elles partagent, nos deux organisations sont appelées à travailler ensemble afin de bâtir l'avenir. C'est un défi stimulant que la Faculté et la Chambre assument déjà fièrement.

Félicitations à la Faculté de droit, à ses bâtisseurs et à ses artisans.

Le président,

*Denis Marsolais*
notaire

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Rétrospectives 1878-2003

## Coup d'œil historique

Archives du Château Ramezay

Le Château Ramezay où logea la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal de 1884 à 1889.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Les diplômés de premier cycle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal : 125 ans d'histoire et d'excellence

Me Jean Hétu*

Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal se retrouvent dans toutes les sphères d'activité de la société québécoise. Leur influence déborde depuis très longtemps les frontières du Québec. Plusieurs d'entre eux se sont en fait illustrés non seulement à travers le Canada mais aussi sur la scène internationale. Dans les paragraphes qui suivent nous voulons simplement rappeler le nom de certains diplômés de premier cycle qui ont fait leur marque au Québec ou ailleurs. Notre regard s'est porté surtout sur les plus anciens qui sont malheureusement tombés trop vite dans l'oubli. Nous sommes conscient que d'autres noms – que ceux que nous avons retenus ou auxquels nous avons pensé pour les fins de notre exposé – auraient certainement mérité une mention. Notre objectif n'est cependant pas de noter les réalisations de tous nos diplômés mais plutôt de montrer comment la formation juridique peut conduire à la réussite. En effet, il est parfois étonnant d'apprendre que certaines personnes – notamment du milieu artistique, politique ou des affaires – ont fait des études de droit, en particulier à l'Université de Montréal qui, à l'origine, n'était qu'une succursale de l'Université Laval à Montréal (1878 à 1920). Il est en fait très intéressant de souligner la très grande diversité des activités exercées par les anciens étudiants de la Faculté de droit. Malgré les oublis qui guettent toute personne voulant fouiller l'histoire de cette Faculté et malgré les difficultés auxquelles elle devra faire face pour retracer le cheminement des diplômés, nous croyons qu'il est utile, à l'aube du 125e anniversaire de cette institution, de rappeler certains faits d'armes pour mieux comprendre la contribution exceptionnelle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à l'évolution de la société québécoise.

Si aujourd'hui plus des deux tiers des étudiants sont de sexe féminin, il n'en fut pas toujours ainsi. Il a d'ailleurs fallu attendre une cinquantaine d'années avant de voir apparaître au palmarès la première femme diplômée de la Faculté de droit, soit **Juliette Gauthier** (LL.L. 1928). La présence des femmes à la Faculté ne fut pas très importante pendant plusieurs années, d'autant plus que leur

* Professeur titulaire, LL.L. (1970).

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUES - ARCHIV-HISTO

Cour suprême du Canada - photo Philippe Landreville

L'honorable Michel Bastarache
(LL.L. 1970)

admission à la Chambre des notaires ou au Barreau du Québec ne devait se faire que beaucoup plus tard. Parmi les premières avocates à s'illustrer, mentionnons **Réjane Laberge-Colas** (LL.L. 1951), qui décrocha le premier rang aux examens du Barreau de la province en 1952 et qui fut la première femme au Canada nommée juge d'une cour supérieure en 1969 ainsi que présidente fondatrice de la Fédération des femmes du Québec (1966-1967); **Gervaise Brisson** (LL.L. 1952), présidente honoraire de l'Association des avocates de la province de Québec; **Joan Clark** (LL.L. 1953), c.r., première femme nommée associée principale chez Ogilvy Renault, et qui a reçu en 2002 la Médaille du Mérite du Barreau du Québec; **Luce Patenaude** (LL.L. 1956), professeure et cofondatrice du CRDP, protecteur du citoyen (1976-1982); **Andrée Lajoie** (LL.L. 1956), professeure à la Faculté et chercheure au Centre de recherche en droit public; **Alice Desjardins** (LL.L. 1957), première femme à se joindre en 1961 aux rangs du corps professoral de la Faculté (elle était aussi la première femme à enseigner à temps plein dans une faculté de droit au Canada) et première femme nommée en 1987 juge à la Cour d'appel fédérale. Quant à la première diplômée admise à la Chambre des notaires, **Bérengère Gaudet** (LL.L. 1959), elle est devenue secrétaire générale de l'Université Concordia. Dans un tel contexte, le lecteur ne devra pas être surpris de constater que les hommes occupent une place plus importante que leurs consoeurs dans le présent texte.

Cour suprême du Canada
- photo Philippe Landreville

L'honorable Marie Deschamps
(LL.L. 1974)

Certains de nos grands juristes ont poursuivi leurs études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Actuellement, trois juges sur les neuf que compte la Cour suprême du Canada en sont des diplômés, soit **Louise Arbour** (LL.L. 1970), **Michel Bastarache** (LL.L. 1970) et **Marie Deschamps** (LL.L. 1974). Furent également inscrits à cette Faculté, trois juges en chef de la Cour suprême du Canada, notamment **Antonio Lamer** (LL.L. 1956), **Gérald**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

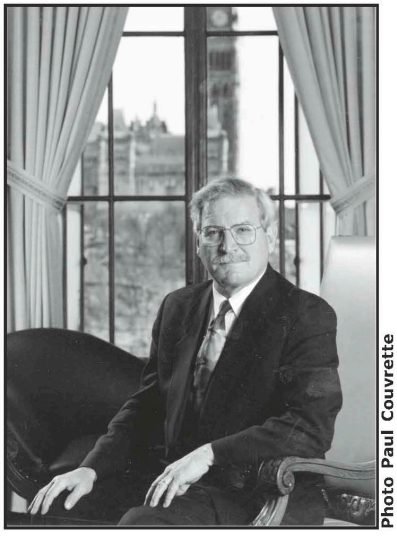

Photo Paul Couvrette

Le très honorable Antonio Lamer
(LL.L. 1956)

**Fauteux** (LL.L. 1925; fondateur et doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa), et **Thibodeau Rinfret** (inscrit le 20 octobre 1897, doctorat *honoris causa* 1929). Plusieurs juges en chef de la Cour d'appel du Québec sont également issus de la Faculté dont le titulaire actuel de cette charge, **Michel Robert** (LL.L. 1961), qui avait succédé à **Pierre A. Michaud** (LL.L. 1960). Ajoutons que la juge en chef de la Cour supérieure, **Lyse Lemieux** (1961), est aussi une diplômée de la Faculté. Enfin retenons les noms de **Huguette St-Louis** (LL.L. 1968), juge en chef de la Cour du Québec et de **Pierre Mondor** (LL.L. 1963) nommé en 2002 juge-président de la Cour municipale de Montréal.

D'autres juges ont également retenu notre attention : **Jean Beetz** (LL.L. 1950), premier directeur du Centre de recherche en droit public (1962-63), doyen de la Faculté (1968-1970), nommé juge à la Cour suprême du Canada en 1974; **Jules Deschênes** (LL.L. 1946), juge en chef de la Cour supérieure (1973-1983), juge au tribunal international des Nations Unies chargé de juger les crimes commis au cours de la guerre entre les pays qui constituaient l'ex-Yougoslavie (1993-1997); **Guy Favreau** (LL.B. 1940), ministre fédéral de la Justice qui a donné son nom à un complexe sur le boulevard René-Lévesque à Montréal; **Hector Perrier** (LL.L. 1919), qui a fait adopter une loi rendant l'instruction obligatoire dans la province et cofondateur du journal *Le Quartier Latin* en 1919; **Bernard Bissonnette** (LL.B. 1920), député à l'Assemblée législative (1939), Orateur de l'Assemblée législative (1940), juge de la Cour du Banc du Roi (1942), doyen de la Faculté (1955-1961); **Albert Mayrand** (LL.L. 1934), professeur de 1940 à 1968, directeur de la *Revue du Barreau* (1955-1965), nommé juge à la Cour d'appel en 1974, jurisconsulte de l'Assemblée nationale; **Alan B. Gold** (LL.L. 1941), juge en chef de la Cour supérieure (1983-1992); **René Hurtubise** (LL.L. 1957), professeur à la Faculté (1960-1969), vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec à Montréal (1969-1972), président de la Commission des droits de la personne du Québec (1975-1980), juge à la Cour supérieure depuis 1980; **Michèle Rivet** (LL.L. 1964), présidente du Tribunal des droits de la personne du Québec; **Herbert Marx** (LL.L. 1967), professeur de droit constitutionnel à la Faculté, ministre de la Justice du Québec, puis juge à la Cour

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTE

supérieure; **Yves-Marie Morissette** (LL.L. 1973), doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill et nommé en 2003 juge à la Cour d'appel du Québec. Il ne faudra pas non plus oublier le juge **Robert Sauvé** (LL.L. 1954) de la Cour du Québec. Il occupa successivement les fonctions de secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux (1965-1968), de sous-ministre au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec (1969-1971), de premier président de la Commission des services juridiques, et de président de la Commission des accidents du travail du Québec (1977-1986) qui deviendra la Commission de la sécurité et de la santé au travail. Enfin, mentionnons **Alphonse Gravel** (LL.B. 1899) qui, après son admission au Barreau de la province de Québec en juillet 1899, alla s'établir en 1908 en Saskatchewan et fut admis au Barreau de cette province. Il est un des frères qui donnèrent leur nom à la municipalité de Gravelbourg (lieu de naissance du professeur Paul-André Crépeau) et il fut le premier Canadien-français nommé juge en Saskatchewan par le gouvernement fédéral en 1922.

Photo Larry Munns

Cour suprême du Canada

L'honorable Louise Arbour
(LL.L. 1970)

Philippe Kirsch
(LL.L. 1969)

Certains juristes qui ne sont pas des magistrats ont également connu un rayonnement important. Nous pensons d'abord à **Édouard Montpetit**, licencié en droit avec très grande distinction en 1904, professeur d'économie politique à la Faculté de droit (1904), professeur à l'École des Hautes Études Commerciales (1910), secrétaire général de l'Université de Montréal (1920), qui a fondé en 1920 la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques dont il a d'ailleurs pris la direction. Soulignons aussi la contribution du professeur **Paul-André Crépeau** (LL.L. 1950), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal puis de McGill, , président de l'Office de révision du Code civil (1965-1978), fondateur en 1975 du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec, récipiendaire en 2002 du prix Léon-Gérin, soit la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec dans le domaine des sciences sociales; et de **Daniel Jacoby** (LL.L. 1965), professeur, sous-ministre de la Justice du Québec et protecteur du citoyen. N'oublions pas non plus le rôle très important joué par **Maximilien Caron** (LL.L. 1927) dans la réforme de l'enseignement du droit à la Faculté. Premier professeur de carrière en septembre 1944, doyen en 1961, il donna en 1978 son nom à l'immeuble

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-GRAPHO

qui loge depuis 1968 la Faculté. Enfin, notons le nom de **Paul Lacoste** (LL.L. 1960), qui fut professeur de philosophie à l'Université de Montréal (1946-1964) avant d'en devenir le recteur (1975-1985). Il n'est pas sans intérêt de mentionner qu'un autre diplômé, soit **Pierre Patenaude** (LL.L. 1966), fut le doyen fondateur de l'École de droit de l'Université de Moncton (1978-1980), la première au monde à enseigner la common law en français pour l'obtention d'un baccalauréat en droit.

Sur le plan du droit international, trois noms retiennent immédiatement notre attention. Il s'agit de **Louise Arbour**, nommée par le Conseil de sécurité des Nations Unies procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda (octobre 1996 à septembre 1999); de **Philippe Kirsch** (LL.L. 1969, LL.M. 1972), premier président de la nouvelle Cour pénale internationale, premier tribunal permanent chargé de la répression des crimes de guerre; et d'**Élise Groulx** (LL.L. 1973), présidente de l'Association internationale des avocats de la défense, membre fondatrice du Barreau pénal international. Ajoutons à cette courte liste le nom de **William A. Schabas** (LL.L. 1983), directeur du Irish Centre for Human Rights, National University of Ireland.

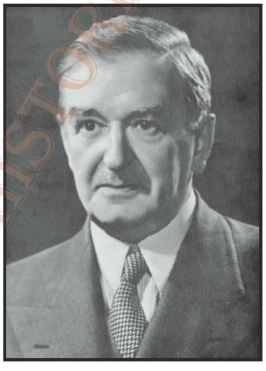

Maurice L. Duplessis
(LL.B. 1913)

Paul Sauvé
(LL.B. 1930)

Daniel Johnson
(LL.B. 1940)

Jean-Jacques Bertrand
(LL.B. 1941)

Parmi les premiers ministres du Québec, un grand nombre ont fait des études de droit à l'Université de Montréal. Depuis l'élection au mois d'août 1936 de **Maurice Lenoblet Duplessis**, la majorité des premiers ministres sont des diplômés de la Faculté de droit : **Maurice L. Duplessis** (LL.B. 1913) 1936-1939, 1944-1959; **Paul Sauvé** (LL.B. 1930) du 11 septembre 1959 à son décès le 2 janvier 1960; **Daniel Johnson** (LL.B. 1940) du 16 juin 1966 à son décès le 26 septembre 1968; **Jean-Jacques Bertrand** (LL.L. 1941) 1968-1970; **Robert Bourassa** (LL.L. 1956) 1970-1976,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Robert Bourassa
(LL.L. 1956)

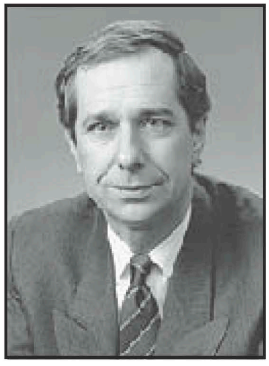

Daniel Johnson fils
(LL.L. 1966)

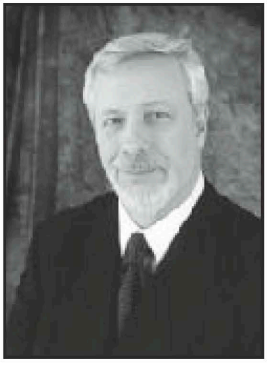

Pierre-Marc Johnson
(LL.L. 1970)

Bernard Landry
(LL.L. 1963)

Jean-Lomer Gouin
(LL.B. 1884)

1985-1994; **Pierre-Marc Johnson** (LL.L. 1970) du 3 octobre au 12 décembre 1985; **Daniel Johnson fils** (LL.L. 1966) du 11 janvier au 26 septembre 1994; **Bernard Landry** (LL.L. 1963) du 8 mars 2001 au mois d'avril 2003. D'autres premiers ministres plus anciens furent aussi des diplômés ou des professeurs de la Faculté. Mentionnons Sir **Jean-Lomer Gouin** (LL.B. 1884) qui fut premier ministre du Québec du 23 mars 1905 au 9 juillet 1920 avant d'être élu en 1921 député libéral à la Chambre des communes dans Laurier-Outremont, puis qui devint ministre de la Justice du Canada du 29 décembre 1921 au 3 janvier 1924 et qui fut enfin nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec du 10 janvier 1929 jusqu'à son décès survenu le 28 mars 1929. Quant à **Pierre-Joseph Olivier Chauveau**, il fut premier ministre du Québec du 15 juillet 1867 au 25 février 1873 avant de devenir doyen de la Faculté de droit de 1885 à 1890. **Joseph-Adolphe Chapleau**, fut premier ministre du 31 octobre 1879 au 31 juillet 1882 avant de poursuivre une carrière de professeur de droit criminel et de droit international jusqu'à son décès en 1898.

En plus de Sir **Jean-Lomer Gouin**, furent également lieutenant-gouverneur de la province : **Louis-Amable Jetté** (de 1898 à 1908), doyen de la Faculté de 1890 à 1898; **Narcisse Pérodeau** (de 1924 à 1928), premier professeur de droit notarial en 1898 jusqu'en 1920. Le 13e lieutenant-gouverneur fut, en 1923, **Louis-Philippe Brodeur** (LL.B. 1884); il avait été auparavant Orateur de la Chambre des Communes (1901-1904), ministre du Revenu de l'Intérieur,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTA

ministre de la Marine et des Pêcheries (on a écrit qu'il avait largement contribué à rendre le fleuve Saint-Laurent navigable la nuit comme le jour), ainsi que juge à la Cour suprême du Canada de 1911 à 1923. Enfin, **Ésioff-Léon Patenaude** (LL.L. 1899) fut le 17e lieutenant-gouverneur du 1er mai 1934 jusqu'en décembre 1939; il avait été auparavant ministre fédéral du Revenu de l'Intérieur dans le gouvernement Borden (1915) et ministre de la Justice dans le gouvernement d'Arthur Meighen (1926); il occupa aussi la présidence de la Banque Provinciale du Canada.

Le secrétaire particulier de Sir Jean-Lomer Gouin mérite également une présentation, d'autant plus qu'il est un des auteurs du *Glossaire du Parler français au Canada* (réimpression par les Presses de l'université Laval, 1968, 709 p.). **Louis-Philippe Geoffrion** (LL.B. 1897) est admis au Barreau du Québec en 1897. Son biographe écrit :

> « Le 1er janvier 1912, il est promu aux fonctions de secrétaire général de l'Assemblée législative et à celles de directeur des élections provinciales.
>
> Chargé de codifier les règles de procédure en usage à l'Assemblée législative, il rédige, dans les langues française et anglaise, le règlement qui est en vigueur à l'Assemblée depuis 1914 et le publie avec des annotations et des renvois aux principaux ouvrages de droit parlementaire [*Règlement annoté de l'Assemblée législative de Québec*, Québec, 1915, 169 p.].
>
> En 1919, il est nommé membre de la commission chargée de refondre les lois générales de la province; mais, comme on ne lui permet pas d'améliorer à son gré le style de ces lois, il donne bientôt sa démission.
>
> À la demande de la Société du Parler français du Canada, il rédige, de 1922 à 1926, le texte définitif du glossaire franco-canadien que cette société prépare.
>
> Depuis octobre 1923, il publie chaque samedi, d'abord dans *Le Soleil* de Québec, puis dans *La Presse* de Montréal, une série de notes dont le dessein est de rattacher nos locutions populaires aux vieux idiomes de France. Ces notes, réunies en volumes sous le titre de *Zigzags autour de nos parlers*, lui attirent des éloges de la presse française comme de la presse canadienne, lui ouvrent en 1926 les portes de la Société royale du Canada et lui valent, la même année, un prix au concours littéraire du gouvernement de Québec. » (Raphaël OUIMET, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 6e année, Montréal, 1926, p. 33-34).

Les diplômés de la Faculté de droit élus députés à l'Assemblée nationale du Québec sont trop nombreux pour pouvoir les dénombrer. Quelques noms méritent toutefois une mention spéciale, notamment parce qu'ils furent les artisans de la Révolution tranquille des années soixante : **Athanase David** (LL.B. 1905), député de Terrebonne à l'Assemblée législative, plus tard sénateur, et créateur du prix David; **Paul Gérin-Lajoie** (LL.B. 1942), ministre de la Jeunesse (1960-1964) et de l'Éducation (1964-1966), président de l'Agence canadienne de

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE HISTORIQUE & RÉCRÉATIVE

développement international (ACDI) de 1970 à 1977; **Georges-Émile Lapalme** (LL.B. 1928), ministre des Affaires culturelles du 28 mars 1961 au 9 septembre 1964; **Pierre Laporte** (LL.B. 1945), journaliste au quotidien *Le Devoir*, ministre des Affaires municipales (1962-1966) et des Affaires culturelles (1964-1966) dans le cabinet Lesage, ministre de l'Immigration et ministre du Travail (1970) dans le cabinet Bourassa, enlevé par le Front de libération du Québec (FLQ) le 9 octobre 1970 et trouvé mort le 17 octobre 1970; **Jean Cournoyer** (LL.L. 1959), ministre de la Fonction publique et ministre du Travail et de la Main-d'œuvre (1969-1970) dans le cabinet Bertrand, nommé le 29 octobre 1970 ministre du Travail et de la Main-d'œuvre dans le cabinet Bourassa, élu en 1978 maire de Dollard-des-Ormeaux, journaliste et auteur d'un dictionnaire biographique intitulé *La mémoire du Québec de 1534 à nos jours, Répertoire de noms propres*. Ajoutons également le nom d'**Ernest Tétreau** (LL.B. 1896), président des Étudiants en droit, avocat de la Corporation de Montréal, représentant du quartier Saint-Denis au conseil de ville; pendant qu'il était le député du comté de Dorion (Montréal) à l'Assemblée législative, il prit l'initiative en 1925 de faire décréter « jour férié » le 24 juin, fête nationale des Canadiens français. Il n'est pas non plus sans intérêt de souligner que sur les 125 députés élus à l'Assemblée nationale le 14 avril 2003, nous remarquons les noms de onze diplômés de la Faculté de droit dont trois nommés ministres le 29 avril **Lawrence S. Bergman** (LL.L. 1964), notaire, ministre du Revenu; **Marc Bellemare** (LL.L. 1978), ministre de la Justice; et **Jean-Marc Fournier** (LL.L. 1981), ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir).

Pierre Elliott Trudeau
(LL.L. 1943)

Sur la scène politique fédérale, un nom ressort entre tous, c'est celui de **Pierre Elliott Trudeau**, considéré par plusieurs comme le plus grand homme politique du XX^e^ siècle. Premier de sa promotion, il obtient sa licence en droit avec très grande distinction en 1943; il est nommé professeur agrégé en 1961 pour enseigner le droit constitutionnel et va participer à la création en 1962 du Centre de recherche en droit public. Élu pour la première fois député à la Chambre des communes en 1965, il devient premier ministre du Canada le 20 avril 1968, fonction qu'il occupa pendant une quinzaine d'années, soit de 1968 à 1979 et de 1980 à 1984 alors qu'il fit adopter la *Charte canadienne des droits et libertés* qui devait changer à tout jamais les rapports juridiques au pays.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE FRONTÉ-HISTO

Parmi ceux qui devinrent gouverneur-général du Canada, retenons les noms de **Georges P. Vanier** (LL.B. 1911) qui occupa ce poste de 1959 à 1967 et de **Jules Léger** (LL.L. 1936) qui exerça aussi la fonction de chef de l'État canadien de 1974 à 1979. Le major général Georges P. Vanier fut décoré à trois reprises pour sa bravoure exceptionnelle en France lors de la Première Guerre mondiale alors qu'il perdit une jambe. Il est de plus un officier fondateur du Royal 22e Régiment. Après la guerre, il sert le pays comme diplomate. Il est le père de Jean Vanier qui a fondé l'Arche, une institution pour les personnes handicapées mentalement. Quant à Jules Léger, il a commencé sa carrière comme journaliste au quotidien *Le Droit* d'Ottawa; il devint par la suite le premier francophone à occuper le poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (1954-1958) et fut notamment ambassadeur à l'OTAN et à Paris.

Parmi les sénateurs, dont plusieurs furent d'abord ministres, nous pensons aux personnes suivantes : **Napoléon-Antoine Belcourt** (LL.L. 1882), Orateur de la Chambre des communes en 1904-1905; **Raoul Dandurand** (LL.B. 1883), président du Sénat (1905-1917), président de l'Assemblée de la Société des Nations (1925); **Rodolphe Lemieux** (LL.L. 1891), professeur à la Faculté (1898-1931), procureur général du Canada (1904-1906), ministre dans le cabinet Laurier, Orateur de la Chambre des Communes (1922-1930), sénateur (1930-1937), président de la Société Royale du Canada (1918-1919); une municipalité ainsi qu'une rue à Montréal portent son nom; **Charles-Philippe Beaubien** (LL.B. 1894), représentant du Canada à la Société des Nations à Genève en 1931; **Élie Beauregard** (LL.B. 1908), président du Sénat de 1949 à 1953; **Gérald A. Beaudoin** (LL.L. 1953), ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, section de droit civil (1969-1979); **Jean-Claude Rivest** (LL.L. 1965), député à l'Assemblée nationale et conseiller de Robert Bourassa; **Céline Hervieux-Payette** (LL.L. 1973), ministre d'État à la Jeunesse en 1984; **Serge Joyal** (LL.L. 1968), secrétaire d'État dans le cabinet Trudeau. Enfin, mentionnons que d'autres diplômés, soit **Roger Tassé** (LL.L. 1955) et **Anne-Marie Trahan** (LL.L. 1967) ont été sous-ministres de la Justice du Canada; d'ailleurs le titulaire actuel de ce poste est **Morris Rosenberg** (LL.L. 1976).

D'autres politiciens fédéraux pourraient aussi être mentionnés, entre autres **Ernerst Bertrand** (LL.B. 1915) qui fut nommé ministre des Pêcheries dans le gouvernement Mackenzie King (1942-1945), puis ministre des Postes (1945-1949) alors qu'il inaugura le système postal aérien appelé « Tout par avion » et qui enfin devint juge de la Cour du Banc du Roi, division d'appel en 1949.

Plusieurs diplômés ont exercé d'importantes responsabilités dans leurs collectivités locales. Il serait probablement fastidieux d'énumérer ceux qui ont

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHIVES

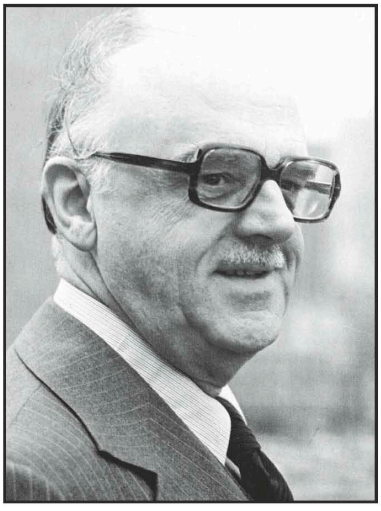

Jean Drapeau
(LL.B. 1941)

été élus maires ou conseillers municipaux ou qui ont occupé des postes dans l'administration municipale. Nous nous limiterons principalement à rappeler ici le nom de trois diplômés de la Faculté qui ont exercé la charge de maire de Montréal. Il y a d'abord **Jean Drapeau** (LL.B. 1941), maire de 1954 à 1957 et de 1960 à 1986 dont le nom est intimement associé à la réalisation des grands projets des années 1960 (le métro de Montréal, la Place des Arts, l'Expo 67) et 1970 (les Jeux Olympiques de 1976). Mentionnons aussi le nom de **Jean Doré** (LL.L. 1977), président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (1967-1968), maire de la métropole de 1986 à 1994 et à qui on doit la plage aménagée dans la partie sud de l'île Sainte-Hélène. Enfin, il ne faudrait pas oublier **Louis-Arsène Lavallée** (LL.B. 1883) admis au Barreau en juillet 1884. Élu échevin du quartier La Fontaine durant six mandats, il devint maire de Montréal (1912-1914). Puisqu'il favorisa l'agrandissement des limites de la ville par l'annexion des nombreuses municipalités qui encerclaient à l'époque Montréal, il fut appelé par les journaux « Le Père du plus grand Montréal ». Une rue de Montréal porte son nom. Par ailleurs, nous aimerions ajouter le nom de quelques autres anciens diplômés qui sont devenus maires. D'abord **Louis-Napoléon Champagne** (LL.B. 1882), bâtonnier, député de Wright à l'Assemblée législative (1897-1904), maire de la Ville de Hull à deux reprises (1893 et 1896), et premier juge de la Cour supérieure du district de Pontiac. **Elzéar Lévesque** (LL.B. 1900) fut élu par acclamation maire de Chicoutimi de 1912 à 1922. Et plus récemment **Jacques Tétreault** (LL.L. 1956), premier maire élu (novembre 1965) pour présider aux destinées de la Ville de Laval. Ce dernier sera aussi président de l'Union des municipalités du Québec (1972) et élu député de Laval-des-Rapides à la Chambre des communes en 1988.

Plusieurs diplômés de la Faculté de droit sont devenus membres de la Chambre des notaires du Québec. Ils ont joué un rôle important au sein de leur profession ou dans la vie publique québécoise. Quelques noms viennent rapidement à notre mémoire : **Victor Morin** (LL.B. 1888), professeur à la Faculté de 1909 à 1939, président de la Société Saint-Jean-Baptiste (1915-1924), fondateur de l'Association du notariat canadien (1917), président de la Société d'Archéologie et de Numismatique (1927-1956) qui veilla au maintien du château Ramezay,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

président de la Société Nationale de Fiducie (1929-1956), président de la Chambre des notaires (1930-1933), vice-président du Syndicat National du rachat des rentes seigneuriales (1941), auteur de nombreux ouvrages dont le célèbre *Code Morin* pour régir la tenue des assemblées. Son fils **Lucien Morin** (LL.L. 1919) détient le record de longévité parmi les diplômés car il est décédé à l'âge de 105 ans. En 1997, il mit fin à son adhésion à l'Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal (ADDUM) en ces termes : « Étant âgé de 102 ans et en constante perte de vitesse, je n'ai que faire de votre association. Je me retire et démissionne ». Il faut également mentionner les noms de **Marcel Faribault** (LL.L. 1930, LL.D. 1936), professeur de 1940 à 1960, président de la Chambre des notaires en 1950, secrétaire général de l'Université de Montréal, président du Trust Général du Canada, conseiller législatif en 1967; **Jean-Guy Cardinal** (LL.L. 1950, LL.D. 1957), doyen de la Faculté de droit (1965-1967), ministre de l'Éducation dans les cabinets Johnson et Bertrand du 31 octobre 1966 au 12 mai 1970, premier ministre intérimaire du Québec du 11 décembre 1968 au 20 janvier 1969, vice-président de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1976 à son décès le 16 mars 1979; **Roger Comtois** (LL.L. 1946), professeur de 1948 à 1984, président de la Chambre des notaires (1966-1969), doyen de la Faculté (1976-1980), directeur de *La Revue du Notariat* pendant quarante-deux ans (1956-1998); **Jean-Noël Lavoie** (LL.L. 1951), nommé au mois d'août 1965 premier maire de la Ville de Laval à la suite du regroupement des municipalités de l'île Jésus, président de l'Assemblée nationale du 9 juin 1970 au 14 décembre 1976; **Georges Sylvestre** (LL.B. 1923), président de la Chambre des notaires de 1951 à 1954, cofondateur de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, son premier vice-doyen et chargé de cours de 1954 à 1965; **Alphonse Senay** (LL.L. 1922, LL.D. 1934), président de la Chambre des notaires de 1957 à 1960, et auteur d'un formulaire; **Jean Roy** (LL.L. 1952), directeur de la bibliothèque de la Faculté (1963-1971) et concepteur du système de classification des livres de droit encore en usage aujourd'hui; **Jean-Paul Dutrisac** (LL.L. 1980), président du Conseil interprofessionnel du Québec qui regroupe quarante-cinq ordres professionnels; **Ghislaine Richard** (LL.L. 1965), représentante du Canada au conseil de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), vice-présidente de l'Administration canadienne de la sûreté des transports aériens (2002).

Les premiers diplômés ont participé activement à la publication des premiers ouvrages de jurisprudence ou de doctrine. Mentionnons à cet égard les noms de **Charles Lanctôt** (LL.B. 1885), membre et secrétaire de la Commission chargée de la révision et de la refonte du *Code de procédure civile* en 1893, président de la Commission de refonte des statuts de la province de Québec, auteur, entre autres,

d'une édition annotée du *Code criminel*; **Albert-E. de Lorimier** (LL.B. 1885), directeur de la *Revue de Jurisprudence*; **Louis-Philippe Demers** (LL.B. 1886), député à la Chambre des communes (1900-1906), juge à la Cour supérieure (1906-1948), professeur et doyen (1929-1941) de la Faculté de droit, l'un des fondateurs de la Revue légale; **W.-A. Baker** (LL.B. 1895) fut un des premiers collaborateurs de la *Revue légale*, nouvelle série; il a aussi publié des œuvres purement littéraires dont deux comédies; **Édouard-Fabre Surveyer** (LL.L. 1896) codirecteur des *Rapports de Pratique* de 1898 à 1955, professeur de droit à l'Université McGill de 1905 à 1950, juge à la Cour supérieure (1919); **Joseph-F. Saint-Cyr** (LL.L. 1900), juge des Sessions de la Paix (1917-1934), président de la Commission des Tramways de Montréal (1919), auteur entre autres du *Montreal Law Reports Digest* et surtout du *Supplément au Répertoire général de jurisprudence canadienne 1913-1925* (2 vol.). Le Répertoire fut complété par deux autres anciens de la Faculté : *Supplément au Répertoire de jurisprudence canadienne 1926-1935* (2 vol.) par **Maurice Tellier** (LL.B. 1920) et *Supplément au Répertoire de jurisprudence canadienne 1935-1955* (2 vol.) par **Robert Lévêque** (LL.B. 1943). **Antonio Perrault**, professeur à la Faculté (1912-1940), président de la *Revue du Barreau*, bâtonnier de la Province (1944-1945), était aussi l'auteur d'un important *Traité de droit commercial* en trois tomes. **Fortunat Lord** (LL.L. 1908), bâtonnier de Trois-Rivières (1923), correspondant de plusieurs revues juridiques publia notamment un Code scolaire annoté. Enfin, **Gérard Trudel** (LL.L. 1932, LL.D. 1939), juge à la Cour provinciale, a donné son nom à la collection relative au *Traité de droit civil du Québec.*

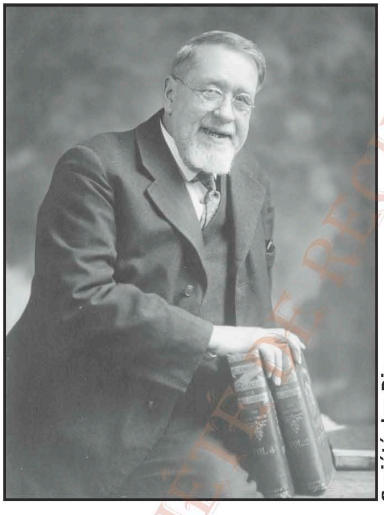
Société des Dix

Édouard-Z. Massicotte
(LL.B. 1895)

La Faculté de droit n'a pas seulement formé des praticiens du droit. Beaucoup de ses diplômés se sont fait connaître de la population comme écrivain, journaliste, historien. Il y a d'abord **J.-Cléophas Lamothe** (LL.B. 1894) auteur de l'*Histoire de la Corporation de la Cité de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours* (Montréal, 1903, 848 p.). **Édouard-Z. Massicotte** (LL.B. 1895) commença sa carrière comme journaliste avant que Sir Jean-Lomer Gouin lui confie le poste de chef des archives du Palais de justice de Montréal en 1911. Travailleur acharné, Massicotte a produit une œuvre littéraire considérable abordant « les sujets les plus divers qui vont de la botanique à l'art héraldique, de la technique de l'athlétisme à

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

l'histoire du droit, de la topographie au folklore, de la généalogie à l'histoire des mœurs » (*Biographies Canadiennes-Françaises Who's Who in Quebec*, 26e éd., 1979-1980, p. 69). **Gustave Lanctôt** (LL.L. 1907) se fit connaître non seulement comme un homme de lettres en publiant, entre autres, une *Histoire du Canada* en trois tomes (1959 à 1964) mais aussi à titre de directeur de la Section des Archives publiques du Canada (1933-1948). **Félix Desrochers** (LL.L. 1908), nommé en 1930 conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal, quitta ce poste pour assumer en 1933 celui de bibliothécaire général du Parlement canadien. **Aegidius Fauteux** (LL.L. 1900), rédacteur en chef du journal *La Presse* (1909-1912), auteur de plusieurs ouvrages à caractère historique, accepta en 1912 le poste de conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice qui deviendra la Bibliothèque nationale du Québec; une annexe porte d'ailleurs son nom. Parmi les autres hommes de lettres ou journalistes qui ont fait des études de droit, nous remarquons **Hector Garneau** (LL.B. 1895), correspondant parlementaire pour *Le Soleil*, rédacteur politique à *La Patrie* et au *Canada*, qui se consacra à la réédition de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau et qui fut nommé bibliothécaire en chef de la Ville de Montréal en 1916; **Jean Bruchési** (LL.L. 1924), journaliste, historien, critique littéraire et ambassadeur; **Roger Maillet** (LL.B. 1918), cofondateur du *Petit Journal* en 1926; **Roger Duhamel** (LL.B. 1938), président de la Société des écrivains canadiens (1955-1958), Imprimeur de la Reine (1960-1969), ambassadeur du Canada au Portugal (1972-1977), président de l'Académie canadienne-française (1979-1981); **Pierre Vadeboncoeur** (LL.B. 1941), qui a publié plusieurs essais et qui s'est mérité plusieurs prix dont le prix Ludger-Duvernay (1971) et le prix Athanase-David (1976); **Jean-Marc Léger** (LL.B. 1949), journaliste au journal *La Presse* (1950-1956) et au journal *Le Devoir* (1956-1969), prix Olivar-Asselin (1965), délégué du Québec à Bruxelles (1968-1972), médaille de l'Académie des lettres du Québec (1996); **Jacques Brossard** (LL.L. 1955), professeur au Centre de recherche en droit public de la Faculté, prix littéraire Duvernay en 1976 pour l'ensemble de son œuvre scientifique et littéraire; **Claude Beauchamp** (LL.L. 1964), journaliste financier, copropriétaire en 1980 du journal *Les Affaires*, commentateur économique à la télévision; **Yves Boisvert** (LL.L. 1987), **Marc Cassivi** (LL.B. 1995), **Charles Côté** (LL.B. 1989) et **Marie-Claude Malboeuf** (LL.B. 1992), journalistes au quotidien *La Presse*; **Josée Boileau** (LL.B. 1984), nommée en 2003 éditorialiste au *Devoir*. Nous retrouvons aussi dans les archives de la Faculté les noms de plusieurs personnes qui n'ont pas complété leurs études de droit à la Faculté, préférant réorienter leur carrière vers la littérature ou le journalisme, ou qui les ont complétées ailleurs; nous pensons par exemple au notaire **Berthelot Brunet** qui étudia le droit à la Faculté (inscription le 9 septem-

SOCIÉTÉ DE DROIT PUBLIC DE MONTRÉAL

bre 1919) mais délaissa rapidement sa profession pour celle d'homme de lettres. On lui doit notamment une *Histoire de la littérature canadienne-française*.

On pourra trouver rassurant qu'une faculté de droit puisse former non seulement des juristes et des politiciens mais aussi des poètes. Dans l'*Anthologie des poètes canadiens* (composée par Jules Fournier et mise à jour par Olivar Asselin, 3e éd., Montréal, Granger Frères, 1934), apparaissent les textes de plusieurs personnes qui ont entrepris des études juridiques à la Faculté, notamment ceux du notaire **René Chopin** (LL.L. 1909) et de **Paul Morin** (LL.B. 1910). Un autre poète qui mérite notre attention est **Jean-Guy Pilon** (LL.B. 1954) qui, après ses études en droit, est devenu réalisateur à Radio-Canada et, à partir de 1970, a dirigé le Service des émissions culturelles. En 1959, il participe à la fondation de la revue *Liberté* dont il sera d'ailleurs le directeur pendant plusieurs années. Sa création poétique lui mérite plusieurs prix : prix de poésie du Québec (1956), prix Louise-Labé (Paris, 1969), prix France-Canada (1969), prix du Gouverneur général (1970), prix Athanase-David (1984). En 1982, il remplace Roger Duhamel (LL.B. 1938) à la présidence de l'Académie des lettres du Québec (1982-1996).

Pendant très longtemps, les francophones ont exprimé peu d'intérêt pour les activités commerciales ou industrielles. Ce temps est bien révolu comme le démontre d'ailleurs la liste de nos diplômés qui ont connu ou qui connaissent encore une belle carrière dans le monde des affaires. Parmi les plus anciens, soulignons **Pamphile-Réal DuTremblay** (LL.B. 1901), député à la Chambre des communes (1917-1921), conseiller législatif (1925-1942), sénateur (1942-1955), président de la Compagnie d'assurances La Prévoyance, de la Compagnie de publication de La Presse (1932-1955) et de la Compagnie de publication de La Patrie (1933-1955); **Ernest Guimont** (LL.L. 1907), chef du contentieux (1915) et secrétaire général (1923) de la Banque d'Hochelaga, chargé de cours à l'École des Hautes Études Commerciales (1919); **Arthur Berthiaume** (LL.L. 1909), gérant général et président du journal *La Presse*; **Maurice-Pierre-Rodolphe Forget** (LL.B. 1921), qui, une fois élu membre de la Bourse de Montréal en 1928, abandonna le droit pour se consacrer, à l'instar de son père Sir Rodolphe Forget, à la finance et au courtage en devenant l'associé de René-T. Leclerc. En ce qui concerne les hommes d'affaires plus contemporains notre attention se porte sur **Bernard Couvrette** (LL.B. 1929), fondateur de la chaîne d'épiceries Provigo; **Paul H. Leman** (LL.L. 1937), président de la compagnie Alcan Aluminium; **Roland G. Lefrançois** (LL.L. 1942), président du conseil d'administration de Nordair Ltée; **André Charron** (LL.L. 1947), président de la firme de courtage Lévesque Beaubien; **Claude Béland** (LL.L. 1955), président du Mouvement

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU DROIT

Desjardins; **Pierre Baillargeon** (LL.L. 1959), président des Entreprises P. Baillargeon; **Jean-Claude Delorme** (LL.L. 1959), secrétaire de la Compagnie canadienne de l'Expo 67, président de Téléglobe Canada (1971-1990), président de la Caisse de dépôt et de placement du Québec (1990-1995); **Gilles Chatel** (LL.L. 1960), vice-président du Groupe alimentaire Chatel inc.; **Pierre Martin** (LL.L. 1960), président et chef de la direction d'ALSTOM Canada inc.; **Georges Clermont** (LL.L. 1961), président et chef de la direction de la Société canadienne des postes; **Robert Gratton** (LL.L. 1966), président de la Corporation financière Power; **Gérald Lacoste** (LL.L. 1966), président de la Bourse de Montréal; **Raymond Bachand** (LL.L. 1969), président du Fonds de solidarité de la FTQ, président du Groupe Sécor inc. (2002); **Pierre Bovet** (LL.L. 1969), président du Groupe Bovet; **Marc G. Fortier** (LL.L. 1969), président et chef de la direction de la compagnie Van Houtte inc. (2002); **Jean-Claude Scraire** (LL.L. 1969), président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt et de placement du Québec jusqu'en 2002; **Pierre Brosseau** (LL.L. 1970), président-directeur général de Radio-Nord inc.; **Jean-Pierre Ouellet** (LL.L. 1970), vice-président des services bancaires, RBC Dominion Securities; **Louis Lagassé** (LL.L. 1970), notaire et cofondateur de Les Industries C-Mac inc. en 1985; **Robert Turgeon** (LL.L. 1970), président de Gazoduc TQM; **Carmen Crépin** (LL.L. 1972), présidente de la Commission des valeurs mobilières; **Richard Le Hir** (LL.L. 1972), président-directeur général de l'Association des manufacturiers du Québec (1989-1994), président de la Fédération maritime du Canada (2003); **Jacques Bougie** (LL.L. 1973), président et chef de la direction d'Alcan Aluminium; **Johanne Labrecque-Rémillard** (LL.L. 1971), vice-présidente, affaires juridiques de la Banque nationale du Canada (1987-1998), première vice-présidente, affaires juridiques et secrétaire générale de la Fiducie du Québec (2002); **Paul R. Létourneau** (LL.L. 1975), vice-président et secrétaire-général d'Air Canada; **Calin Rovinescu** (LL.L. 1978), vice-président général à la croissance et à la stratégie d'Air Canada; **Suzanne Côté** (LL.L. 1979), vice-présidente aux affaires juridiques de la Banque nationale du Canada (2002); **Claude Chagnon** (LL.L. 1981), président de Vidéotron; **Sean Finn** (LL.L. 1981), premier vice-président et chef des affaires juridiques du Canadien National; **Louis Carbonneau** (LL.B. 1987), avocat principal de Microsoft Corporation; **Pierre Karl Péladeau** (LL.B. 1987), président et chef de la direction de Quebecor; **Daniel Audet** (LL.B. 1989), vice-président, affaires corporatives de Vidéotron (1997-2000), délégué du Québec à Londres, nommé en 2003 associé directeur du bureau de Montréal du cabinet de relations publiques National.

SOCIÉTÉ DU BARREAU DU QUÉBEC

Dans le monde de la radio, de la télévision ou du spectacle bon nombre de diplômés de la Faculté ont connu du succès comme journaliste, comédien ou animateur. Les plus vieux se rappelleront le nom **d'Alban Flamand** (LL.B. 1935) qui anima pendant plusieurs années une émission de télévision portant sur les problèmes juridiques. On se souviendra aussi de **Gérard Delage** (LL.B. 1935), comédien, associé aussi au domaine de l'hôtellerie et de la gastronomie, en plus d'être le président de l'Union des artistes (1940-1954). La Coupe Gérard-Delage a été créée pour reconnaître le professionnalisme en service de restaurant. **Richard Guay** (LL.L. 1966), vice-président du premier conseil de direction de l'Union générale des étudiants du Québec (1964-1965), fut journaliste à Radio-Canada de 1966 à 1971, député du Parti québécois (1976), et président de l'Assemblée nationale (1983-1985). **Raymond Charette** (LL.L. 1979), **Pierre Couture** (LL.L. 1970), **Charles Tisseyre** (LL.L. 1973) et **Jean Larin** (LL.B. 1991) sont d'autres journalistes de Radio-Canada ayant fait des études de droit à l'Université de Montréal. Le pianiste et compositeur **François Cousineau** (LL.L. 1965) a également une formation juridique. Sont également très présents depuis plusieurs années sur les ondes de la télévision : **Stéphane Laporte** (LL.L. 1983), scripteur et concepteur de spectacles et d'émissions de variétés, **Claude Meunier** (LL.L. 1973), auteur et comédien ainsi que **Sébastien Benoit** (LL.B. 1993). On peut également voir régulièrement sur la chaîne de MétéoMédia l'animatrice **Brigitte Vauclair** (LL.B. 1992). **Emmanuel Bilodeau** (LL.B. 1986) est un autre comédien qui a d'abord suivi une formation en droit. Ajoutons que **Gilbert Rozon** (LL.L. 1979), fondateur du Festival Juste pour rire, a fait des études de droit de 1976 à 1979, alors que **Anne Claire Poirier**, cinéaste et récipiendaire du Prix Hommage lors de la Soirée des Jutras du 17 février 2002, a obtenu un baccalauréat en droit en 1957. Enfin, nous comptons aussi parmi nos diplômés **François Nino Macerola** (LL.L. 1969), ancien président du conseil de Téléfilm Canada et maintenant vice-président aux affaires juridiques du Cirque du Soleil (2003).

S'il y a une émission de radio puis de télévision qui a marqué l'imaginaire des Québécois, c'est bien celle inspirée du roman de Claude-Henri Grignon intitulé *Un homme et son péché* (publié en 1933) décrivant la vie d'un avare dans les Laurentides. Pour jouer le rôle de Séraphin Poudrier dans le radioroman qui avait pour sous-titre *Les Belles Histoires des Pays d'en haut*, le choix devait se porter sur un comédien qui s'était distingué au théâtre et à la radio, soit **Hector Charland** (LL.L. 1909) qui occupait alors le poste de greffier adjoint à la Cour d'appel, à Montréal. Ce dernier interpréta à la radio de Radio-Canada le rôle de l'avare de 1939 jusqu'au milieu des années soixante. Avec l'arrivée de la télévision au Québec en 1952, *Les Belles Histoires* s'intègrent à la programmation de Radio-Canada et le

SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE D'HISTOIRE DU QUÉBEC

personnage de Séraphin fut confié à **Jean-Pierre Masson** (LL.B. 1943) qui va l'incarner pendant quatorze ans, soit de 1956 à 1970.

Au chapitre de l'accomplissement personnel nous vient immédiatement à l'esprit le nom de **Louis-Philippe Lainesse** qui, victime d'un accident, devint aveugle à l'âge de 7 ans. Inscrit à la Faculté de droit le 5 septembre 1928, il obtint au mois de mai 1931 sa licence en droit avec grande distinction en plus de se mériter plusieurs prix et la médaille d'excellence. Dans le domaine sportif, retenons le nom de **Anne Montmigny** (LL.B. 1999) qui, après avoir gagné en 1994 une médaille d'or aux Jeux du Commonwealth pour sa performance en plongeon, se mérita le bronze et l'argent aux Jeux Olympiques de Sydney en 2000. On se rappellera aussi le nom du navigateur **Gérard (Gerry) Roufs** (LL.L. 1976) qui devait disparaître en mer le 8 janvier 1997 lors d'une course autour du monde à la voile en solitaire et sans escale (Le Vendée Globe). En marin expérimenté, il avait notamment remporté la Transat anglaise, entre l'Angleterre et les États-Unis pendant l'été 1996.

Nos diplômés se sont très souvent impliqués bénévolement dans leur milieu ou ont apporté leur appui à des institutions du réseau de l'éducation ou des affaires sociales. Ils ont aussi donné de leur temps pour aider certaines personnes socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté. À ce sujet, nous tenons à souligner le rôle joué par **Claire Richer-Leduc** (LL.L. 1969), présidente du conseil de Centraide du Grand Montréal.

Lorsque la Faculté inaugura ses cours le 1er octobre 1878 au Cabinet de Lecture paroissial, à l'angle des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier, elle reçut quarante étudiants. De ce nombre, sept constituèrent la première promotion dès l'année suivante avec à leur tête **Pierre-Eugène Lafontaine**, licencié avec grande distinction. Ce dernier occupa successivement les fonctions de député à l'Assemblée législative (1886-1890), de juge à la Cour supérieure (1906), de juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1922-1932). Il fut également président de la Commission des Écoles catholiques de Montréal (1918-1929), professeur à son *alma mater* pendant plus de quarante ans et doyen de la Faculté de 1918 à 1929. Professeur émérite en 1929, il décéda le 21 avril 1935 après une vie professionnelle bien remplie. Mentionnons également que **Joseph-Adolphe Chauret** est un autre étudiant qui a obtenu sa licence en droit en 1879. Admis à la pratique notariale la même année, il exerce sa profession à Sainte-Geneviève (Montréal) tout en étant agriculteur. En 1897, il est élu député du comté de Jacques-Cartier à l'Assemblée législative; il sera réélu en 1900 et 1904. En 1909, il reçoit un doctorat *honoris causa* en droit de la succursale de l'Université Laval à Montréal.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU BARREAU

Le 4 janvier 1918, il est nommé conseiller législatif pour la division de Rigaud et il décède en fonction le 1er août 1918.

Ceci illustre une fois de plus qu'il y a beaucoup à dire sur nos quelque 13 500 diplômés de premier cycle depuis la première promotion en 1879, mais notre objectif, en rédigeant ce texte, n'était pas de faire leur biographie mais simplement de sensibiliser le lecteur à l'importance de leurs actions pour le développement de la société québécoise et d'illustrer, une fois de plus, que le droit mène à tout!

En terminant, l'auteur tient à souligner que certains renseignements mentionnés plus haut sont puisés dans les ouvrages suivants : Jean COURNOYER, *La mémoire du Québec de 1534 à nos jours. Répertoire de noms propres*, Montréal, Stanké, 2001, 1861 p.; Ignace-J. DESLAURIERS, *La Cour supérieure du Québec et ses juges 1849 – 1er janvier 1980*, Québec, 1980, 250 p.; Jean HÉTU, *Album Souvenir 1878-1978. Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, Montréal, Éditions Yvon Blais, 1978, 319 p.; André LAVOIE (dir.), *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988, 587 p.; Pierre-Georges ROY, *Les juges de la province de Québec*, Québec, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1933, 588 p. Nous avons également consulté la série d'ouvrages intitulés *Biographies Canadiennes-Françaises* publiés presque chaque année depuis 1920 d'abord par J.-A. Fortier, puis par Raphaël Ouimet et enfin par Me J.-A. Fortin. Nous avons aussi pris en compte d'autres ouvrages de référence comme *Les biographies françaises d'Amérique* publié par Les Journalistes Associés. Il est intéressant de noter que ces ouvrages contiennent habituellement les photographies des personnes répertoriées.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# Le centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal 1878-1978*

Me Louise Thisdale**

## Introduction

L'année 1978 marquait le centième anniversaire de la fondation de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Pour plus d'exactitude, il faudrait préciser qu'il s'agit plutôt du centenaire de la Faculté de droit seulement puisqu'en 1878, l'Université de Montréal n'existait pas encore; à cette époque elle fut inaugurée comme Succursale de l'Université Laval à Montréal. Et ce n'est qu'en 1920 qu'elle fut constituée en corporation sous le nom d'Université de Montréal.

Le centenaire de la Faculté fut célébré les 29 et 30 septembre 1978. Le 29 septembre, un grand dîner était offert aux anciens diplômés de la Faculté, aux anciens professeurs de même qu'aux professeurs actuels. Les convives étaient nombreux et l'atmosphère était teintée à la fois de gaieté et de solennité. On y retrouvait des juges, des notaires, des avocats, des hommes d'affaires, des hommes politiques, de hauts fonctionnaires et des professeurs. Un sentiment commun les unissait, celui d'avoir fait partie et contribué à l'évolution de la Faculté. La liste des invités présents était impressionnante. On y retrouvait entre autres Son Excellence Jules Léger, le très honorable Pierre Elliott Trudeau et le maire Jean Drapeau. Plusieurs autres personnalités ayant fait leur marque à la Faculté avaient répondu à l'invitation. Me Roger Comtois, le doyen de la Faculté, était l'hôte attentif et dévoué de ces agapes.

À l'issue du dîner, la Faculté rendait plus particulièrement hommage à 33 personnes en soulignant leur mérite et leur rayonnement dans la vie politique,

* Cette étude a été publiée à (1980) 6 *Dalhousie Law Journal*, 374-389. Elle est reproduite avec l'aimable autorisation de la direction de la revue et de l'auteure.

** LL.M., notaire. En 1980, Me Thisdale était professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (N.D.É.).

SOCIÉTÉ DU BARREAU DU QUÉBEC ARCHIVES-HISTOIRE

économique ou juridique. Ces personnes avaient été préalablement désignées par un comité de la Faculté. Il s'agit de :

Rosario Genest, Guy Vanier, Joseph Blain, Gérald Fauteux, Lionel Leroux, Monroe Abbey, Georges-Émile Lapalme, Édouard Rinfret, Eugène Therrien, Gérard Trudel, Donald-N. Byers, Jules Léger, Lucien Tremblay, Paul Leman, Roger Duhamel, Marcel Cadieux, Jean Drapeau, Paul Gérin-Lajoie, Jacques Courtois, Pierre Elliott Trudeau, Jean-Paul Geoffroy, Jules Deschênes, André Charron, Jean-Marc Léger, Jean-Guy Cardinal, Paul-André Crépeau, Réjane Laberge-Colas, Joan Clark, Robert Sauvé, Roger Tassé, Robert Bourassa, Luce Patenaude, Robert Burns.

La journée du 30 septembre 1978 clôturait les célébrations du centenaire de la Faculté. La journée débuta par un colloque sur le thème : « Le droit vit-il à l'heure de la société? ». Puis le colloque fut suivi d'un déjeuner, d'une visite de la Faculté et du dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de Me Maximilien Caron, ancien doyen de la Faculté.

Archives, Université de Montréal

Dévoilement de la plaque commémorative en l'honneur de Me Maximilien-Caron en présense de Paul Lacoste, Pierre Martineau, Hélène Caron, Jean Montpetit, Colombe Caron et Guy Guérin.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Les fêtes du centenaire furent un véritable succès. Leur réalisation a été rendue possible grâce aux efforts déployés par le Comité du centenaire qui avait été créé pour élaborer et organiser le programme des festivités. Il y a lieu de souligner l'heureuse initiative du professeur Jean Hétu : il s'agit de la publication d'un album souvenir regroupant les faits saillants de l'histoire de la Faculté. Ce document a été colligé par le professeur Hétu et constitue un complément indispensable pour celui qui de près ou de loin s'intéresse à cette institution[1].

À la requête du doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie, monsieur R. St. J. Macdonald, Q.C., je tenterai dans les pages qui suivent de retracer brièvement les faits saillants de l'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1878 jusqu'à nos jours. Cet aperçu des principaux événements ne prétend nullement à l'exhaustivité; il tend plutôt à faire découvrir aux lecteurs de cette revue la naissance et l'évolution d'une institution universitaire canadienne oeuvrant dans un milieu francophone.

## Bref historique de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

### De 1878 à 1920

Les origines de l'enseignement du droit à Montréal sont plutôt récentes. Elles sont relatées par monsieur Léon Lortie, l'éminent historiographe de l'Université de Montréal, dans un texte paru dans cette revue en 1975[2]. Le lecteur consultera avec profit l'excellent article de monsieur Lortie qui donne un exposé détaillé de cette période jusqu'en 1920. Qu'il suffise de rappeler ici très brièvement les principaux événements qui ont jalonné l'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal telle que nous la connaissons aujourd'hui.

L'Université de Montréal n'était à l'origine qu'une simple émanation de l'Université Laval, cette dernière ayant son siège dans la ville de Québec. Elle fut inaugurée en 1878 et à cette époque, elle était connue sous le vocable de « la Succursale de l'Université Laval à Montréal ».

Plus de dix ans auparavant, la population de Montréal et les autorités catholiques observaient avec inquiétude l'emprise des institutions protestantes[3]

---

1 Jean HÉTU, *Album Souvenir 1878-1978. Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1978, 319 p.

2 Léon LORTIE, *The Early Teaching of Law in French Canada* (1975) 2 *Dalhousie L.J.* 521.

3 Surtout celle de l'Université McGill dont la Faculté de droit était établie depuis 1853.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'HISTOIRE DU DROIT

sur l'enseignement universitaire à Montréal. C'est pourquoi il fut décidé d'ouvrir une succursale de l'Université Laval à Montréal. Cette décision fut approuvée par le Vatican qui reconnaissait « la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans ladite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités »[4].

L'inauguration officielle de la Succursale de l'Université Laval à Montréal eut lieu le 6 janvier 1878 au Grand Séminaire de Montréal en présence de plusieurs prélats. Et c'est le 1er octobre de la même année que la Succursale inaugurait officiellement les cours à la Faculté de droit. La cérémonie eut lieu en présence de l'évêque de Montréal, Monseigneur Fabre, du recteur de l'Université Laval, monsieur l'abbé Thomas-Étienne Hamel, du vice-recteur à Montréal et de plusieurs professeurs des facultés de théologie, de droit et de médecine. La cérémonie était imposante, une foule nombreuse et sympathique assistait à la cérémonie et écoutait les discours qui furent prononcés.

Les premiers professeurs de droit avaient été choisis parmi des personnalités éminentes : hommes d'État, juges, avocats et notaires. Parmi les matières enseignées au tout début, notons le droit romain, le droit civil, le droit international, le droit commercial et maritime, le droit criminel et la procédure civile. Les premiers étudiants en droit, au nombre de quarante, venaient de diverses régions : quatorze originaient de Montréal et les autres venaient de villes aussi éloignées que Rivière-du-Loup, Québec, Trois-Rivières, Portneuf, Ottawa, etc. À cette époque, le doyen était monsieur Côme-Séraphin Cherrier qui, à sa mort survenue le 10 avril 1885, fut remplacé par l'honorable Pierre-Joseph Olivier Chauveau. Monsieur Joseph-Alphonse Ouimet avait été nommé secrétaire de la Faculté.

En 1892 la Faculté de droit fut constituée en corporation. Elle pouvait ainsi jouir d'une plus grande autonomie mais l'Université Laval continuait à décerner les diplômes aux étudiants issus de la Faculté de Montréal. C'est en 1920, que la Succursale de l'Université Laval devint entièrement autonome lorsque la législature provinciale la constitua en corporation sous le nom d'« Université de Montréal ». Quelques mois auparavant, le pape Benoît XV avait déjà décrété l'indépendance de la Succursale. C'est ainsi que naquit la deuxième université catholique de la

4 Extrait de la lettre de S.E. le Cardinal A. Franchi en date du 9 mars 1876 et adressée à l'archevêque de Québec. Cette lettre est reproduite dans : J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 28.



SOCIÉTÉ DE DROIT HISTORIQUE ARCHIVISTO

province de Québec, après avoir été pendant une quarantaine d'années une émanation dépendante de l'Université Laval qui elle, fut la première université catholique. La Faculté de droit préalablement incorporée abandonna alors sa charte pour faire son entrée à l'intérieur de l'Université de Montréal. Il est intéressant d'observer qu'à cette époque, la Faculté avait constitué un capital net de 50 892.00 $ qui fut versé au budget de l'Université de Montréal.

Depuis 1968, la Faculté de droit est établie dans un immeuble moderne détaché de l'édifice central de l'Université de Montréal. Mais avant d'en arriver là, la Faculté avait subi plusieurs déplacements :

> « D'abord installée au moment de la fusion sur la rue Saint-Denis, l'Université de Montréal déménagea sur le Mont-Royal, rue Maplewood, en 1942. Quant à la Faculté de droit, d'abord établie au Cabinet de Lecture Paroissial, rue Notre-Dame, elle occupa de 1884 à 1888-89 le château Ramezay et, en 1889, elle déménagea dans l'édifice où Trefflé Berthiaume avait fondé *La Presse*, en face de l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame. Le 8 octobre 1895, elle se fixa sur la rue Saint-Denis où elle demeura pendant 47 ans, sauf pour une courte période où elle alla occuper l'École des Hautes Études Commerciales (coin Viger et St-Hubert) à la suite de l'incendie du 23 novembre 1919 qui ravagea l'édifice de l'Université Laval à Montréal, rue Saint-Denis. En 1942, la Faculté de droit vint occuper l'immeuble central de l'Université de Montréal au flanc du Mont-Royal. Depuis 1968, elle partage un nouvel immeuble à l'extrémité ouest du campus avec les Sciences sociales »[5].

Depuis le 20 septembre 1978, le siège de l'actuelle Faculté de droit porte maintenant le nom officiel de « Pavillon Maximilien-Caron » en l'honneur du premier professeur de carrière nommé à la Faculté.

## De 1920 à 1944

Durant ce quart de siècle, tous les aspects de la vie du pays accusèrent un bouleversement profond et la Faculté de droit de l'Université de Montréal ne fut pas épargnée par ces retombées. À cette époque, l'enseignement du droit était assuré par des chargés de cours recrutés parmi les notaires, les avocats et les juges qui acceptaient par dévouement de divulguer aux étudiants le fruit de leur expérience. Mais leurs nombreuses occupations les empêchaient de consacrer tout leur temps aux étudiants alors que ces derniers réclamaient des professeurs à plein temps qui pourraient les guider dans leurs études et les assurer d'une présence

5 *Id.*, p. 16-17.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

permanente à la Faculté.

Les chargés de cours qui ont enseigné à la Faculté durant cette période méritent toutefois les plus grands éloges car ils ont résisté et continué leur tâche universitaire malgré les conditions matérielles pénibles dans lesquelles ils devaient donner leurs cours. Sans compter le salaire dérisoire qu'ils recevaient, ils n'avaient à leur disposition que deux salles de cours dotées d'installations très modestes à l'intérieur d'un bâtiment dont les murs étaient chancelants. Déjà en 1923, la Faculté de droit avait vainement tenté de convaincre l'Université de Montréal d'améliorer l'état déplorable de son installation. Les doléances de la Faculté visaient notamment le manque de salles de cours, l'inaccessibilité de la bibliothèque, l'absence de contact entre les enseignants et les étudiants qui étaient laissés à eux-mêmes durant leurs études.

Malgré les difficultés et les sacrifices, on observe une augmentation croissante du nombre des matières au programme académique de la Faculté. Ce mouvement deviendra irréversible pour ainsi s'accroître très rapidement après 1945. L'évolution sociale, économique et politique qui avait engendré de nouveaux besoins dans la société ouvrait ainsi la voie à de nouveaux secteurs de la vie juridique que la Faculté se devait de faire connaître à ses étudiants. C'est pourquoi par exemple on accorda plus d'importance à l'enseignement du droit commercial et on créa un cours de droit du transport terrestre et aérien.

La fin de cette période est marquée par l'inauguration, en 1943, du nouvel emplacement de l'Université de Montréal sur la montagne du Mont-Royal. De plus, un fait important pour la Faculté de droit eut lieu en 1944 : Me Maximilien Caron devint alors le premier professeur de carrière à la Faculté. Il quitta l'exercice du droit pour consacrer tout son temps à la Faculté et aux étudiants. Cet événement devait donner lieu à plusieurs réformes et innovations utiles pour la Faculté et fut le signe (avant-coureur) d'un avenir prometteur pour l'institution.

## De 1944 à nos jours

La période d'après-guerre a marqué le début d'une ère nouvelle non seulement pour la société mais également pour la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Les étudiants comme les professeurs, après avoir souffert pendant

6 *Id.*, p. 215.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

longtemps des carences et des limites de leurs conditions de travail, ressentaient le besoin pressant d'une réforme, d'un renouveau. Ce besoin fut réalisé graduellement par la Faculté qui implanta alors les fondements de son expansion sans cesse croissante et dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Au début de cette période, l'administration de la Faculté se fixa comme objectif de former des hommes de culture juridique et non pas seulement des praticiens du droit. En 1962, le doyen Maximilien Caron rappelait en ces termes les débuts de cette période dont il fut l'un des dévoués précurseurs :

> « Il importe d'abord de dégager l'esprit qui l'a guidée. Une faculté de droit reçoit des bacheliers qui veulent, en toute liberté, acquérir à la fois une formation juridique et des connaissances d'ordre scientifique et technique. La majorité d'entre eux se destinent, au moment de leur accession à l'Université, à l'exercice de la profession d'avocat ou de notaire. C'est à la lumière de ce complexe objectif que s'est orientée la politique de notre Faculté. Que sa définition et son application furent toujours aisées, il ne serait pas réaliste de le croire et de le dire. Des obstacles surgirent qu'il fallut contourner ou écarter. N'oublions pas que ce qui aujourd'hui paraît aller de soi était autrefois d'audacieuses nouveautés et que toute nouveauté provoque de la suspicion. On ne se détourne pas impunément des vieilles habitudes, du conformisme traditionnel. »[6]

Les progrès majeurs survenus depuis 1944 peuvent se résumer ainsi : la nomination de professeurs de carrière et l'augmentation graduelle de leur nombre; la diversification et l'accroissement du programme académique de même qu'une meilleure organisation pédagogique; l'expansion de la bibliothèque; la préparation et l'implantation de projets nouveaux. Précisons brièvement chacun de ces éléments.

### – Professeurs de carrière

Le 6 octobre 1944, Me Maximilien Caron devenait le premier professeur de carrière de la Faculté, consacrant ainsi tout son temps à la Faculté après avoir enseigné à temps partiel depuis 1937.

Peu de temps après, d'autres ont également été nommés professeurs de carrière. Parmi les premiers élus, citons Me Roger Comtois, Me Pierre Martineau, Me Pierre Carignan, Me Albert Mayrand, Me Roma Cousineau, Me Roch Brunet et plusieurs autres.

---

7 Propos recueillis dans *Le Devoir*, 29 décembre 1947 et reproduits dans J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 211.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTIQUE

Le corps professoral s'est accru peu à peu. En 1952-53, on comptait 7 professeurs plein temps. En l'année 1970-71, on dénombrait 41 professeurs plein temps et 41 chargés de cours pour 975 étudiants. Aujourd'hui, le personnel enseignant se répartit comme suit : 57 professeurs et 54 chargés de cours.

### – Le programme académique

Le programme s'est ramifié au fil des années. Il comporte des cours, des séminaires, des travaux pratiques, des travaux dirigés, des examens périodiques, etc.

En 1947, Me Roch Brunet alors secrétaire de la Faculté et professeur de carrière s'exprimait ainsi : « La présence d'un nombre appréciable d'étudiants pour qui l'étude du droit ne constitue qu'une préparation en destination du haut fonctionnarisme, du service diplomatique ou des directions industrielles représente un fait social nouveau et qui comporte à l'égard de la société canadienne française une consolante signification. »[7]

Consciente de ce fait, la Faculté s'ingénia alors à diversifier progressivement le choix des cours de façon à satisfaire le plus possible les destins divers des étudiants. C'est pourquoi on accorda plus d'importance au droit fiscal, au droit comparé, au droit public et au droit commercial, sans toutefois délaisser les différentes branches du droit civil.

Comme tous les programmes universitaires, celui de la Faculté de droit de Montréal a subi diverses modifications au cours des années. D'abord les chambres professionnelles, le Barreau et la Chambre des notaires, avaient depuis longtemps imposé aux facultés de droit des normes très précises quant aux cours que devaient suivre les candidats à l'exercice de la profession. Puis vers les années 1970, elles ont accordé plus de latitude aux facultés de droit. Celle de l'Université de Montréal a ainsi pu diversifier son programme de façon à assurer aux étudiants une formation adéquate en droit public et en droit privé.

Les cours à option ont été peu à peu introduits en troisième année, puis en deuxième année. Dès 1968, des étudiants participèrent aux décisions des comités chargés de proposer des réformes au programme académique.

Certaines innovations pédagogiques ont été implantées surtout à partir de la dernière décennie. Elles ont pris forme par la publication de manuels de cours par les professeurs, l'utilisation de méthodes actives dans certains cours et quelques essais d'audiovisuel.

Pour l'année 1978-79, on compte 1 100 étudiants inscrits à la licence (parmi

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

eux 403 sont en première année) et 80 candidats au Diplôme de droit notarial (quatrième année), sans compter le grand nombre d'étudiants inscrits aux Études supérieures. Par ailleurs, la Faculté dispense 56 cours dans 154 unités enseignement et ces cours sont répartis entre diverses disciplines dans les proportions suivantes : 26 % en droit public, 26% en droit commercial, 40 % en droit civil et 8 % en droit pénal.

### – La bibliothèque

En 1947, on déplorait l'état embryonnaire de la bibliothèque de la faculté : on y retrouvait environ 4 000 volumes et brochures seulement. En 1962 on dénombrait environ 25 000 volumes et une centaine de périodiques. Puis en 1971, on comptait environ 60 000 volumes. En 1978, la bibliothèque comporte plus de 100 000 volumes et offre ses services aux étudiants de licence, maîtrise et doctorat ainsi qu'au personnel du Centre de recherche en droit public.

Cette augmentation considérable et rapide de la bibliothèque démontre bien le souci de la Faculté de répondre adéquatement aux besoins de l'enseignement et de la recherche et de favoriser l'instauration de projets connexes. En effet, la Faculté était consciente que la réalisation de projets nouveaux sur le plan académique nécessitait, entre autres, l'expansion de sa bibliothèque[8].

### – Instauration de nouveaux projets

Une des préoccupations majeures de la Faculté a été de sans cesse perfectionner son organisation et d'ébaucher des projets qui pourraient contribuer à son progrès et à sa renommée. Les expériences mises de l'avant par la Faculté ont été longuement préparées et discutées avant d'être instaurées. Il fallait que l'évolution « s'effectue sous le signe d'un sage dynamisme »[9].

Les projets développés à la Faculté depuis 1944 sont en nombre considérable. La liste étant fort longue, quelques-uns seulement seront cités dans les paragraphes qui suivent, mais il ne faudrait toutefois pas sous-estimer les autres qui, faute

---

8 La Bibliothèque de la Faculté connut un essor considérable à partir de 1955 grâce à Jean Roy qui en fut le directeur de 1963 à 1971. Son successeur à ce poste a été Laurent Ouimet jusqu'en 1977 et depuis cette date, la direction est assumée par Paquerette Ranger.

9 M. CARON, « La Faculté de droit – Quinze ans d'évolution » (1962) extrait reproduit dans : J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 215.

10 J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 289.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE L'OUTAOUAIS

d'espace, ne peuvent être signalés ici.

Le premier à être mentionné est l'Institut de recherche en droit public qui fut créé au printemps 1961. Il fut inauguré le 26 février 1962 par le ministre de la Jeunesse d'alors, monsieur Paul Gérin-Lajoie et à partir de 1971, l'Institut fut désormais connu sous le nom de Centre de recherche en droit public.

> Le Centre a pour but de
>
> « favoriser et d'organiser la recherche en droit public et plus particulièrement en droit constitutionnel et en droit administratif. D'autres matières juridiques de même que les disciplines para juridiques deviennent des objets d'étude dans la mesure où celles-ci s'avèrent utiles à des recherches en droit public et correspondent à des besoins de notre société.
>
> Le Centre est le seul organisme de recherche en droit public au Québec. Il s'exprime surtout par la préparation et la publication d'ouvrages entrepris de sa propre initiative ou à la demande d'autres institutions.
>
> On s'accorde à reconnaître la qualité scientifique des travaux effectués par le Centre. Cet organisme apporte une contribution importante à l'organisation systématique, à la divulgation et à la critique positive du droit public et canadien, en tenant compte de plus en plus de la dimension socio-politique et du caractère interdisciplinaire qu'a pris la recherche juridique depuis quelques années »[10].

Lors de sa création, l'Institut était dirigé par le professeur Jean Beetz qui était assisté d'un secrétaire, Me Luce Patenaude et d'un Comité d'administration formé à l'époque des personnes suivantes : messieurs Carl Goldenberg, Marc Lalonde, Albert Mayrand, André Morel et Pierre Elliott Trudeau.

Depuis 1967, le Centre de recherche en droit public est devenu un département de la Faculté de droit dont la gestion relève d'un directeur. Cinq personnes se sont succédé jusqu'ici au poste de directeur du Centre : Jean Beetz (1961-1963), Pierre Carignan (1963-1969), Gilles Pépin (1969-1972), André Tremblay (1972-1976) et Andrée Lajoie (1976-1980)[11].

Un autre projet mérite d'être souligné : celui de la revue juridique de la Faculté. En avril 1951, paraissait le premier numéro de la *Revue Thémis* publiée sous la direction de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Depuis 1966, elle porte le nom de *Revue Juridique Thémis*. Elle a été constituée en corporation en 1969 et en 1973, elle a été intégrée sous la raison sociale Les Éditions Thémis

11 Depuis, Mes Pierre Carignan (1981-1985), Patrick Molinari (1985-1989), Pierre Trudel (1989-1994), Jacques Frémont (1994-1999) et Ejan Mackaay (1999-2003) se sont succédé à ce poste. Le professeur Pierre Noreau est l'actuel directeur du Centre (N.D.É.).

12 J. BOUCHER, « DATUM », in J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 247.



SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU NOTARIAT

Inc. La gestion courante relève d'un directeur général et le conseil d'administration est constitué de six membres, dont quatre étudiants, un représentant de l'administration et un autre du corps professoral.

Par ailleurs, en 1968, fut créé à la Faculté le projet DATUM (Documentation automatique des textes juridiques de l'Université de Montréal) dont le directeur était le professeur Jacques Boucher. Il s'agit là d'un programme de dépistage rapide de l'information juridique à l'aide d'un ordinateur.

La mise en marche du projet DATUM a été réalisée grâce aux efforts de quelques professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Montréal aidés d'informaticiens, de linguistes, de traducteurs et de programmateurs. Le projet fut mis en service en 1972, date de son inauguration, et fut offert à l'ensemble de la profession juridique qui l'utilisa avec profit.

Aujourd'hui, le service DATUM est assuré par une compagnie de la Couronne dénommée SOQUIJ : mais n'eût été de l'initiative de la Faculté de droit, ce service n'aurait probablement pas encore vu le jour. « La Faculté de droit a donc joué le rôle de pionnier dans le domaine du repérage de l'information juridique par ordinateur ainsi que dans la diffusion de l'information juridique à l'ensemble de la communauté québécoise »[12].

Enfin le Groupe de recherche en consommation (GRC) a été fondé en 1975; son directeur est le professeur Claude Masse aidé de six chercheurs permanents. Le groupe s'est fixé comme objectif de « promouvoir la recherche sur le droit de la consommation, de contribuer à la formation de chercheurs et de professeurs en droit de la consommation et de favoriser le développement de la protection du consommateur au Québec »[13].

Le Groupe a déjà à son crédit la publication d'une collection de manuels en droit de la protection du consommateur; il est également conseiller juridique auprès de plusieurs associations de consommateurs du Québec et prépare à leur intention des cours d'information juridique portant sur la protection des consommateurs.

Les points de vue et la méthode utilisés par le Groupe dans son travail ont une dimension multidisciplinaire. En effet le Groupe travaille en collaboration avec des chercheurs en sciences politiques, en sociologie, en commerce et en économie.

13 J. HÉTU, *op. cit.*, note 1, p. 297.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Quelques personnalités issues de la Faculté

Personne n'ignore que plusieurs personnalités du monde de la politique, des affaires et de la magistrature sont d'anciens diplômés ou d'anciens professeurs de la Faculté de droit. La Faculté a en effet fourni un nombre très élevé de premiers ministres, de ministres, de hauts fonctionnaires, de juges, d'administrateurs qui ont fait ou font encore leur marque dans la société canadienne. La Faculté a donc exercé, par l'intermédiaire de ses diplômés et de ses professeurs, une influence importante tant sur la vie économique que sociale, politique et juridique du Canada. Si on consulte la liste des anciens depuis 1878, leur nombre est imposant. La nomenclature qui suit n'est certes pas exhaustive mais elle donne un aperçu de la variété des domaines dans lesquels ces personnes ont oeuvré à l'intérieur de la société. Seuls quelques éléments de leur curriculum vitae ont été retenus ici. De plus, la liste suivante ne tient pas compte des réalisations personnelles de ces hommes et de ces femmes qui ont contribué par dévouement, malgré leurs nombreuses occupations, au développement et à l'avancement de sociétés de bienfaisance, des hôpitaux, de l'éducation, des sciences et des arts.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, l'actuel premier ministre du Canada, est un ancien diplômé de la Faculté (1943). Il y a également enseigné à partir de 1961. Il est présentement professeur agrégé en congé, ayant été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1965.

**Faculté de droit, Université de Montréal**

Pierre Elliott Trudeau et Rosario Genest.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

On trouve, parmi les anciens, plusieurs premiers ministres du Québec, notamment : Pierre-J.-O. Chauveau (professeur de 1878 à 1890), Joseph-A. Chapleau (professeur de 1878 à 1898), Maurice Duplessis (promotion de 1913), Daniel Johnson (1940), Jean-Jacques Bertrand (1941), Robert Bourassa (1956).

D'autres ont également fait carrière en politique, par exemple :

- Frederik D. Monk, a été ministre au Québec après avoir enseigné à la Faculté à compter de 1887.
- Rodolphe Lemieux, ministre au fédéral, a été professeur à la Faculté de 1897 à 1931.
- Georges-Émile Lapalme (promotion de 1928) fut chef du parti libéral du Québec dans les années 50 et ministre de la Justice et des Affaires culturelles dans le cabinet de Jean Lesage.
- Paul Gérin-Lajoie, (promotion de 1942) fut à l'origine de la plus importante réforme de l'enseignement dans l'histoire du Québec, à titre de ministre de l'Éducation du gouvernement Lesage. Il fut également président de l'ACDI (Agence canadienne de développement international).
- Marc Lalonde est un ancien diplômé de la Faculté et a commencé à y enseigner en 1958. Il est présentement ministre du cabinet Trudeau.
- Jacques-Yvan Morin, ministre actuel dans le cabinet de René Lévesque, est également professeur titulaire en congé. Il commença à enseigner à la Faculté en 1957.
- Robert Burns (promotion de 1960) a exercé comme avocat spécialisé en droit ouvrier. Il a été membre de l'Assemblée nationale du Québec et l'un des principaux ministres du gouvernement Lévesque.
- Jean-Guy Cardinal, notaire. Il était diplômé de la Faculté et professeur titulaire en congé. Il occupa le poste de doyen de la Faculté en 1966 et 1967 et fut ensuite ministre de l'Éducation du gouvernement Johnson. En 1979, année de son décès, il occupait le poste de vice-président de l'Assemblée nationale du Québec.
- Léon Mercier-Gouin, sénateur, a enseigné à la Faculté à partir de 1920 et a été nommé professeur émérite en 1957.

Maire de la ville de Montréal depuis plusieurs années, Me Jean Drapeau est un diplômé de la Faculté (1941).

Plusieurs hauts fonctionnaires sont issus de la Faculté. Citons entre autres un gouverneur-général : Jules Léger (1936); des lieutenants-gouverneurs du Québec : Joseph-A. Chapleau (professeur de 1878 à 1898), Narcisse Pérodeau (notaire, professeur de 1898 à 1929) et Louis-A. Jetté (doyen de la faculté 1890-1898). L'actuel protecteur du citoyen du Québec, Me Luce Patenaude diplômée de la

SOCIÉTÉ DE VULGARISATION JURIDIQUE ARCHAMBAULT

Faculté en 1956; elle y a ensuite enseigné à compter de 1962. Certains ont eu une brillante carrière diplomatique, tels Jules Léger (promotion de 1936), Marcel Cadieux (1939) et Roger Duhamel (1938) qui a également à son crédit une longue expérience comme journaliste et écrivain.

Les diplômés et professeurs de la Faculté qui ont accédé au poste de juge sont légion. Quelques noms seulement seront mentionnés ici.

- Louis-A. Jetté, juge en chef de la Cour d'appel du Québec (1909-1911), professeur puis doyen de la Faculté (1890-1898).
- Gérald Fauteux, diplômé en 1925, fut juge en chef de la Cour suprême du Canada.
- Édouard Rinfret, diplômé en 1928 et fils du juge Thibaudeau Rinfret qui avait été juge en chef de la Cour suprême du Canada; il a continué la tradition familiale en étant nommé au poste de juge en chef de la Cour d'appel du Québec.
- Lucien Tremblay, fut juge en chef de la Cour d'appel du Québec (1961-1977); professeur à la Faculté à compter de 1950, il a été nommé professeur émérite en 1962 et chancelier de l'Université de Montréal de 1967 à 1970.
- André Montpetit, professeur à la Faculté à partir de 1953 fut juge à la Cour supérieure de 1951 à 1975.
- Jules Deschênes, diplômé en 1946, est actuellement juge en chef de la Cour supérieure du Québec après avoir été professeur à la Faculté et juge à la Cour d'appel du Québec.
- Jean Beetz est juge à la Cour suprême du Canada depuis 1974. Il a eu une fructueuse carrière notamment en droit constitutionnel. Il fut professeur à la Faculté à partir de 1953, puis il en fut le doyen de 1968 à 1970.
- Antonio Lamer, diplômé de la Faculté en 1956, il y fut professeur en 1963. Il a été nommé président de la Commission de réforme du droit du Canada en 1976 et juge à la Cour d'appel du Québec en 1978.

Citons également les juges Louis-Philippe Demers (professeur à la Faculté à compter de 1897 et doyen de 1929 à 1941), Honoré Gervais (professeur en 1898), Bernard Bissonnette (nommé professeur en 1941 et doyen de 1955 à 1961), Ariste Brossard (professeur de 1948 à 1959), Claude Prévost (professeur de 1947 à 1956), Irénée Lagarde (professeur de 1947 à 1962), Châteauguay Perrault (professeur à compter de 1952), Roger Brossard (professeur en 1956), Réjane Laberge-Colas (promotion de 1951), Alan B. Gold (1941) et enfin le juge Albert Mayrand.

Enfin, un nombre élevé de diplômés et d'anciens professeurs ont apporté une importante contribution au monde des affaires, particulièrement à titre d'administrateurs de sociétés importantes. Parmi les diplômés, on compte entre

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ARCHIVISTO

autres Guy Vanier (promotion de 1912), Lionel Leroux (1926, notaire), Eugène Therrien (1930; il fut président de l'influente Société Saint-Jean Baptiste), Paul Leman (1937), Jacques Courtois (1943), André Charron (1947).

Au nombre des anciens professeurs qui ont fait leur marque dans le monde des affaires, on trouve :

- Édouard Montpetit, professeur de 1904 à 1954, secrétaire général de l'Université de Montréal (1920-1950), fondateur de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, pour ne citer que quelques-uns de ses titres.
- Victor Morin, notaire, président de la Chambre des notaires du Québec en 1930; il oeuvra dans le monde des affaires et fut professeur à la Faculté de 1904 à 1940 et fut nommé professeur émérite en 1939.
- Marcel Faribault, notaire, fut président de la Chambre des notaires en 1950, professeur à la Faculté à compter de 1937 et administrateur d'un nombre étonnant de firmes très importantes.
- Eugène Poirier, notaire; il a enseigné à la Faculté à partir de 1941.
- François Mercier fut également professeur à la Faculté de 1953 à 1962.

D'anciens diplômés ont également brillé par leur longue et fructueuse carrière dans le journalisme, tels Roger Duhamel (1938) et Jean-Marc Léger (1949).

## Conclusion

La commémoration du centenaire de la Faculté de droit a connu un prolongement et un dénouement heureux par la collation de doctorats *honoris causa* en droit conférés à messieurs les juges Alan B. Gold et Albert Mayrand. La cérémonie eut lieu le 16 novembre 1978 en présence du recteur de l'Université de Montréal : Paul Lacoste (diplômé de la Faculté en 1960), de l'archevêque de Montréal : Son Excellence Monseigneur Paul Grégoire, du chancelier de l'université : monsieur le juge Guy Guérin (qui est également diplômé de la Faculté depuis 1952; il y enseigne depuis plusieurs années), du secrétaire général de l'université : madame Juliette Barcelo, du doyen de la Faculté de droit : Me Roger Comtois; d'autres personnalités étaient également présentes. L'auditoire était composé des membres de la famille des candidats, d'amis et de professeurs de la Faculté.

Le juge Alan B. Gold est présentement juge en chef de la Cour provinciale de la province de Québec depuis 1970. Il a obtenu sa licence en droit à l'Université de Montréal en 1941. Depuis il s'est particulièrement distingué par sa brillante

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

carrière comme avocat, sa fonction d'arbitre en chef en droit du travail et par son rôle comme fondateur et directeur du Bureau de l'assistance judiciaire de Montréal de 1956 à 1960.

Quant à Me Albert Mayrand, il connut avant d'être nommé juge une brillante carrière universitaire. Diplômé de la Faculté en 1934, il y enseigna à compter de 1940. Il fut nommé professeur agrégé en 1948, puis titulaire en 1951. Il a assumé la fonction de secrétaire de la Faculté de 1952 à 1961, puis celle de vice-doyen (1961-1962). Il a été nommé juge à la Cour supérieure en 1965 et siège présentement comme juge à la Cour d'appel du Québec depuis 1974. Le titre de professeur émérite de la Faculté lui a été décerné en 1969. La liste des réalisations de monsieur le juge Mayrand serait trop longue pour être mentionnée ici, mais soulignons qu'il compte à son crédit plusieurs publications de même que sa participation à l'Office de révision du Code civil. Il détient également un doctorat *honoris causa* de l'Université d'Ottawa conféré en 1965.

L'année 1978 marquait un autre anniversaire pour un membre de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et cet événement mérite d'être souligné. Il s'agit de Me Roger Comtois, doyen de la Faculté, qui assume le poste de professeur depuis maintenant 30 ans. Cette longue et fructueuse carrière se poursuit, fort heureusement, pour le bénéfice de tous.

Me Comtois a été doyen de 1976 à 1980; il avait auparavant agi comme secrétaire de la Faculté de 1961 à 1970. Sa participation à la vie de la Faculté remonte à 1946, date de l'obtention de sa licence en droit. Après avoir exercé comme notaire, il était nommé en 1948 professeur de carrière à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son salaire annuel à titre de professeur se chiffrait alors à 4 000.00 $! Me Comtois devint professeur titulaire en 1959 et obtint un doctorat en droit de l'Université d'Ottawa en 1963. Malgré sa lourde tâche d'enseignement, il a rempli la fonction prestigieuse de président de la Chambre des notaires du Québec de 1966 à 1969 : sa contribution à ce titre fut remarquable. Il n'est pas sans intérêt de souligner qu'il est également membre de la Société Royale du Canada. Les publications de Me Comtois ne se comptent plus aujourd'hui. Mais au-delà de toutes ses réalisations, de tous les honneurs et de tous les titres qui lui ont été conférés, sa longue carrière de professeur à la Faculté pour une période s'élevant à plus de 30 ans pourrait bien être le rôle qu'il affectionne le plus. Ce rare exploit, car c'est bien de cela qu'il s'agit, présuppose du dévouement, de la ténacité, de l'optimisme et de la disponibilité. Ces qualités et bien d'autres, Me Comtois en a toujours fait preuve à l'égard de la Faculté, que ce soit envers les étudiants ou les professeurs. Depuis le 1er juin 1980, Me Yves Ouellette a succédé à Me Comtois au poste de doyen.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Bribes notariales – Survol – 125 ans d'histoire

Mes Pierre Ciotola et Dominique Duclos*

Lors d'une conférence prononcée devant ses confrères du Notariat, Me Jean-Guy Cardinal, alors doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, retrace ainsi les origines modestes de cette Faculté :

> « Donc, pendant longtemps, même à Montréal, ceux qui se destinaient à la pratique du droit recevaient leur préparation dans les études des avocats et des notaires. Cependant, déjà en mai 1851, une école de droit était ouverte au collège Sainte-Marie. Elle ne comportait au début qu'un seul professeur, Me Maximilien Bibaud. Le nombre des étudiants de cette école ne semble pas avoir excédé 40. Cette école cessa son enseignement en 1867 et il fallut attendre 1878 pour que la Succursale, à Montréal, de l'Université Laval prenne la relève. Ce fut vraiment l'origine de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. »[1]

L'existence d'une profession juridique, spécialisée essentiellement dans le domaine non contentieux, laisse semble-t-il, indifférentes les Facultés de droit alors naissantes. Roy, ce grand historien du notariat, rappelle ce mépris des Facultés de droit de l'époque vis-à-vis du notariat :

> « Il semble que dans certains quartiers du barreau l'on était jaloux ou mécontent de voir ces clercs de notaire s'asseoir sur les mêmes bancs et puiser aux mêmes sources que les aspirants à l'ordre des avocats.
>
> Et tous ceux que nous pourrions appeler aujourd'hui les anciens du notariat, nous voulons dire la génération de 1870 à 1880, doivent se souvenir non sans quelqu'amertume peut-être, que les professeurs de droit des universités avaient alors, étant tous avocats, une tendance à mépriser le notariat, à se moquer de ses coutumes et à ne commenter les articles des codes et des lois qu'au point de vue qui pouvait être utile au barreau.

---

* Ce texte publié initialement sous la plume de Pierre CIOTOLA, « Bribes notariales », dans Jean HÉTU, *Album Souvenir 1878-1978. Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1978, p. 235 à 246, a été revu et mis à jour pour la période 1978-2003 par Dominique Duclos, notaire à Montréal.

1 Jean-Guy CARDINAL, « La Faculté de Droit et le Notariat », (1967) 2 *R.J.T.* 151, 152. Ajoutons que Maximilien Bibaud devait, en 1861, retenir les services du notaire Léonard-Ovide Hétu, diplômé de son École de droit, comme professeur d'instrumentation chargé de préparer les étudiants aux examens de la Chambre des notaires.

SOCIÉTÉ DE PRÉSERVATION HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ce n'était pas là l'enseignement et les leçons que devaient s'attendre de recevoir ces jeunes gens fiers du choix libre qu'ils avaient fait et dont on aurait dû au moins respecter les susceptibilités légitimes.

Plus d'un, au sortir de ces cours où ils avaient dû subir en silence les humiliations et les moqueries d'un professeur autoritaire et les taquineries de camarades enhardis par cet oubli des convenances descendu d'une chaire doctorale, ne manquaient pas de raconter à leurs patrons les scènes déplorables dont ils avaient été les témoins et les victimes.

Et ceux-ci, on le comprend, n'étaient guère encouragés à favoriser les cours universitaires, malgré l'ardent désir qu'ils eussent de rehausser le niveau des études professionnelles. »[2]

L'indifférence et même la méfiance, qu'entretenaient jadis la Faculté et le notariat, l'un vis-à-vis l'autre, font place au fil des années à une confiance mutuelle. Aussi, les notaires jouent un rôle prépondérant dans l'enseignement et l'administration de la Faculté de droit de l'Université de Montréal comme la Faculté de droit inculque aux candidats au notariat la formation tant souhaitée d'homme de loi.

## L'apport du notariat à la Faculté de droit

L'indifférence des facultés de l'époque se manifeste clairement par le refus de créer une Chaire du notariat[3]. Les pressions de plus en plus agressives du notariat en vue de la création d'un enseignement mieux adapté aux réalités de la profession mènent à l'engagement comme professeurs de droit des noms illustres du notariat, des pionniers véritables, qui par leur compétence et leur travail, tracent la voie à la coopération actuelle entre la Faculté et la Chambre professionnelle. C'est à ces notaires illustres du début du siècle comme à leurs successeurs dans l'enseignement à l'Université de Montréal qu'il convient de rendre un hommage mérité.

Dès 1880, la Faculté de droit de l'Université McGill confie l'enseignement du droit notarial à Me Hart. L'Université Laval de Québec réagit ainsi en 1887 par l'engagement de Me Sirois. Ce n'est qu'en 1898 que la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal crée un enseignement de pratique notariale donné par Me Narcisse Pérodeau[4]. Ce cours de pratique notariale vise essentiellement à

2 J. Edmond ROY, « Histoire du Notariat du Canada », (1902) 4 *R. du N.* 151, 152.
3 *Id.*, 153.
4 J.E. ROY, « L'enseignement universitaire », (1898-99) 1 *R. du N.* 77.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

l'étude de la loi organique du notariat comme à la rédaction des actes notariés. Me Narcisse Pérodeau s'intéresse à ce cours de 1898 à 1919.

La vie politique et professionnelle du premier titulaire de cet enseignement est fort impressionnante. Il prend une part active aux travaux de la Chambre des notaires, soit comme secrétaire, soit comme président. Il manifeste son attachement aux fonctions publiques comme ministre provincial, conseiller législatif et même lieutenant-gouverneur. C'est en ces termes que son successeur, à plus d'un titre, lui rend hommage :

> « Entre temps, la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal ayant décidé de fonder une chaire de procédure notariale au bénéfice des nombreux étudiants de cette profession, M. Pérodeau fut revêtu de l'hermine professorale et lors du mouvement séparatiste qui donna naissance à l'Université de Montréal, il prit une part importante aux travaux de la nouvelle organisation. »[5]

Il délaisse par la suite l'enseignement de la procédure notariale au profit de celui de la législation financière, commerciale et industrielle.

Me Victor Morin, déjà professeur de droit administratif de 1909 à 1919, remplace son collègue de travail, Narcisse Pérodeau, comme responsable de l'enseignement de la procédure notariale pendant près de 20 ans de 1919 à 1939. Aussitôt nommé, il suggère d'accroître le nombre des cours de procédure notariale offerts par la Faculté, principalement en matière de pratique du notariat et de tenue de bureau[6]. Me Jos Sirois brosse ainsi, bien sommairement, la vie professionnelle de Me Morin, lors de son cinquantenaire d'admission au notariat :

> « De notre confrère, je mentionnerai, par exemple, ses connaissances professionnelles qui lui ont amené une large clientèle, l'ont maintenu pendant des années à la trésorerie de la Chambre des notaires et l'ont ensuite porté à la présidence, après qu'il eût occupé celle de l'Association du notariat canadien; son goût des choses de l'histoire, de l'ethnographie et de la numismatique qui l'ont conduit au château Ramezay, son patriotisme, qui en fit pendant des années l'animateur de la Société St-Jean-Baptiste; son goût pour la littérature qui lui a fait produire des œuvres couronnées par la Société Royale du Canada, puisque celle-ci vient d'appeler leur auteur à la présidence de ses sections réunies; ses aptitudes financières que la Caisse Nationale d'Économie et la Société Nationale de Fiducie ont utilisées en l'installant à leur fauteuil présidentiel; son dévouement à la chose publique et ses connaissances des questions municipales qui en firent jadis le "leader" du Conseil de la Cité de

5 Victor MORIN, « L'Honorable Narcisse Pérodeau, "Labor probitas et decor" », (1932-33) 35 *R. du N.* 199.

6 Procès-verbal d'une réunion de la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, 14 novembre 1919.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

Montréal dans un temps où les luttes étaient moins âpres, [...] ses connaissances du droit et de la procédure qui lui procurèrent une chaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, et j'en passe!! Je ne veux pas oublier l'art héraldique, qu'il a particulièrement étudié, et évoquer à ce propos un souvenir lorsqu'un hôpital de Québec, qui m'est cher à plus d'un titre, a voulu se composer une devise et des armoiries, il s'est adressé au d'Hozier montréalais qu'est notre ami! Soulignons aussi deux fugues auxquelles nous avons été associés, Me Morin et moi : Commission des droits civils de la femme et Syndicat du Rachat des Rentes Seigneuriales? [*sic*] Je n'insisterai pas sur les travaux de cette dernière Commission; sa mort fut très douce![7]

Ses conseils étaient recherchés par les société commerciales, par les mouvements patriotiques et par les milieux intellectuels. Certaines activités le démontrent d'ailleurs :

« Victor Morin avait été président, de 1909 à 1916, de la Provinciale, compagnie d'assurance-vie et d'assurance-incendie. À l'époque de l'expansion immobilière de la métropole d'avant la première Grande Guerre, il avait encore été président, de 1910 à 1917, du Crédit métropolitain.

Une société d'assurances avait hésité, lors de son mariage, à lui accorder une assurance-vie, et cela l'avait amené – comme il le raconta un jour, non sans humour, à l'auteur de ces lignes – à l'étude de la constitution et de l'organisation de ces institutions. Entré à l'Ordre indépendant des Forestiers, il fut plus de quarante ans, vice-président de cette société, dont le siège principal est à Toronto, et son président général, de 1941 à 1949. Il était l'auteur d'une refonte de la constitution de cette société.

L'un des organisateurs de la Caisse nationale d'économie, il en avait été le président en 1915 à 1924.

Enfin, co-fondateur de la Société nationale de Fiducie en 1918, il était président de son conseil d'administration depuis.

Depuis 1940, il était président du bureau des commissaires censeurs de la Banque provinciale du Canada. Il était encore président, depuis plus de vingt-cinq ans, du Musée Historique canadien de Montréal (sis face à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal). »[8]

Il occupe la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1916 à 1924, et de la Société historique de Montréal de 1916 à 1928. Il est directeur de l'Alliance française de Montréal de 1907 à 1947 et même directeur et fondateur du Cercle universitaire de Montréal. Il est nommé membre de la Société Royale

7 Victor MORIN, « Cinquantenaire de son admission à la profession, 1888-1938 », (1938-39) 41 *R. du N.* 5, 7-8 (présentation de Me Sirois).

8 Jean-Jacques LEFEBVRE, « In Memoriam, Me Victor Morin », (1960-61) 63 *R. du N.* 207, 209-210.

du Canada en 1916 et désigné comme son président en 1938. Il publie de nombreuses études, notamment juridiques et historiques.

« Comme si ces activités multiformes n'avaient pas suffi à son extraordinaire vitalité, Me Victor Morin a commis encore une œuvre écrite considérable. En dehors de nombreux articles, donnés à l'ancienne *Revue canadienne*, au *Bulletin des Recherches historiques*, aux *Cahiers des Dix* déjà cités, à la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, il faut signaler sa collaboration à *La Revue du Notariat* qui s'étend sur quarante-cinq années, 1904-1938 [*sic*], et dont la liste de ses travaux apparaît à la *Table des Matières des 50 premières années de la Revue*. N'en retenons que ses *Hommages* à deux anciens présidents de la Chambre des notaires, MM. L.-P. Sirois et Narcisse Pérodeau. […] Il serait injuste de prétendre réciter ici les titres de toutes ces études, voir [*sic*] d'en tenter un classement sommaire. Retenons les études majeures, si l'on peut dire, et qui vont d'ouvrages d'ordre juridique, comme sa *Procédure des Assemblées délibérantes*, 1939, son étude sur les *Seigneurs et Censitaires*, 1941, à tant d'autres où une technique savante s'allie à une aimable érudition, comme son *Traité d'Art Héraldique*, 1951, qu'il avait repris, en 1957, sous le titre la *Science du blason*; les *Médailles Anciennes décernées aux Indiens*, 1916; la *Chanson française à travers les siècles*, 1939; les *Ordres de Chevalerie religieuse au Canada*, 1940; les *Fastes historiques du Vieux Montréal*, 1944; la *Légende dorée de Montréal*, 1949.

Dans un autre ordre, il avait publié *Croquis montréalais*, 1929, joliment illustrés par l'artiste G.W. Simpson, les *Ramezay et leur Château*, 1939, *Fleury Mesplet*, premier imprimeur de Montréal, 1939; le *Vieux Montréal*, 1942, un *Dîner-Opérette* en deux actes, 1952, etc.

À la Société royale du Canada, il avait donné une *Société secrète de Patriotes canadiens aux États-Unis* (l'ordre des Chasseurs de 1838), 1930; *Superstitions et croyances populaires*, 1937; *Aux sources de l'histoire de Montréal*, 1942; les *Traités du Gouvernement canadien avec les Indiens du Nord-Ouest*, 1938; *L'Échauffourée américaine de 1775-1776 au Canada*, 1950; et des esquisses biographiques du premier maire de Montréal, *Jacques Viger*, 1938, d'un autre maire de la ville et ancien secrétaire d'État, *Fernand Rinfret*, 1940; d'*Ernest Choquette*, 1941, de *sir Thomas Chapais*, 1947, des archivistes *Francis-J. Audet*, 1944, et E.-Z. *Massicotte*, 1948.

Consignons encore l'un des mieux venus de ses ouvrages, où il a plus mis peut-être de son incurable optimiste, de sa confiance dans les êtres comme aux événements, *l'Utile et le Futile*, 1943.

Son dernier livre, *le Gouverneur et Madame de Ramezay reçoivent*, (Montréal, 1957), est la relation du bal historique donné en 1955 au Château de Ramezay à l'occasion du 250e anniversaire de sa fondation, et qui fut célébré avec tant d'éclat. »[9]

9 *Id.*, 212-213.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA HISTORIQUE

Dès les années 40, Me Marcel Faribault assure l'enseignement de la procédure notariale. En fait, il suit les traces de son père, également notaire, René Faribault, qui, dans les années 20 et 30, enseigne le cours de législation financière. À compter de l'année 1948, Me Marcel Faribault est aidé dans l'enseignement de la procédure notariale par un jeune professeur de carrière Me Roger Comtois. Par la suite, la création d'un cours d'entraînement professionnel au notariat en 1953 entraîne une restructuration des cours de pratique notariale, auxquels s'intéressent Me Marcel Faribault, Me Roger Comtois et Me Jean-Guy Cardinal. La procédure notariale touche l'organisation du notariat, les procédures non contentieuses et l'examen des titres comme l'illustre cet extrait d'un annuaire de la Faculté de droit.

> Procédure notariale
>
> Première année :
>
> P.N. 208. – Historique et organisation du notariat; le notaire : devoirs, obligations, privilèges; l'acte notarié : formalités : preuve, force probante, greffe, copies et compulsoire; responsabilité du notaire.
>
> Chargé de cours : Comtois, Roger.
>
> Deuxième année :
>
> P.N. 308. – Déclaration judiciaire de propriété : ratification de titre; scellés et inventaire; lettres de vérification; partage et licitation; arbitrage.
>
> Chargé de cours : Cardinal, Jean-Guy.
>
> Troisième année :
>
> P.N. 408. – Vérification des testaments; envoi en possession, déclaration de présomption de décès, successions vacantes, initiation à l'examen des titres.
>
> Chargé du cours : Faribault, Marcel.[10]

À l'avènement des cours optionnels au niveau de la deuxième et de la troisième année de la licence en droit, le cours de procédure notariale est donné alternativement par Me Roger Comtois et Me Pierre Ciotola.

Les notaires sont appelés, au début, à enseigner les matières identifiées à la tradition civiliste du notariat, v.g. le droit notarial, le droit civil, et le droit municipal, scolaire et paroissial. Perçus de plus en plus comme des juristes compétents et polyvalents, les notaires, professeurs de carrière à la Faculté, touchent les sphères les plus complexes des activités juridiques, le droit fiscal, le droit commercial et le droit de la consommation.

Au fil des ans, le notariat prend une part active à l'administration de la Faculté et de l'Université. Narcisse Pérodeau s'intéresse à la création de l'Université de

10 *Annuaire de la Faculté de Droit*, 1957-1958, p. 12 et 13.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Montréal; Marcel Faribault occupe la fonction de secrétaire général de l'Université de Montréal de 1950 à 1955. Gustave Baudouin, pendant près de vingt-cinq ans, occupe la fonction de secrétaire de la Faculté, et y ajoute souvent celle de conservateur de la bibliothèque. Il trace la voie à un Roch Brunet ou à un Roger Comtois appelés également à consigner les délibérations de la Faculté et à veiller à ses affaires courantes ou même à un Jean Roy, directeur de la bibliothèque de 1963 à 1971 au rang de professeur agrégé[11].

Enfin, le décanat de la Faculté, réservé traditionnellement aux distingués membres de la magistrature et du Barreau, est, en deux occasions et en moins de dix années d'intervalle, confié à des notaires de prestige : Me Jean-Guy Cardinal et Me Roger Comtois.

Me Gustave Baudouin est décédé à Montréal en 1964 à l'âge de 92 ans. Les fonctions administratives ne semblent pas avoir miné sa santé!

> « Professeur plus de 25 ans, de droit administratif, municipal, paroissial et scolaire, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1920 à 1947, ses anciens élèves attestent qu'il préparait et dictait à ses étudiants de belles synthèses en ces matières complexes. Devenu secrétaire en 1922, il avait été le premier directeur des études de la même faculté en 1929. Il fut pas moins d'un quart de siècle secrétaire de la Faculté de droit, soit jusqu'en 1947. En cette qualité, il eut une participation prépondérante à la réorganisation des études de la Faculté, faite de concert avec les autorités du Barreau de la province et les conseils de facultés des universités-sœurs. Dès 1929, l'Université lui décernait un doctorat en droit au titre de l'enseignement. »[12]

La nomination de Me Jean-Guy Cardinal comme doyen de la Faculté de droit le 23 décembre 1965 réjouit les notaires du Québec. N'est-il pas le premier notaire à accéder à cette fonction, témoignage de haute estime mais également d'ingrate reconnaissance. Me Comtois le félicite ainsi de sa nomination :

> « Cette nouvelle a été reçue avec la plus grande satisfaction dans les milieux juridiques du Québec. Les praticiens du droit et les hommes d'affaires, connaissant la compétence du nouveau doyen, se sont réjouis de cette nomination; les professeurs de droit étaient tout aussi heureux de voir Me Cardinal revenir à la Faculté – qu'il n'avait, à la vérité jamais vraiment quittée – enrichi d'une nouvelle expérience. »[13]

Ce décanat s'annonce des plus prometteurs; néanmoins, le gouvernement de l'Union Nationale de l'époque, à la recherche d'hommes de compétence, le

---

11 J. J. LEFEBVRE, *loc. cit.*, note 8, 121; Me Jean Roy accomplit, en fait, la charge de bibliothécaire à compter de 1955.

12 *Id.*, 154, 155.

13 (1965-66) 68 *R. du N.* 249.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

nomme conseiller législatif puis ministre de l'Éducation. Cet élan politique met fin prématurément à ce décanat entrepris sous le signe d'un renouveau pédagogique et administratif.

À l'instar de Me Maximilien Caron, son maître et collègue d'enseignement pendant plus de vingt années, c'est à l'âge mûr que Me Roger Comtois se voit confier le leadership officiel de la Faculté de Droit. Homme de conseil judicieux, juriste de renom, conférencier recherché, le doyen Comtois s'est mérité cette confiance et ce respect par son intégrité, sa disponibilité et son travail. Me Jean-Guy Cardinal le félicite en ces termes :

> « Roger Comtois, notaire, licencié en droit de l'Université de Montréal, docteur en droit de l'Université d'Ottawa, ex-secrétaire de la Faculté de droit de Montréal et directeur de la formation professionnelle, ex-président de la Chambre des notaires, et bien connu pour son travail depuis de nombreuses années au sein de l'Ordre, vient d'être désigné doyen de la Faculté de droit de Montréal. Nous devons tous nous réjouir non seulement du fait, qu'une fois de plus un notaire dirige une faculté, mais beaucoup plus que ce soit Me Roger Comtois.
>
> En effet, son expérience, sa profonde connaissance et de la vie notariale et de la vie universitaire, sa sagesse, son bon sens reconnu, ses nombreuses publications, son œuvre à *La Revue du Notariat* et son sens réel de l'administration sont gages d'une réussite remarquable dans ses nouvelles tâches.
>
> [...]
>
> Son passé lui assure une brillante carrière à la tête de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.
>
> L'ampleur de la tâche est immense, les responsabilités nombreuses, mais l'avenir de la Faculté assuré, grâce aux qualités et au courage de notre estimé confrère. »[14]

À la suite de ces pionniers, chargés de cours, professeurs et doyens, la relève est bien assurée. Songeons à, Me Pierre Ciotola[15], professeur de droit civil, droit de la consommation et droit notarial, à Me Yvon Renaud[16], professeur de droit commercial et du droit des compagnies, à Me Jeffrey Talpis[17], professeur de droit civil et de droit international privé, à Me Louise Thisdale[18], professeure de droit civil et du droit des assurances, qui est la première femme notaire professeure de

14 (1975-76) 78 *R. du N.* 397.
15 Entré en fonction au rang de professeur adjoint le 1er juin 1969.
16 Entré en fonction au rang de professeur adjoint le 1er janvier 1969; Me Renaud a démissionné de son poste de professeur titulaire le 30 octobre 1987 et est décédé le 10 septembre 1996.
17 Entré en fonction au rang de professeur adjoint le 1er septembre 1974.
18 Entrée en fonction au rang de professeur adjoint le 1er juin 1977; Me Thisdale a démissionné de son poste de professeure en 1982.



SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

carrière à la Faculté de droit[19], à Me Diane Bruneau[20], professeure de droit fiscal, à Me Denys-Claude Lamontagne[21], professeur de droit civil, et finalement à Me Alain Roy[22], également professeur de droit civil.

En cette année du 125e anniversaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, attardons-nous un moment sur les réalisations de nos confrères, professeurs de carrière, qui y dispensent actuellement un enseignement.

Me Pierre Ciotola, notaire depuis 1967, professeur depuis 1969, est aussi un auteur prolifique[23] et un conférencier fort apprécié dans plusieurs domaines du droit civil, particulièrement en droit des sûretés, du droit des successions et du droit des rapports pécuniaires entre époux. Son enseignement bénéficie jusqu'à ce jour à des milliers d'étudiants à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a été également invité aux universités McGill, d'Ottawa et de Sherbrooke, surtout au cours des années 1970 et 1980, à assumer diverses charges de cours. Sa contribution exceptionnelle à l'enseignement et à la recherche est soulignée par la Chambre des notaires qui lui décerne, en 1992, le prix d'excellence Pierre Duquet. Au cours de sa carrière, il est membre de plusieurs comités de l'Université de Montréal et de la Faculté de droit ainsi que de divers conseils d'administration[24]. Il participe activement aux activités de la Chambre des notaires notamment comme membre du Bureau de l'Ordre, de 1993 à 1996, à titre de représentant du district de Montréal, comme membre et président du Comité sur les équivalences de formation, comme membre et président du Comité sur la compétence professionnelle et comme membre du Comité d'arbitrage des comptes. En 1996, il organise les Journées Maximilien-Caron « Le Notariat de l'an 2000 : défis et perspectives ». En 1999, il assure la survie de *La Revue du Notariat* en acceptant de la diriger bénévolement, conjointement avec Me François Frenette, notaire et

19 Soulignons cependant que d'autres femmes notaires avaient déjà donné des cours à la Faculté à titre de chargées de cours. En effet, Me Micheline Del Vecchio-Gladu, en 1972-1973 et Me Danielle Lord en 1974-1975 ont enseigné les régimes matrimoniaux au niveau de la 3e année de licence.

20 Entrée en fonction à titre de professeur adjoint en 1987, (elle avait été auparavant chargée d'enseignement de 1985 à 1987). Elle démissionne comme professeure en 1998. Soulignons que Me Diane Bruneau est de retour à la Faculté comme professeure, demi temps, à compter de l'année 2003-2004.

21 Entré en fonction à titre de professeur adjoint en 1987.

22 Entré en fonction à titre de professeur adjoint en 1999.

23 Il a déjà produit plus de 70 écrits, volumes et articles de revue, sans compter les nombreux rapports et mémoires à diffusion restreinte.

24 Il a siégé au conseil d'administration des Éditions Thémis (1997-2001), au conseil d'administration des diplômés de la Faculté de droit (1993-1999) et au conseil d'administration de l'Association des professeurs de droit du Québec de 1997 à 1999.

professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval, alors que l'Ordre professionnel a mis un terme au financement de cette publication plus que centenaire[25]. Il dirige le programme de deuxième cycle en droit notarial de 1987 à 1992. Finalement, il est le premier titulaire de la Chaire du notariat, nommé à cette fonction par le Comité de direction de l'Université de Montréal en 2002. Cette dernière nomination, fortement applaudie par la Chambre des notaires, constitue un témoignage de confiance et de reconnaissance à l'égard de ce notaire à la feuille de route déjà bien remplie.

Me Jeffrey Talpis est notaire depuis 1966 et professeur depuis 1970. Après trois années à l'Université Laval, il joint le corps professoral de l'Université de Montréal en 1974 et est directeur du Programme de droit notarial de 1995 à 1998. Les étudiants de toutes les facultés de droit du Québec, où il est régulièrement invité à titre de chargé de cours, bénéficient de son enseignement. Me Talpis est l'auteur de nombreux ouvrages, articles et rapports surtout dans les domaines du droit international privé et du droit des successions dans lesquels il a développé des expertises particulières. Il réussit à concilier ses fonctions de professeur avec les exigences d'une pratique privée active. Malgré cette vie professionnelle déjà chargée, tout au long de sa carrière, il est membre de divers comités et se signale par ses activités sur le plan international. Ainsi, Me Talpis siège de 1990 à 1998 au Bureau de la Chambre des notaires et participe aux travaux du Comité des relations canadiennes et internationales[26] et du Comité de formation continue[27]. Au sein de l'Union Internationale du Notariat Latin, il est membre exécutif du Conseil permanent et délégué à la Conférence de la Haye sur le droit international privé. Académicien à l'Académie internationale du droit des successions et des fidéicommis, président du Comité international de la division du Québec de l'Association du Barreau canadien, membre du Comité consultatif établi aux termes de l'article 2020 de l'Aléna sur les méthodes alternatives de résolution des conflits, directeur du Projet-Ukraine développé par la Chambre des notaires en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international, voici quelques-uns des postes et fonctions occupés au fil des ans par Me Talpis dont la carrière n'est pas encore terminée !

25 Nous ne pouvons passer sous silence la précieuse collaboration des notaires Jacques Auger, Jacques Beaulne, Charlaine Bouchard, Stéphane Brunelle, Julie Loranger, Julien S. Mackay, Alain Roy et du regretté André Cossette qui ont tous largement contribué à ce sauvetage.

26 De 1993 à 1998.

27 Comme membre de 1980 à 1986 puis comme président de 1990 à 1996.

Me Denys-Claude Lamontagne est admis au notariat en 1971. Il exerce sa profession en pratique privée pendant plusieurs années puis assume successivement les fonctions de directeur adjoint au Bureau de la publicité des droits de Montréal et d'attaché à la Direction de la recherche et de l'information de la Chambre des notaires. Pendant des années il est chargé de cours aux Facultés de droit des universités de Montréal et d'Ottawa et c'est finalement en 1987 qu'il devient professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il y enseigne et y mène des recherches en droit des biens, des contrats nommés, de la publicité et de la radiation des droits, du droit minier et du droit de l'environnement. Me Lamontagne est l'auteur de nombreux volumes et articles traitant de ces matières. Il prend la direction du Programme de droit notarial en 1998.

Me Alain Roy est le plus jeune notaire professeur de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Inscrit au Tableau de l'Ordre en 1992, il poursuit des études de maîtrise à l'Université de Montréal et de doctorat à l'Université Laval. Il obtient un poste de professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1999. Malgré sa jeune expérience, il a déjà acquis une renommée auprès de ses collègues notaires pour sa compétence en droit matrimonial et familial. Il a signé plusieurs articles et prononcé plusieurs conférences. Ses intérêts sont multiples et sa participation à diverses activités aux cours des dernières années le démontre : président du conseil d'administration du C.L.S.C.-C.H.S.L.D. Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est, vice-président du conseil d'administration du Regroupement des C.L.S.C. de la Région de Montréal, membre du conseil d'administration de la Société du 325e anniversaire de Pointe-aux-Trembles.

Et engagement récent, Me Brigitte Lefebvre se joint au corps professoral de la Faculté de droit après avoir entrepris sa carrière d'enseignement au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal. Elle dispense des enseignements sur le droit de la faillite, le droit commercial général, le droit des sociétés, le droit des successions et des obligations. Elle a publié une vingtaine d'articles dans les revues québécoises et françaises. Ses textes se situent essentiellement en droit des obligations et de la famille et portent sur des thèmes d'actualité, dont particulièrement la justice contractuelle et l'union de fait. Me Brigitte Lefebvre sera dès l'année 2003-2004 responsable du Programme de droit notarial.

Nous sommes à même de le constater depuis Narcisse Pérodeau, la coopération des notaires à l'enseignement et au rayonnement de la Faculté de droit de l'Université de Montréal s'est avérée constante. Puisse cette collaboration se poursuivre au moins un autre 125 ans !

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## L'apport de la Faculté à la formation juridique des notaires

L'abolition de la cléricature et l'exigence d'une licence en droit instaurée en 1937 puis, en 1953, la création d'une quatrième année universitaire consacrée exclusivement aux notaires, se révèlent les étapes majeures d'une lente évolution commencée au siècle dernier. Des propos du notaire Glackmeyer aux recommandations de la Commission spéciale des intérêts professionnel[28], puis à celles de la Commission d'étude sur le notariat[29], c'est la fresque d'un notariat

Me Maximilien Caron, vice-doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Montréal; le juge Antonio Garneau, professeur à la Faculté; le juge Bernard Bissonnette, doyen de la Faculté (assis); Me Albert Mayrand, secrétaire de la Faculté, et Me Alphonse Senay, président de la Chambre des notaires du Québec et professeur aux cours de droit à la Faculté (mercredi, 2 octobre 1957).

28 « Commission spéciale des intérêts professionnels », (1931-32) 34 *R. du N.* 72.
29 COMMISSION D'ÉTUDE SUR LE NOTARIAT, *Le Notariat québécois entre hier et demain*, Chambre des notaires du Québec, Montréal, 1972.

remis en question dans une société québécoise jadis agricole et rurale devenue industrielle et urbaine. C'est à la formation universitaire, autrefois décriée, que s'en rapporte le notariat comme remède au manque de préparation juridique de ses membres et comme gage de compétence accrue.

Lors de la création de la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, le candidat au notariat, bénéficiaire d'une formation universitaire est tenu à une cléricature de trois années. Les conditions d'admission au notariat prévoient notamment :

> « Pour avoir droit à un certificat d'admission à la pratique du notariat l'aspirant doit prouver devant la chambre :
>
> [...]
>
> 2. qu'il a été régulièrement admis à l'étude du notariat;
>
> 3. qu'il a servi de bonne foi, comme clerc-notaire, sous un notaire pratiquant, pendant quatre années consécutives, ou pendant trois années s'il a suivi simultanément et à la satisfaction de la chambre un cours universitaire;
>
> 4. qu'il a ainsi servi pendant tout le temps de sa cléricature en vertu d'un acte ou brevet notarié, portant minute;
>
> 5. sa bonne conduite pendant sa cléricature;
>
> 6. sa science sur le droit et la pratique du notariat, dans un examen que la chambre lui fait subir;
>
> 7. ses connaissances pratiques de la rédaction des actes notariés en rédigeant à l'instant toute clause d'acte que la chambre peut lui indiquer. »[30]

Monsieur Glackmeyer dénonce alors la préparation insuffisante qui en résulte pour les jeunes notaires :

> « On invoque la règle des avocats, mais les clercs avocats ont l'avantage de fréquenter les tribunaux de justice qui forment une excellente école de droit, puis la pratique de cette profession est infiniment plus facile que celle du notariat. Je ne prétends pas par là méconnaître l'éloquence si importante pour l'avocat, mais c'est une autre science, au lieu de cela la pratique du notariat est extrêmement difficile, encore tous les jours je trouve que la profession est hérissée de difficultés, le nombre et la variété des affaires et des nouvelles lois, l'avenir qu'il faut toujours avoir devant soi, tandis que pour l'avocat, c'est dans la plupart des cas une simple affaire de jugement sur des faits connus, il faut au notaire une éducation soignée, une profonde et sérieuse étude du droit, une parfaite connaissance des ressources de sa langue et une vraie et sérieuse pratique dans le bureau d'un notaire pratiquant pendant plusieurs années, sans interruption, pour qu'un notaire puisse rédiger un acte avec cette fermeté, cette lucidité et ce laconisme qui ne laissent point de place à l'équivoque

30 *Acte pour amender et refondre les différents actes concernant le notariat en cette province*, 1875, 39 Vict. S. Qué., c. 33, art. 162.

et pour bien exprimer la volonté des parties en passant l'acte tout en prévenant d'avance les entraves que les accidents, l'intérêt ou la mauvaise foi pourraient par la suite mettre à l'exécution franche et honnête de l'acte en question.

Je suggèrerais donc respectueusement à la chambre de faire tous ses efforts pour faire mettre cette loi de côté au plus tôt. »[31]

En 1883, le titulaire d'un diplôme en droit est astreint à une cléricature de trois ans; si le candidat au notariat n'a suivi un cours régulier de droit que pendant deux ans, il est tenu à quatre ans de cléricature[32].

Jusqu'en 1937, la cléricature demeure, en principe, le mode principal de formation pratique des candidats au notariat mais elle est perçue comme une préparation inadéquate.

« En 1930 encore, la cléricature pouvait donc tenir lieu d'enseignement universitaire! On se demande comment le clerc arrivait à se donner cette formation économique et légale nécessaire au notaire moderne. Le clerc de notaire servait trop souvent de secrétaire au patron, dactylographiant des copies de contrat et faisant des transcriptions, pour que la cléricature fut prise au sérieux. L'eût-il voulu, le patron était incapable de donner à son disciple la formation dont il aurait bénéficié à l'Université. »[33]

Les lacunes de la cléricature et de l'enseignement universitaire incitent les candidats au notariat de la Faculté de droit de l'Université de Montréal à créer une École de pratique du notariat. Me Turgeon les félicite de leur initiative et des résultats tangibles obtenus ainsi :

« À Montréal, un de nos jeunes confrères, le notaire Isidore Coupal, alors étudiant, a pris l'initiative d'une École pratique du notariat. Cette École a été fondée en 1922 et fut dès le début dirigée par notre confrère Me Paul Paquette, auquel a succédé le notaire Coupal. Ces cours ne sont pas obligatoires. Mais n'empêche que l'assistance est de quinze à dix-huit élèves. Quant aux résultats obtenus, ils parlent d'eux-mêmes. En effet, sur six candidats admis à la pratique ayant suivi les cours de cette école, cinq ont obtenu de dix-huit à dix-neuf points sur vingt. Nous devons féliciter Montréal de cette initiative. »[34]

Fondée en 1922, l'École pratique du notariat tient sa première réunion officielle le 17 novembre, à la maison des étudiants. La direction relève

31 J.E. ROY, *loc. cit.*, note 2, 104-105.

32 *Acte pour amender les différents actes concernant le notariat et les refondre en un seul acte, sous le titre de « Code du notariat»,* 1883, 46, Vict. S. Qué., c.32, art. 208, 210, 211.

33 André VACHON, *Histoire du Notariat canadien 1621-1960*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, p. 145.

34 Henri TURGEON, « Études sur la profession de Notaire, II Examens », (1930-31) 33 *R. du N.* 196, 206.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

conjointement des notaires Victor Morin, Gustave Baudouin et Paul Paquette et des étudiants notamment Isidore Coupal, Gérard Jobin et Léopold Gravel[35].

Vers la même époque, la Commission spéciale des intérêts professionnels suggère comme moyen d'accroître la compétence des notaires la réforme de l'enseignement du notariat :

> « En effet, la compétence légale n'est pas un vain mot, et nous avons la certitude que nos universités doivent réformer leur programme de façon presque complète. Il est évident que le notaire ne peut vivre, surtout dans les districts ruraux, avec la seule rédaction d'actes. Il s'en suit que la tendance est, chez les notaires, d'englober dans leurs activités tout ce qui concerne et les choses légales et les choses connues sous le terme générique *affaires*. Cette tendance doit-elle être cultivée? Peut-être. Peut-elle être arrêtée? Nous répondons franchement non.
>
> Or, pour mettre à même le jeune notaire d'entrer de plein pied dans la sphère qui l'attend, il est d'une importance vitale qu'il reçoive une formation très solide et qu'il soit déjà dès le sortir de l'université, une unité utile. Aussi croyons-nous devoir suggérer la disparition complète de la cléricature de cinq années, de la cléricature dans les bureaux (disparue de fait), et au moins partielle, de l'examen d'admission à la pratique et la prolongation des études universitaires. Nous croyons que tous nos efforts doivent tendre à ces réformes et que les objections qu'on y apporte ne sont pas raisonnables. »[36]

Par la suite, le stage dans un bureau remplace la cléricature en 1937; de plus, la licence en droit est exigée de tout candidat au notariat. L'article 220 de la *Loi du notariat* se lit désormais ainsi :

> « Pour être admis à l'exercice de la profession de notaire, il faut
>
> a) ne pas avoir perdu sa qualité de sujet britannique;
>
> b) être majeur;
>
> c) avoir été régulièrement admis à l'étude du notariat;
>
> d) après l'admission à l'étude, avoir suivi pendant trois ans un cours régulier de droit dans une université de la province et y avoir pris un degré [*sic*] en droit;
>
> e) avoir, après l'obtention de ce degré [*sic*], subi avec succès, devant la Chambre des notaires, un examen écrit en la forme et sur les matières déterminées par la Chambre;
>
> f) avoir, postérieurement à cet examen subi avec succès, étudié pendant un an, régulièrement et sans interruption pendant les heures ordinaires de bureau, sous brevet notarié portant minute, comme stagiaire dans une étude de notaire ou dans un bureau d'enregistrement de cette province. Ce brevet peut être transporté par un

35 *Annuaire de la Faculté de droit*, 1924-1925, p. 246-247.

36 Voir « Commission spéciale des intérêts professionnels », (1931-32) 34 *R. du N.* 72, 77. Cette Commission était constituée des notaires Camille Paquet, J.A. Trudel, Henri Turgeon.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

acte authentique en minute. Si le patron notaire ou régissante meurt, cesse d'exercer ou devient incapable d'agir, le clerc doit, dans les 60 jours et par acte authentique en minute, transporter son brevet à un notaire en exercice ou à un régistrateur;

g) le stage terminé, avoir subi avec succès devant la Chambre des notaires, un examen écrit sur la pratique générale de la profession, en la forme déterminée par la Chambre. »[37]

Dès 1945, le stage est aboli, la cléricature rétablie[38]. Cette réforme n'est pas mieux reçue :

« On en revint donc au cours universitaire de trois années, mais en rétablissant la cléricature pour les étudiants de première et de deuxième années. Cette réforme n'était pas très heureuse. Elle réduisait à trois années seulement la formation du futur notaire et ranimait cette cléricature qui, depuis un siècle, n'avait donné que de bien piètres résultats. »[39]

Dès 1947, la cléricature, perçue comme inefficace[40] et comme un obstacle à la réorganisation du cours universitaire[41] est à nouveau abolie. Désormais, le cours de formation pratique du notariat tient lieu de cléricature :

« d) Après admission à l'étude, avoir suivi le cours régulier de droit dans une université de la province, y avoir pris un degré [*sic*] en droit et s'être conformé aux règlements de la Chambre relatifs à la cléricature.

Dans le cas où l'aspirant à l'exercice suit un cours régulier de droit dans une université de la province actuellement existante qui donne un cours de formation pratique approuvée par la Chambre, ce cours est obligatoire et tient lieu de la cléricature, mais l'aspirant doit produire un certificat qu'il a suivi ce cours avec succès. »[42]

Ce cours de formation pratique, répartie sur les trois années de licence, initie le candidat à la rédaction des contrats et à la gestion d'une étude. Il touche les secteurs variés de la profession, notamment la rédaction des actes, l'examen des titres de propriété, la comptabilité, la rédaction des contrats spécifiques, (ventes, baux, servitudes, etc.), le règlement des successions, etc.[43] Me Roch Brunet présente cette formation professionnelle ainsi :

« La Faculté de droit de l'Université de Montréal commence donc dès la première année d'étude, la formation professionnelle des jeunes notaires, et pour ce faire elle met à la disposition des élèves deux professeurs notaires, dont l'un consacre

37 *Loi modifiant le Code du Notariat*, I Geo. VI, 1937, S. Qué., c. 89, art. 6.
38 *Loi modifiant le Code du Notariat*, 9 Geo. VI, S. Qué., c. 57, art. 21.
39 A. VACHON, *op. cit.*, note 33, p. 165.
40 *Id.*
41 (1946-47) 49 *R. du N.* 12, 13.
42 *Loi modifiant le Code du Notariat*, II Geo. VI, S. Qué., c. 63, art. 6 al. B.
43 H. TURGEON, (1950-1951) 53 *R. du N.* 73, 74.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

à l'enseignement tout son temps. Au moyen de leçons de choses d'abord, tout comme autrefois dans l'étude du patron, l'élève entre en contact avec la profession; il étudie en séminaires, c'est-à-dire en discussions intimes avec le professeur, les notions élémentaires : profession, notariat, notaire, acte notarié, puis un à un la suite des actes principaux, pour en extraire l'essence et s'habituer à la phraséologie.

En seconde année, où les notions de droit sont plus complètes et plus précises, il commence à rédiger des actes, fonctions qui sera la base même et la justification de son existence professionnelle. On procède à cette rédaction en constituant un greffe notarial modèle, où à chaque devoir la meilleure rédaction vient s'inscrire et sert de base aux opérations postérieures. Des plans de cadastre, de répliques des principaux livres de bureau d'enregistrement, permettent d'étudier l'immeuble dans son habitat réel en même temps que juridique, et viennent compléter le fonctionnement du greffe.

La troisième année autorise une rédaction plus avancée, la connaissance du droit étant plus complète. L'élève y aborde, en outre, l'étude de l'organisation interne de la profession, de la discipline et de la responsabilité professionnelle. Il acquiert les méthodes nécessaires de recherche documentaire et légale, d'examen de titres, de rédaction d'opinion et du travail juridique en général. »[44]

Ce cours de formation pratique prépare, en fait, l'avènement de la quatrième année de droit. Dans un article paru en 1947, un journaliste, nostalgique, semble-t-il, des plaisirs gastronomiques d'antan, met en exergue les avantages de ce cours de pratique notariale et éventuellement ceux de la quatrième année de droit :

« Nous avons voulu voir un peu à loisir la nouvelle Université de Montréal. Nous avions surtout pratiqué à l'ancienne, celle de la rue Saint-Denis, aux temps primitifs des couloirs sombres et du Ritz-Gagnon où nous dinions et soupions de " bines saignantes ", plat de résistance des escholiers pauvres.

Dans les bâtiments universitaires de la montagne, la Faculté de droit nous intéressait particulièrement pour fins de parallèle entre l'âge ancien et l'ère nouvelle. Le hasard nous a bien servi. À la suite d'une visite à quelques pavillons, nous rencontrons justement le guide que nous souhaitions, Me Roch Brunet, secrétaire de la Faculté de droit et professeur de carrière, nous invite à ses quartiers où l'on prépare les avocats et les notaires.

[…]

**Pour les clercs-notaires**

Troisième nouveauté, qui concerne cette fois les étudiants en notariat : l'institution d'une étude notariale à l'Université. Le clerc-notaire trouve sur place l'apprentissage qu'il accomplissait autrefois bien sommairement chez un patron. Sans sortir des murs universitaires, il s'initie maintenant à la rédaction des actes notariés,

44 Roch BRUNET, « La formation professionnelle des futurs notaires », *Annuaire général*, Faculté de droit, 1948-1949, 335-336.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

aux formalités qu'impose le Code du notariat, à la tenue d'un bureau. Véritable école de formation professionnelle.

Les meilleures rédactions d'élèves servent à constituer un greffe, comme doivent en tenir les parfaits notaires. De sorte que les apprentis tabellions peuvent se dispenser de se rendre chaque jour dans le bas de la ville pour y apprendre leur futur métier. L'Université leur suffit. Ils gagnent à l'innovation, puisque, sous l'ancien système, les stagiaires servaient surtout comme commissionnaires pour toute autre chose que les vacations notariales. Le brevet de cléricature chez un notaire dûment inscrit au tableau de l'Ordre reste prescrit. Mais les clercs ne vont presque plus chez leurs patrons. La distance est d'ailleurs une objection. Ils trouvent une bien meilleure initiation auprès de leurs professeurs universitaires, MM. Roch Brunet et Marcel Faribault.

Au surplus, le vieux règne de la cléricature dans une étude notariale est appelée à disparaître formellement, à brève échéance. Une loi de la dernière session autorise son abolition. Les cours de l'Université, à la fois pratiques et théoriques, y suppléeront avec avantage. Par surcroît, le cycle des études de droit sera prochainement modifié par la jonction des matières nouvelles, lorsque l'établissement d'une quatrième année sera un fait accompli, ce qui ne saurait tarder. Étudiants en droit et en notariat seront bientôt assujettis au régime des quatre années de formation à l'université, au lieu du présent système triennal. »[45]

Enfin, l'étape ultime, la création d'une quatrième année d'entraînement professionnel pose les jalons d'un système qui, depuis plus d'un quart de siècle, prépare les étudiants en droit à l'exercice de la profession du notaire. Dès 1950, les conditions d'admission à l'exercice du notariat tiennent compte d'un cours « postgradué » de formation professionnelle offert éventuellement à l'université :

> « f) après l'obtention de son grade en droit, avoir suivi régulièrement, pendant une année, dans une université de la province, un cours postgradué de formation professionnelle, approuvé par la Chambre, et produire un certificat à cet effet. »[46]

Dès 1953, la Faculté de droit de l'Université de Montréal organise cet enseignement pratique, option notariat. Ce cours aborde l'examen des titres immobiliers, la gestion de bureau, les procédures non contentieuses, la rédaction des actes et des contrats, le règlement des successions. Le programme répond aux besoins nouveaux des candidats au notariat; l'enseignement du droit commercial et celui du droit fiscal y tiennent une place privilégiée[47].

---

45 Louis ROBILLARD, « Les innovations à la Faculté de Droit, à l'Université de Montréal », *Le Devoir*, 29 décembre 1947, p. 3.

46 *Loi modifiant le Code du Notariat*, 14 Geo, VI, S. Qué., 1950, c. 68, art. 5

47 À titre d'exemple, nous citons le programme de ce cours lors de l'année 1953-1954 : droit commercial et opérations commerciales; législation financière, pratique des affaires de compagnies; évaluation et administration d'immeubles; placements sur valeurs



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Il convient de rendre hommage aux nombreux notaires praticiens qui, dès 1953, rendent possible cette formation professionnelle. Soulignons la collaboration précieuse de ceux qui dispensent alors ce nouvel enseignement, notamment Claude Beauregard, Jean-Guy Cardinal, Roger Comtois, Arthur Courtois, Marcel Côté, André Desmarais, Guy Girard, Lambert Lamarche, Alphonse L'Heureux, Paul Poirier, Henri Séguin, Alphonse Senay, Albert Terrault, Charles Wayland.

En 1971, le Programme de droit notarial, légèrement remanié, mène à l'obtention d'un diplôme de second cycle, le diplôme de droit notarial (D.D.N.). Innovation remarquable : les résultats obtenus au diplôme de droit notarial comptent dans l'évaluation du candidat à l'admission à l'exercice du notariat; les examens de la Chambre des notaires cessent d'être le seul critère d'évaluation. Il convient de souligner l'importante contribution des notaires qui, en 1971, rendent possible la transformation de la formation professionnelle en un programme de second cycle, notamment Me Yves Belzile, Jean-Guy Blain, Marc-André Dauth, Laurent Décarie, Yvan Desjardins, Earl Kimmel, André Labonté, Marc Leroux, Jean Lindsay, Julien S. Mackay, Jean Martineau, Arthur Paulet, Denys Pelletier, Guy Rivet, Jean-Marie Tétrault et Rolland Vaillancourt. Des professeurs de carrière offrent également des cours de ce Programme : Jean-Guy Cardinal, Yvon Renaud, Pierre Ciotola et Yves Caron, lors de sa brève carrière à cette Faculté[48].

On ne peut passer sous silence le travail inlassable de Me Roger Comtois, véritable pionnier de la formation professionnelle en notariat! Il assure la direction constante de ce Programme de 1953 à 1976. Lors de sa nomination comme Doyen, il nomme Me André-Marc Dauth pour le remplacer mais il ne cesse pas pour autant de prendre une part active à l'administration du diplôme de droit notarial. Pendant près d'un quart de siècle, les candidats au notariat apprécient l'enseignement de ce juriste de renom.

Au fil des ans, le Programme de droit notarial est modifié et enrichi ponctuellement pour tenir compte des lois nouvelles et de l'évolution de la pratique. Ainsi s'ajoutent des matières comme le droit agricole, le patrimoine familial, les franchises, le mandat d'inaptitude, la copropriété divise, les aspects fiscaux de la pratique, etc.

Les directeurs du Programme doivent faire preuve d'ingéniosité pour couvrir toute la matière afin de bien préparer leurs candidats à l'exercice de la profession

---

mobilières; pratique de l'assurance; droit municipal; droit fiscal; droit international privé; organisation professionnelle; comptabilité; procédure notariale : examen des titres – tenue de bureau – procédures non contentieuses – rédaction d'actes – vente, option, promesse de vente – dation en paiement, échange, bail, etc.

48 Professeur adjoint, 1965-1967.

notariale, tout en respectant le cursus imposé indirectement par l'examen de l'Ordre. Les facultés de droit collaborent étroitement à la préparation et à la correction de cet examen qui, tous sont de plus en plus à même de le constater, freine le développement et l'évolution des programmes en imposant une uniformité de contenu de cours.

Les étudiants réclament un stage en milieu professionnel; la Chambre des notaires souhaite voir ses membres explorer et développer de nouveaux champs de pratique; les facultés de droit, dont celle de l'Université de Montréal, désirent avoir les coudées franches pour redéfinir et moderniser leurs programmes.

Finalement, la multiplication des matières et l'entrée en vigueur imminente d'un nouveau Code civil provoquent la remise en question de l'examen de l'Ordre et des programmes universitaires tel qu'ils existent alors. Fin des années 80, début des années 90, des études sont menées, des comités sont formés. Les discussions, parfois animées, portent notamment sur le partage des responsabilités et des compétences entre les universités et l'Ordre professionnel quant à la formation des notaires. Plusieurs années d'échanges permettent finalement de poser les jalons de la réforme. Un protocole d'entente intervenu en juin 1994 prévoit que les Facultés doivent instaurer un programme qui comporte deux volets. Le premier, axé sur la formation juridique générale, doit composer de 50 à 75 % du programme et porter sur des matières prédéterminées. Le second volet est consacré à la formation spécialisée, chaque faculté étant libre d'en déterminer le contenu, dans la mesure évidemment des besoins des candidats à la profession notariale. L'examen de la Chambre des notaires est aboli. Désormais, la réussite du programme professionnel universitaire rend tout candidat admissible au stage obligatoire administré par l'Ordre. Les facultés dispensent la formation en droit substantif et l'Ordre se charge du développement des habiletés professionnelles.

À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, un groupe de travail est constitué. Son mandat est de concevoir ce nouveau programme de formation professionnelle des candidats à la profession notariale. Il est composé de Madame Marie-France Bich, vice-doyenne aux études supérieures, Me Jeffrey Talpis, alors directeur de ce programme, des notaires et professeurs Pierre Ciotola, Diane Bruneau et Denys-Claude Lamontagne ainsi que d'une chargée de cours, Me Dominique Duclos. Leurs travaux mènent à la création d'un programme original, unique au Québec, une « maîtrise en droit – option notariat » qui offre aux candidats une formation solide et diversifiée. Alors que le Programme de droit notarial comptait 36 crédits et s'étendait sur deux trimestres, la maîtrise en droit – option notariat compte 45 crédits et exige trois trimestres d'études. Plus de la moitié du Programme est composé de cours obligatoires. Le volet des cours

SOUVENIR HISTORIQUE ARCHIVISTO

optionnels favorise une formation plus spécialisée et privilégie la planification fiscale et financière des rapports familiaux, le droit transnational et la rédaction des contrats complexes. La Faculté met également en place un processus de « conversion » de diplôme qui permet aux notaires détenteurs d'un diplôme de droit notarial d'obtenir un diplôme de maîtrise option notariat, sujet à la réussite d'un certains nombres de cours.

Ainsi, en septembre 1995, le programme de maîtrise en droit – option notariat succède au Programme de droit notarial et la réforme tant désirée est mise en place. Malheureusement, cette réforme survient dans un contexte de remises en question tant dans les professions juridiques que dans la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Les contextes professionnels et universitaires incitent à la réévaluation et à l'harmonisation des programmes des études supérieures. La récession immobilière frappe durement le notariat depuis quelques années et les programmes universitaires traversent une crise de sous-financement.

La Faculté réagit dès 1998 lorsque Me Denys-Claude Lamontagne, récemment nommé directeur du programme de formation des notaires, suggère de réinstaurer un Programme de droit notarial de 36 crédits s'échelonnant sur deux trimestres et donnant accès au stage de la Chambre des notaires. La maîtrise n'est pas pour autant abandonnée. La Faculté offre en effet aux détenteurs du diplôme de droit notarial qui rencontrent les critères d'admissibilité prescrits, la possibilité de poursuivre leurs études dans un programme de maîtrise avec travail dirigé afin d'obtenir une maîtrise en droit (option notariat).

En cette année du 125e anniversaire de la Faculté, le Programme de droit notarial offre les cours suivants : rédaction et interprétation des contrats, droit des personnes inaptes, droit de la publicité, rapports pécuniaires familiaux, mutations de propriété, propriété, aspects fiscaux de la pratique, contrats et crédits de garanties, droit des sociétés, du décès et de la transmission des biens, droit transnational, examen des titres, droit administratif de la propriété et prévention et gestion des différends. L'étudiant qui poursuit ses études à la maîtrise en droit (option notariat) suit deux cours additionnels de trois crédits chacun et effectue un travail dirigé équivalant à trois crédits.

Il faut également, en toute justice, rendre hommage aux notaires chargés de cours qui ont contribué à la reconnaissance de la grande compétence des notaires et au développement d'une formation appropriée à l'exercice de cette profession. Ils sont nombreux et sans minimiser l'apport de tous ceux qui, au cours des ans, ont assuré l'enseignement du Programme de droit notarial à leur futurs collègues, soulignons le travail de ceux qui participent actuellement, en ce 125e anniversaire de la Faculté, à l'enrichissement du Programme comme chargés de cours :

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

M^es Serge Allard, Sylvie Berthold, Richard Chagnon, Judith Desmarais, Pierre Duchaine, Gérard Guay, Suzanne Hotte, Marc-André Lamontagne, François Lebreux et Roland Vaillancourt, Rachel Auger, Isabelle Fecteau, Marc Daigneault et Caroline Marion. Soulignons aussi la contribution tout autant appréciée des confrères Louis V. Sylvestre, Maxime Rhéaume et Paul-André Matthieu, membres du Barreau.

Rappelons qu'au cours de toutes ces années, le programme de formation professionnelle des notaires est dirigé, après M^e Roger Comtois (1953-1976) et M^e André-Marc Dauth (1976-1980), par M^e Yvan Desjardins (1980-1987), M^e Pierre Ciotola (1987-1992), M^e Jeffrey Talpis (1992-1996), M^e Diane Bruneau (1996-1998), et M^e Denys-Claude Lamontagne (1998-2003).

En 2000, le Bureau de la Chambre des notaires, dans le but notamment de faire la promotion de la profession notariale auprès des étudiants en droit, décide de contribuer financièrement à la mise en place, dans une faculté de droit du Québec, d'une Chaire du notariat. Trois facultés présentent un projet et la candidature de la Faculté de droit de l'Université de Montréal est retenue. Cette démonstration de confiance est reçue avec fierté à la Faculté de droit. La mission de la Chaire est de consolider et de développer des activités d'enseignement et de recherche en notariat afin de soutenir le développement et le rayonnement de la profession, d'en assurer la relève et la pérennité. La tâche est lourde et le défi de taille pour le premier titulaire de la Chaire! Pourtant, M^e Pierre Ciotola accepte avec enthousiasme d'assumer cette fonction. Depuis déjà un an, il travaille, avec les comités de la Chaire, à la mise en place des structures et au développement de divers projets. La première activité officielle de la Chaire s'est déroulée à la Faculté le 8 octobre 2002. Il s'agit de la première des Conférences Roger-Comtois au cours de laquelle le président de l'Ordre, M^e Denis Marsolais, et le doyen de la Faculté, M^e Jacques Frémont, ont tous deux exprimé leur satisfaction et leurs attentes à l'égard de ce nouveau partenariat.

Les facultés de droit du Québec ont contribué à rehausser le niveau de compétence des notaires. L'abolition de l'examen d'admission et l'instauration d'un stage par la Chambre des notaires a réaffirmé le rôle du programme de formation professionnelle universitaire. La création d'une Chaire du notariat à la Faculté de droit de l'Université de Montréal assure la poursuite d'une collaboration fructueuse avec la Chambre des notaires, pour le plus grand bénéfice des étudiants, des notaires et de la profession notariale elle-même. Le notaire ne peut plus demeurer éloigné du cadre universitaire comme l'a été le notaire du début du siècle. L'évolution rapide du contexte juridique nécessite une formation continue des notaires en exercice. Les travaux de recherche, les colloques et les conférences

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

de la Chaire contribueront certainement à répondre à ces besoins de développement et de formation. Puissent le notariat et la Faculté de droit de l'Université de Montréal continuer à œuvrer dans le respect d'un passé si fructueux !

## Nombre d'étudiants diplômés au D.D.N.

| Année | Nombre d'étudiants | Année | Nombre d'étudiants |
|---|---|---|---|
| 1972 | 39 | 1989 | 84 |
| 1973 | 32 | 1990 | 82 |
| 1974 | 62 | 1991 | 74 |
| 1975 | 61 | 1992 | 49 |
| 1976 | 72 | 1993 | 53 |
| 1977 | 47 | 1994 | 40 |
| 1978 | 47 | 1995 | 34 |
| 1979 | 61 | 1996* | 22 |
| 1980 | 63 | 1997* | 14 |
| 1981 | 89 | 1998* | 14 |
| 1982 | 78 | 1999* | 7 |
| 1983 | 82 | 2000 | 17 |
| 1984 | 67 | 2001 | 13 |
| 1985 | 57 | 2001* | 1 |
| 1986 | 77 | 2002 | 26 |
| 1987 | 80 | 2003 | 22 |
| 1988 | 94 | | |
| | | TOTAL | 1660 |

* LL.M., option notariat

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

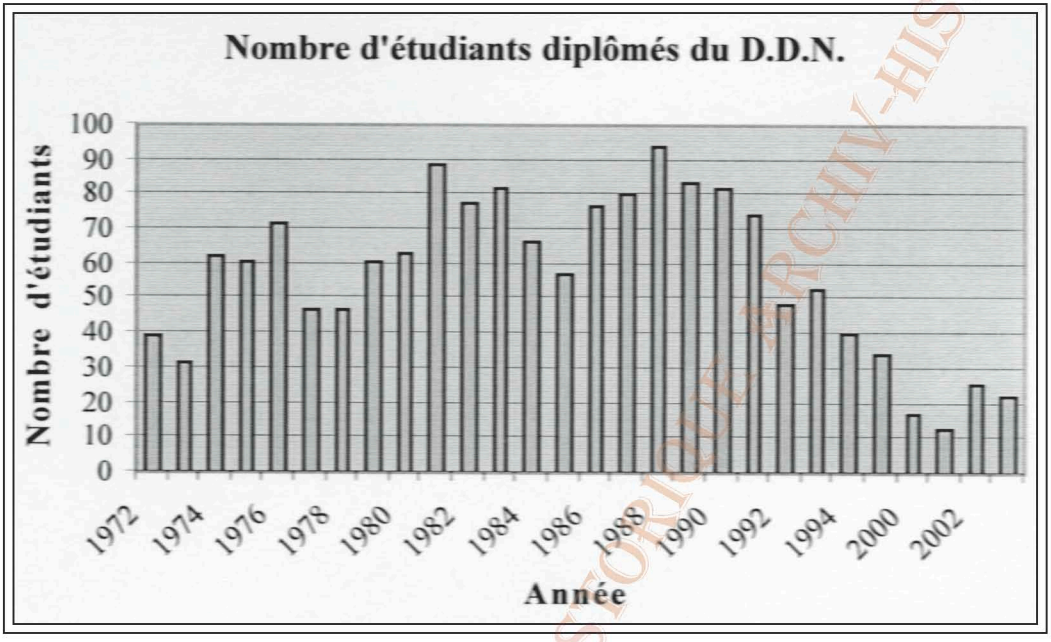


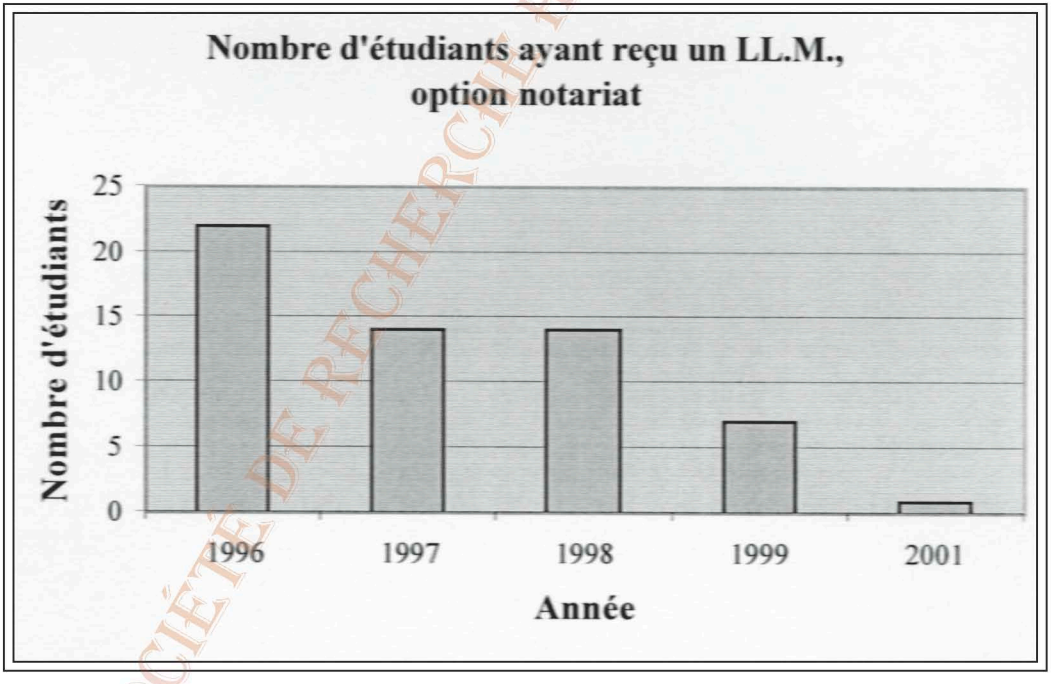


SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Formation

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Étudiant en loi...
# Étudiant en droit...?*

Me J.-Albert Savignac

Vous êtes étudiant?

Oui, Mademoiselle, étudiant en loi.

Comment! Vous serez le défenseur du crime? Vous serez l'avocat qui, pour gagner sa cause coûte que coûte, appelle comme témoins des mères de familles, des jeunes filles tremblant à l'idée seule de comparaître devant une cour de justice trop souvent, hélas! préjugée et indélicate?

Oh! Non Mademoiselle, je ne veux pas être avocat, j'étudie pour professer comme notaire. Vous ne savez pas la distinction? L'étudiant en loi est celui qui...

Dites-moi franchement, n'avez vous pas, comme dans mon temps d'Université, à donner cette fréquente explication?

Eh bien, il faut changer cette appellation amphibologique, car non seulement elle porte à l'ambiguïté et à la méprise comme erronée dans son essence, mais bien plus, elle est injuste et préjudiciable à vos parlers publics, et à vos amours, quoi!

On n'étudie pas la « loi », spéculativement parlant; elle est une réalité transcendante créée en même temps que la nature et son ordre, elle en a la même constance : c'est une science *a priori*. La seule spéculation étudiée en l'occurrence, c'est le droit positif qui, triant parmi ces mêmes inéluctables lois celles qui concernent les hommes et leurs rapports entre eux, en a dressé un faisceau de règles à suivre, oh! combien imparfaites encore! La « loi » prime donc le « droit »; acceptez-vous cette transcendance, Messieurs les étudiants en droit? L'histoire, cependant, établit sans conteste la priorité de la profession de notaire sur celle d'avocat : la convention écrite existait bien avant le plaidoyer; et de même que la loi est mère nourricière du droit, ne peut-on pas dire que le notaire, depuis quelques deux ans surtout, est le père nourricier de l'avocat, sa pâture dans bien des cas? Mais priorité ne veut pas dire supériorité, me direz-vous?

---

* (1916-17) 19 *R. du N.* 295-297.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

On n'étudie pas le « droit » non plus..., strictement parlant, mais bien les règles du droit.

L'appellation actuelle erronée à la base même de toute définition, est donc, telle quelle, injuste pour l'étudiant en droit, et injustifiable pour l'étudiant en loi qui sent sa modestie toute gênée par tant de supériorité pour une fois reconnue.

Voyons maintenant quels préjudices vous en souffrez dans vos joutes oratoires, en public. L'auditeur ou l'électeur, ne pouvant vous classer sur le champ, fera vite injure à vos prétentions. Si vous êtes étudiant en loi, et que, pour une fois, vous parliez avec véhémence et fassiez maints gestes à l'avenant, on songera déjà à vous confier un procès; et si vous êtes étudiant en droit, et que vous discouriez avec hésitation, lenteur, en gesticulant comme un paralytique, on dira aisément : c'est un tranquille aux portes, il sera bien comme notaire.

Mais je tarde d'en arriver à vos amours et à leurs mécomptes, une fois cette décevante explication donnée. Pour la demoiselle, dont l'espérance longtemps manucurée est d'avoir un avocat pour mari, quel désenchantement! « O maman, y sera pas avocat, c'est un notaire... il m'a expliqué la différence! » Mais la belle, intelligente sans doute, et surtout sage vu la pénurie d'hommes qui s'annonce, se consolera de sa méprise en songeant que si elle ne peut devenir la fière épouse d'un haut membre du Barreau, elle sera toute aussi heureuse comme juste moitié d'un basoche de Chambre. Et cette autre qui, croyant posséder comme futur berceur de rêves et de bébés, un doux et casanier notaire, s'aperçoit trop tard hélas! au recul de ses amours peut-être, qu'elle a comme étoile nouvelle qui monte dans son ciel, un bruyant et veille-tard avocat.

Quel nom prendre alors? Appelez-vous donc tout simplement : « étudiant-avocat », « étudiant-notaire », de cette façon on vous reconnaîtra de suite. La Faculté de médecine pourrait bien suivre l'exemple : l'étudiant en médecine générale s'appellera « étudiant-médecin », et l'étudiant en chirurgie, (quand on aura la bonne idée d'établir une chaire distincte de chirurgie) s'appellera « étudiant-chirurgien ». Et, poussant cette suggestion jusqu'au dehors de l'Université Laval, l'école polytechnique aura son « étudiant-polytechnicien »; l'école dentaire, son « étudiant-dentiste », etc. [...]

SOCIÉTÉ DE DROIT PRIVÉ DE LA FACULTÉ DE DROIT

# L'enseignement universitaire*

La rentrée de la Faculté de droit à l'Université Laval a eu lieu le 4 octobre [1898]. Il y a à Québec 17 étudiants en notariat d'inscrits; à Montréal, on en compte 37.

Comme l'on sait, il y a maintenant des chaires régulières de notariat dans nos grandes universités de la province de Québec. À Québec, M. le notaire Louis-P. Sirois, professeur de droit administratif, en est le titulaire; à Montréal, c'est l'honorable M. Narcisse Pérodeau.

[...]

Tout est bien qui finit bien. Ces paroles gracieuses donnent enfin droit de cité au notariat dans les universités de la Province et terminent heureusement un malentendu qui a duré près d'un demi siècle.

Il est bon de dire ici les différentes phases qu'il a fallu traverser pour arriver à ce résultat depuis si longtemps désiré.

Nous n'accusons personne, mais nous racontons simplement les faits.

L'Université Laval fut fondée en 1852. Dès l'année suivante, les avocats et les médecins firent adopter une loi dans laquelle il était déclaré que tout aspirant à la pratique de ces professions qui aurait suivi un cours universitaire serait admis après trois ans de cléricature. C'était abréger le stage de deux années complètes, car jusque-là il avait été de règle que la cléricature serait de cinq années régulières.

Dans leur loi organique de 1847, les notaires voulant donner un avantage aux aspirants à l'étude qui avaient fait un cours complet d'études classiques, avaient consenti à abréger pour eux le temps de cléricature à quatre années, mais ils ne crurent pas devoir adopter le mode de trois ans inauguré en 1853. Il faut en trouver la raison dans le fait que les cours universitaires, tel qu'inaugurés alors, étaient plus spécialement adaptés aux professions d'avocat et de médecin, et que l'on n'y faisait aucune part à la science notariale.

Cependant, en 1858, par une loi sanctionnée le 30 juin, (22 Vict. ch. 8) le cours de trois ans fut aussi imposé au notariat.

> « Attendu, y est-il dit, qu'il est juste d'accorder aux aspirants à la profession de notaire dans le Bas-Canada des avantages équivalents à ceux dont jouissent les

* Extrait de *La Revue du Notariat*, vol. 1, n° 3, 15 octobre 1898, p. 77-90.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

aspirants à la profession d'avocat et de médecin, tout étudiant en droit qui aura, avant ou simultanément avec son temps de service sous un notaire, suivi un cours régulier et complet d'études légales dans une école ou faculté de droit légalement constitué dans un collège ou université du Bas-Canada, ne sera tenu que de faire trois années de cléricature, et sera admis après examen par la chambre du district où il aura étudié sur présentation du certificat du recteur constatant qu'il a suivi tel cours et subi ses examens avec succès. »

L'enseignement universitaire rentrait donc ainsi forcément dans la profession et devenait une prime pour l'aspirant assez fortuné qui avait pu en profiter.

Il n'y a rien dans les procès-verbaux des délibérations des chambres des notaires de l'époque qui fasse allusion à l'adoption de cette loi, mais il est de tradition que la profession la vit tout d'abord d'un mauvais oeil.

On ne s'objectait pas à l'enseignement universitaire, mais l'on disait que c'était favoriser les étudiants des villes au détriment des élèves de la campagne. Les notaires ruraux craignaient de voir déserter les élèves de leurs études pour se rendre à la ville où ils étaient à peu près certains de faire en trois ans un stage qui d'ordinaire durait cinq ans. Il répugnait aussi de voir confier l'enseignement des aspirants au notariat d'une façon exclusive à des professeurs appartenant au barreau. Enfin il se présentait un autre inconvénient. Des élèves qui n'avaient pas suivi un cours complet d'études classiques et qui par conséquent, d'après la loi du notariat devaient subir un stage de cinq ans, pouvaient éluder cette disposition et être admis après trois ans seulement d'études universitaires.

À l'Université Laval de Québec, cette dernière objection ne pouvait se présenter parce qu'un élève, pour être inscrit, à la Faculté de droit, devait avoir subi les épreuves du baccalauréat, mais ce n'était pas la même chose dans les autres écoles de droit.

On en a une preuve dans la résolution qui fut adoptée à la chambre de Montréal, le 15 octobre 1860.

« Un étudiant qui n'a pas fait un cours régulier d'études classiques, dit cette résolution, n'a pas droit d'être reçu notaire après trois ans de cléricature quand bien même il a fait un cours régulier de droit dans une université. »

Malgré les avantages accordés par la loi de 1858, il est curieux de voir combien peu d'aspirants au notariat en profitèrent. Si l'on jette un coup d'œil sur les annuaires de l'Université Laval, de 1856 à 1880, on trouve à peine les noms de vingt notaires parmi les gradués, bacheliers en droit. Les voici :

1856 - Charles-Etienne Dallaire;
1859 - Jean-Baptiste Hébert;
1860 - Jean-Baptiste Delâge;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

1866 - Jean-Alfred Charlebois;
1871 - Godefroi Gourdeau;
1872 - Etienne-Théodore Pâquet;
1873 - Edouard Bégin;
1875 - Olivier-Eugène Rouillard;
Joseph Allaire;
Henri-Sebastien Oconnor;
1877 - Joseph-G. Couture;
1878 - Joseph-Edouard Boily;
1879 - Eugène Simard;
1880 - Joseph-Edmond Roy;
Joseph-Boutin Bourassa;
Philéas-Michel Laberge;
Alexandre Gauvreau;
Joseph Savard.

À ces 19 noms, nous devons ajouter M. Louis-Philippe Sirois qui fut licencié avec distinction en 1875 et remporta, le premier, le prix qui venait d'être fondé par Lord Dufferin, alors gouverneur-général du Canada.

Nous pouvons dire, cependant, à l'honneur de la profession, que le premier qui ait obtenu le titre de bachelier en droit à l'Université Laval en 1856 était un élève en notariat, M. C.-E. Dallaire, décédé quelques années après à Warwick.

À Montréal, la fondation d'une école de droit au Collège Ste-Marie activa les études universitaires.

La loi de 1858 s'appliquait aux élèves qui se trouvaient alors régulièrement sous brevet. Et il semble que ce sens rétroactif ait été donné à dessein, car dès l'année suivante, le 15 juin 1859, on voit la Chambre de Montréal admettre à l'exercice de la profession M. George-E. Jacques, de St-Hyacinthe, après trois ans de cléricature, vu qu'il avait suivi un cours de droit au Collège de Ste-Marie.

Voici les aspirants au notariat, porteurs de diplômes de l'école de droit du Collège Ste-Marie, qui profitèrent des avantages de la loi de 1858 et furent admis après trois ans de cléricature :

1859 – 18 octobre – Pierre Labelle, Isaïe Quintal, R. Beaufield, L.-O. Hétu.
1861 – 15 février – Arthur Lionais, Ulric Brien dit Desrochers.
1861 – 15 juin – H.-B. Wright, A. Riendeau, O.-J. Devlin.
1863 – 16 février – Louis-Napoléon Brault.
1863 – 15 juin – Arthur Seers, Pierre Blouin, Edouard Shaw.
1863 – 15 octobre – Joseph Marion, Thomas-T. Rivard.
1864 – 15 février – Théophile Amirault, Damase Durand.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

1864 – 16 juin – Joseph-Propser Landry.
1864 – 16 octobre – Octave Pelletier, Ernest-Henry Stuart.
1865 – 16 octobre – C.-E.-O. Belle, Aimé Geoffrion, OI. Archambault, Max.-D. Lavoie
1866 – 15 octobre – Alphonse Prevost.

L'Université McGill nous donna Andrew Cowans Hunter (15 février 1864), Joseph-Godfroi Papineau et Alexander Hart (15 juin 1869), Charles Cushing (15 octobre 1869). De l'Université Victoria sortirent Joseph-Pierre Mathieu (15 juin 1869), et Ferdinand Villeneuve (15 octobre 1869).

Voilà l'enseignement universitaire à Montréal pendant vingt ans. Nous retrouvons ensuite, au bout de dix ans, le nom de notre distingué collègue, M. Joseph-Adolphe Chauret, député de Jacques-Cartier, qui fut licencié en droit à l'Université Laval de Montréal en 1879.

Dès l'origine, du moins pour l'Université Laval, les élèves en droit qui se destinaient au notariat étaient exemptés de suivre le cours de procédure.

En 1866, une question assez sérieuse se souleva. Il s'agissait de savoir si cette exemption s'étendait à ceux de ces élèves qui désireraient se présenter à la licence. Etait-il opportun de maintenir cette exemption ou ne vaudrait-il pas mieux exiger de tous ceux qui se préparaient à la licence qu'ils subissent l'examen sur tous les cours de la Faculté de droit?

La Faculté consultée exprima l'opinion que l'exemption des règlements s'appliquait aux étudiants en notariat qui aspiraient à la licence, mais qu'il serait désirable d'abroger cet article et de le remplacer par un autre qui rendrait le cours de procédure obligatoire pour tous les élèves ainsi que l'examen ordinaire sur ce cours à la fin du terme, mais qui comporterait une exemption pour les élèves en notariat de subir l'examen de licence sur ce cours.

La loi organique de 1870 (33 Vict., ch. 28, s. 60) diminua considérablement le privilège que la loi de 1858 avait accordé aux étudiants en notariat qui avaient suivi des cours universitaires, en prolongeant le temps du stage à quatre années.

[...]

Nous ne savons trop quelles raisons engagèrent les notaires à faire ce changement qui plaçait les aspirants à la profession sur un pied d'infériorité vis-à-vis des étudiants des autres classes professionnelles.

[...]

La loi de 1875 (39 Vict., ch. 33, s. 162), rétablit l'état de choses qui existait depuis 1858 et décréta que pour avoir droit à un certificat d'admission à la pratique, l'aspirant devait prouver qu'il avait servi de bonne foi, comme clerc-notaire, sous un notaire pratiquant, pendant quatre années consécutives, ou pendant trois années

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

s'il avait suivi simultanément et à la satisfaction de la Chambre un cours universitaire.

Au mois d'octobre 1876, la Chambre formait un comité spécial qui fut chargé de demander aux universités Laval et McGill de nommer des professeurs de notariat.

Ce comité rédigea un projet de cours pratique de notariat qu'il soumit aux autorités intéressées.

[…]

Au mois de mai 1876, le Comité des universités, ainsi qu'on l'appelait, fit rapport qu'il avait eu plusieurs entrevues avec les directeurs de Laval et de McGill et qu'il avait été bien accueilli. L'Université McGill nommera probablement un professeur à l'automne, disait-il. En attendant, il demandait de suggérer des noms comme professeurs, de réglementer les cours et de voter à chaque université pendant trois ans une allocation annuelle de 200 piastres.

Malgré toutes ces démarches les choses en restèrent là. Que s'était-il donc passé? Comme question de fait, le programme de cours pratique du notariat avait été soumis à la Faculté de droit de l'Université Laval et cette dernière avait décidé unanimement que les matières mentionnées dans ce programme, pour ce qui tenait aux principes ou règles du droit du moins, étaient déjà enseignées dans les différents cours de la Faculté. Quant aux formules qu'on propose d'enseigner dans cette nouvelle chaire, ajoutaient les savants professeurs, les élèves et étudiants les apprennent habituellement ou du moins sont censés les apprendre aux buraux [*sic*] de leur patron. S'il y a aucune nécessité d'établir une chaire pour l'enseignement de la pratique et des formules du notariat, il y a même nécessité d'en faire autant pour les clercs-avocats, attendu que ces derniers n'apprennent pas plus la pratique et les formules de leur profession à l'université que les clercs-notaires.

Devant cette fin de non-recevoir il ne restait plus qu'à patienter.

Dans l'automne de 1879, la Chambre fit de nouvelles tentatives auprès des universités, mais sans plus de succès. Enfin, au printemps de 1880, l'Université McGill fit connaître son intention de nommer un professeur de notariat. Elle poussa même la bienveillance jusqu'à demander à la Chambre des notaires de suggérer les noms de ceux qu'elle désirerait comme professeur. La Chambre donna les noms de MM. William Lighthall et Lewis A. Hart, et ce fut ce dernier qui fut choisi au mois de juin 1880, comme lecteur [*sic*] sur la pratique et la théorie du notariat. M. William de Montmollin Marler a depuis succédé à M. Hart.

C'est ainsi que l'Université McGill a devancé Laval dans la fondation d'une Chaire de notariat.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE ARCHIVISTO

En 1888, le Conseil de l'Université décida en principe de fonder une chaire de notariat, mais il devait s'écouler encore dix années avant que ce projet se réalisa.

La Faculté persistait toujours à assimiler les étudiants en notariat aux clercs-avocats et les obligeait à suivre en entier les cours de procédure quoiqu'ils ne fussent pas tenus, à la vérité, de répondre aux examens sur les parties qui ne concernent que les avocats.

En 1896, on se décida enfin à préparer un programme destiné aux aspirants à la profession de notaire et à exempter ces derniers de suivre les cours de procédure contentieuse civile et de procédure criminelle.

En 1897, la Faculté émit l'opinion qu'une cours de pratique de notariat comprenant 25 leçons devrait être donné tous les 2 ans aux étudiants en notariat de deuxième et de troisième année.

C'est la chaire qui vient d'être fondée et dont Mgr Laflamme a salué la naissance en termes si heureux à la fin de la dernière année académique.

Avant de terminer cet article, disons quelques mots des professeurs titulaires qui ont été choisis par l'Université.

M. Louis-Philippe Sirois est né à St-Louis de Kamouraska, le 4 mai 1851. Après un cours brillant au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, il fut admis à l'étude du notariat en octobre 1872 et vint à Québec suivre les cours de droit de l'Université Laval en même temps qu'il entrait comme clerc dans le bureau de son oncle, le notaire A.-B. Sirois. À l'Université, en 1875, M. Sirois obtint le degré [*sic*] de licencié en droit avec distinction et remporta, le premier, le prix qui venait d'être fondé par lord Dufferin. Il fut admis à l'exercice de la profession le 18 mai 1876.

Appelé à diriger un des bureaux les plus importants de Québec, M. Sirois ne négligea pas pour cela l'étude sérieuse du droit. Il trouva le temps de préparer sa thèse pour le doctorat. Cette thèse qui traite des *Pouvoirs et obligations du tuteur* subit les épreuves de la Faculté en juin 1886, et valut à son auteur les plus grandes félicitations. M. Sirois est le premier notaire qui ait obtenu le titre de docteur en droit au Canada. On peut dire aussi que c'est lui qui a rompu la glace qui semblait repousser le notariat du corps universitaire. Le 22 juin 1887, M. Sirois était nommé agrégé à la Faculté de droit de l'Université Laval; le 18 avril 1888, professeur agrégé de droit administratif; le 20 novembre 1890, professeur titulaire de droit administratif.

On nous a rapporté que, dans le temps, plusieurs trouvèrent à critiquer parce que l'on n'avait pas appelé à cette chaire un avocat pratiquant. Mais ce sont là des propos inspirés par la malveillance. Les classes professionnelles ont des idées plus

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE RACINE-HISTO

larges et appartiennent à leur temps. Le professeur se recrute parmi les plus dignes et les plus vaillants, et tout le monde sait, du reste, que les grands commentateurs du droit n'ont jamais été des avocats pratiquants.

On nous dit que M. le professeur Sirois donne un cours clair et méthodique et qu'il est fort estimé de ses élèves.

L'honorable M. Narcisse Pérodeau est né le 26 mars 1851, à St-Ours, comté de Richelieu, et a fait ses études classiques au Collège de St-Hyacinthe, d'où il est sorti en 1872. Il a étudié le notariat sous Me J.-H. Jobin, notaire à Montréal, et pris ses degrés de bachelier en droit à l'Université McGill en 1876, année où il fut admis à l'exercice de la profession. Il a été successivement en société avec MM. J.-H. Jobin, J.-L. Coutlée et C.-M. Ducharme, et depuis le premier mai 1889, il tient étude avec M. Chateauguay de Salaberry, le petit-fils de Charles Michel de Salaberry, le héros populaire de Châteauguay.

L'honorable M. Pérodeau est à Montréal le secrétaire de la Chambre des notaires depuis mai 1880. Mêlé comme il l'est aux délibérations de cette corporation depuis dix-huit ans, il va s'en dire qu'il en est un des officiers les plus utiles et les plus écoutés. Il est profondément dévoué aux intérêts de la profession dans laquelle il occupe une belle position à Montréal.

L'an dernier, l'honorable M. Pérodeau a été appelé au Conseil législatif pour y succéder à l'honorable Joseph-Adolphe Dorion, un de ses anciens compatriotes de St-Ours. Il représente la Division de Sorel dans ce corps délibérant.

La fortune et l'élévation de l'honorable M. Pérodeau ont été rapides, mais il doit les honneurs qui sont venus le chercher dans son étude de travailleur à son talent et à son mérite.

Professeur d'université, conseiller législatif, possédant, dit-on; plus que cette modeste aisance que le poète désespère jamais d'obtenir, il peut rendre de grands services à la profession qui, du reste, ne lui a jamais ménagé sa confiance.

Nous sommes sûr que la profession sera toujours heureuse de constater les succès obtenus par ses nouveaux professeurs universitaires.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Mémoire préparé à l'intention du Conseil de la Chambre des notaires sur la réforme de l'enseignement universitaire

Mes Gustave Baudouin*
Marcel Faribault
Arthur Duval **
Georges-Michel Giroux
Laurent Lesage

Comme le Conseil nous a fait l'honneur, à sa séance du 28 septembre 1944, de nous constituer en comité officieux, en vue d'informer le Conseil sur la réforme de l'enseignement du droit dans les universités, nous avons l'honneur de vous faire le rapport suivant :

## Remarque générale

Le temps mis à notre disposition et surtout l'étendue du sujet ne nous permet pas de faire un rapport détaillé. Nous allons donner notre opinion sur les questions générales, réservant à plus tard, s'il y a lieu, l'étude des détails.

Il nous semble d'ailleurs qu'une réforme de l'enseignement ne peut pas et ne doit pas être entreprise sans le concours du Barreau. C'est une raison pour ne pas entrer dans trop de détails.

## Cours de trois années

Nous croyons qu'il est possible de donner aux étudiants une formation théorique et pratique adéquate dans un cours de trois ans à l'université. On ne réalise pas, en effet, tout le temps inemployé par l'horaire actuel dans les deux facultés de Laval et Montréal. La compilation des cours au programme de ces

* Professeurs à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.
** Professeurs à la Faculté de droit de l'Université Laval.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

deux facultés démontre qu'il se donne présentement durant les trois années un total de 1600 cours en chiffre rond. Ces cours se donnent le matin de 8 à 10 heures et l'après-midi de 4 heures à 6 heures, sauf à Laval où il se donne, depuis deux ans, quelques cours à 10 heures du matin ou à 3 heures de l'après-midi. Le reste de la journée, le temps est absolument libre; les étudiants n'ont rien à faire, si l'on excepte l'étude personnelle qu'ils doivent faire sur leurs notes de cours. La chose est tellement vraie que la plupart des étudiants sérieux, désireux d'occuper leur loisir, suivent des cours dans d'autres facultés ou écoles.

Une autre cause dont il faut tenir compte c'est que l'année universitaire, déjà courte, est encore raccourcie à la Faculté de droit de Laval par le fait que les cours cessent pratiquement à Pâques, à tout le moins dès la fin d'avril.

À Montréal, la situation est sensiblement la même, sauf que depuis cette année la Faculté a instauré le régime des conférences ou séminaires, obligatoire pour certaines matières, comme la procédure civile et la rédaction d'actes notariés, libre dans les autres cas, mais qui se trouve à occuper de une à deux heures par jour en sus des cours théoriques proprement dits. L'année universitaire commence dans la première semaine de septembre pour se terminer vers la mi-mai.

À Montréal, on a déjà nommé un professeur de carrière qui consacre tout son temps aux étudiants et dirige les séminaires de droit civil en outre de ceux auxquels il est fait allusion ci-dessus et qui sont dirigés par les titulaires de chaque chaire.

## Nouvel horaire

De partout, tant à la Chambre des notaires qu'au Barreau, on reconnaît que le nombre des cours est insuffisant et surtout que la formation pratique des élèves est presque nulle. Cela n'est pas surprenant avec tout le temps qui se perd, bien que Montréal ait un programme plus occupé que par le passé, comme il a été dit plus haut.

Nous avons calculé le nombre d'heures de travail qu'on pourrait employer durant l'espace de trois ans. En prenant comme base une année universitaire qui commencerait vers le 12 ou le 13 septembre et se terminerait le 31 mai, en tenant les élèves à la Faculté de 8 h à midi et de 14 h à 18 h [...], cela donnerait des journées de sept heures de travail. Ces heures seraient réparties comme suit : quatre heures de cours théoriques, trois heures de travaux personnels et de travaux pratiques; soit : cours théoriques de 8 h à 10 h; une demi-heure de détente; une heure et demie de travaux : 10 h 30 à midi; l'après-midi : une heure et demie de travaux de 14 h à 15 h 30; une demi-heure de détente; cours de 16 h à 18 h.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

En tenant compte des différentes fêtes et congés de l'année, en accordant une vacance à Noël, du 23 décembre au 10 janvier, et à Pâques une vacance d'une semaine environ, et en ne donnant pas de cours aux élèves de troisième année pendant le mois de mai à cause de leur licence, on obtiendrait le résultat suivant : en première et deuxième années 1 250 heures disponibles et en troisième année 1 080 heures, soit en chiffre rond un total de 3 500 heures durant les trois années. Comme l'horaire journalier serait réparti en quatre heures de cours et en trois heures de travaux, le nombre total des heures durant les trois années serait de 2 000 heures pour les cours et de 1 500 heures pour les travaux. Cet horaire tient compte d'un congé complet tous les samedis après-midi. Des cours le samedi après-midi donneraient un nombre additionnel d'au moins trois cents heures. Cela donne donc place à une augmentation des cours, quoiqu'il faille laisser une certaine marge pour la maladie ou l'absence forcée des professeurs. De plus, cela permet de créer de toute pièce un système de travaux pratiques à peu près inexistant jusqu'à nos jours.

Une telle forme nous permet d'entrevoir une formation complète aux universités, sans cléricature pendant les études et sans stage post-universitaire.

Signalons, pour mémoire, le projet de cléricature légale lancé récemment par Me Paul-Henri Bouffard, de Québec, devant la Société des études juridiques de Québec et devant le Congrès du Barreau de cette année. Il y aurait peut-être dans ce projet un champ ouvert pour certaines études après l'université.

## Professeurs de carrière

Un programme d'étude basé sur un horaire de ce genre ne va pas sans la nomination de professeurs de carrière. C'est d'ailleurs en raison de l'utilisation des heures libres que Montréal vient d'en nommer un en la personne de Me Maximilien Caron, c.r. Laval ne s'est pas encore engagé dans cette voie, mais il y a lieu de croire que le conseil universitaire serait dans les dispositions voulues.

Tout d'abord, nous avons cru qu'il faudrait à Montréal trois professeurs de carrière dont un serait notaire, et à Laval deux professeurs de carrière dont un notaire. Ce serait probablement l'idéal, surtout s'ils sont choisis parmi des professeurs qui ont pratiqué avec succès pendant un certain nombre d'années. Mais une difficulté d'ordre pratique se présente : c'est qu'il serait très difficile, à l'heure actuelle, de trouver les hommes voulus pour accepter ces charges. Il y aurait certes, parmi les praticiens, des notaires capables de remplir ces fonctions, mais il est impossible d'exiger d'eux l'abandon d'une clientèle qui leur rapporte

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

bien au-delà de ce qu'ils pourraient attendre comme traitement. Peut-être pourrait-on voir ces praticiens entrer dans la carrière, si les universités pouvaient leur donner un traitement élevé, accompagné d'une pension après qu'ils auront pris leur retraite.

En tout cas, il reste, pour le moment, que du point de vue pratique, il sera difficile de trouver les hommes voulus.

Pour parer au manque de candidats, nous croyons qu'il serait possible de commencer l'enseignement réformé avec un seul professeur de carrière dans chaque université, en lui adjoignant quelques répétiteurs ou maîtres de conférences selon les exigences du programme. Ces aides auraient l'avantage de ne pas être obligés de fournir tout leur temps à l'université. Ils pourraient être choisis parmi les praticiens. On leur demanderait de fournir une heure et demie de leur temps le matin ou l'après-midi et ils commanderaient des salaires moins élevés que des professeurs de carrière. Ils gagneraient le surplus de revenus dont ils ont besoin dans l'exercice de leur profession. Ces aides prendraient l'expérience de l'enseignement et, par le fait même, deviendraient des candidats à l'enseignement théorique et même à l'enseignement de carrière. Petit à petit, on formerait ainsi les hommes voulus.

Il faut encore tenir compte qu'un professeur d'université devient par nécessité un théoricien du droit s'il n'a pas un contact constant avec la clientèle. Le fait est tellement vrai qu'en France, où le professorat est exclusivement une carrière, la Faculté et le Palais s'opposent constamment.

Pour empêcher que l'enseignement de la rédaction d'actes ne redevienne purement théorique, nous avons pensé que dans la partie pratique, c'est-à-dire parmi les 1 500 heures de cours, les leçons de rédaction d'actes continuent à être confiées à un praticien. Comme ce dernier n'aurait pas le temps, avec une classe quelque peu nombreuse, de corriger lui-même les devoirs des élèves, cette besogne pourrait être confiée à un répétiteur, mais les commentaires, c'est-à-dire le cours proprement dit, resteraient l'œuvre du praticien.

## Enseignement théorique

Comme nous l'avons vu plus haut, l'horaire suggéré réserverait environ 2 000 heures pour des cours théoriques, c'est-à-dire pour des cours semblables à ceux qui se donnent aujourd'hui. Nous allons maintenant repasser une à une les matières qui font ou qui devraient faire le sujet de cet enseignement en ajoutant des suggestions que nous croyons opportunes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Droit civil

Montréal : 600 cours. – Laval : 560 cours.

Nous suggérons que cet enseignement soit divisé entre plusieurs professeurs. À l'heure actuelle, dans les deux universités, la matière se partage entre deux professeurs pour la première année. La matière des deuxième et troisième années est confiée à un seul professeur. Il semble que la matière de ces deux dernières années devrait aussi être divisée entre plusieurs professeurs. Nous suggérons que les titres du Code relatifs à l'enregistrement et aux conventions matrimoniales soient enseignés par un notaire généralement plus au courant par les nécessités de sa profession.

## Droit romain

Montréal : 110 cours. – Laval : 120 cours.

Nous croyons que le cours de droit romain doit être maintenu parce qu'on y trouve une des sources de notre droit civil et qu'un cours de droit romain montrant les origines de notre droit et faisant la comparaison entre les institutions romaines et les nôtres est absolument essentielle.

## Introduction à l'étude du droit

Montréal : 0. – Laval : 25 cours.

Ce cours devrait comporter l'étude de la philosophie du droit et des notions générales qui sont nécessaires pour entreprendre l'étude des autres cours.

Nous estimons que c'est un cours nécessaire.

## Histoire du droit

Montréal : 25 cours. – Laval : 25 cours.

Aucune suggestion particulière.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Droit criminel

Montréal : 100 cours. – Laval : 118 cours.

En ce qui concerne particulièrement les étudiants en notariat, ceux de Laval ont été jusqu'à maintenant exemptés des cours de droit criminel. Ceux de Montréal suivent le cours entier et subissent l'examen sur toute la matière.

Comme certains notaires éminents de la campagne nous affirment que la connaissance de la procédure criminelle leur est utile, nous suggérons que le programme de Montréal soit adopté par Laval.

## Droit constitutionnel

Montréal : 50 cours. – Laval : 60 cours.

Aucune remarque particulière.

## Droit municipal et scolaire

Montréal : 55 cours. – Laval : 70 cours.

Il est impossible dans ce nombre de cours de repasser article par article tout le Code municipal, la loi des cités et villes, le Code scolaire, les dispositions des chartes particulières, la loi de la commission municipale et les autres lois statutaires qui concernent les municipalités. Nous suggérons que ce cours devrait consister en une synthèse du régime municipal. Nous croyons que ce nombre de cours est tout de même suffisant pour donner aux élèves une bonne idée du système municipal.

## Droit paroissial

Montréal : 20 cours. – Laval : 35 cours.

Aucune remarque particulière.

## Droit international

Montréal : 35 cours. – Laval : 30 cours.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

À Montréal 15 leçons, et à Laval 5 leçons sont consacrées au droit international privé.

Nous suggérons que l'étude du droit international privé soit portée à 25 leçons. Il arrive que dans d'autres matières certains professeurs touchent aussi au droit international privé, mais il serait préférable d'en faire une synthèse et un cours spécial assez étendu vu les relations constantes que nous avons avec les provinces voisines et les États-Unis d'Amérique, sans parler des relations avec les pays d'Europe. D'ailleurs, on peut juger de l'importance de cette matière par le nombre croissant des arrêts des tribunaux qui s'y rapportent. Il ne faut pas oublier de plus que l'après-guerre nous promet des relations de plus en plus fréquentes avec l'étranger.

Le monde se rapetisse!

Quant au droit international public, on pourrait croire qu'avec les événements actuels son enseignement doit être suspendu. Il n'en est rien car il demeure une réalité bien vivante, sinon trop vivante, puisqu'il passe par une période d'évolution très rapide. Il faut de plus penser que notre jeunesse sera appelée plus que jamais aux carrières diplomatiques et il faut les préparer en conséquence. Ces carrières constituent des ouvertures dont le droit ne peut pas se désintéresser.

## Économie politique

Montréal : 50 cours. – Laval : 30 cours.

Aucune suggestion particulière.

## Droit public de l'église

Montréal : 0 – Laval : 30 cours.

Aucune remarque particulière

## Comptabilité

Montréal : 50 cours. – Laval 40 cours.

Ces cours sont très importants.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Morale professionnelle

Montréal : 0 – Laval : 15 cours.

Aucune remarque particulière.

## Législation fiscale

Montréal : 0 – Laval : 20 cours.

Vu l'étendue de plus en plus grande de la fiscalité et les honoraires importants que rapporte le débat des comptes d'impôts de toutes sortes, nous suggérons que ce cours comprenne 50 leçons. Cela permettrait aux notaires d'entrer dans un champ d'activité qu'ils ont trop facilement abandonné jusqu'à aujourd'hui à d'autres professionnels.

## Droit aérien

Montréal : 25 cours. – Laval : 0

Aucune remarque.

## Common law – Législation anglaise

Nous suggérons l'établissement d'un cours en 10 leçons sur les lois anglaises vu les contacts très fréquents que nous avons tout autour de la province.

## Législation ouvrière ou industrielle

Il est impossible de comparer exactement les cours des deux universités, le programme étant différent. Mais il est certain que cette matière doit recevoir une attention toute spéciale.

Montréal donne 70 cours de législation industrielle qui comprennent tous les droits régissant les relations entre employeurs et employés.

Laval donne 60 cours.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Ces cours sont importants et doivent être maintenus quel que soit le titre dont on les décore et même s'il y a chevauchement entre dans et l'autre [*sic*] Faculté entre ces cours et les cours de droit administratif. Un Comité de coordination des programmes départagerait mieux la matière.

## Droit administratif

Montréal : 5 cours. – Laval : 30 cours.

Le droit administratif a toujours été mal défini. Il ne faudrait pas croire qu'il n'est pas enseigné à Montréal. Il y a simple chevauchement de programme. Il nous paraît que le droit administratif devrait comprendre le régime des terres publiques, le régime des eaux et des forêts, la loi de la chasse et de la pêche, tous les organismes par lesquels la Couronne peut contracter, les attributions et pouvoirs des officiers publics, le service public, la loi des mines, les lois sur l'électricité et autres matières qui concernent l'administration du domaine public. Ce cours devrait comprendre 50 leçons.

## Droit commercial et maritime

Montréal : 150 cours – Laval : 125 cours.

Il importerait d'assurer, si la chose n'est pas déjà faite, un enseignement assez étendu de la loi de faillite et de la loi d'assurance.

Cet enseignement pourrait peut-être être divisé entre plusieurs professeurs qui deviendraient ainsi des spécialistes.

Le droit maritime a été moins utile depuis un demi-siècle, mais son enseignement ne doit pas être abandonné parce que on annonce de partout, pour notre pays, la permanence d'une marine marchande pour l'après-guerre. Les protêts maritimes et les hypothèques sur les vaisseaux peuvent, à brève échéance, devenir assez fréquents.

## Droit des corporations

Montréal : Inclus dans le cours de droit commercial – Laval : 25 cours.

Vu le développement des corporations et les honoraires intéressants que leurs affaires produisent, nous suggérons que ces cours soient portés à 40 et qu'ils fassent l'objet d'un enseignement spécial.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Procédure

À l'heure actuelle, Montréal donne un cours d'initiation à la procédure civile aux étudiants de première année et un cours détaillé de 160 leçons aux élèves des deuxième et troisième années. Cet enseignement est donné à toute la Faculté, mais il ne comprend pas la dixième partie du *Code de procédure civile* qui relève du professeur de procédure notariale.

En outre de cette dixième partie du *Code de procédure civile*, à laquelle on consacre 20 leçons, le cours de procédure notariale y comprend l'étude du Code du notariat, soit 12 à 15 leçons, et le droit civil appliqué, 20 à 25 leçons. Ce cours de procédure notariale est obligatoire pour tous les étudiants, qu'ils se destinent au Barreau ou au notariat.

Le cours de procédure notariale proprement dit ne comportait que 15 leçons de rédaction destinées aux étudiants du notariat seul, mais ce chiffre se trouve maintenant augmenté par les séminaires institués cette année, ce qui prévoit 50 leçons pratiques de rédaction d'actes et un nombre identique de rédactions de procédures réservées aux futurs avocats.

À Laval, les étudiants en notariat suivent d'abord, avec leurs confrères étudiants en droit, le cours général de procédure civile, 125 leçons, qui se donnent en deuxième année. Ils ont été jusqu'à maintenant dispensés [*sic*] des cours de procédure criminelle (40 leçons). À la place, il leur était donné 40 leçons de procédure notariale théorique comprenant environ 25 leçons sur la partie du Code du notariat concernant la forme des actes, 5 leçons sur l'organisation de la Chambre des notaires, 5 leçons sur les examens de titres et 5 leçons sur la responsabilité notariale. En troisième année, ils reçoivent depuis deux ans 65 leçons de rédaction d'actes.

De ces deux exposés, il résulte que Montréal, au point de vue de la procédure, donne le même enseignement aux étudiants en droit et aux étudiants en notariat, tandis que Laval fait une différence. Il semble que le notariat aurait intérêt à accepter l'idée de Montréal plutôt que celle de Laval. C'est pourquoi nous proposons que l'enseignement de la procédure théorique soit le même pour les deux professions légales et qu'il soit porté à un minimum de 200 cours comprenant tout le Code de procédure et le Code du notariat (sauf ce qui touche à l'organisation de la Chambre des notaires).

Nous suggérons de plus, pour rendre possibles les travaux pratiques, que les cours de procédure commencent dès la première année et soient répartis sur trois ans.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Nous suggérons encore que cette matière soit répartie entre deux professeurs et que le Code du notariat (partie procédure) et la dixième partie du Code de procédure soient enseignés par un notaire à toute la Faculté.

Les cours de rédaction d'actes (procédure pratique) se trouvent à disparaître de la partie théorique parce qu'ils reviennent, augmentés dans la partie pratique.

Le nombre de cours total selon ce programme serait de 1 800 durant trois années sur un total de 2 000 heures disponibles.

## Partie pratique

La partie pratique, comme nous l'avons indiqué plus haut, aurait à sa disposition environ 1 500 heures dans les trois années. Elle comprendrait la rédaction des actes, des pièces de procédure, la rédaction d'opinions, les travaux personnels, les questions de la pratique de la profession, les travaux de comptabilité, la rédaction des pièces concernant les corporations, les secrétariats, les réponses aux questions des élèves, les répétitions des cours théoriques, les rapports sur les titres et autres matières de ce genre.

On pourrait facilement y créer des études modèles, des bureaux d'enregistrement modèles, des greffes, des tribunaux – écoles pour les avocats.

Il semble que les étudiants formés de cette manière sortiraient bien aguerris et bien préparés à entrer dans l'exercice de leur profession.

## Examen de licence

Avec l'augmentation de certains cours et l'addition de certains autres, il devient nécessaire de réviser la liste des matières exigées aux examens de licence proprement dits.

Tout d'abord nous croyons que toutes les matières devraient compter pour la licence, mais nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de faire subir à la fin du cours un examen sur toutes les matières. Nous suggérons que l'examen écrit passé au cours des trois années soit l'examen final dont le résultat compterait pour la licence, mais sans qu'un nouvel examen ait lieu à la fin de la troisième année. Nous croyons même que ce devrait être le cas pour la plupart des cours théoriques.

Bref, nous suggérons qu'on adopte pour la licence – le système en vigueur pour le baccalauréat ès arts, avec cette modification que les points mérités sur les examens soient additionnés pour la licence, tandis qu'au baccalauréat, il suffit

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

d'avoir passé l'examen sur les matières collégiales pour être admis à subir l'examen du baccalauréat proprement dit.

En définitive, nous proposons que l'examen de licence soit réduit aux matières essentielles : droit civil, procédure civile théorique et droit commercial. Il faudrait nécessairement ajouter de nouveaux examens portant sur l'essentiel de la nouvelle partie pratique dont la création est suggérée dans ce rapport, par exemple : rédaction d'actes et de procédure, rédaction d'opinions sur des cas soumis, et autres travaux de pratique professionnelle.

## Conclusion

Ce mémoire démontre que la réforme de l'enseignement est une matière complexe, de conséquences très graves. Nous nous permettons d'insister de nouveau sur le fait qu'elle ne peut pas être entreprise sans le concours du Barreau. Nous suggérons humblement au Conseil de faire auprès du Conseil général du Barreau les démarches nécessaires pour savoir si la profession-sœur ne serait pas intéressée à entrer dans ce mouvement. Nous avons raison de croire, par ce qui s'est passé au récent Congrès du Barreau, que cet Ordre accepterait l'idée. En ce cas, n'y aurait-il pas lieu de former un comité conjoint de professeurs notaires et de professeurs avocats qui pourraient étudier la question dans tous ses détails? Un tel procédé aurait l'avantage de préparer au projet des adeptes convaincus pour le soutenir devant les facultés, où il y aurait grande chance d'être accepté à peu près sans discussion.

Le tout, respectueusement soumis !

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

# Formation professionnelle : point de vue de la Chambre des notaires du Québec

Me Jacques Riverin*

C'est avec grand plaisir qu'en tant que président de l'une des corporations professionnelles d'ordre juridique du Québec, j'ai accepté l'invitation qui m'était transmise par votre président, Me Gilles Pépin, de venir exposer le point de vue de la Chambre des notaires du Québec sur la formation professionnelle des notaires.

Afin de bien situer la question, il importe de rappeler le rôle du notaire et de préciser ce qui le distingue des membres de l'autre profession juridique, de définir les objectifs poursuivis par la corporation professionnelle et de préciser ce que l'on entend par formation professionnelle. Nous soulignerons ensuite la position de la Chambre des notaires quant au partage des responsabilités entre les maisons d'enseignement et la corporation professionnelle en ce qui concerne la formation de ses futurs membres.

## Définition du notaire

Selon la *Loi sur le notariat*, les notaires sont des praticiens du droit et des officiers publics dont la principale fonction est de rédiger et de recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité. S'il partage avec les membres du Barreau sa fonction de conseiller juridique, c'est comme officier public impartial que le notaire, lorsqu'il prépare et reçoit un acte notarié, se distingue de son confrère avocat qui, pour sa part, a l'exclusivité de la plaidoirie en matières contentieuses.

Pour remplir adéquatement son rôle de conseiller juridique de ses clients dans les diverses transactions qu'il sera appelé à rédiger, le notaire doit avoir une solide formation juridique et la responsabilité d'assurer cette formation est du

* Allocution prononcée lors du Congrès de l'Association des professeurs de droit du Québec, tenu du 10 au 12 avril 1981 à l'Estérel, Québec. Me Riverin était alors président de la Chambre des notaires du Québec (N.D.É.).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

ressort des facultés de droit. Précisons ici qu'en ce qui concerne le notariat, les termes « formation juridique » comprennent à la fois la formation initiale, c'est-à-dire les années menant à l'obtention de la licence ou du baccalauréat en droit ainsi que l'année d'entraînement professionnel conduisant au diplôme de droit notarial. Ces deux diplômes sont décernés par les facultés de droit et ce sont celles-ci qui en définissent les programmes et en assurent l'exécution, engagent et rémunèrent les professeurs. Juridiquement, la Chambre des notaires n'a aucun droit de regard sur les différentes activités inhérentes à la formation juridique de ses futurs membres, formation dont la responsabilité est partagée entre cinq institutions (au niveau du baccalauréat) et quatre institutions (au niveau du diplôme de droit notarial) indépendantes et autonomes.

Comme la grande majorité des étudiants en droit s'inscrira à l'une ou à l'autre des deux corporations juridiques au Québec, il paraît évident que la formation reçue à l'université doit, dans une certaine mesure, répondre aux exigences de la pratique quotidienne du droit. Et c'est là qu'interviennent les corporations professionnelles qui, en raison de leur mandat de veiller à la protection du public, doivent s'assurer de la compétence de ceux à qui elles octroient un permis d'exercice.

C'est dans le but de permettre à la Chambre des notaires de s'acquitter de cette responsabilité et également de palier les lacunes résultant d'un système qui, en raison de l'absence d'une autorité commune, engendre un manque d'uniformité tant au niveau du contenu des programmes que du mode d'évaluation, que la *Loi sur le notariat* prévoit que tous les candidats à l'exercice de la profession doivent avoir réussi un examen préparé et corrigé par la corporation professionnelle et qui est le même pour tous ceux qui s'y présentent, peu importe la faculté où ils ont fait leurs études.

## Les objectifs poursuivis

Comme je le soulignais plus haut, en tant que corporation professionnelle, la Chambre des notaires a pour principale fonction d'assurer la protection du public. C'est là un devoir qui lui est imposé par le Code des professions et qu'elle entend assumer pleinement.

En matière de formation professionnelle, cela veut donc dire que la Chambre des notaires assume deux responsabilités bien précises : 1° celle de s'assurer que ses futurs membres possèdent les connaissances de base requises et les habiletés

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

techniques suffisantes pour exercer, de façon autonome, les fonctions que leur confient leurs clients et 2° celle de permettre aux notaires admis à l'exercice de la profession de maintenir un haut niveau de compétence dans leurs champs d'activité et de promouvoir l'amélioration des services professionnels dispensés par les notaires. Cette deuxième responsabilité qui est l'objet de la formation continue n'est pas le sujet de notre propos aujourd'hui.

La première de ces responsabilités s'inscrit au stade de l'accession à la profession. La Chambre des notaires, ayant la responsabilité d'assurer la protection du public, ne saurait admettre parmi ses membres, des candidats qui risqueraient de porter préjudice aux clients qui feraient appel à leurs services. C'est pourquoi elle tient, par son examen, à vérifier elle-même la compétence de ceux et celles qui désirent exercer le notariat.

Certains ont prétendu qu'il s'agissait là d'un manque de confiance à l'égard de la valeur des diplômes et de l'enseignement offert par les facultés de droit des diverses universités québécoises. Là n'est pas notre intention. Nous constatons toutefois que les objectifs poursuivis par les facultés de droit, notamment au niveau de la licence ou du baccalauréat en droit, sont souvent fort différents de ceux que désire atteindre la corporation professionnelle. En effet, la Chambre des notaires désire que les juristes qui en sont membres soient aptes à répondre aux besoins du citoyen québécois ainsi que de la petite, de la moyenne et de la grande entreprise, en matières non contentieuses. Elle souhaite que le futur notaire possède des connaissances théoriques générales dans les principaux secteurs du droit qu'il sera appelé à appliquer quotidiennement et aussi qu'il apprenne à maîtriser d'une façon suffisante les divers actes à poser dans une situation concrète pour arriver au résultat souhaité.

Les facultés de droit, pour leur part, semblent s'orienter de plus en plus vers une formation générale en droit, offrant à l'étudiant la possibilité de connaître, suivant les cours à option choisis, des éléments de base sur une variété des secteurs du droit tant public que privé. Cette politique semble valable au niveau de la formation de base puisque le cours de droit s'adresse non seulement à ceux qui se destinent à l'exercice du droit, soit comme notaire ou comme avocat en pratique privée mais aussi à ceux qui choisiront d'exercer leur profession comme conseiller juridique d'un organisme gouvernemental, d'une entreprise privée ou parapublique spécialisée dans un secteur donné, ou encore comme légiste, professeur ou administrateur. Les facultés de droit tentent donc de couvrir ces diverses possibilités en offrant à l'étudiant un vaste choix par le biais des cours à option.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Cette politique des facultés de droit telle que mise en application actuellement engendre par contre des inconvénients au niveau de l'année d'entraînement professionnel en notariat. En effet, pour être admis au programme de droit notarial, l'étudiant doit avoir réussi un diplôme de premier cycle en droit. Or, ce diplôme témoigne de la réussite de l'étudiant dans un minimum de 90 crédits de cours au niveau de la licence, choisis parmi une variété de matières qui ne correspondent pas nécessairement aux secteurs d'activités juridiques relevant particulièrement de la compétence du notaire. Comme l'année de formation professionnelle vise, en particulier, à l'approfondissement des connaissances, il nous paraît essentiel que l'étudiant possède déjà les connaissances générales dans les secteurs d'activités plus spécifiquement notariales, d'où la recommandation faite par le Rapport sur le système de la formation professionnelle en notariat (Rapport Auger) et également par la Commission d'étude et d'action sur l'avenir du notariat à l'effet que :

> « l'étudiant qui désire s'inscrire au diplôme de droit notarial ait obtenu des crédits en droit civil, en droit commercial et en droit fiscal et qu'à cette fin, une entente intervienne entre la Chambre des notaires et les facultés de droit concernées, notamment en ce qui concerne le profil d'enseignement, son contenu et son caractère obligatoire ».

L'établissement d'un profil obligatoire pour les candidats en notariat pourrait se concrétiser par l'exigence de pré-requis [*sic*] pour l'admission à l'année d'entraînement professionnel. C'est ainsi que l'étudiant qui désire s'inscrire au diplôme de droit notarial devrait faire la preuve non seulement qu'il est détenteur d'un baccalauréat en droit, mais aussi qu'il a réussi ses crédits dans les matières précisées par entente entre la Chambre des notaires et l'université. L'étudiant qui n'aurait pas obtenu ces crédits au cours de ses trois années de licence ou de baccalauréat devra les compléter au cours de sessions ultérieures. C'est d'ailleurs le système qui prévaut actuellement au niveau du cégep où l'étudiant qui modifie son orientation, en cours d'étude, doit compléter les crédits nécessaires à la nouvelle orientation choisie. Un tel système permettrait aux facultés de continuer à offrir des cours à options dans divers secteurs du droit, aux étudiants de choisir leurs cours selon leurs goûts et de modifier leur programme en cas de changement d'orientation, tout en donnant aux corporations professionnelles l'assurance que les connaissances de base dans les matières jugées essentielles pour l'exercice de la profession auront été acquises par l'étudiant.

Dans un contexte où la formation de base (niveau licence ou baccalauréat) s'adresse à l'ensemble des personnes qui désirent obtenir une formation juridique et non pas, d'une façon spécifique, à ceux qui se destinent au notariat, il devient impossible de vouloir intégrer, comme le suggère l'Office des professions,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVARIA

l'entraînement professionnel à la formation initiale. En effet, que l'on parle, par exemple, de droit civil ou de droit commercial, les notions théoriques en ces matières seront les mêmes que l'on s'adresse à un notaire ou à un avocat. Toutefois, l'entraînement professionnel différera sensiblement puisque l'application des connaissances de base en ces domaines sera orientée vers la rédaction des contrats et d'opinions juridiques pour le candidat au notariat alors que ces mêmes notions seront étudiées principalement sous leur aspect contentieux par le futur avocat.

En d'autres termes, pour ce qui est du notariat, la Chambre des notaires est favorable à ce que la formation professionnelle (4e année notariale) soit intégrée dans le cadre des études universitaires, mais elle s'oppose à ce que l'entraînement professionnel se fasse simultanément à l'acquisition des connaissances juridiques de base.

En ce qui a trait à la durée de la formation professionnelle, la Chambre des notaires considère qu'en raison de la complexité grandissante du système juridique et de la prolifération constante des lois et règlements, les quatre années de formation actuellement exigées constituent un minimum à peine satisfaisant qu'il faudrait peut-être penser à augmenter. C'est pourquoi notre corporation étudie la possibilité de mettre sur pied un stage de formation professionnelle d'une durée minimum de six mois dont les objectifs sont de permettre au futur notaire de mettre en pratique ses connaissances nouvellement acquises, sous la responsabilité et avec l'aide d'un confrère plus expérimenté, de se familiariser dans le concret avec les problèmes inhérents au début de l'exercice d'une profession et d'acquérir une maîtrise de ses habiletés techniques.

En ce qui concerne le partage des responsabilités en matière de formation professionnelle universitaire entre les maisons d'enseignement et les corporations professionnelles, la Chambre des notaires est d'avis que les corporations professionnelles doivent avoir un rôle significatif et participer activement aux décisions prises concernant la formation de leurs futurs membres. À cet égard, la Chambre des notaires est en désaccord avec l'Office des professions qui ne reconnaît aux corporations professionnelles qu'une voix consultative.

En conséquence, la Chambre des notaires considère que la responsabilité de la formation de base et de l'entraînement professionnel en notariat n'appartient pas en exclusivité aux établissements d'enseignement, mais qu'elle doit être partagée notamment avec les corporations professionnelles qui ont l'obligation d'assurer la population de la compétence de leurs membres.

À cette fin, l'on distingue trois niveaux de responsabilité, le rôle de chacun des intervenants, à savoir, les établissements d'enseignement et la corporation professionnelle, étant différent à chaque stade.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIVISTO

Le premier niveau est celui de la conception et notamment la détermination des objectifs et du contenu des programmes. À ce niveau, la responsabilité des établissements d'enseignement et de la corporation professionnelle devrait être conjointe, c'est-à-dire que les objectifs de la formation juridique de base et de l'entraînement professionnel ainsi que le contenu des programmes devraient être déterminés après entente entre chacune des facultés de droit concernées et la Chambre des notaires.

La seconde étape est celle de l'exécution et comprend l'enseignement proprement dit et l'évaluation des étudiants tant au niveau de la licence ou du baccalauréat qu'à celui du diplôme de droit notarial. La réalisation de cette phase est la responsabilité exclusive des établissements d'enseignement.

Enfin, le dernier niveau de responsabilité est celui de la surveillance de la mise en application du programme suivant les objectifs poursuivis. Ce dernier niveau serait également sous la responsabilité conjointe des établissements d'enseignement et de la corporation professionnelle.

Le Rapport Auger, bien qu'il ait été rédigé au printemps 1979, est toujours d'actualité. Les lacunes qui y étaient soulignées concernent notamment l'absence de pré-requis [*sic*] à l'inscription à l'année d'entraînement professionnel, l'adoption d'un programme commun dont le contenu serait suffisamment détaillé, le manque d'encadrement des étudiants, la mise en application d'une politique relative aux unités d'enseignement, la réalisation d'une banque de documents pédagogiques et sa mise à jour, ces lacunes dis-je existent toujours, de telle sorte que les objectifs d'uniformisation de l'enseignement offert en 4e année notariale et de développement des habiletés suffisantes à l'insertion du nouveau notaire sur le marché du travail et des comportements propres à l'exercice de la profession ne sont pas atteints.

Afin de s'assurer que tous les candidats, peu importe la faculté où ils ont reçu leur formation, ont acquis une compétence minimum suffisante, la Chambre des notaires soumet chacun d'entre eux à une évaluation unique et uniforme qui favorise une synthèse des connaissances acquises, tant au niveau de la nature même de l'examen que de la préparation qu'il exige de la part de l'étudiant. Ce contrôle est essentiel dans l'état actuel de la situation et la Chambre des notaires ne saurait, sans manquer gravement à son obligation de veiller à la protection du public, céder sur ce point tant qu'elle ne détiendra pas une autre mesure de surveillance tout aussi efficace que l'examen et qu'elle n'aura pas la garantie que toutes les conditions formulées dans le Rapport Auger soient respectées.

En conclusion, si l'on reconnaît que les facultés de droit sont certes les organismes les plus compétents pour choisir les moyens propres à assurer une

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

formation de qualité et dispenser l'enseignement en matière de formation des futurs juristes, nous croyons que les corporations professionnelles qui, quotidiennement, surveillent l'exercice de la profession, sont mieux en mesure d'évaluer les besoins du public dans un secteur professionnel déterminé et, par conséquent, sont en meilleure position pour définir les objectifs des programmes destinés à former leurs futurs membres.

C'est pourquoi la Chambre des notaires s'oppose aux recommandations formulées dans l'avis de l'Office des professions sur les conditions supplémentaires à l'exercice de la profession. Contrairement à l'avis exprimé par cet organisme, elle soutient que les maisons d'enseignement et les corporations professionnelles doivent travailler en étroite collaboration et s'entendre sur les divers éléments constitutifs de la formation des futurs professionnels.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Réforme de la formation préadmission au Notariat – Protocole

*La Chambre des notaires du Québec et les diverses facultés de droit conviennent de revoir la formation préadmission au notariat, ce qui fut réalisé pour l'année universitaire 1995-1996. Les examens de la Chambre des notaires sont abolis et le stage professionnel sous l'égide de la Chambre des notaires est devenue une réalité.*

*Voici le protocole qui a mené à cette réforme, protocole signé devant Me Serge Allard, notaire, le 30 juin 1994 sous le numéro 751 de ses minutes.*

Comparaissent :

La Chambre des notaires du Québec, ayant son siège social au 630, boul. René-Lévesque ouest, Montréal (Québec) H3B 2B3, représentée aux fins des présentes par Madame Louise Bélanger, la présidente, dûment autorisée suivant qu'elle le déclare;

La Faculté de droit de l'Université Laval, ayant son siège social au Pavillon Charles-de-Koninck, Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4, représentée aux fins des présentes par Monsieur André C. Côté, le doyen, dûment autorisé suivant qu'il le déclare;

La Faculté de droit de l'Université de Montréal, ayant son siège social au 3101, chemin de la Tour, C.P. 5128, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7, représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick Molinari, le doyen, dûment autorisé suivant qu'il le déclare;

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, ayant son siège social au 2500, boul. de l'Université, Sherbrooke (Québec) J1K 2R1, représentée aux fins des présentes par Monsieur Normand Ratti, le doyen, dûment autorisé suivant qu'il le déclare;

La Faculté de droit (section droit civil) de l'Université d'Ottawa, ayant son siège social au 57, rue Louis-Pasteur, Ottawa (Québec) K1N 6N5, représentée aux fins des présentes par Monsieur Marc Boudreault, le directeur du programme de droit notarial, dûment autorisé suivant qu'il le déclare;

et

La Faculté de droit de l'Université McGill, ayant son siège social au Chancellor Day-Hall, 3644, rue Peel, Montréal (Québec) H3A 1W9, représentée aux fins

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

des présentes par Madame Alison Harvison Young, la vice-doyenne, dûment autorisée suivant qu'elle le déclare.

Lesquels, préalablement à la convention qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

1. La Chambre des notaires et les facultés de droit ont, ces dernières années, procédé à des travaux conduisant à l'élaboration d'un projet de révision de la formation préparatoire, afin de répondre plus adéquatement aux impératifs de l'exercice actuel de la profession notariale.

   En conséquence, les parties conviennent de ce qui suit :

2. Les parties s'entendent pour que les conditions d'admission à l'exercice du notariat soient modifiées par la révision du programme de droit notarial et par l'instauration d'un stage obligatoire tenant lieu d'évaluation finale.
3. Les facultés de droit s'engagent à réviser le programme de formation universitaire post premier cycle en droit notarial en instaurant un programme comportant une formation en deux volets dont l'un est axé sur la formation juridique générale des candidats et comprend, pour 50 % à 75 % du programme, des enseignements sur des matières déterminées et un autre volet sur la formation spécialisée, pour 25 % à 50 % du programme, dans le respect des objectifs généraux déterminés, le tout tel que plus amplement décrit au document intitulé Annexe 1 lequel est annexé aux présentes après avoir été reconnu et signé pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.
4. La Chambre des notaires du Québec s'engage à instaurer, sous sa responsabilité, un stage obligatoire dont les principes et les grandes lignes, sujets néanmoins aux modifications à être apportées à la suggestion du Bureau de la Chambre des notaires du Québec et de l'Office des professions, apparaissent au projet de Règlement constituant le document intitulé Annexe 2 lequel est annexé aux présentes après avoir été reconnu et signé pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné.
5. Les facultés de droit qui dispensent [*sic*] le programme de formation en droit notarial s'engagent à :
   – respecter la teneur de la révision du programme universitaire de formation en droit notarial et respecter minimalement la teneur du programme quant à la répartition des crédits alloués relativement à la formation juridique générale et à la formation spécialisée, tel qu'il appert à l'Annexe 1;

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

– implanter le programme révisé pour le début de l'année académique 1995-1996;
– confier la responsabilité du programme de formation en droit notarial à un notaire inscrit au tableau de l'Ordre ou à un notaire honoraire.

6. La Chambre des notaires du Québec s'engage à :
– abolir l'examen d'admission à l'exercice de la profession existant dès l'entrée en vigueur du Règlement sur les conditions supplémentaires d'admission à la profession de notaire ayant pour effet d'autoriser l'instauration d'un stage obligatoire;
– instaurer le stage obligatoire dès la fin de l'année académique 1995-1996;
– voir à la promotion du stage de telle manière à favoriser le placement des candidats;
– assurer la confection d'une collection pédagogique permanente dont la forme et teneur apparaissent au document intitulé Annexe 3 lequel est annexé aux présentes après avoir été reconnu et signé pour identification par les parties avec et en présence du notaire soussigné;
– rendre disponible aux facultés de droit, aux fins de vente, la première édition des manuels pédagogiques relatifs à la formation juridique générale au plus tard le 15 juillet 1995 et en assurer la mise à jour périodique;
– voir à la modification des textes réglementaires adoptés en application du Code des professions de telle sorte que le programme de maîtrise en droit notarial décerné par l'Université de Montréal soit spécifiquement désigné comme diplôme donnant ouverture à la profession de notaire.

7. Dans l'éventualité où les textes réglementaires requis pour donner effet au présent protocole ne seraient pas entrés en vigueur le 1er septembre 1995, les parties conviennent de se rencontrer à nouveau pour décider des moyens de contrôle en vue de l'admission à la profession que pourra alors exiger la Chambre des notaires.

8. Les parties conviennent de plus de maintenir un lien permanent et d'assurer, par des rencontres régulières entre les directeurs du programme de droit notarial et les responsables de la formation de la Chambre des notaires du Québec, la surveillance et la mise à jour continuelle de la réforme.

Dont Acte [...]

SOCIÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Ça bouge à l'Université de Montréal*

*La tradition se poursuit d'avoir d'année en année des rencontres entre étudiants en droit et notaires en exercice. Cette rencontre, mentionnée dans l'article reproduit ci-après, s'est déroulée en mars 1992.*

C'est en grand nombre que les notaires de la région de Montréal ont répondu à l'invitation de l'Association des étudiants en droit (AED) et du directeur du Programme de droit notarial, à participer à la Journée du notariat dans le cadre de la semaine-carrière de l'Université de Montréal. Leur implication s'est manifestée par une participation active aux différentes activités organisées par les étudiants en droit et les représentants du district de Montréal.

**Chambre des notaires du Québec / Photothèque**

M^e^ Danielle Létrouneau et M^e^ Jean-Paul Dutrisac, représentants du district de Montréal, M^e^ Pierre Ciotola, directeur du Diplôme de droit notarial, Laurent Fréchette, représentant des étudiants au diplôme de droit notarial et Chantal Chatelain, étudiante en troisième année de droit.

* Extrait de *Entracte*, 15 avril 1992, p. 14.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

D'une part, plus d'une cinquantaine d'étudiants ont pu échanger sur la profession en venant rencontrer les notaires au kiosque que la Chambre des notaires avait installé dans le hall d'entrée conduisant à la cafétéria de la Faculté de droit.

D'autre part, les étudiants ont pu avoir un portrait précis de la profession en participant à une table ronde sur le notariat présidée par Me Pierre Ciotola, directeur du Programme de droit notarial, et à laquelle ont participé Me Louise Bouchard, du Service juridique de la Banque Nationale de Paris, Me Pierre Pepin, représentant du district de St-Hyacinthe/Richelieu, Me Lucie Quesnel, notaire-fiscaliste chez Peat Marwick et Me Jean Lambert, président *ex-officio* de la Chambre des notaires.

Enfin, la Journée du notariat s'est terminée par un « 4 à 6 » qui a permis à une cinquantaine d'étudiants de rencontrer des notaires provenant de divers milieux.

En somme, cette participation massive des notaires de la région de Montréal a jeté un vent de dynamisme sur cette Journée du notariat et, à en juger par leurs commentaires, les étudiants ont semblé apprécier cette implication au plus haut point.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# Le notariat et l'Université de Montréal

**Me Pierre Ciotola**

*Une délégation de notaires et d'étudiants de l'École du notariat de l'Université catholique de Louvain est en visite au Québec du 25 mars au 2 avril 1990. Lors du passage de cette délégation à l'Université de Montréal le 28 mars, Me Pierre Ciotola, alors directeur du Programme de droit notarial, prononce l'allocution suivante*[1].

Votre visite au Canada et au Québec nous offre une occasion privilégiée d'échanger différents points de vue avec le notariat, tant en Europe qu'au Québec. Aussi, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Nous sommes invités à réfléchir sur les relations entre le milieu universitaire et le notariat. Cette réflexion comportera deux volets d'abord, les caractéristiques actuelles du notariat québécois en pleine mutation, puis, les attentes de la formation professionnelle.

## 1. Les caractéristiques du notariat québécois

Nombre de facteurs caractérisent la situation actuelle du notariat québécois; la réforme en cours du droit privé québécois, la vive concurrence entre le Barreau et le notariat sur le plan des corporations professionnelles, les tentatives de chacune des corporations de s'approprier en exclusivité ou en monopole les domaines de juridiction commune, les tentatives du Barreau de favoriser une interprétation exclusive du domaine des procédures non contentieuses, la complexité des lois actuelles avec prolifération des autorisations administratives préalables, la tendance regrettable d'identifier le notariat aux domaines plus traditionnels du droit immobilier et du droit familial.

La réforme en cours du Code civil québécois coïncide avec une remise en question et même une profonde mutation des valeurs traditionnelles de la société

1 Cet article a fait l'objet d'une première publication dans Michel J. VERWILGHEN, *Étapes notariales – Au pays des feuilles d'érables et fleurs de lys*, École du notariat de la Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain, 1990, p. 11-16. Reproduit avec l'autorisation de l'éditeur.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIVES-HISTO

québécoise. La propriété n'est plus absolue et encore moins individuelle. Le mariage subit les assauts de l'union libre. La liberté contractuelle subsiste dans un cadre de plus en plus réglementé. La sécurité des contrats fait place à une bonne foi toujours de plus en plus mitigée de la part des contractants. Les relations contractuelles évoluent dans un cadre qui favorise la contestation judiciaire. L'information accrue des justiciables, les messages publicitaires de l'Office des professions et des corporations professionnelles comme le Barreau et la Chambre des notaires, les romans télévisés sur l'art de faire valoir ses droits comme *La Cour est ouverte* ou *L.A. Law*, autant de circonstances qui encouragent les justiciables à scruter plus en détails leurs droits. Le notaire québécois évolue dans ce contexte quotidien.

Ce même contexte existe entre professionnels du droit. Bien que le notaire jouisse d'un domaine de compétence exclusive, comme l'authenticité de l'acte privé, il partage un domaine de compétence fort étendu avec l'avocat. Le notaire évolue toujours dans un cadre restreint et individuel. L'avocat s'est davantage regroupé dans de grands cabinets de 50 et même 100 professionnels. Les études de notaires ne sont pas portés vers une association professionnelle entre eux; les cabinets d'avocats se sont lancés dans une période de fusion remarquable, non seulement entre cabinets québécois mais également canadiens, américains, européens et asiatiques. Pour les avocats, la contrainte de l'authenticité n'existe pas. Pour eux, la globalisation des relations internationales ne crée pas d'obstacles. Pour nous, l'authenticité nous contraint, telle en est la perception de plusieurs, au territoire québécois. Comme pour les notaires européens qui vivent le Marché commun, les notaires québécois vivront également la libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. La concurrence entre divers professionnels du droit, la diversité des mentalités des avocats et des notaires, la globalisation des échanges commerciaux, autant de caractéristiques de l'évolution actuelle de la société juridique.

Le notaire québécois des années 1990 se révèle toujours attaché à l'acte notarié, fondement constant de son existence mais aussi de ses champs restreints d'activité. Il aspire au statut de juriste à part entière, sans être restreint aux conventions soumises à la forme authentique. C'est dans sa mission d'officier public que le notaire s'est jadis imposé comme professionnel de confiance; c'est dans sa fonction de conseiller juridique que le notaire s'impose comme un officier public de confiance.

Dans ce contexte où le notaire s'affirme à la fois comme conseiller juridique et officier public, dans ce même contexte où le notaire offre au justiciable une

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

solution alternative d'une justice « douce », la formation professionnelle doit revoir ses objectifs.

## 2. La formation professionnelle des notaires

Dans les années 1970, alors que le Barreau décidait d'offrir la formation professionnelle hors le cadre universitaire, la Chambre des notaires, en collaboration avec les diverses universités du Québec, maintenait la formation professionnelle pour le notariat dans le cadre universitaire, le tout sanctionné par un diplôme professionnel de deuxième cycle, le diplôme de droit notarial. Ce Programme de droit notarial prépare les étudiants aux examens d'admission de la Chambre des notaires; il est d'une durée d'une année académique. Il comporte l'étude des principales législations pertinentes à l'exercice de la profession de notaire. Aussi, les domaines traditionnels de la pratique y sont étudiés, comme le droit familial et le droit immobilier. En outre, vu le désir d'assurer une plus grande diversité aux futurs notaires, le Programme met également l'accent sur le droit commercial et le droit fiscal. Une fois diplômé du Programme de droit notarial, le candidat est admissible aux examens de la Chambre des notaires. Ces examens sont administrés par un Comité des examens, constitué à la fois de notaires-praticiens et des directeurs de quatrième année. Les examens de la corporation professionnelle ont lieu deux fois par année. Ces examens couvrent l'ensemble du droit civil, les droits statutaires provincial et fédéral. Le candidat qui réussit ces examens est immédiatement admissible à l'exercice de la profession. La profession ne connaît pas actuellement le stage dans une étude de notaires, ni la limitation du nombre de ses membres par le *numerus clausus*.

Si le cadre de la formation professionnelle n'a pas été modifié depuis près de 20 ans, le contexte social demande une réforme prochaine de la formation professionnelle. Ainsi, la clientèle étudiante est à bien des égards différente de celle des années 1970. Les étudiants en notariat se présentent de plus en plus avec une double formation. Plusieurs cumulent une formation universitaire antérieure dans un domaine autre que le droit. La clientèle au Programme de droit notarial a une moyenne d'âge plus élevée que jadis. Près du quart des étudiants dans les diverses facultés de droit du Québec choisissent le notariat comme modalité d'exercice de la profession juridique. L'âge moyen des notaires en exercice s'est rajeuni au cours des récentes années avec l'accroissement substantiel des nouveaux membres.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

En outre, le monde universitaire a vécu une période d'austérité prolongée. Les ressources financières et humaines, à la disposition des programmes universitaires, sont limitées. Entre temps, la clientèle au programme de droit notarial a plus que doublé. L'enseignement de quatrième année devrait relever autant de professeurs de carrière que de chargés de cours. L'enseignement, actuellement ici à Montréal, est assuré par un corps professoral constitué presque exclusivement de chargés de cours. Cette implication additionnelle de professeurs de carrière au programme de droit notarial nécessitera l'embauche de notaires qui accepteront de privilégier la carrière professorale au lieu de l'exercice privé de la profession. Les notaires, par le passé, ont été peu intéressés par cette possibilité de carrière. La Chambre des notaires est sensibilisée à cette question, et par son programme généreux de bourses, essaie de favoriser cette option chez les jeunes notaires. La présence accrue de professeurs de carrière chez les jeunes notaires assurera un

**Archives, Université de Montréal (Forum, 2 avril 1990, page 4)**

Jean-Luc Ledoux de Belgique et Pierre Ciotola, de la Faculté de droit.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

meilleur encadrement des étudiants de quatrième année et procurera une stabilité au programme que la rotation annuelle des chargés de cours ne peut assurer, malgré la grande compétence et le dévouement indéniable de ceux-ci. En outre, cette présence accrue de professeurs de carrière permettra une réforme plus rapide du Programme, un jumelage de cours actuellement fractionnés et évitera possiblement le déplacement de la formation professionnelle vers une École du notariat sous la seule responsabilité de la Chambre des notaires. La formation professionnelle, considérée actuellement comme un programme de deuxième cycle, doit permettre aux étudiants de quatrième année de bénéficier pleinement des outils pédagogiques de l'institution. Ainsi, l'aménagement d'une salle réservée aux étudiants de quatrième année à la bibliothèque, comme l'utilisation du laboratoire d'informatique pour l'initiation à la recherche de banques de données et des bureaux d'enregistrement, constituent pour la direction actuelle une priorité indiscutable.

En déléguant aux universités la formation professionnelle de ses membres, la Chambre des notaires s'était réservé également un contrôle sur l'admission des nouveaux membres par le maintien des examens de la corporation professionnelle, examens maintenus à l'origine de façon temporaire. Dans une réforme prochaine de la quatrième année, il faudra assurément s'interroger sur les modes de contrôle de la Chambre des notaires et sur l'opportunité du maintien des examens comme modalité de contrôle de l'admission des nouveaux membres. Enfin, l'imposition d'un stage au contenu bien défini constituera une solution intéressante en vue de mieux parfaire la formation pratique des nouveaux candidats. Bien sûr, plusieurs se demandent de qui doit relever le stage. Il nous apparaît que la seule autorité compétente soit la Chambre des notaires qui, par le service de l'inspection professionnelle, a déjà les outils valables pour s'assurer de la collaboration des notaires en exercice et de la qualité constante du stage.

C'est en ces quelques mots que nous avons voulu tracer le cadre actuel de l'évolution des relations entre l'Université et la Chambre des notaires, relations marquées principalement par la formation professionnelle offerte dans le cadre d'un programme universitaire de deuxième cycle, relations qui ne peuvent ignorer le contexte changeant de la société québécoise, relations qui invitent au dialogue dans le cadre d'une réforme prochaine de l'actuelle formation professionnelle.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Le 150e anniversaire de l'organisation professionnelle du notariat souligné à la Faculté de droit

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# 8es Journées Maximilien-Caron
# Le notariat de l'an 2000 : défis et perspectives
# Les fêtes du 150e anniversaire de l'organisation du notariat au Québec (extraits)

*Me Julien S. Mackay*

*Diverses activités ont été organisées à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en vue de souligner le « 150e anniversaire de la mise sur pied du notariat au Québec ».*

*Dans le cadre des activités, le Colloque* Les Journées Maximilien-Caron[1] *soulignent la contribution du notariat à la société québécoise. Me Julien Mackay rappelle brièvement cet événement*[2] :

**Pierre Ciotola, responsable de ce colloque.**

Les Journées Maximilien-Caron ont été instituées en vue de favoriser, annuellement, une réflexion sur un thème d'intérêt majeur pour la communauté juridique. Le professeur Maximilien Caron a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Professeur de carrière, il a contribué à former des générations de juristes avec une rigueur qui lui était toute particulière.

Le notaire Pierre Ciotola, professeur à l'Université de Montréal, fut le président du Comité organisateur de ces Journées qui, cette année, ont eu lieu le 21 mars [1997] à l'Hôtel Intercontinental

1 Les actes du colloque ont été publiés dans : Pierre CIOTOLA (dir.), *Le notariat de l'an 2000 : Défis et perspectives* – Les Journées Maximilien-Caron 1997, Montréal, Éditions Thémis, 1997.

2 Extrait de Julien S. Mackay, « Les Fêtes du 150e anniversaire de l'organisation du notariat au Québec », dans *Fragments d'histoire du notariat 1,* Fondation du Notariat du Québec, Montréal, Archiv-Histo, 2002, 174-179.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

de Montréal et qui ont été entièrement consacrées au notariat. Me Ciotola explique ainsi, dans la présentation du volume des actes du colloque, le thème choisi cette année soit : Le notariat de l'an 2000 : défis et perspectives :

> «Le notariat n'a-t-il pas une dimension civiliste, sociale, professionnelle et économique? Ce thème n'est-il pas alors civiliste par l'omniprésence des notaires dans toute question de droit privé? Ce thème n'est-il pas alors social par la contribution historique des notaires au développement de la société québécoise, de la colonie d'alors à l'État moderne d'aujourd'hui? Ce thème n'est-il pas alors professionnel, par la commémoration du 150e anniversaire de la constitution en ordre professionnel de la Chambre des notaires du Québec? Ce thème n'est-il pas alors économique, car le notaire est un confident de la vie économique familiale? »

**Claude Fabien, doyen de la Faculté de droit.**

Le Colloque était divisé en quatre parties : le notariat, prospectives de l'institution; le notariat, prospectives du service professionnel; le notaire, culture et formation; valeurs du notariat et du droit privé québécois : convergences et divergences.

Dans la première partie, le soussigné, qui avait intitulé sa communication : *Les jalons de l'histoire et les leçons pour l'avenir*, dresse un portrait de l'institution du notariat avant la première loi d'organisation, alors qu'il était sous la responsabilité directe de l'État, et après la loi de 1847. Plusieurs leçons doivent être tirées de cette histoire du notariat. Elles amènent des propositions de réforme tant sur les champs d'activité et sur l'influence du notariat que sur l'organisation des notaires. En conclusion, le soussigné propose des réflexions sur cinq textes récents qui concernent directement l'avenir de cette profession.

Ces textes sont :

1 – *Images du notariat et imagination du notaire*. Il s'agit d'une étude par le professeur Roderick A. Macdonald de l'Université McGill présentée aux cours de perfectionnement du notariat en mars 1994. Il a tellement confiance dans l'institution du notariat, plus même que bon nombre de notaires, qu'il nous prédit

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

que « la profession notariale conservera son rôle essentiel dans la culture juridique spécifique du Québec au cours du prochain millénaire. »

Pour lui, « la vocation supérieure de la profession notariale découle de ses connaissances spécialisées dans la conception et la mise en œuvre du processus d'ordre social; le notaire est donc l'architecte de l'ordre social privé ». Pour aider les clients à fonctionner dans la société, le notaire devient l'administrateur de l'ordre social privé et lorsque, malgré ses efforts pour que la paix règne, certains différends naissent, il s'impose comme thérapeute de l'ordre social privé. C'est à nous maintenant de bien développer ces facettes de l'activité notariale.

**Jacques Chamberland, juge à la Cour d'appel du Québec.**

2 – *Réflexions sur la culture notariale du contrat.* Cette communication a aussi été faite aux notaires à une session des cours de perfectionnement en mars 1996 par le professeur Jean-Guy Belley, de l'Université Laval de Québec. Le message du professeur Belley invite à l'ouverture d'esprit devant le modernisme qui caractérise cette fin de millénaire et qui nous demande, à nous et à tous les autres acteurs, de s'adapter à la façon dont les besoins de services juridiques se manifestent et à la façon de les satisfaire sans renier notre fonction.

3 – *Counsel for the Situation : The Latin Notary, a Historical and Comparative Model.* D'abord notaire à Porto Rico, le professeur Pedro A. Malavet a fait cette étude comparative du notaire latin par rapport au *notary public* américain ou anglais. C'est peut-être la seule étude importante et exhaustive en droit américain de la fonction notariale comparée au notaire latin que nous connaissons. Nous avons profité de l'occasion du 150e anniversaire pour inviter le président de la Chambre des notaires du Québec à en adresser un exemplaire au président des *Law Societies* de chaque province du Canada. Nous avions souvent de leur part, lors de réunions statutaires deux fois par années, la demande d'explication sur la fonction de notre profession si différente de la leur. Et c'est à recommencer chaque année alors que maintenant, par ce texte, cette fonction leur est expliquée en anglais par un juriste qui a

SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

bénéficié des deux formations, celle du droit civil latin et celle du droit civil de common law.

4 – *L'acte notarié dans le commerce juridique européen*. Ce commentaire du Rapport Marinho par le professeur Rolf Stürner, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, et la signature récente du traité de libre-échange nord-américain nous invitent à continuer à réfléchir sur la place internationale de la culture notariale dans la mondialisation des services juridiques.

**Jean-Paul Dutrisac, notaire, président d'un atelier de ce colloque.**

5 – *Entre le boom et l'écho*. Cette étude d'un économiste de l'Université de Toronto, en collaboration avec un journaliste, examine la réalité démographique des enfants du *baby-boom* nés au Canada entre 1947 et 1966. Elle lui permet d'imaginer ce que sont les besoins de cette tranche de la population et comment ces besoins changent, particulièrement en ce qui concerne le vieillissement de la population. Plusieurs notaires ont d'ailleurs orienté leur pratique sur les besoins des personnes du troisième âge, clientèle très importante pour les notaires.

Le sous-ministre de la Justice du Québec, M^e^ Michel Bouchard, vient ensuite nous entretenir des perspectives législatives et des relations de l'Ordre des notaires avec le ministère de la Justice eu égard, entre autres, à la volonté de l'État de déjudiciariser les relations entre citoyens et, dans un souci de responsabiliser les citoyens, d'enlever au tribunal le plus possible de références sur des sujets, généralement non litigieux, que les citoyens peuvent régler autrement.

Enfin, cette première partie comprenait aussi une communication par un juge de la Cour d'appel, M. Jacques Chamberland, qui avait côtoyé les notaires surtout quand il était sous-ministre de la Justice. Cette étude, intitulée *Le notaire dans l'œil du juge*, traite de la contribution du notaire, comme auxiliaire de la justice et officier public, aux différentes activités de la vie quotidienne et à l'administration de la justice, telles que les lois du Québec la conçoivent, et des obligations qui incombent au notaire dans l'accomplissement de ses fonctions de conseiller juridique et d'officier public.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Dans la seconde partie, sur les prospectives du service professionnel, la notaire Nancy Chamberland, directrice du Fonds d'indemnisation et secrétaire des comités de discipline et de révision, nous expose comment l'exercice de la profession est contrôlé par l'inspection des études depuis le début des années 1930, par l'obligation de tenir une comptabilité professionnelle distincte et par le respect strict des règles de déontologie imposant au notaire des devoirs d'ordres général et particulier envers le public, ses clients et sa profession.

Vient ensuite le professeur André Poupart, secrétaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui nous explique, d'abord, le fondement et l'étendue du mandat de protection du public confié aux ordres professionnels et, particulièrement pour le notaire, l'exigence de l'impartialité et, ensuite, les mesures de protection financière et les mesures de maintien des normes d'éthique.

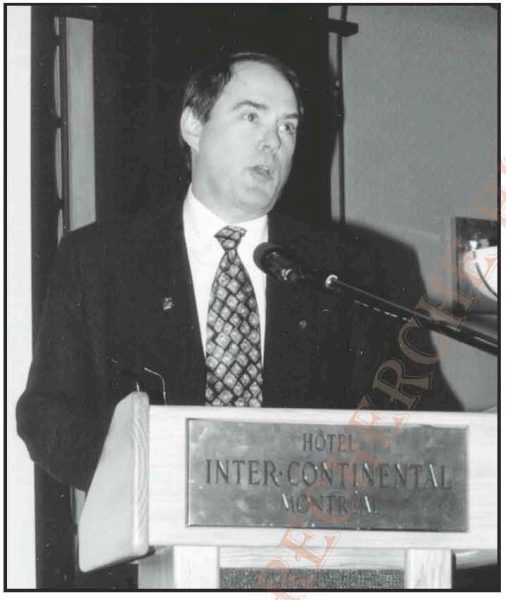


**Jean Lambert, notaire.**

Dans la troisième partie sur la culture et la formation, nous avons, en premier lieu, une présentation sur le virage de la formation en notariat par la directrice du Programme de maîtrise, option notariat, à l'Université de Montréal, Me Diane Bruneau. Cette formation professionnelle intègre maintenant un stage dans une étude sous la supervision d'un maître de stage spécialement préparé pour cette tâche. C'est là l'application d'une leçon de l'histoire qui faisait regretter d'avoir aboli jadis la cléricature au profit d'une quatrième année universitaire sous prétexte que la cléricature était devenue de complaisance.

Au tour maintenant du président Jean Lambert, qui, dans une communication qu'il a intitulée *Notariat : Tradition ou actualisation*, après avoir reconnu que le notariat est l'un des éléments les plus distinctifs de la société québécoise, se questionne comme suit :

> « Les membres de cette profession unique au Canada se distinguent-ils des autres pourvoyeurs de services juridiques? La population québécoise qui actuellement exprime une grande confiance en ses notaires saura-t-elle leur rester fidèle? En

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Bernard Monassier, notaire à Paris.**

d'autres termes, les valeurs traditionnelles qui fondent l'institution notariale sont-elles adaptables au monde façonné par les nouvelles technologies du traitement de l'information et des communications? Le notariat saura-t-il créer une oasis dans le désert engendré par la dépersonnalisation des rapports socio-économiques? »

Et, après avoir cité un grand humaniste canadien, Northrop Frye, qui écrivait il y a 15 ans que l'homme avançait à reculons vers l'avenir, le président Lambert termine sa communication par une autre interrogation de nature positive : « les notaires sauront-ils faire mentir Frye en se tournant résolument vers l'avenir et en ne retenant de leur passé, non pas le souvenir nostalgique de leur prestige et de leur bonne fortune, mais la justesse des valeurs profondément humaines qui distinguaient alors et distinguent toujours leur profession? »

Finalement, pour terminer cette troisième partie, le notaire Bernard Monassier, de Paris, président du Groupe Monassier, après nous avoir exposé pourquoi une cassure entre le notariat et la société occidentale s'est produite et s'être demandé si un redressement de la situation était possible, conclut ainsi :

> « Ne soyons pas désespérés. Notre vieille profession millénaire, chargée d'histoire, allant sans relâche de la grandeur à la décadence, se redresse à chaque fois par la volonté de ses membres. Il en sera de même cette fois encore. Il nous suffit de le vouloir pour le pouvoir. Au milieu de 300 millions d'anglophones, vous avez su garder votre identité à travers les siècles et les vicissitudes de l'histoire. C'est la preuve que là où il y a une volonté, il y a un chemin. »

Dans la dernière partie, intitulée *Valeurs du notariat et du droit privé québécois : convergences ou divergences*, les organisateurs ont demandé à un juge de la Cour supérieure, M^me^ Ginette Piché, si le juge et le notaire peuvent s'entendre avec le nouveau Code civil. Ce qui l'amène à revoir le champ immense des conventions matrimoniales et des testaments couvert de tout temps par le notaire. Et elle conclut que oui : le juge et le notaire peuvent s'entendre avec le nouveau Code civil mais elle précise que

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU NOTARIAT

> « [...] le notaire devra accepter de laisser de côté l'aspect routinier de son travail et plutôt innover pour devenir de plus en plus le conseiller juridique des gens, un juriste à l'avant-garde, bien informé et à la fine pointe des développements, tant jurisprudentiels que législatifs. Le notaire d'hier, et celui d'aujourd'hui, ont un rôle important à jouer dans notre démocratie : celui de dire le droit avec clarté et précision [...] ».

La dernière conférence, pour clore la journée, nous est donnée par le notaire Alain Roy, candidat au doctorat à la Faculté de droit de l'Université Laval. Elle porte sur *l'intervention du notaire dans les relations matrimoniales : du contrat de mariage au contrat conjugal*. Considérant que plus d'une union sur deux aboutit à une rupture, n'est-il pas « légitime de se demander, dit-il d'une façon tout à fait créative, si un contrat de mariage adapté aux réalités d'aujourd'hui, un contrat source de normativité nouvelle, pourrait permettre aux conjoints d'optimiser leur satisfaction mutuelle et de retrouver une certaine stabilité? »

Et ainsi le contrat de mariage autrefois traditionnel deviendrait « un contrat conjugal » de type relationnel qui prévoirait « la mise en place d'un processus de vérification périodique au terme duquel le notaire pourrait proposer les ajustements qui s'imposent, non seulement en raison des changements législatifs apportés, mais également de l'évolution de la relation conjugale. »

**Ginette Piché, juge à la Cour supérieure du Québec, Alain Roy et Lucie Marquis, notaires.**

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Collation des grades de la Faculté de droit (9 octobre 1997)

## *Allocution prononcée par Me Claude Fabien*

*M. le doyen Fabien présente cette brève allocution à l'occasion de la collation des grades de la promotion 1997. Il rappelle la place de la recherche juridique dans la vie facultaire ainsi que la contribution du notariat à l'essor de la Faculté de droit.*

La collation des grades qui nous réunit ce soir est une grande cérémonie universitaire, haute en décorum et en symbolisme. Mais c'est aussi une fête!

Tous les ingrédients en sont présents : les costumes, les chapeaux et les flûtes, le mousseux que nous boirons ensemble dans quelques instants. Il ne manque que les ballons! En réalité, les ballons, chacun les sent bondir à l'intérieur de sa poitrine, car chacun a des raisons personnelles de se réjouir.

### 1. Fête des parents

La collation des grades est une fête d'abord pour les parents.

Les premiers d'entre vous que je veux saluer et féliciter ce soir sont les pères et les mères de nos diplômés, leurs conjoints et leurs enfants. Vous éprouvez ce soir une grande joie et une fierté bien légitime.

À titre de parent ou de conjoint, vous avez contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite du diplômé que vous accompagnez ce soir. Vous avez payé ses frais de scolarité ou ses frais de subsistance. Vous l'avez supporté dans les durs moments des semaines d'examen, des concours ou des affichages de notes. Tous, vous avez payé des taxes, toujours trop élevées, pour contribuer, dans une proportion de 85 %, au financement public des universités. Ce n'est pas pour rien que les politiciens vous appellent des « contribuables ». Pour toutes ces raisons, vous avez parfaitement le droit de nous demander ce que nous faisons avec votre argent. Et l'occasion est belle de vous rendre compte.

Notre première raison d'être crève les yeux ce soir : elle se trouve dans cette forêt de belles têtes, couronnées du mortier universitaire et que j'aperçois au parterre. Les professeurs de la Faculté sont dédiés à leur formation juridique et à leur réussite. Ils y consacrent le meilleur de leur énergie par les cours, par l'encadrement de leurs travaux de recherche, par l'évaluation formative, par leurs

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

conseils. Leur action ne se limite pas aux étudiants de baccalauréat. Un nombre d'étudiants, aussi considérables que ceux que vous voyez ce soir, circulent dans les programmes de maîtrise et de doctorat, où ils font des années additionnelles d'études en droit, qui les mèneront vers des connaissances et des recherches encore plus avancées. Les diplômes de maîtrise que nous avons remis ce soir en témoignent.

Le professeur de droit ne fait pas que réciter le manuel scolaire, et le temps qu'il passe en classe n'est que la pointe de l'iceberg. Il doit préparer les documents pédagogiques qu'il utilise en classe. Souvent, il est l'auteur du volume qui accompagne le cours. En préparant son cours, le professeur ne se contente pas d'être le témoin où le photographe du droit. Par son travail d'analyse, de synthèse et de critique, il apporte une « valeur ajoutée » au droit qu'il enseigne.

Je vais maintenant vous montrer la face cachée de la lune. Le professeur de droit est aussi un chercheur, qui a l'obligation de publier et de diffuser le fruit de ses recherches. Ses étudiants ne sont que la partie visible de son action. Il rejoint par ses écrits un vaste auditoire, invisible, dispersé dans le temps et dans l'espace selon la vocation particulière de son œuvre. Il réalise ainsi la mission fondamentale de la Faculté qui est de contribuer au développement de la science du droit mais aussi au développement du droit lui-même. Permettez-moi un raccourci : le chimiste ne transforme pas les lois de la nature lorsqu'il les étudie. Le juriste en vient paradoxalement à transformer l'objet même de sa recherche et de sa critique. Sa création prend alors le nom de doctrine. Elle alimente les tribunaux et le législateur. Elle contribue à l'évolution du droit et au progrès social.

« Mais qu'est-ce que cela donne en pratique? » me demanderez-vous. En réponse, j'aimerais pouvoir vous montrer un sac gonflable ou un défibrillateur cardiaque. Ce que les juristes produisent est plus subtil, mais combien aussi réel et essentiel. Nous travaillons au perfectionnement de l'infrastructure juridique qui sous-tend la vie sociale et qui en conditionne directement la qualité. Il n'y a pas de développement durable, de paix sociale, de prospérité économique qui soit possible sans l'apport du droit!

Au cours des 30 dernières années, les pays riches et les organes des Nations Unies ont versé des milliards de dollars en aide économique aux pays pauvres.

Dans bien des cas, les résultats sont désolants et le cercle vicieux de la pauvreté semble incassable : c'est le syndrome du gouffre sans fond. La Banque mondiale a découvert que l'aide économique, pour être efficace, devait être accompagnée de mesures radicales de restauration des institutions politiques, des droits de la personne et de l'infrastructure juridique. Comment procéder à une réforme agraire, s'il n'y a pas de système d'enregistrement et de transmission des biens fonciers? À

quoi sert une bourse des valeurs mobilières, s'il n'y a pas de mécanisme de contrôle des fraudes? Qui prêtera l'argent du développement, s'il n'y a pas de système de sûreté des prêts? Qui ira investir, s'il n'y a pas de système de sanction des obligations contractuelles, des juges intègres pour les appliquer, des écoles de droit pour former tout le personnel de la Justice? La Banque mondiale, comme d'ailleurs l'ACDI* au Canada, finance désormais des missions de transfert de technologie juridique comme mesure de redressement du sous-développement. Notre Faculté participe d'ailleurs à de telles missions.

« Mais quelles sont les retombées de la recherche juridique chez nous? » insisterez-vous. Nous jouissons quotidiennement d'une infrastructure juridique si perfectionnée et si familière que nous finissons par oublier qu'elle existe, qu'elle est un acquis de civilisation extraordinaire, qu'elle demande un entretien et un perfectionnement constant car elle doit sans cesse s'adapter aux besoins d'une société en mutation. Nous finissons même par oublier d'où nous vient tout ce bonheur. Il se trouve que plusieurs progrès significatifs de notre équipement juridique nous viennent de la recherche universitaire. J'en donne trois illustrations. 1° L'avènement des Chartes des droits et libertés de la personne au Québec et au Canada, doit être rattaché aux travaux et aux actions du professeur Frank Scott (McGill), du professeur Jacques-Yvan Morin (professeur émérite de cette Faculté) et de l'honorable Pierre Elliot Trudeau qui en faisait la matière de son enseignement lorsque j'étais son étudiant à la Faculté. 2° Le Code civil du Québec adopté en 1994 est un monument intellectuel dont la gestation a duré 25 ans. Les professeurs de droit ont marqué son élaboration, à toutes ses phases. Je ne mentionnerai que le sprint final de la Commission parlementaire où nos collègues Monique Ouellette et Jean Pineau, lui aussi professeur émérite de la Faculté, ont joué un rôle de premier plan. Or, ce Code constitue la trame de vos rapports sociaux quotidiens et un trait caractéristique de note société distincte. 3° Enfin, à l'autre bout du spectre, le droit de l'avenir est en train d'être étudié et défini dans le cadre des travaux de notre Centre de recherche en droit public (CRDP). Dans le domaine de la biotechnologie, une équipe travaille sur le droit du génome humain et celui des xénogreffes. Dans le domaine des hautes technologies de la communication, une autre équipe travaille sur les problèmes juridiques entourant le réseau Internet. Le CRDP mériterait d'être qualité le Centre de recherche en droit prospectif (plutôt que public).

---

* Agence canadienne de développement international (N.D.É.).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Ce ne sont là que des illustrations. La Faculté a récemment été contrainte de démontrer l'ampleur de ses efforts de recherche : une recension couvrant 5 années, a dénombré 800 titres publiés, dont 80 volumes. Au moins la moitié de cette production a été réalisée sans autre subvention que le support institutionnel de l'Université. Cette production représente un monumental apport au développement de la société québécoise, dans l'une de ses dimensions essentielles : son infrastructure juridique.

Je ne vous parle pas ici d'un luxe de société riche ou de loisirs « d'intellectuels à pipe ». Je vous parle d'un service essentiel qui conditionne directement et quotidiennement la qualité de votre vie et la santé de notre société libre et démocratique.

Vous comprendrez alors la consternation que nous cause l'effondrement récent du financement public des universités. En raison des politiques gouvernementales des quatre dernières années, l'Université a perdu plus de 20 % de ses ressources budgétaires. Trois cent soixante-quinze postes de professeur ont dû être supprimés. Dans la distribution interne de la misère, la Faculté de droit a vu son budget également amputé de 20 % et a dû renoncer à 8 postes de professeur, soit 13 % de son corps professoral.

Il n'est pas question de laisser la conjoncture assombrir notre fête. J'aimerais bien au contraire vous annoncer de bonnes nouvelles. La Faculté de droit a atteint ses objectifs de coupures budgétaires. Elle a été autorisée à recruter de nouveaux professeurs pour assurer le renouvellement du corps professoral. Un concours est présentement en marche et deux autres postes seront ouverts en juin prochain. Nos initiatives de développement continuent, puisque nous avons créé un nouveau Centre de droit des affaires et du commerce international, qui est appelé à devenir l'un des axes de développement de la Faculté. Enfin, la confiance et le soutien de nos diplômés n'ont pas cessé de s'exprimer par la générosité de leurs dons et par leur participation à la vie de la Faculté à travers notre association de diplômés, l'ADDUM*, dont je remercie le dynamique président Me Pierre Boyer, et notre Conseil consultatif, dont je tiens à saluer les membres, présents ce soir.

Chers parents contribuables, vous m'avez demandé ce que la Faculté a fait avec votre argent? Il est clair que nous avons été partenaires dans la formation de votre fille, de votre fils ou de votre conjoint. J'espère vous avoir convaincus que nous sommes également partenaires dans l'amélioration de la qualité de nos vies par le droit.

---

* Association des diplômés en droit de l'Université de Montréal (N.D.É.).



SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'HISTOIRE DU NOTARIAT

## [2. Fête des étudiants]

Il n'y en a pas que pour les parents, dans mon discours, puisque la collation des grades, c'est avant tout la fête de nos nouveaux diplômés. Chères étudiantes, chers étudiants, vous êtes les héros du jour. Au nom de la Faculté, je vous félicite de votre talent, de votre persévérance, de votre réussite et surtout, du jugement très sûr que vous avez manifesté dès le départ, en choisissant l'Université de Montréal.

Plus sérieusement, j'aimerais vous remercier d'avoir vécu avec nous au cours de ces trois dernières années. Vous nous avez enrichis. Grâce à vous, notre expérience pédagogique s'est approfondie. Vos questions ont stimulé notre réflexion. Des amitiés se sont tissées. Vous avez animé la vie étudiante. Vous avez participé aux institutions de la Faculté. Vous avez déjà manifesté votre attachement à votre *alma mater* en contribuant généreusement au Fonds d'investissement étudiant et en devenant membres de la Société des nouveaux diplômés.

[…]

## [3. Fête du notariat]

Notre collation des grades est une fête ce soir à un troisième et dernier titre : elle nous fournit l'occasion de nous associer à nos collègues notaires et à la Chambre des notaires du Québec pour célébrer son 150e anniversaire.

Il est tout naturel que nous le fassions, tant en raison de l'importance du notariat dans la société contemporaine (une autre caractéristique de la société distincte) que de l'attachement de la Faculté aux notaires et à la formation notariale. La Faculté a eu deux doyens notaires : M. Jean-Guy Cardinal et notre collègue Roger Comtois, professeur émérite de la Faculté.

Plus récemment, la Faculté a investi des ressources importantes pour bonifier la formation notariale et la transformer en un programme de maîtrise en droit, unique au Québec. Sous l'habile direction de la professeure Diane Bruneau, ce programme est en voie de réaliser les espoirs que nous y avions mis.

La Faculté a tenu à souligner cet anniversaire trois fois, au cours de l'année. L'édition 1997 des Journées Maximilien-Caron, organisée par le professeur Pierre Ciotola, a été consacrée à l'avenir du notariat et a connu un vif succès. La séance inaugurale de l'année universitaire, en août dernier, avait comme invitée d'honneur Me Ghislaine Richard, notaire, représentante du Canada à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'HISTOIRE DU NOTARIAT

Enfin, ce soir, sur recommandation de la Faculté de droit et de la Faculté des études supérieures, représentée par son doyen, M. Louis Maheu, l'Université décerne un doctorat *honoris causa* à Me Jacques Taschereau, un éminent membre de la Chambre des notaires. Par ce geste symbolique, la Faculté de droit veut rendre un vibrant hommage non seulement à son récipiendaire mais aussi, à travers lui, à tous les notaires du Québec.

[...]

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# Honneurs universitaires

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Me Pierre Roque au moment de recevoir le doctorat *honoris causa* le 23 septembre 1986.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Doctorat *honoris causa* décerné à Me Pierre Roque à l'occasion de la collation des grades (23 septembre 1986)

## Allocution de Me Pierre Roque

*La tradition universitaire de remise de doctorats* honoris causa *en raison d'événements importants s'est poursuivie ces 25 dernières années. Comme l'Université l'avait fait précédemment à l'égard de notaires illustres, tels les Victor Morin (1911), Gustave Baudouin (1924), Ernest R. Décary (1931), Édouard Biron (1945), Émile Massicotte (1948), Georges Sylvestre (1953), L.J. Philippe Lamarche (1953), elle souligne la contribution du notariat à la société d'ici et d'ailleurs. À l'occasion des congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin tenus à Montréal en 1961 et 1986, elle honore respectivement Pierre Deteix, président du Conseil permanent de l'Union Internationale du Notariat Latin et Pierre Roque, notaire à Paris. L'Université souligne en 1997 le 150e anniversaire de la première loi organisant le notariat en trois chambres professionnelles en décernant à Jacques Taschereau un doctorat* honoris causa.

*La Faculté de droit de l'Université de Montréal souligne à l'occasion de la collation des grades, le 23 septembre 1986, la tenue à Montréal du 18e Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin. Ce congrès réunit alors les représentants de plus de 40 pays profondément attachés au droit civil et au notariat. Me Pierre Roque, notaire à Paris et récipiendaire d'un doctorat* honoris causa, *prononce l'allocution suivante**.

La traditionnelle fidélité du Canada à ses origines françaises me paraît être la seule application du choix d'un Français pour un titre de Docteur de votre prestigieuse Université. C'est donc en qualité et, aussi respectueux de ces origines que désireux du plus brillant avenir commun, que je m'efforcerai de répondre, en quelques minutes, à l'honneur qui est fait à mon pays et à ma profession, beaucoup plus qu'à moi-même.

Ainsi élevé, par la nature des choses, à un niveau d'observation ou se retrouve la sérénité, je me permettrai de me poser ici, et sans outrecuidance, les cinq questions que voici :

---

* Texte publié à l'origine dans le *Rapport officiel du XVIIIe Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin*, Montréal, 1986, p. 83 et suiv.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- Qui êtes-vous?
- Qui sommes-nous?
- Pouvons-nous nous comprendre?
- Que devons-nous accomplir ensemble?
- Enfin, que devons-nous apprendre pour l'accomplir?

## I. Qui êtes-vous?

- Un pays immense, de 10 000 000 km², soit 20 fois la superficie de la France et 5 fois la superficie globale des 12 pays de la Communauté européenne.
- Un pays jeune :
  - découvert par l'Europe à la fin du XV^e siècle;
  - exploré;
  - organisé;
  - évangélisé;
  - cédé par Louis XIII à la Compagnie de la Nouvelle France, au XVI^e siècle;
  - réintégré dans le domaine royal par Louis XIV au cours du XVII^e siècle;
  - abandonné au XVIII^e siècle (et pour partie) par Louis XIV en 1713 lors du Traité d'Utrecht et pour le surplus par Louis XV lors du Traité de Paris en 1763.

Soit 450 années écoulées depuis l'exploration et 380 années seulement depuis le début de son organisation.

Soit 13 générations à peine depuis l'arrivée sur son territoire des premières familles-souches françaises...

C'est-à-dire que les forces initiales les plus hardies sont toujours intactes, que les tabous des déclins ne sont pas installés et que la foi en l'avenir demeure...

- Un pays fidèle :
  - à ses origines : les fêtes, en 1950, des 100 000 descendants de Robert Giffard, venu du Perche en 1650, ne sont pas l'exception;
  - aux engagements politiques pris pour lui en 1763, malgré la séduction exercée à la fin du XVIII^e siècle par les États américains, en voie de s'unir pour se rendre indépendants;
  - à ses engagements idéalistes de solidarité internationale en 1914 (ce que rappelle éloquemment les émouvants cimetières des 52 000 volontaires tombés à Ypres (en 1915), sur la Somme (en 1916), à Vimy

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

(en 1917) et les noms français des 41 000 morts de la guerre 1939-1945, tombés à Dieppe, en Italie et en Normandie...

### Qui êtes-vous encore?

- Un pays qui conçoit aisément la dimension du monde moderne, ne s'étonne pas de ses « Besoins » et y répond sans hésiter : par le plus grand Aéroport, le monument des Jeux Olympiques le plus hardi, le Palais des congrès le plus vaste...
- Un pays privilégié par sa situation géopolitique, puisqu'il est à la fois orienté sur l'Atlantique, pour les échanges à réaliser par cette voie, déjà ancienne, de communication et sur le Pacifique, qui sera demain la grande voie entre l'Asie et la face occidentale du Nouveau Continent... La mission des Mers et Océans comme facteurs de centres et de déplacements des civilisations continue, mais à l'échelle du monde... Ce que le Canada a depuis longtemps perçu par sa devise :

  A mari usque ad mare

- un pays performant, reconnu comme l'un des tout meilleurs de la planète avec le Japon et les États-Unis, sur le fondement des 340 critères, désormais traditionnels, de productivité, retenus par la Fondation de Genève réunie à Davos il y quelques semaines;
- un pays-laboratoire, à la dimension du monde moderne, qui a vécu et s'est enrichi par l'expérience de la coexistence entre la tradition française catholique et latine et la tradition anglaise, protestante et commerciale;
- un pays en somme où la concurrence entre les agents économiques est conçue comme un moteur de développement et non comme un moyen d'écrasement du plus faible par le plus fort;
- enfin, l'un des endroits privilégiés du monde où un Français peut dire en français à ses hommes : « mes pays », et à ses femmes : « mes payses »; et vous savez de quelle tendresse s'entoure ce mot lorsqu'il désigne « son » territoire d'origine ou un Ami qui, comme soi-même, y est né...

## II. Qui sommes-nous?

- Un pays géographiquement minuscule : 555 000 km$^2$, à la pointe occidentale du continent asiatique, de proportions harmonieuses, ouvert sur trois mers, lui ayant permis de participer aux apogées méditerranéennes,

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE D'HISTOIRE ET D'ARCHIV-HISTO

aux explorations et développements Atlantiques et Nordiques;
- un pays à passé prestigieux, plus heureux dans la pratique des idées à fort rayonnement que dans les victoires factices que donne l'agressivité guerrière;
- un pays maintenant frileux qui en est, lui, à sa 70e génération, ne croit plus au mariage ni aux effets favorables d'une bonne démographie, mais plutôt à la sauvegarde de sa tranquillité, par le secours de l'intervention de l'État;
- un pays à foucades, fulgurantes comme ses Révolutions, mais à traditionnalisme et conservatisme réels;
- un pays à dialectiques et discussions infinies, mais à clarté dans le discours... paysans, chauffeurs de taxi, professeurs et philosophes fourmillent d'idées claires et vraies, mais se paient quelquefois le luxe malicieux de tenter la chance de paradoxes auxquels eux-mêmes n'accordent aucun crédit;
- un pays de contradictions et de contrastes, qui parle avec un acharnement ponctuel des Libertés et de ses « libertés »... à condition que le prix en soit payé par d'autres;
- un pays où le Pouvoir et le Savoir sont contestés, si même ils sont encore reconnus;
- un pays inventif, mais non réalisateur;
- un pays d'imaginatifs, nostalgiques de l'artisanat, qui passent leur temps dans nos cafés à « ferrer les cigales »;
- un pays à patrimoine artistique, littéraire, architectural admirable;
- un pays qui se cherche et cherche autour de lui à apprendre les dimensions réelles d'un monde qui évolue à un rythme incompatible avec son art de vivre inné;
- un pays qui passe le plus clair de son temps collectif à souhaiter de nouvelles structures pour les doter aussitôt de contre-pouvoirs les annihilant;
- en somme, un pays très attachant quoique souvent mélancolique, c'est-à-dire à ferveurs retombées...

## III. Pouvons-nous nous comprendre?

Pas en touristes, en visiteurs d'un soir ou de quelques jours, mais en profondeur, pour contribuer à un meilleur avenir des hommes.
Un regard sur notre histoire nous éclairera sur les chances de cette compréhension

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARGENVISTO

commune. En effet, cette histoire apparaît comme une dynamique à plusieurs temps :

- le temps de l'ambition : celle de François 1er refusant le partage du monde par le Pape entre Espagnols et Portugais et armant le bateau du florentin Verrazano pour que la France aussi occupe les Mondes nouveaux;
- le temps des erreurs :
  - l'erreur-boomerang (arme absolue puisque conçue pour, en cas de maladresse, exécuter son lanceur...);
    l'innovation initiale est, en 1598, la signature de l'Édit de Nantes; irrévocable dans son texte et son principe;
  - l'erreur, après 87 ans de grignotages successifs, est la Révocation de cet Édit.
    Les protestants s'en vont de France, notamment, et surtout dans les provinces qui composent la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Écosse.
    La Révocation déclenche la Ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire la réunion des pays protestants.
    La guerre durera dix années et se terminera par la paix de Ryswick, victoire protestante.
    À compter de cette époque, des forces et orientations nouvelles sont en place :
    - Louis XIV n'a plus que des vues continentales;
    - l'Angleterre veut la maîtrise des mers et la ruine de l'Empire français au-delà des océans.
- Le temps de l'incompréhension et de la lassitude se situe entre 1697 (paix de Ryswick) et 1763 (Traité de Paris).
  Entre ces deux dates, soit pendant 65 années environ, les forces emmagasinées et les orientations prises libèrent leurs effets.
  Le résultat est clair :
  - le choix continental de Louis XIV arrête le peuplement du Canada;
  - la population française du Canada passera péniblement de quelques milliers en 1650, à 70 000 en 1763;
  - Le choix maritime et agressif anglais fait éclater la population de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse qui passera des mêmes quelques milliers d'origine à 1 500 000 habitants, à majorité protestante.

La Révocation-boomerang – arme absolue – est revenue, et le vecteur multiplicateur que sont les nombreux enfants des protestants chassés de France frappe le lanceur de la Révocation, ou plutôt son petit-fils Louis XV.

- Enfin, le temps de l'abandon cautionné est venu.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

– La première caution d'autorité s'appelle Montesquieu qui écrit, en 1728, « [o]n ne croit pas en France à la vertu de l'or venant des Indes [...] », « [l]es États les plus puissants ont beaucoup d'or et d'argent, mais la « raison en est leur bonne police, la bonté et la culture de leurs terres [...] », « [l']on fait de ces métaux une cause de puissance à ces États, alors qu'ils n'en sont que le signe [...] ».

Et Montesquieu termine : « Laissons une autre Nation aller plus loin... Pour nous, jouissons de notre terre et de notre soleil [...] ».

– La seconde caution s'appelle Voltaire, qui écrit par deux fois :
  • le 3 octobre 1760, à Choiseul : « Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le Ministère de la France [...]. Si vous le perdez vous ne perdrez rien [...] »;
  • le 6 septembre 1760 : « Je suis comme le public, j'aime beaucoup mieux la paix que le Canada et je crois que la France peut être heureuse sans Québec [...] ».

En France, c'est une tradition, certains grands poètes se veulent, au sommet de leur gloire, des penseurs politiques : Lamartine, Chateaubriand, Victor Hugo... et veulent ajouter au don de l'image et du verbe celui, plus délicat, d'être prophètes... en leur pays...

Ainsi, en 1763, un peuple de religion catholique et de langue française s'est trouvé appartenir à un Royaume de religion protestante et de langue anglaise.

Peut-on, sur des erreurs pareilles, prolongées dans le temps, ayant affecté plusieurs générations, greffer aujourd'hui une compréhension nouvelle?

La question méritait d'être posée. C'est Rabelais qui a permis d'y apporter une réponse. En effet, il écrit, en 1548, dans le Quart Livre de la vie de Pantagruel, après avoir connu les Relations de voyage de Jacques Cartier que le froid est, au Canada, si intense, que les paroles gèlent à mesure qu'elles sortent de la bouche des matelots et restent suspendues dans l'air... Quand arrive le soleil du printemps, le navire passe au même endroit et chacun peut entendre, lorsqu'elles se réchauffent et tombent sur le pont, les paroles qu'il a prononcées l'hiver précédent...

Connaissant cette information précieuse, j'ai demandé au commandant de bord de l'avion qui nous amenait à Montréal de bien vouloir s'assurer, par tout moyen approprié, si des paroles ne se trouvaient pas encore gelées dans la haute atmosphère.

Cédant à cette objurgation, le commandant créa un « sas technique » dans lequel il recueillit une quantité impressionnante de paroles gelées qu'il nous jeta à pleines mains, celles-ci ressemblant, comme l'écrit Rabelais, « à des dragées perlées de diverses couleurs ».

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'HISTOIRE DU NOTARIAT

Il y avait des mots d'azur, des mots dorés qui, s'étant un peu réchauffés entre nos mains, se faisaient à nouveau entendre.

Nous percevions distinctement les paroles dégelées des Fondateurs, des Gouverneurs, des Vice-Rois, des Chefs ecclésiastiques et militaires, des Colons, enfin, de ce Canada qui se savait ou allait être abandonné.

C'étaient toutes des paroles d'excuses à l'égard des auteurs de l'abandon, d'apaisement, de pardon et d'espoir...

Pouvait-il en être autrement, puisqu'elles étaient prononcées par les Hébert, Giffard, Bouchard (et les descendants de ces premiers et héroïques colons), par Champlain, Frontenac, Montcalm et, surtout, Sœur Marie de l'Incarnation ainsi que diverses sœurs Ursulines ou Hospitalières?

La générosité de ces paroles dégelées, mais aujourd'hui à jamais conservées après avoir été « entendues », nous rappelle que l'apparence des choses n'est pas leur réalité.

Ceci doit être le fondement de notre réflexion et de notre compréhension actuelle et future.

## IV. Que devons-nous accomplir ensemble?

Une prise de conscience nécessaire des tendances les plus fortes qui caractérisent le monde contemporain et vont, inéluctablement, à l'aube du XXI[e] siècle, remodeler les notions d'Espace et de Temps.

– La notion d'Espace tout d'abord :

1) La haute technologie, entraînant de nouveaux types de Production, de Répartition et de Consommation de richesses et une nouvelle Répartition du Travail dans différentes parties du Monde, fait déjà et fera davantage encore vieillir les frontières.

   • L'économie deviendra une dominante dynamique qui entraînera la création d'Espaces homogènes pacifiques,

   • Le type de ces Espaces étant l'Europe du Traité de Rome de 1957 où les risques de guerre entre pays-membres ont considérablement diminué et qui organise l'avenir de cette homogénéité à raison de 6 000 règlements, directives, avis, jugements, par année, applicables sans difficultés insurmontables à ses 12 pays-membres.

2) Par ailleurs, se développent à l'intérieur des frontières, mais avec une vocation à les faire éclater, les démographies galopantes qui vont peser d'un poids de plus en plus lourd auprès des pays sans enfants.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Surtout si cette démographie se double de poussées irrationnelles des religions, plus conquérantes qu'œcuméniques, créant ainsi des Espaces à composantes difficilement contrôlables par les pouvoirs civils.

3) Enfin l'Espace matériel se réduit, chaque individu jouissant de facilités de déplacement et d'une ubiquité visuelle quasi planétaire.

Soit une nouvelle notion d'Espace, plus décloisonnée, plus proche, aboutissant à des modes de vie standardisés, mais à des niveaux de vie de plus en plus différenciés.

– La notion de Temps ensuite :
  - La mesure du temps est désormais le milliardième de seconde (la nanoseconde).
  - La recherche suprême est la communication de l'information en temps réel, supposant une mise à jour des données quasi instantanée.
  - Les expériences réussies entraînant une accélération et une multiplication des flux transfrontières de données.

Ces accélérations ont, à leur tour, le même objectif : une mise à jour instantanée pour une utilisation immédiate.

Les vrais problèmes n'étant plus du domaine de la technique, mais des coûts provoqués par l'exigence d'instantanéité.

Ces étranges compressions de l'Espace et du Temps engendrent déjà :

- l'abaissement des pouvoirs politiques nationaux;
- la prolifération des organismes internationaux par lesquels s'exprime la bonne conscience universelle et l'opinion des États;
- le foisonnement des organismes para-étatiques, par lesquels s'exprime la conscience des individus et des groupes restés privés;
- Enfin, l'élargissement de la conscience individuelle et des intérêts professionnels et humains à des cohérences mieux adaptées au monde moderne.

D'où la recherche obligatoire que nous devons accomplir ensemble du facteur le plus puissant de notre homogénéisation, en fonction de notre Histoire, de nos aspirations, de nos langues; en un mot, de notre façon de sentir les choses du monde de façon spécifique.

Cette polarité de niveau mondial n'est pas seulement un passé, mais aussi un avenir et s'appelle la Latinité.

La Latinité est une culture, un creuset de concepts modelés par la même origine linguistique, une famille de langues sœurs à subtilités communes, une foi fondée sur le et la P(p)ierre dont le rayonnement et l'avenir ne doivent pas être appréciés dans l'instant, mais dans la longue durée.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

La Latinité est une cohérence sensible à ceux qui ont le bonheur d'y être immergés et la possibilité d'analyser les cohérences voisines.

La Latinité est aggrégative en ce sens que sa conscience s'étend progressivement aux individus, aux groupes et aux États.

En définitive, la Latinité se définit autant par la perception claire qu'en ont ceux qui n'en font pas partie que par ceux qui en partagent le destin.

C'est cette dimension de civilisation spécifique qui peut utilement se présenter face aux problèmes posés par le monde du XXI^e^ siècle modelé par ses nouvelles conceptions de l'Espace et du Temps.

Telle est – à mes yeux – la prise de conscience motivante qui nous est proposée.

## V. Que devons-nous apprendre pour accomplir ce que nous devons réaliser ensemble?

Je ne me serais pas permis de prendre cette attitude directive si je n'y étais pas contraint par la clairvoyance d'autres paroles dégelées.

Les Giffard, Bouchard, Frontenac et Marie de l'Incarnation en particulier étaient pressants dans leurs propos :

Ne vous contentez pas de l'instant, car tout le passé s'y meurt, avant que rien d'avenir y soit né...

Rendus encore plus attentifs par la fermeté du conseil, nous avons entendu se développer le programme que voici, auquel je tiens à n'apporter aucune modification :

- entretenez une volonté commune de compréhension des problèmes du monde qui vous entourent;
- que cette concertation soit encore plus dense entre les Universités et les professions libérales et plus particulièrement les notariats et leur expression, c'est-à-dire (disaient ces précurseurs) ce qui sera un jour inéluctablement, et au plan mondial, leur Union;
- découvrez, maîtrisez, partagez une méthode commune d'investigation du long terme, car il n'y a de sauvegarde que dans l'anticipation;
- orientez cette méthode cette maîtrise commune vers la mise en relief, le couronnement des oeuvres, des actions, des ouvrages qui, dans le monde, font avancer la communication, la compréhension entre les hommes;
- sachez que la gestion de la planète sera un jour possible par la puissance d'une Technologie que nous n'aurons pas, malheureusement, connue;

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

– créez rapidement entre les Universités des pays qui participent à cette Union internationale des notariats un Institut de prospective des Universités et notariats latins qui aura pour mission, par un jury composé de professeurs, de notaires et d'étudiants, de désigner annuellement à l'attention du monde ce qui sera porteur de progrès dans le sens du développement de la communication pacifique entre les hommes.

**Gilles- G. Clouthier, Pierre Roque et Gilles Demers.**

Agissant ainsi, les Universités de l'Union et l'Union elle-même, ainsi que ses notariats, se sentiront profondément concernés par un apport concret et suivi de la Latinité aux appels incessants qui, jusqu'à maintenant, ne trouvent pas le moyen de pleinement s'exprimer.

Plein de respect pour les volontés de nos Précurseurs, Pionniers, Administrateurs, Gouverneurs, Vice-Rois et Colons, je vous transmets leur message, avec une seule inquiétude, celle de ne pouvoir reproduire le ton, la vigueur, comme l'espoir qui s'attachaient manifestement à la concrétisation urgente de leurs vœux.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

# Doctorat *honoris causa* décerné à Me Jacques Taschereau à l'occasion de la collation des grades (9 octobre 1997)

## *Présentation de Me Pierre Ciotola*
## *Allocution de Me Jacques Taschereau*

*La Faculté de droit souligne à l'occasion de la collation des grades du 9 octobre 1997 le 150e anniversaire de l'organisation professionnelle du notariat québécois. Me Taschereau, présenté par le professeur Pierre Ciotola, reçoit alors un doctorat* honoris causa *de la Faculté.*

## Présentation par Pierre Ciotola

La décision de l'Université de Montréal de conférer un doctorat *honoris causa* au notaire Jacques Taschereau entend souligner la contribution du notariat et de l'un de ses membres éminents à la société québécoise. L'Université souligne de même la contribution significative du notariat comme institution dans près de 70 pays de tradition civiliste mais de cultures diversifiées.

Cette collation des grades entend commémorer la création de la première organisation professionnelle du notariat canadien et québécois en 1847. Une loi professionnelle confie alors à trois chambres locales la préparation et la sélection des candidats à l'admission du notariat de même que la promotion auprès de notaires en exercice des standards élevés de probité. Bien sûr, la France avait déjà, en 1803, codifié le notariat comme institution. Et au Bas-Canada d'alors, d'autres lois professionnelles suivront qui affecteront les médecins et les avocats. On était certes loin des cours organisés de droit. On était certes loin du Code des professions et de l'appareil professionnel et judiciaire d'aujourd'hui. Mais, la formation professionnelle et la protection du public s'inscrivaient déjà en 1847 comme des priorités incontournables du monde professionnel.

Depuis 150 ans, la société a bien changé et le notariat aussi. Rappelons-nous que Jean de Saint-Père, premier notaire établi à Montréal, eût la tête tranchée par les Iroquois le 25 octobre 1657; les risques ne sont plus de ce genre aujourd'hui. Du notaire, établi au début de la colonie, homme de cent métiers, au notaire d'aujourd'hui, juriste de formation, on est loin du notaire de l'imaginaire peint

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

par le roman, la télévision et même la chanson. Et le notaire d'aujourd'hui est mis au défi de s'adapter, de se redéfinir, de se réinventer. On n'a qu'à consulter les études consacrées à cette question, lors de divers congrès et colloques tenues en France, en Belgique et, ici même, tout récemment, lors des Journées Maximilien-Caron consacrées aux défis et perspectives du notariat de l'an 2000. On demande aux universités de préparer des juristes plus ouverts, plus adaptés aux réalités économiques et sociales, des juristes d'action.

Justement, en rendant hommage à Jacques Taschereau, l'Université de Montréal entend souligner et le notaire et l'homme, ouvert aux réalités de notre époque. Né à Québec au sein d'une famille de juristes, famille qui avait déjà fourni au Québec un premier ministre et au Canada deux juges en chef de la Cour suprême, Jacques Taschereau ne pouvait qu'entreprendre une carrière juridique riche de perspectives et pleine de réalisations. À peine admis au notariat à Québec en 1948, Jacques Taschereau enseigne pendant près de 20 ans aux

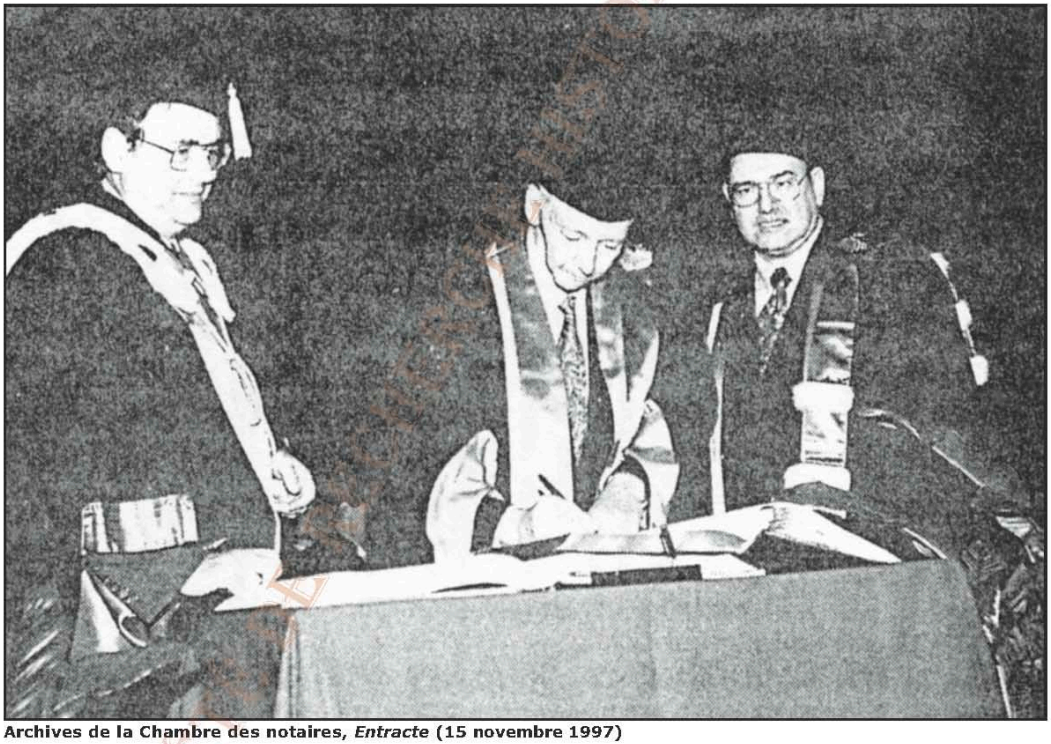

**Archives de la Chambre des notaires, *Entracte* (15 novembre 1997)**

M. Michel Lespérance, secrétaire général de l'Université de Montréal, Me Jacques Taschereau, qui est maintenant Docteur Honoris Causa, et Me Pierre Ciotola qui a présenté le notaire Taschereau.

Facultés de droit, des sciences de l'administration, d'arpentage et génie forestier de l'Université Laval. Éminent praticien, il exerce sa profession au sein d'une étude bien établie de Québec. Administrateur recherché, il œuvre auprès de nombreux conseils d'administration. Pendant près de 15 ans, il est administrateur de la Banque du Canada et pendant près de 8 ans, de la Banque d'expansion industrielle. Juriste érudit, Me Taschereau est un conférencier invité à divers congrès de prestige, nationaux et internationaux. Notaire respecté, il contribue à la formation continue des notaires du Québec par son enseignement et par ses publications sur des aspects diversifiés du droit civil, commercial et fiscal. Sa réputation lui vaut d'être le premier président de la Chambre des notaires élu au suffrage universel, et cela en une période cruciale pour l'avenir de la profession au début des années 1990. Socialement engagé, Me Taschereau s'est impliqué activement dans des organismes sociaux et humanitaires, tel le Club Kinsmen pour n'en nommer qu'un.

## Allocution de Me Jacques Taschereau

L'Université de Montréal me confère ce soir un immense honneur qui rejaillit sur ma profession. J'exprime donc avec émotion à l'Université et à la Faculté de droit ma profonde gratitude et les remerciements des membres de ma profession. Le notariat a été et est toujours présent à cette Faculté de droit et l'exercice de cette profession a été et demeure pour moi non seulement un service correctement rémunéré mais un état de vie sans cesse stimulant.

Aussi, vous me permettrez, l'espace d'un instant, de rendre un hommage discret à ma compagne et épouse Louise Thisdale, qui fut professeur agrégée de cette Faculté de droit. En plus de son affection et de sa loyauté sans faille, j'ai tiré bon parti de ses conseils qui ont maintenu, dans ma carrière de juriste, le goût de la recherche et de l'enseignement.

I. On attend du récipiendaire de la dignité conférée – et on lui permet –, une allocution de huit minutes sur un sujet de son choix. Je vous propose donc ce soir une courte réflexion commune, axée sur le rôle et la mission du droit dans les valeurs composant une civilisation, tel que ces valeurs se reflètent dans notre société.

Le sociologue et historien Félix Sartiaux, dans une étude publiée en 1953[1], a classifié les composantes de toute civilisation; il les désigne sous

1 Félix SARTIAUX, *L'évolution humaine des origines à nos jours*, t. 2, Paris, Quillet, p. 1 à 24.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

le vocable : « *les fonctions* » de civilisation. En près de 50 ans d'exercice du droit, de lectures et de recherches, je n'ai pu trouver de meilleur éclairage sur cette question fort complexe.

Sartiaux ramène ces composantes à quatre catégories de valeurs, soit : 1° la fonction intellectuelle et morale; 2° la fonction technique et financière; 3° la fonction de jeu ou de loisirs; 4° la fonction de direction et de coordination.

Toutes ces fonctions sont interdépendantes dans leur développement.

Vous aurez vite compris que le rôle du droit se situe dans la quatrième catégorie, soit la fonction de direction et de coordination. En effet, le droit est le régulateur, l'ordonnateur et l'arbitre de chacune des trois premières catégories de valeurs, par son intervention au moyen de règles auxquelles chacune de ces composantes est assujettie. Ces règles et les normes qui en découlent sont sanctionnées de façon obligatoire ou à titre supplétif. L'autorité de ces règles se justifie de la manière suivante :

- la vie communautaire d'une société est assise sur une donnée organisationnelle de base, soit une ou des lois constitutionnelles, agréées des citoyens ou imposées par la coutume, auxquelles les gouvernants doivent se conformer pour justifier les autres règles de droit. Le régime constitutionnel est le fondement essentiel de toute présence du droit dans les autres fonctions d'une civilisation. Certaines juridictions peuvent y être déléguées par l'État; mais des balises doivent être fixées aux pouvoirs de l'État, par une ou des chartes des droits du citoyen et de la collectivité.
- Fort de cette légitimité, le droit positif établit d'abord, au moyen du droit pénal, les normes morales minimales du comportement social des citoyens. Le droit civil accompagne les citoyens de la naissance à la mort en définissant leur statut personnel et celui des biens; il assure un juste équilibre dans les relations familiales et les rapports contractuels, le souci étant de protéger le plus faible contre le plus fort; puis le droit réglemente l'organisation de chacune des trois premières fonctions, et l'interaction et l'interpénétration de leurs activités; enfin, le droit dispose des conflits à l'intérieur même de la fonction de direction et de coordination. Ces conflits peuvent être de plusieurs ordres, notamment les conflits de juridiction. Par un recours ultime, ces conflits peuvent donner lieu, à l'occasion, à une consultation des citoyens.
- Dans une vision globale, on peut affirmer que le droit positif est un moyen de civilisation; il en est aussi un résultat, car la qualité du droit reflète l'état

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

de santé d'une société. Après qu'il ait assuré d'abord la sécurité des personnes physiques et morales, et qu'il ait établi des règles de justice à l'égard de tous, la troisième mission du droit est d'asseoir des mesures de progrès social, à moins que dans la poursuite de ce dernier objectif, le rôle de l'État ne soit pitoyablement réduit à celui que le juriste Paul Roubier qualifie de *simple veilleur de nuit*.

- Bref, quoiqu'il soit au service des citoyens, de l'État et des fonctions de civilisation, on peut dès lors conclure à la primauté du droit ou de la règle de droit (*Rule of Law*). Le juriste anglais Bentham a écrit au début du siècle dernier : *Les mots de la loi se pèsent comme des diamants*. Il en est ainsi des termes utilisés dans les contrats, puisque les contrats sont des lois particulières auxquelles se soumettent leurs signataires, et des stipulations dans les testaments, dont les règles s'imposent aux héritiers. La clarté et la lisibilité des actes rédigés par les notaires et les avocats en assureront l'efficacité et le respect.

II. Je m'adresse, en terminant, aux plus jeunes diplômés, car nous partageons ce soir les honneurs de nos promotions respectives.

Votre diplôme de droit s'inscrit comme un point d'appui et la rampe de lancement de votre carrière, quelle que soit votre orientation.

Il a été dit que la jeunesse est un défaut dont on se corrige un peu tous les jours. L'âge et l'expérience me permettent donc quelques conseils qui seront, je l'espère, parmi les piliers de votre sagesse juridique et de votre réussite professionnelle.

Restez fidèles à votre Université et à sa Faculté de droit; maintenez des contacts solides avec vos professeurs, les maîtres de votre savoir acquis, avec vos consœurs et confrères et avec votre corporation professionnelle; vous y trouverez un élément important de ressourcement. Ces liens vous seront utiles dans l'exercice de votre profession.

Dans notre système de droit, mise à part la magistrature, à cause de sa fonction prééminente, il existe deux types de juristes : les notaires et les avocats. Certaines compétences sont certes exclusives à chacune des professions; mais plusieurs leur sont communes. Ne succombez pas à la tentation, compte tenu de l'orientation que vous aurez prise, de discréditer l'une ou l'autre des deux professions ou la magistrature. Ce serait une erreur de comportement dont vous seriez les premières victimes. Avocats ou notaires, nous devons donner à la société l'exemple de l'entente et de l'harmonie. Notaires et avocats, ne laissons jamais ce qui nous sépare détruire ce qui nous lie. L'émulation et la taquinerie sont certes de mise,

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

mais le dénigrement est toujours pernicieux, car il mine la confiance des citoyens envers l'ensemble du système juridique; enfin, portez respect à la magistrature; certains d'entre vous parviendront un jour à cette haute fonction.

Notre société de l'an 2000 consacrera l'orientation déjà prise et irréversible dans les services juridiques, soit celle de la spécialisation des connaissances, appuyée des ressources de la technologie. Décelez rapidement dans l'immense domaine du droit, un champ d'approfondissement souhaité, celui avec lequel vous avez le plus d'affinités. Fouillez en profondeur ce créneau que vous aurez choisi et dans vos loisirs, faites l'apprentissage d'une troisième langue de communication.

Fort heureusement, notre société n'est pas aussi « judiciarisée » que chez nos voisins américains. Votre première préoccupation doit d'abord être centrée sur le droit préventif. Notaires ou avocats, vous pouvez, dans le secret de votre étude ou de votre cabinet, réduire et régler certains conflits de caractère privé, civil ou commercial. La médiation et l'arbitrage allègent le fardeau de la magistrature et ils évitent les frais et les délais associés à tout recours aux tribunaux. À cette fin, une règle cardinale est la suivante : ne perdez jamais le contrôle des entrevues avec vos clients; demeurez-en toujours le maître d'œuvre empêchant tout cafouillage, ne tolérant aucun dérapage.

Enfin, chers diplômés, j'aventure l'anecdote suivante qui me suggère un dernier conseil : Un grand artiste que j'ai bien connu était interviewé à la télévision, il y a plusieurs années. On lui demande : « Monsieur, il nous reste 20 secondes en ondes; vous avez eu une carrière éblouissante. Croyez-vous en la chance? » Ce à quoi l'artiste a répondu spontanément : « Oui, je crois en la chance, mais pour celui qui travaille davantage, la chance passe plus souvent. »

Soyez donc vigilants quand la chance se présentera; saisissez-la au passage, vous souvenant que pour ceux qui travaillent intelligemment et davantage, la chance passera plus souvent.

Un dernier mot. Il me revient en mémoire qu'il y a 2 500 ans le Grec Sophocle faisait dire à l'interprète de l'une de ses tragédies et je cite : « Ce n'est que le soir venu qu'on peut dire d'une journée qu'elle a été splendide. »

De tout mon cœur, à chacune et chacun de vous, je souhaite qu'au crépuscule de votre carrière, vous puissiez vous dire, à vous, à votre famille et votre entourage : « Oui, ma journée a été splendide ».

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARTHUR-HUOT

# Remise de la Médaille d'excellence de la Faculté de droit à Me Jean Martineau à l'occasion de la collation des grades (26 septembre 1989)

## *Allocution de Me Jean Martineau*

*La Faculté de droit souligne à l'occasion de la collation des grades le 26 septembre 1989 la contribution aussi nécessaire qu'exceptionnelle des chargés de cours à la réalisation de la mission de l'institution.*

*Me Jean Martineau, notaire et chargé de cours à la formation professionnelle au notariat pendant plus de trente ans, reçoit la Médaille d'excellence de la Faculté, après avoir été présenté par le professeur Ciotola.*[1]

Après une campagne électorale, la plus grande qualité d'un discours est sans nul doute la brièveté. Je vais en tenir compte.

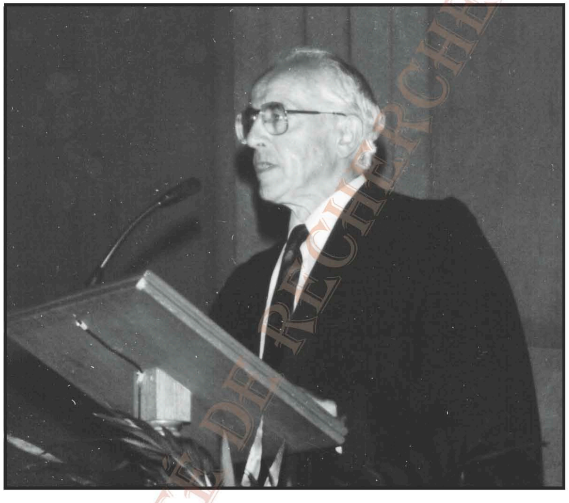

Le récipiendaire de la Médaille d'excellence de la Faculté de droit, Me Jean Martineau, notaire à Montréal, s'adressant aux gens présents lors de la collation des grades.

De toutes les surprises que la vie réserve, j'en retiens deux : la première, c'est l'annonce de mon décès parue dans le bulletin des Anciens de mon collège, nouvelle que j'ai trouvée grandement exagérée; on avait confondu mon nom avec celui du prestigieux avocat fondateur de l'étude Martineau, Walker.

La seconde surprise, c'est l'annonce que m'a faite Madame la doyenne de la remise de ce prix d'excellence.

J'ai compris, et sans doute l'avez-vous compris aussi, que la Faculté voulait sortir de l'ombre

1 Voir infra p. 281.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

tous ces chargés de cours passés et présents qui, dans une complète discrétion, mais avec assiduité et efficacité, depuis de nombreuses années, montrent du mieux qu'ils peuvent, aux futurs avocats et notaires, comment incarner dans la pratique quotidienne les règles de droit enseignées par les professeurs de carrière.

Ces derniers, dans le temple de l'enseignement du Droit, sont les grands-prêtres; les sacristains seraient les autres.

Je n'insisterai pas davantage sur notre humilité. On croirait qu'elle a sa source dans la conscience d'une indignité, ce qui n'est pas le cas, ou, comme disait la romancière Colette, dans la conscience éblouie d'une sainteté, ce qui n'est pas encore le cas non plus.

Je n'insiste pas non plus sur notre modestie, de crainte que s'appliquent à nous, les chargés de cours, ces paroles de Churchill qui un jour disait de l'un de ses ministres : vous savez, c'est un grand modeste mais il a toutes les raisons de l'être.

On me pardonnera si maintenant je m'adresse spécialement aux bachelières et bacheliers qui projettent goûter aux charmes discrets de la vie notariale qui, il faut bien le dire, a ses grandeurs, ses servitudes et ses misères.

Fini le temps où Flaubert, dans madame Bovary, pouvait écrire : en chaque notaire on trouve les débris d'un poète.

Fini le temps des « sanglots longs des violons de l'automne », chantés par Verlaine.

Ce que les clients, de nos jours, veulent trouver, et doivent trouver, dans chaque notaire, c'est non seulement un juriste averti, un rédacteur impartial de leurs volontés mais aussi un homme de loi qui écrit clairement, rigoureusement; un homme d'affaires qui, comme disait Molière, a des clartés sur tout. Sur tout ce qui touche le droit familial, les sociétés commerciales, la fiscalité.

Certains prétendent que, en ces temps où le bâtiment ne va pas, où le taux de natalité est très bas et les taux d'intérêt très élevés, certains prétendent, dis-je, qu'il y a trop de notaires.

D'autres, qui sont rarement des praticiens, répondent que trop de notaires font les mêmes choses, et qu'il faut emprunter des avenues nouvelles, occuper des champs peu défrichés.

Quoiqu'il en soit, cette présente année suffira à peine pour vous faire passer de la théorie à la pratique, pour vous faire acquérir les habiletés nécessaires à l'exercice de vos professions, et ce malgré le dévouement de vos chargés de cours et les efforts que vous y mettrez.

Il faut être conscient, d'autre part, que la population notariale augmente bien plus rapidement que la population du Québec. Une foule de candidats font

SOCIÉTÉ RÉPUBLIQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

antichambre devant notre Chambre; c'est presque le désordre pour entrer, non dans les ordres, mais dans notre Ordre. Seule la capacité d'accueil de nos universités vient contenir cet engouement pour notre profession, l'une des plus vieilles, et sûrement la plus originale en Amérique, au nord de la frontière du Mexique.

Car ici, il faut se rappeler qu'il y a, en gros, sur notre planète, quatre grandes familles juridiques :

– la famille *musulmane* régie en partie par le Coran;
– la famille *socialiste* où les notaires-fonctionnaires sont chargés de voir à la conformité des contrats avec la loi;
– la famille *anglo-saxonne*, qui nous entoure, et où les notaires authentiques sont absents;
– enfin, la famille des notaires de type *latin*, dont nous sommes.

L'institution notariale, avec la langue et la culture françaises sont les éléments principaux de notre société distincte. Certains, des malins, ajoutent qu'une signalisation routière déficiente est aussi un trait distinctif de notre société. Personnellement, et plus sérieusement, je suis fier de cette singularité québécoise qu'est le notariat. Il serait dommage, je crois, que le Barreau absorbe les 1 300 notaires québécois. Il n'a pas encore été démontré, à mon avis, que les services professionnels seraient de meilleure qualité, à un moindre coût.

À tous les directeurs d'études, anciens et actuels, dont notamment en notariat : M^es^ Roger Comtois, André-Marc Dauth, Yvan Desjardins, Pierre Ciotola, un merci chaleureux pour tous les efforts faits, pour le travail fourni, les responsabilités assumées.

À Madame la doyenne, mes remerciements empressés pour cette reconnaissance des services rendus par les chargés de cours. Leur apport à la qualité de l'enseignement du droit n'est pas négligeable.

Aux futurs avocats je souhaite des *heures* de brillantes plaidoiries; à mes futurs collègues, notaires, des heures remplies de fructueuses *minutes*.

Enfin, je souhaite que chacun des nouveaux diplômés ait non seulement le souci de la vérité mais aussi le don du mot propre, le goût de l'expression exacte, afin que, dans les paroles et les écrits, justice soit rendue par les uns et les autres, dans une langue précise, exacte et nuancée, toutes qualités conformes à la science juridique et propres à l'esprit français.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Prix d'excellence de la Fondation du notariat du Québec

La Fondation du notariat du Québec décerne depuis 1997 le prix d'excellence à des étudiants méritants du Programme de droit notarial. Ce prix est remis à la collation des grades de la Faculté qui se tient à chaque automne.

Ont été récipiendaires de ce prix :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1997 | Yves Guérin | 2001 | Nicolas Cataphard |
| 1998 | Caroline Marion et Josée Calvert | 2002 | Amélie Coutu et Dominique Bourgeois |
| 1999 | Marc Daignault | 2003 | Nadia Brosseau |
| 2000 | Marie-Andrée Schmidt | | |

Remise du Prix d'excellence de la Fondation du notariat, le 9 octobre 1997 : Diane Bruneau, directrice du programme de droit notarial,Yves Guérin, récipiendaire et Julien S. Mackay, président de la Fondation du notariat du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

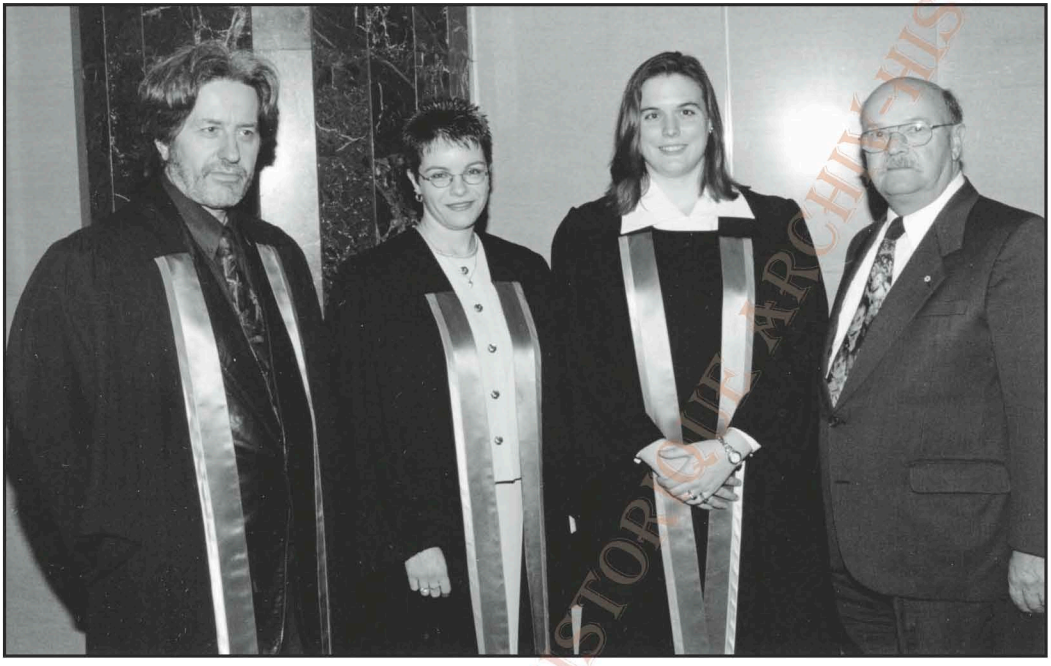

Remise du prix d'excellence de la Fondation du notariat, le 8 octobre 1998 : Denys-Claude Lamontagne, directeur du programme de droit notarial, Josée Calvert et Caroline Marion, récipiendaires et Julien S. Mackay, président de la Fondation du notariat du Québec.

Le 21 septembre 2003, Me Julien S. Mackay, en présence de madame la professeure Brigitte Lefebvre, directrice du programme de droit notarial, remet à madame Nadia Brosseau le prix d'excellence de la Fondation du notariat du Québec pour l'année 2003.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

# Lancement de la Chaire du notariat à l'Université de Montréal

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Lancement de la Chaire du notariat à l'Université de Montréal

*Le 8 octobre 2002, est inauguré le cycle des Conférences Roger-Comtois dans le cadre des activités de la Chaire du notariat de l'Université de Montréal.*

*Cette conférence inaugurale constituait alors la première activité d'envergure organisée par la Chaire du notariat fondée en 2001, grâce à un partenariat entre la Chambre des notaires du Québec et la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Son premier titulaire, le professeur Pierre Ciotola, ne sera nommé qu'au début de mars 2002.*

*La Chaire du notariat avait déjà, au 30 avril 2002, tenu une première activité qui avait pour thème « Acte notarié informatisé : quand le futur et le passé convergent vers le présent! » Les participants à cette activité étaient notamment : Françoise Mosser, conservateur général aux Archives nationales et responsable du Minutier central des notaires de Paris, Marie-Louise Queinnec, secrétaire général de l'Institut international d'histoire du notariat de Paris, Christian Dessureault, professeur agrégé au Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal et Katya Laprise, notaire et étudiante aux études supérieures (2e cycle), Faculté de droit, Université de Montréal.*

*La Chaire du notariat entend, par des activités diversifiées, accroître la visibilité du notariat au sein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et dans les diverses collectivités universitaires.*

*Me Georges Aubé, notaire, relate la tenue de la première Conférence Roger-Comtois. Ce compte rendu est tiré de l'édition du 15 novembre 2002 du journal* Entracte.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# La Chaire du notariat voit le jour à l'Université de Montréal

*Me Georges Aubé (LL.B. 1988, D.D.N. 1989)*

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le doyen Jacques Frémont a accueilli la création d'une Chaire du notariat à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en saluant la vision de la Chambre des notaires et en soulignant sa contribution financière à la réalisation de ce projet.

Dans une allocution qu'il prononçait à l'occasion des Conférences Roger-Comtois, le 8 octobre dernier, le doyen a interprété cette initiative comme un vote de confiance dans l'avenir de la profession qui bénéficiera ainsi d'une visibilité accrue au sein de la Faculté. Par sa mission, la Chaire vient bonifier la riche tradition civiliste de la Faculté et contribuera, en même temps qu'elle s'y alimentera, aux travaux des autres secteurs de recherche. Elle s'inscrit parfaitement dans le plan de développement de la Faculté, qui vise à enrichir la formation des juristes, tout en l'ouvrant sur d'autres grands systèmes juridiques et de nouveaux domaines du droit.

Le doyen Frémont a également présenté le premier titulaire de la Chaire du notariat, le professeur Pierre Ciotola, notaire et docteur en droit, qu'il a décrit comme un pilier intellectuel de la profession notariale et un universitaire remarquable. Au fil des années, le professeur Ciotola a formé une quantité impressionnante d'aspirants notaires et a contribué à la mise à jour des connaissances de ses confrères et consœurs, notamment par ses publications et ses activités de formation continue.

## La mission de la Chaire du notariat

Le président de la Chambre des notaires, Me Denis Marsolais, s'est réjoui de ce nouveau partenariat avec la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il a rappelé la mission de la Chaire du notariat : consolider et développer des activités d'enseignement et de recherche en notariat afin de soutenir le développement et le rayonnement de la profession, d'en assurer la relève et la pérennité. Chercheurs, professeurs, étudiants et notaires praticiens seront mis à contribution à l'occasion de colloques, de conférences et de publications. Le principal défi de

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHI-HISTO

la Chaire sera donc d'assurer, par les travaux réalisés sous sa gouverne, une visibilité et un rayonnement à la profession, notamment pour préparer une relève parmi les étudiants du baccalauréat en droit.

À l'occasion de la première activité publique de la Chaire du notariat, Me Denis Marsolais, président de l'Ordre, Me Jacques Frémont, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Luce Patenaude, ancienne collègue de Roger Comtois, et Pierre Ciotola, premier titulaire de la Chaire, ont rendu un vibrant hommage au notaire Comtois accompagné de son épouse Evelyn Michaud.

## Les Conférences Roger-Comtois

Les conférences organisées sous l'égide de la Chaire du notariat porteront le nom du notaire Roger Comtois, en hommage au professeur émérite et ancien doyen de la Faculté de droit. Ces conférences traiteront des divers domaines d'intérêt pour le notariat, comme institution et comme profession. Lors de la première édition de ces conférences, Jean Lambert, notaire à Montréal, a présenté sa vision de l'avenir de la profession. L'événement, qui réunissait dignitaires, professeurs de la Faculté, anciens présidents de la Chambre et de nombreux notaires et étudiants, a été un franc succès de participation. La prochaine activité de la Chaire prendra la forme d'un colloque sur la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*, qui aura lieu le 29 novembre prochain, sous la présidence de la juge Anne-Marie Trahan de la Cour supérieure du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Colloque sur la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* tenue le 29 novembre 2002 dans le cadre des activités de la Chaire du notariat

Le 29 novembre 2002, se tenait à la Faculté de droit de l'Université de Montréal le colloque portant sur la *Loi instituant l'union civile et établissasnt de nouvelles règles de filiation* sous la présidence de la juge Anne-Marie Trahan de la Cour supérieure du Québec. Ce colloque était organisé conjointement par la Chaire du notariat et la Section de droit privé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Benoît Moore, responsable de la Section de droit privé de la Faculté de droit, M^me^ la juge Anne-Marie Trahan, présidente de ce colloque et Pierre Ciotola, titulaire de la Chaire du notariat.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Jeffrey Talpis, Anne-Marie Trahan, Alain Roy et Brigitte Lefebvre. Ces conférenciers ont analysé les divers aspects de l'union civile dans le cadre d'un atelier sous la présidence de la juge Anne-Marie Trahan.

Sous la présidence de la juge Anne-Marie Trahan, le colloque réunissait plusieurs conférenciers dont Marie-France Bureau, avocate, Benoît Moore, professeur et coorganisateur du Colloque avec le professeur Pierre Ciotola, et Céline Giroux, vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# Vie universitaire 2

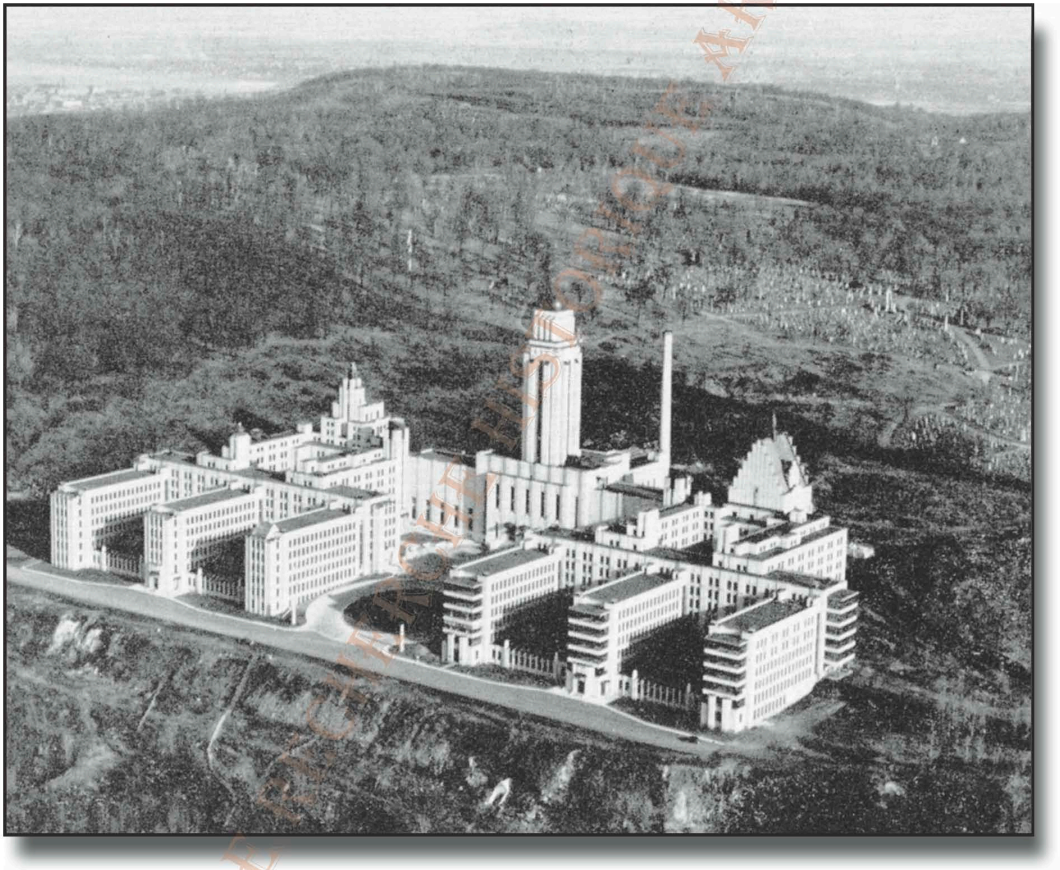

*The Encyclopedia of Canada*, vol. VI, University Associates of Canada, Toronto, 1948, page 204.

En 1942, la Faculté de droit vient occuper l'immeuble central de l'Université de Montréal situé au flanc du Mont-Royal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

# Les doyens

## 1878 - 1941

Côme-Séraphin CHERRIER
1878-1885

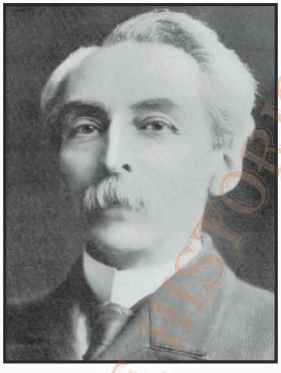

Louis-Amable JETTÉ
1890-1898

Pierre J.-O. CHAUVEAU
1885-1890

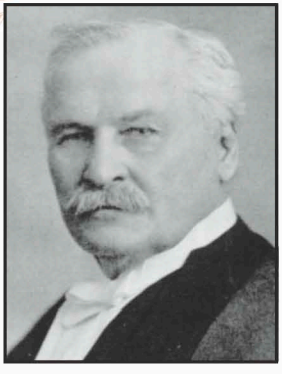

Michel MATHIEU
1898-1914

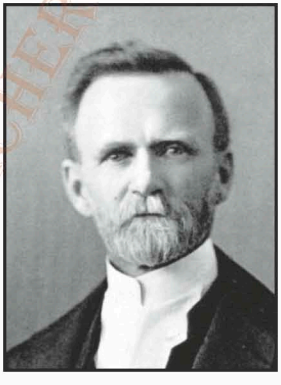

Eugène LAFONTAINE
1918-1929

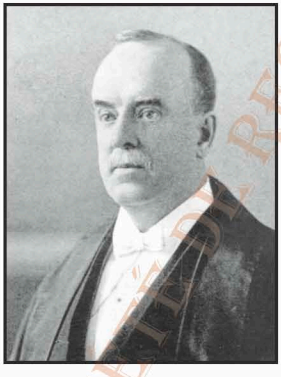

Horace ARCHAMBAULT
1915-1918

Philippe DEMERS
1929-1941

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# 1941 - 1975

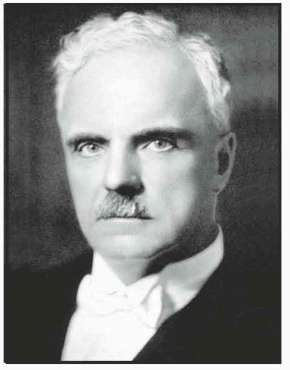

Philémon COUSINEAU
1941-1945

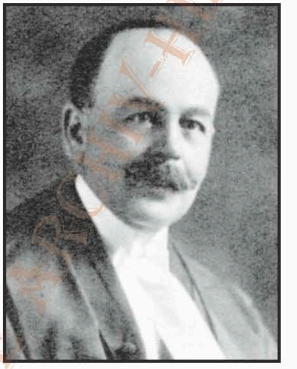

Louis-Emery BEAULIEU
1945-1955

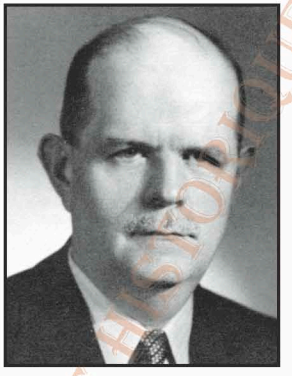

Maximilien CARON
1961-1965

Bernard BISSONNETTE
1955-1961

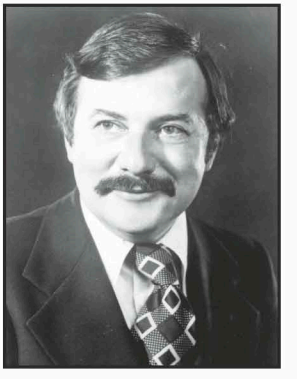

Jean-Guy CARDINAL
1965-1967

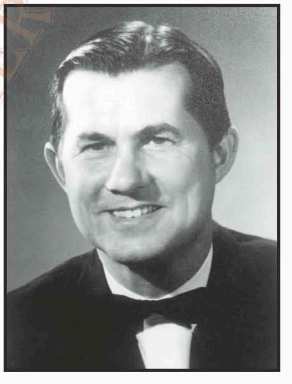

Pierre CARIGNAN
1970-1973

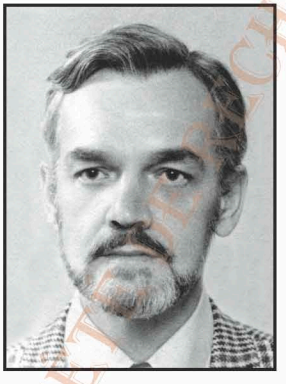

Jean BEETZ
1968-1970

Jacques BELLEMARE
1973-1975

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

# Les doyens

## 1976 - 2003

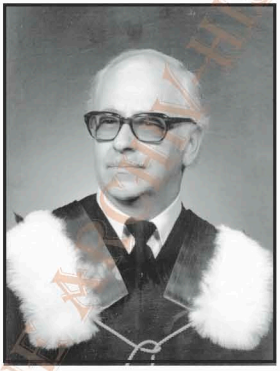

Roger COMTOIS
1976-1980

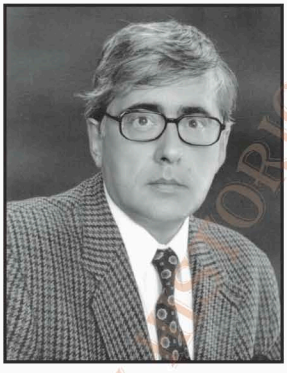

François CHEVRETTE
1984-1988

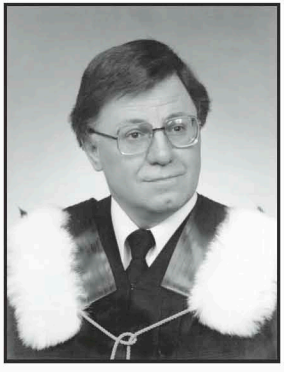

Yves OUELLETTE
1980-1984

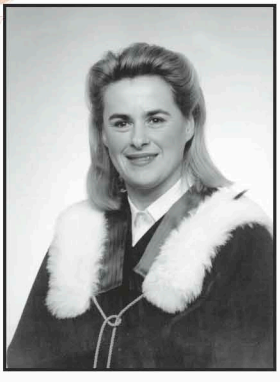

Hélène DUMONT
1988-1992

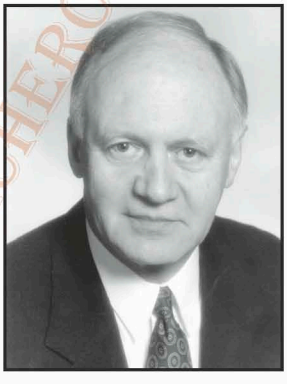

Claude FABIEN
1995-2000

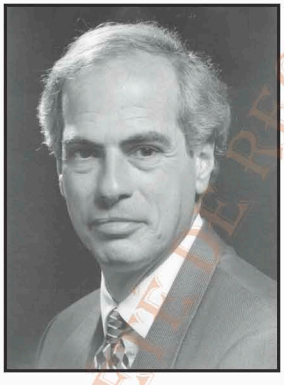

Patrick A. MOLINARI
1992-1995

Jacques FRÉMONT
depuis 2000

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTIQUE

# Le corps professoral

## en septembre 1978

Un groupe de professeurs de la Faculté.

De gauche à droite, première rangée : Diane Labrèche, Pierre Martineau, Pierre-Paul Côté, vice-doyen, Roger Comtois, doyen, Francis Rigaldies, secrétaire, Jean Pineau, directeur des études supérieures; deuxième rangée : Serge Pichette, Pierre Béliveau, Jean Hétu, Hélène Dumont, Herbert Marx, Pierre-André Côté; troisième rangée : Pierre Blache, Pierre Ciotola, Jacques Brossard, Réginald Savoie, André Morel, Guy Lord; quatrième rangée : Louise Thisdale, Ejan Mackaay, Paul Singer, Ghislain Massé, Fernand Poupart, Patrick Molinari, André Tremblay; cinquième rangée : Jean-Denis Gagnon, Yves Ouellette, Réal Forest, Claude Masse et André Poupart.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Le corps professoral

## en mai 2000

Un groupe de professeurs de la Faculté.

De gauche à droite, première rangée : Patrice Deslauriers, Guy Lefebvre, Claude Fabien, Ghislain Massé, Christianne Dubreuil;deuxième rangée : Jean-Denis Gagnon, Pierre Ciotola, Jean Hétu, Anne-Marie Boisvert, Thérèse Leroux, Denys-Claude Lamontagne, Louise Viau, Hélène Dumont, Louise Rolland, Diane Labrèche;troisième rangée : Pierre-Paul Côté, Pierre-André Côté, José Woehrling, François Chevrette, Vilaysoun Loungnarath, Marie-France Bich, Pierre Noreau, Stéphane Rousseau, Francis Rigaldies; quatrième rangée : Suzanne Lalonde, Pierre Trudel, Karim Benyekhief, Jean Leclair, Ysolde Gendreau, Ejan Mackaay, Daniel Poulin, Benoît Moore, Didier Lluelles, Hélène Trudeau; cinquième rangée : Thomas W. Copeland, Alain Roy, André Tremblay, Jacques Frémont et Adrian Popovici.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Le corps professoral

## en septembre 2003

Une partie du corps professoral 2003-2004.

De gauche à droite, première rangée : le doyen Jacques Frémont, les professeurs Thérèse Leroux, Anne-Marie Boisvert, Hélène Dumont, France Houle, Pierre Noreau (directeur du CRDP) et Bartha-Marie Knoppers; deuxième rangée : Pierre Ciotola, Claude Fabien, Louise Rolland, Ghislain Massé, Pierre André Côté et Alain Roy; troisième rangée : Brigitte Lefebvre, Yves Lauzon, Jean Hétu, Patrick A. Molinari et Michel Morin; quatrième rangée : Marie-France Bich, Stéphane Beaulac, Patrice Deslauriers, Suzanne Lalonde, Louise Viau et Vincent Gautrais; cinquième rangée : Stéphane Rousseau, Élyse Charpentier, Hélène Trudeau, Pierre Trudel et Guy Lefebvre; sixième rangée : François Chevrette, Didier Lluelles, Ejan Mackaay, Benoit Moore, Isabelle Duplessis, Adrian Popovici, Jean Leclair et Ysolde Gendreau.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAISTO

# Liste des chargés de cours
## (1953 - 2003)

ALLARD, Serge
AUBÉ, Georges
AUDET, Jean-Marc
AUGER, Rachel
BACHAND, André
BARABÉ, Hélène
BEAUDOIN, Luc
BEAUDOIN, Pierre
BEAULIEU, Robert
BEAUREGARD, Claude
BÉLANGER, Gaston
BÉLANGER, Marcel
BELZILE, Yves
BERTHOLD, Sylvie
BERTRAND, Gilles
BERTRAND, Robert
BLAIN, Jean-Guy
BOHÉMIER, Albert
BONIN, Jean-Paul
BOUCHARD, Louise
BOUCHER, Anne-Marie
BRUNELLE, Stéphane
CARDINAL, Marc
CARON, Pierre
CHAGNON, Richard
CHAREST, Laurence
CHOLETTE, Mireille
CLOUTIER, Johanne
CODEBECQ, Charles
CÔTÉ, Marcel
COUPAL, Isidore
COURTOIS, Arthur
CRÊTE, Jean-Yves
CYR, Laurent-Guy
CYR, Louise
DAIGNEAULT, Marc
DAUPHIN, Simon
DAUTH, André-Marc
DÉCARY, Laurent
DE KINDER, Viviane
DE KOVACHICH, Hélène
DELISLE, Ruth
DEL VECHHIO-GLADU, Micheline
DELORME, Francine
DEMERS, Yves
DERIDA, Roger
DESMARAIS, André
DESMARAIS, Judith
DESROSIERS, Martine
DIONNE, André
DORAIS, Jacques
DRAPEAU, Claude
DUCHAINE, Pierre
DUCHARME, Sophie
DUCLOS, Dominique
DUGAS, Jean-François
DUGAS, Lucien
DUTRISAC, Jean-Paul
ESPOSITO, Marisa
ÉTHIER, Adélard
ÉTHIER, Joseph-Alfred
FAVRE, Georges
FECTEAU, Isabelle
FORGET, André
FORTIN, Jean-Yves
FORTIN-CARON, Denyse
FOUCAULT, Danielle
FRENETTE, François
GAGNON, Jacques
GAGNON, Jean-Denis
GÉLINAS, Charles
GENEST, Guy

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

GIRARD, Guy
GIRARD, Roger
GOSSET, Robert P.
GOULET, Guylaine
GOULET, Jean
GOUR, Pierre
GRONDIN, Suzanne
GROULX, Yvon
GUAY, Gérard
HAECK, Louis
HOTTE, Suzanne
JEANNOTTE, Louis
JOHNSON, Daniel
JOLICOEUR, Louise
JULIEN, Philippe
KEMP, Pierre
KIMMEL, Earl A.
LABERGE, Danièle
LABONTÉ, André
LAFORTUNE, Daniel
LAMARCHE, Lambert
LAMBERT, Pierre
LAMONTAGNE, Marc-André
LANDREVILLE, Gilles
LANOIX, Maurice
LAPOINTE, Pierre
LEBREUX, François
LEFEBVRE, Brigitte
LEGENDRE, Doris
LEMAY, Henri-Paul
LEROUX, Marc
LESSARD, Pierre
L'HEUREUX, Alphonse
LINDSAY, Jean
LORANGE, Sylvie
LORD, Danielle
LORTIE, Jean-Pierre
MACKAY, Julien S.
MARCOTTE, Jean-Claude
MARION, Caroline
MARQUIS, Lucie
MARSOLAIS, Monique
MARTEL, Nadia
MARTINEAU, Jean
MATHIEU, Paul-André
MATTE, Hervé
MESSIER, Henri
MILETTE, Roland
MORRISSETTE, André
NOËL, Aurélien
PAULET, Arthur
PAUL-HUS, Isabelle
PELLETIER, Denys
PHARAND, Pierre
PLAMONDON, Luc
POIRIER, Paul
PRÉVOST, Yves
PRIMEAU, Raymond
PROULX, Jean
PRUD'HOMME, Éric
RAINVILLE, François
RHÉAUME, Maxime B.
RIVET, Guy
ROCH, Claude
ROCHER, Guy
ROY, Maurice
SÉGUIN, Henri
SENAY, Alphonse
STE-MARIE, Jean
SYLVESTRE, Louis-V.
TERRAULT, Albert
TÉTREAULT, Jean-Marie
TREMBLAY, François
TURCOT, Michel
TURGEON, François
VAILLANCOURT, Roland
VERDON, Danielle
VÉZINA, Daniel
WAYLAND, Charles

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTIQUE

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVE-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARTHUR-SAUVÉ

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

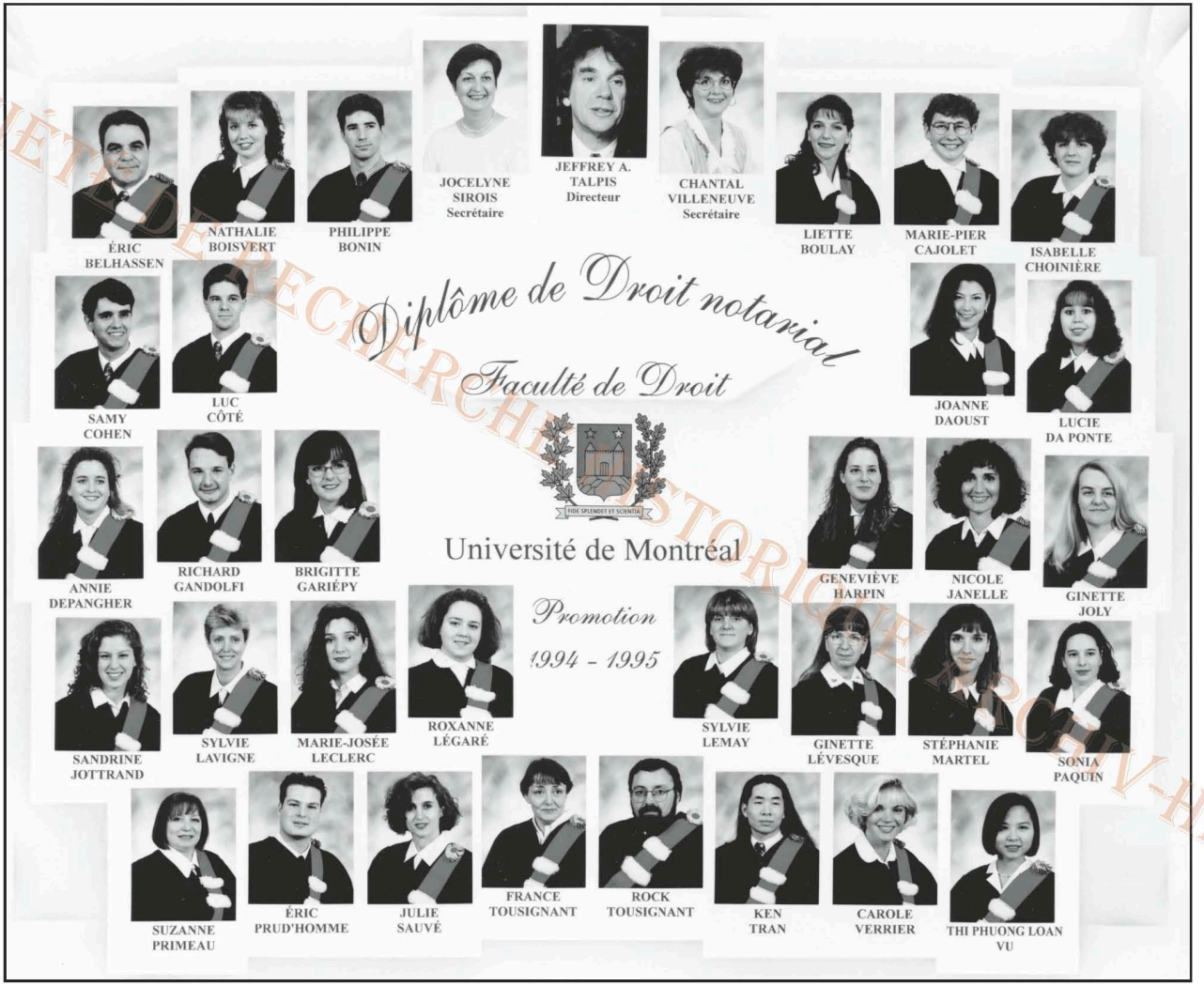


SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

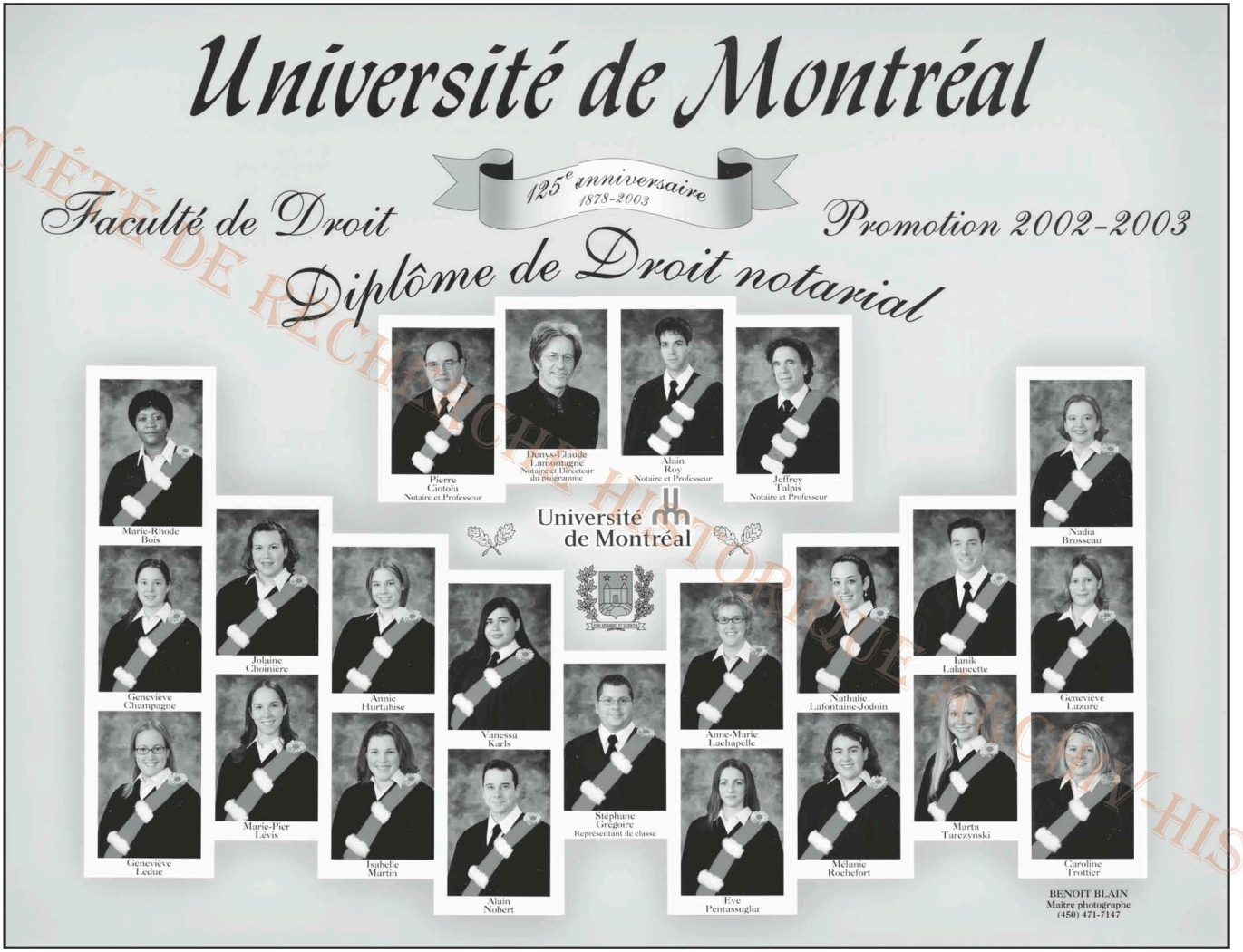


SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

# Les diplômés de droit notarial
# (1972 - 2003)

## 1972

Archambault, Gisèle
Barrette, Michel
Béland, Charles
Bélanger, Pierre
Benoit, Pierre
Boileau, André
Brossard, Alain
Campbell, Normand
Cardin, Jean-Robert
Cataphard, Yvon
Champagne, Claude
Chapleau, Jacques
Chartrand, Pierre
Desjardins, André
Doiron-Chagnon, Denise
Duguay, Roger
Durand, Gilles
Éthier, Giliane
Gélinas, Normand
Gougeon, Gilles
Grondin, Simon
Jodoin, Michel
Laberge, Gilles
Lamarre, Clément
Laurier, Claude
Mercier, Jean
Morgan, Louis
Parent, Michel
Piette, Maurice
Poirier, Gilles
Pryszlak, Igor
Racicot, Jean-Luc
Raymond, Maurice
Robert, Michel
Rondeau, André
Roy, Gilles
Trudeau, Michel
Trudel, Richard
Venne, Pierre

## 1973

Amyot, Madeleine
Antonelli, Claudio
Archambault, Robert
Bail, Raymond
Bertrand, Jean-Pierre
Bisante, Charles
Brisebois, Alain
Corbo, Bernardino
Crête, François
De Longchamp, François
Delorme, Lorraine
Dufresne, Michel
Duval, François
Filion, Pierre
fontaine, Joanne
Foucher, Jacques
Gagné, Marielle
Huard, André
Labelle, Jacqueline
Cloutier-Laporte, Ginette
Larivière, François
Larivière, Hugues
Lavoie, Réal
Lefebvre, Robin
Lortie, Louise
Paré, Jean
Pelletier, Yvan
Pépin, Yves
Poirier, Jean
Saint-Amant, Hermann
Turner, Michael
Valois, Gaétane

## 1974

Aspri, Angelo
Beauregard, Pierre-Jean
Bédard, Conrad
Bertrand, Claude
Bigras, André
Boisvert, Aurélien
Boyer, André
Brunet, Robert
Cabana-Théberge, Lucie
Chamberland, Claude
Charette, Jules
Cossette, Alain
Dagenais, Édouard
De Bénédictis, Giovanni
Desmarais, Guy
Dupont, Pierre
Filiatrault, Marc
Fontaine, Louis
Frenette, Marie
Gagnon, André
Gagnon, Pierre
Gagnon, Robert
Graton, Gilles
Gravel, Jean-G.
Grondin, Guy
Haeck, Louis
Hamelin-Hankins, Marguerite
Hardy, Paul

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Jasmin-Aubin, Francine
Labrosse, Jacques
Lamarre, Suzanne
Landes-bail, Francine
Landry, Jean-Yves
Langevin, Yvon
Langlois, Madeleine
Lapierre, Francine
Lassonde, André
Lavigne, Robert
L'écuyer, Mario
Légaré, Michel
Léonard, Michel
Lesage, André
Lessard, Pierre
Malo, Michel
Marien, Andrée
Messier, Jean
Nadeau, Gilles
Noël, Jean-Pierre
Normand, Michel
Patry, Alain
Périgny, Jacques
Perron, Claude
Potvin, Jeannine
Potvin-Plamondon, Suzanne
Rabeau, Louis
Rock, Claude
Sylvestre, Christiane
Taillefer, Jean-François
Théoret, Jean-Marc
Therrien, René
Vanier, Pierre
Vézina, Richard

## 1975

Aubry, Jean-Pierre
Baudry, Daniel
Beaudoin, Élizabeth
Bélanger, Huguette
Bélanger, Serge
Boisvert, Claude
Boisvert, Jean
Bouchard, Guy
Bourque, Louis
Brazeau, Micheline
Cardinal, Paul
Cardinal, Raymond Paul
Chapleau, André
Charest, François
Claveau, Michel
Cloutier-Boucher, Johanne
Cournoyer, Denis
Daneault, Michel
Denicourt, Francine
Deraiche, Richard
Desjardins, Claude
Favre, Georges
Forget, François
Gilbert, Bernard
Gourgeon, Marcel
Greenberg, Leslie
Grenache, Maurice
Julien, Michelle
Labrosse, Michel
Lacerte, Gilles
Lachapelle, Ronald
Lacroix, Daniel
Lamarche, Manon
Lambert, Ginette
Lamontagne, Marc-André
Lamprom, Danielle
Labrocque, Jean-Claude
Larose, Claudette
Laurent, Claude
Lavallée, Michel
Lefrançois, Marie
Lord, Françoise
Lussier, André
Mackay, Paul R.
Marchand, Mario
Martin, Diane
Martine, Mario
Mathieu, Denis
Méthot, Jacques
Paquette, Raymond
Pelletier, Michel
Poirier, Louise
Pratt, Joanne
Richard, Daniel
Riel, Claude
Robert, Normand
Rodriguez, Vittorio
Silicani, Joseph
St-Amand, Raymond
Théorêt, Ghislaine
Tremblay, Murielle

## 1976

Aspri, Robert
Bacon, François
Beauchamp, Carole (Gauthier)
Beauchamp, Diane
Bélanger, Aline
Bélanger, Dominique
Bélanger, Michel
Bertrand, Marie
Bisson, Pierre
Brosseau, Georges A.
Cadieux, Serge
Cardin, Michel
Carmel, Gilles
Charlebois, André
Charron, Pierre
Chartier, Huguette
Cléroux, Jean
Dagenais, Lise
Delorme, Monique
Desjardins, Pierre
Dorais, Jacques
Dorais, Marie-Andrée
Doucet, Richard
Dufresne, André
Dumais, Louise

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Dumas, François
Dupéré, Réal
Farley, Robert
Ferron, Daniel
Gagnon, Luc
Gauthier, Diane
Girard, Céline
Grand Bois, Line
Harvey, Gilles
Khouzam, Nabih
Laliberté, Michel
Langlois, Ginette
Larivière, Serge
Lavery, José
Lebeuf, Christiane
Leblanc, Serge
Lefebvre, Edgar
Lemyre, Henri
Lépine, Danielle
Leroux, Michel
Lévesque, Jean-Marc
Longtin, Jean-François
Mailloux, Louise
Marsolais, Monique (Vincent)
Mercier, Guy
Meunier, Francine
Morin, Lise (Cuerrier)
Ouellet, Marlène
Peternell, Robert
Piché, Yves
Prince, Richard
Provost, Diane (Décary)
Renaud, Gilles
Rodrigue, Marc
Rousseau, Maurice
Saint-Pierre, Daniel
Sansoucy, Yves
Séguin, Francine (Carrier)
Simard, Estelle (Pichette)
Taylor, Carole
Turgeon, Michel
Turner, Richard
Vaillancourt, Carole
Vanier, Luc
Vézina, Daniel
Villeneuve, Suzanne
Vinet, Michel

## 1977

Barbe, Pierre
Barron, François
Bissonnette-Lanthier, Louise
Blanchard-Rochon, Danielle
Bouclin-Sabourin, Joanne
Bourgouin, Pierre
Caron, Gilles
Chagnon, Gérard
Chalut, Micheline
Côté, Jean-Marie
Daoust, Suzanne
De Guire, Renée
Domingue, Raynold
Drapeau, Claude
Ducharme, Claude
Duplessis, Aline
Faribault, Jacques
Gervais, Daniel
Guertin, Mario
Huot, Richard
Jacob, Madeleine
Jolicoeur, Louise
Lafrance, Robert
Laliberté, Clément
Laliberté-Bouchard, Marise
Laniel, Robert
Lapointe, Denis
Larivée, Yves
Lavallée-Lequin, Carmelle
Léveillé, Sylvie
Litvack, Irwin
Marquis-Bouchard, Lucie
Martel, Marc
Massie-Gauthier, Linda
Mayer, Pierre
Mondor, Claude
Noiseux, Pierre
Pilon, Bernard
Pronovost, Yoland
Proulx, Jean
Roy, Maurice
Saint-Georges, Suzie
Stefanik, Vlasta
Sylvestre, Claude
Tremblay, Claudine
Trudel, Bernard
Vaillancourt, Roger

## 1978

Bergeron, Jean-Guy
Bouchard, Louise
Brossard, Jean J.
Cardinal, Pierre
Caron, Pierre
Coutu, Pierre
De Guire, Jean
Delorme, Francine
Désilets, Guy
Désilets, Pierre
Dionne, Jacques
Dragan-Sidorenko, Lydia
Drapeau-Beaudoin, Hélène
Ducharme, Bertrand
Farley, Maria
Froment, Christine
Gaston, France
Guillet, Réal
Larocque, Yves
Larosée, Yoland
Lavigne, Serge
Lavigueur, Lyne
Lazure, Paul-André
Leclerc-Goyer, Danielle

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-CAUCHON

Lord, Lucie D.
Malo, Jean-François
Monette-Lefebvre, Claudine
Morin-Grou, Ginette
Paquet-Guyot, Ghislain
Paul-Hus, Isabelle
Pocauskas, Ruta
Pomerleau, Suzanne
Quesnel, Lucie
Raymond, Marie-Claude
Rivet, Benoit
Rouleau-D'Aoust, Gisèle
Roy, Jean-Luc
Sabourin, Yves
Savaria, Mario
Sénécal, Robert
Théoret, Daniel
Thiffault-Brosseau, Lola
Touchette, Manon
Trempe, Jocelyne
Trudeau, Monique
Vallée, André
Vanier, Robert

## 1979

Archambault, Denise
Aubertin, Michel
Baillargeon, Michèle
Bastien, José
Beaulieu, Céline
Beaulieu, Henri-Claude
Beauchamp, Sylvie
Bechara, Charles
Bellemare, Danielle
Bélanger, Normand
Bibeau, Michel
Blain, Johanne
Bouchard, Daniel
Brisson, Louise
Brossoit, Robert
Castonguay, Alain
Casoria, Véronique
Chapleau, Hélène
Chartrand, Johanne
Corbeil, Monique
Cyr, Louise
Denis, Christiane
Desjardins, Camille
Desharnais, Lise
Descôteaux, Pierre
Fafard, Danielle
Ferland, Gabriel
Fortier, Lise
Girard, Ginette
Goyette, Hélène
Hébert, Guy
Houde, Lucie
Hudon, Micheline
Huneault, Louise
Jeannotte, Louis
Jodoin, André
Laliberté, Bernard
Laperrière, Louis
La Rue, Richard
Lefebvre, Jean-Guy
Lemaire, Violaine
Magny, Yvan
Major, Lise
Marcil, Line
Martineau, Jean
Martineau, Paul
Mayer, Nicole
Mc Auley, Michael
Moreau, Jean
Morier, Vincent
Noël, Ginette
Prévost, Yves
Reid, Jean-Paul
Riopel, Michel
Rocheleau, Alain
Sauvé, France
Sénécal, Françoise
Ste-Marie, Jean
Trépanier, Guylaine
Turcot, Michel
Vézina, Suzanne

## 1980

Allard, Ginette
Aubry, Michel
Bertrand, Danielle
Besner, Marie
Boulay, Françoise
Bourget, Guy
Boucher, Sylvain
Brisebois, André
Carignan, Odette
Dagenais, Michel
D'Amours, Hélène
Dauphin, Simon
Denis, Dominique
Desjardins, Chantal
Deschamps, Louise
Désilets, Serge
Diamond, Jean-Guy
Doyer, Francine
Ducharme, Johane
Dugas, Jean-François
Dugas, Yves
Dupuy, Pierre
Forget, André
Forté, Michèle
Gagnon, Anne-Marie
Galarneau, Alain
Gareau, Daniel
Gingras, Pierre
Girard, Pierre
Goulet, Guylaine
Guimond, Jean-Yves
Labelle, André
Labelle, Ginette
Laframboise, Mario
Lamarre, André
Lamoureux, Pierre
Laurin, François
Lavallée, Lise

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Leblanc, France
Leboeuf, Louise
Lefebvre, Christine
Léveillé, Serge
Lorange, Sylvie
Lupien, Richard
Maheu, Richard
Massicotte, Louis
Mongeau, Jean
Ouaknine, Daniel
Ouellette, Jean Norbert
Péladeau, Pierre
Perreault, René-Michel
Séguin, Louis
Sénécal, Suzie
Siag, Albert
Soucy, Martine
Sporns, Norbert
Tessier, Louise
Tétrault, Michel
Tiseo, Raymond Erasmo
Tremblay, Renée-Claude
Verdon, Danielle
Viglione, Mario
Vincent, Louise

## 1981

Archambault, Claude
Baril, François
Beaudry, Hélène
Beauchemin, Lucie
Bédard, France
Benny, Claude
Bérubé, Jean-Noël
Berwald, Sylvie
Binette, Michel
Boucher, Lise
Brien, Claude
Brunet, Carol
Caissy, Rachel
Carpentier, Sylvain
Cayer, Lucie
Charlebois, France
Charpentier, Marise
Chaurette, Anne
Cimon, Gail
Côté, Benoit
Couet, Danielle
Couillard, Robert
Couture, Rachel
Dansereau, Gilles
Daoust, Jacques
De Haerne, Alain
Deland, Danielle
Deslongchamps, Danielle
Desharnais, Jean
Desforges, Susie
Dias, Édouard
Drolet, Danielle
Dubé, Denyse
Dumais, Danielle
Dupuis, Benoit
Dupont, Denise
Dutrisac, Jean-Paul
Ferrari,Véronique
Fortin, André
Forget, Pierre-Benoit
Friard, Marie-France
Gendron, Marie-Claude
Germain, France
Girard, Pierre
Giroux, Robin
Glen, José
Gowett, Larry
Gravel, Hubert
Hébert, Serge
Kemp, Pierre
Lacerte, Claudelle
Lacoste, Normand
Lacoste, Pierre
Lajeunesse, Bryan
Lapointe, Jean-François
Lapointe, Luc
Laporte, Marc
Lapierre, Réjeanne
Lauzon, France
Lavallée, Lorraine
Leroux, Danièle
Lupien, Michel
Magnan, Serge
Martin, Line
Masson, Johanne
Massé, Louise-Ann
Massé, Mario
Ménard, Louise
Méthot, Isabelle
Michaud, Céline
Millet, Claude
Milot, Hélène
Patenaude, Denis
Pilon, Dolorès
Pouliot, Claire
Quessy, Pierre
Rajotte, Jean
Raymond, Christiane
Rhéaume, Esther
Rivest, Luc
Roy, Richard
Sauvé, Nicole
Sénécal, Chantal
Tousignant, Johanne
Tremblay, Georges
Trempe, Raymond
Turcotte, Sylvie
Valiquette, Jean
Vigliotti, Luciano

## 1982

Aubin, Pierre
Bazinet, Pierre-Louis
Beaudoin, Lisette
Belle-Isle, Hélène
Bernard, Gilles
Briand, Manon
Brunet, Francine
Brunet, Pierre
Cado, Christine

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-CAUX

Cardinal, André
Chauret, Claude
Champagne, Daniel
Côté, Dominique
Cyr, Laurent-Guy
David, Maxime
Dion, Richard
Drapeau, Christian
Ducharme, Allen
Dumont, Gabriel
Fontaine, Claude
Forté, Jean
Gagnier, Philippe
Gélinas, Chantal
Giguère, Louise
Gosset, Robert P.
Goyette, Jacques
Guérin, Geneviève
Guy, Bernard
Hains, Normand
Hamelin, Richard
Lafleur, Danielle
Lalonde, Carmen
Landau, Bernard
Langlois, Jocelyn
Lapointe, Monique
Laporte, Pierre
Larrivée, Joanne
Latour, Jacques
Lavallée, Claudette
Lavoie, Martial
Lavigne, Michelle
Leblanc, Marc
Leclerc, Normand
Legendre, Doris
Léger, Nathalie
Le May, Danielle
Locas, Marie-Claude
Lozeau, Jocelyn
Lussier, Joanne
Madigan, Angela
Mailloux, Marlène
Martin, Christian
Martineau, Luce-Andrée
Mathieu, Jean
Meilleur, Carole
Ménard, Yves-Christian
Mondou, Jacques
Morin, Pierrette
Perreault, Josée
Picard, Alain
Pogany, Zsolt
Pothier, Jean-François
Proulx, André
Ricard, Carole
Rousseau, Diane
Royer, Christian
Roy, Pauline
Sarrazin, Myriam
Savard, Luc
Sirois, Louis
Sorbo, Luigi
Tétreault, Gilles
Trentadue, Nicola
Turgeon, François
Vaillancourt, Nicole
Vallée, Michèle
Venditti, Anna D.
Zaccardelli, Pierre

## 1983

Arsenault, Normand
Bernard, Lyna
Bissonnette, Gaétan
Bissonnet, Nicole
Boileau, André
Brais, Martine
Brosseau, Jacques
Brûlé, Marc
Caplette, Brigitte
Cayouette, Johanne
Céré, Déborah
Charbonneau, Caroline
Chastenay, Denise
Choquette, Michel
Choma, Peter
Chrétien, Jocelyne
Cormier, Jean-Pierre
Daigneault, Marie
Daigneault, Pierre
Decobellis, Giuseppe
Delisle, Ruth
Denis, Jacinthe
Desmarais, Nathalie
Dionne, Suzanne
Dolan, David
Dumont, Mireille
Duquette, Andréa
Duquette, Pierre
Émond, Jean-Claude
Felx, Richard
Gans, Brian
Gaskin, Samuel
Gauthier, Caroline
Gauthier, Julie
Gourre, Serge
Goyette, Hélène
Gravel, Claude
Gravel, Patrice
Grou, Francine
Hartenberg, Kurt
Hay-Ellis, Edgar
Hynes, Lucie
Janelle, Marie-Sylvie
Labrèche, Michel
Labelle, Pierre-Bernard
Lachance, Michel
Lafontaine, Roch
Lamarre, Linda
Laroche, Guylaine
Lavigne, Diane
Lavigne, Sylvie
Lavoie, Pierre
Leblanc, Diane
Lessard, Denis
Maroulis, Pauline Efthali
Mazzanti, Perry
Morissette, Pierre

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Normandin, Annick
Ouellet, Daniel
Pagé, Alain
Payment, Pierre
Pelletier, Véronique
Perreault, Alain
Piché, Colette
Pinsonneault, Marie
Plante, Nathalie
Routhier, Marie-Andrée
Salvas, Bertrand
Samson, Claude
Savard, Lyne
Sequeira, Jocelyne
Sigouin, Raymond
Sole, Vivien
Stachtchenko, Chantal
St-Pierre, Ruth
Synnett, Denis
Théoret, Marc-André
Toutant, Denis
Trempe, Anne-Marie
Tremblay, Daniel
Vaillancourt, Michel
Vallières, Maryse

## 1984

Allard, Pascale
Allard, Sylvie
Archambault, Louise
Ayotte, Johanne
Baillargeon, Nathalie
Beaudry, Michael
Beaudoin, Yves
Belzil, Josée
Bernardo, Lucien
Blais, Robert
Bruneau, Diane
Carrier, Marie
Charbonneau, Pierre
Cherrier, Paul
Clavel, Renée
Cloutier, Dominique
Côté, Pierre-Paul
Coupal, Omer Junior
Crevier, Chantal
Demontigny, Daniel
Deraspe, Lucien
Desjardins, Jean-Camille
Desrochers, Sylvie
Fontaine, Guy
Fortin, Marie-Paule
Galipeau, Michel
Gélinas, Francine
Gohier, Jean-Marc
Hamel, Louise
Hébert, Monique
Hétu, Michelle
Jodoin, Linda
Lagacé, Roger
Larose, Stéphane
Lebreux, François
Leroux, Marie-Claude
Luc, Jean-Charles
Marcil, André
Michaud, Manon
Morrier, Sylviane
Nadeau, Francine
Ouimet, Johanne
Pagé, Nicole
Parent, Carole
Parent, Céline
Paradis, Jean
Parent, Louise
Pazusis, Danielle
Petit, Madeleine
Pratte, Johanne
Pratte, Pierre
Provost, Lyne
Queyrel, Michel
Racicot, Gilles
René de Cotret, Maurice
Richard, Jean-Guy
Roumeliotis, Georgia
Sage, Chantale
St-Aubin, Danielle
Taschereau, Jean-François
Tellier, François
Themens, Manon
Trahan, Céline
Tremblay, Sylvie
Trudel, Louise
Vincent, Louis
Wohl, Aron

## 1985

Aumais, Marie-Josée
Bédard, Gérald
Bertrand, Diane
Bourdeau, Lise
Chatel, Anne-Marie
Clermont, André
Daunais, Francine
Desrosiers, Martine
Desy, Nicole
Donatelli, Elisa
Esposito, Robert
Gagnon, Esther
Galipeau, Ginette
Garand, Luce
Guilbault, Martine
Hamelin, Anne
Hébert, Manon
Jacob, Michel
Joly, Danielle
Juteau, Francine
Kennedy, Ann
Lafontaine, Luce
Lajeunesse, Patricia
Lambert, Pierre
Landry, Daniel
Langevin, Jean
Lancup, Suzanne
Larocque, Sylvain
Latour, Gilles
Laveau, Denis
Leblanc, Véronique

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Leduc, Michel
Lefebvre, Brigitte
Lefaivre, Martine
Légaré, Robert
Létourneau, Danielle
Lortie, Madeleine
Messore, Anna
Mironchuck, Manon
Nadeau, Carole
Neault, Nicole
Neiderer, Natalie
Nikidis, Terry
Pager, Francine
Paiement, Pauline
Paquette, Jacques
Paré, Daniel
Pinna, Ottavio
Potvin, Claude
Poupard, Marie-Andrée
Raiche, Johanne
Rousseau, Andrée
Sauvageau, Élise
Viau, Johanne
Vincent, Patrick
White, Marie
Zicherman, Doris

## 1986

Arial, Martine
Audette, Monique
Beauchamp, Guylaine
Béland, Robert Jr
Berlatie, Sonia
Bessette, Mireille
Bibeau, Stéphane
Blain, Jean Marc
Bourdon, Alain
Bouchard, Chantale
Bourduas, Françoise
Bounadère, Johanne
Bougie, Marielle
Brouillette, Carmen
Cadotte, Pierre
Cavaleri, Francesco
Clouatre, Lise
Corriveau, Manon
Coupal, Francine
Delignou, Bettina
Desjardins, Marie-Josée
Duclos, Dominique
Dumesnil, Martin
Émard, Yves
Esposito, Marisa
Forget, Carole
Fortin, Philippe
Frazer, Linda Anne
Frappier, Stéphane
Fréchette, Marie-Christine
Gagnon, Claude
Garcia Y Mayo, Blanca
Gauthier, Louise
Gélinas, Martin-Paul
Gervais, Martine
Girouard, Daniel
Goulet, Suzanne
Grou, Dominique
Hétu, Robert
Hurtubise, Chantal
Jetté, Dominique
Jones, Anne
Kaesch, Christine
Laberge, Louise-Marie
Lacasse, Jean-Yves
Lamoureux, Alain
Landry, Serge
Larivière, France
Laramée, Lucette
Lavallée, Sylvie
Leblanc, Diane
Leblanc, Luce
Lepage, Lucie
Lévesque, Brigitte
Lizotte, Monique
Marcoux, Catherine
Maurice, Lynda
Ménard, Ghislaine
Molinaro, Giuseppe
Morin, Daniel
Nadon, Arlette
Ouimet, Louise
Parent, Jean-François
Pépin, Louise
Polyzos, Nicholas
Prieur, Jean-Marc
Rouleau, Nicole
Rousseau, Nancy
Sauvé, Esther
Savoie, Mario
Schiavon, Patrice
Simard, Marie-Andrée
Soucis, Marie-Andrée
Trépanier, André
Trudeau, Richard,
Vaillancourt, Denis
Viens, Jacques

## 1987

Beaulieu, Denis
Beaudry, Jocelyne
Beauséjour, Michèle
Beaudoin, Yves
Bélanger, Alain
Bergeron, Diane
Bisaillon, Daniel
Blais, Andrée
Blackwood, Robert
Bonneau, Chantale
Bournival, Diane
Bouchard, Josée
Boucher, Linda
Bourgeois, Nadine
Carrère, Marie-France
Carluccio, Teresa
Champoux, Marie
Clavette, Manon
Collins, Steve

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Courtemanche, Denise
Décary, Lucie
Deschênes, Josée
Dionne, Nathalie
Dumais, Claude
Dumont, Louis
Duplantie, Joanne
Duquet, Charlotte
Durocher, Serge
Felteau, Sylvie
Fiset, Michelle
Fontaine, Martin
Fortin, Josée
Gagnon, Nathalie
Gélinas, Carole
Gervais, Martin
Giard, Christian
Goneau, Suzanne
Hotte, Suzanne
Huet, France
Jamieson, Monique
Jolly, Jean-Luc
Laforest, Nathalie
Lajoie, Sylvie
Lamy, Hélène
Lamarre, Magdeleine
Lassonde, Joselle
Lavallée, Gilles
Lecompte, Christiane
Leclair, Sylvie
Lemieux, Lise
Léonard, Kevin
Martin, Francine
Marcoglièse, Johnny
Méthot, Marie-Josée
Mondor, Céline
Pépin, Annie
Piérard, Maryse
Potier, Danielle
Poulin, Nicole
Provost, Nathalie
Prud'Homme, Josée
Racette, Claire
Raymond, Claude
Raymond, Guy
Riga, Renzo
Robidas, Sylvie
Rousseau, Ginette
Sauvé, Marc
Savard, Lyne
Séguin, Anne-Marie
Sperano, Diane
St-Georges, Louis
St-Pierre, Mireille
Taschereau, Diane
Thibal, Jean-Pierre
Truchon, Gérard
Tutino, Joseph
Wistaff, Monique
Woodford, Kelly Anne
Zambardi, Domenico

## 1988

Allain, Patricia
Archambault, Martin
Baril, France
Beausoleil, Danielle
Beaudoin, Marie Christine
Beausoleil, Mireille
Bédard, Ginette
Benoit, Fabienne
Bergeron, Josée
Bibeau, François
Bibeau, Sophie
Blondin, Danielle
Blouin, Sarto
Boily, Yvon
Boucher, Gustave
Bourassa, Sylvie
Bourdon, Sylvie
Brisson, Chantal
Brunelle, Stéphane
Burrogano, Bruno
Cadieux, Ninon
Charest, Pauline
Clément, Chantal
Cossette, Jacques
Côté, Chantale
Courtois, Daniel
Coulombe, Jean-François
Coulombe, Robert
Cros, Philippe
D'Aragon, Line
Desrochers, Céline
Desroches, Johanne
Ducharme, Sophie
Dumouchel, Evelyne
Duquette, Denise
Foucault, Danielle
Friedman, Philip
Gagnon, Ginette
Gamelin, Josée
Garneau, Isabelle
Gascon, Marielle
Gaulin, Benoit
Gilbert, Cindy
Gobeille, Alain
Gougeon, Anne-Marie
Gueymard, Isabelle
Henry, Francine
Hotte, Hélène
Joubert, Chantal
Lafrance, André
Laurencelle, Ginette
Lavallée, Christiane
Leblanc, Pierre
L'Écuyer, Yolande
Legault, Martin
Legault, Pierre
Lemay, Michel
Leprevot, Catherine
Leroux, Isabelle
Lévesque, Christine
L'Heureux, Christine
Maiorino, Biagio
Marineau, Jocelyn
Merling, Barbara Jane
Mercure, Judith

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-CAUCHON

Monty, André
Montpetit, Ghislaine
Moreau, Michel
Nadeau, Lucie
Nault, Richard
Normandin, Benoit
Pelletier, Rachel
Pépin, Manon
Pilon, Daniel
Pineault, Liette
Plante, Marie Danielle
Prattas, Helen
Richard, Stéphane
Rivard, Michel
Robitaille, Chantal
Robitaille, Danielle
Robertson, Jean
Rouleau, André
Samson, Nathalie
Simard, Joanne
Smith, Louise
St-Jean, Lise
St-jean, Louise-Marie
Teesdale, Erika
Téroux, Valérie Reine
Tremblay, Mario
Tudel, Philippe
Vieira, Arlindo

## 1989

Altro, David A.
Aubé, Georges
Baillie, Éric
Barabé, Yvan
Beauparlant, France
Beaulieu, Sylvie
Bélanger, Dominique
Bélanger, Nathalie
Bérubé, Nicole
Blais, Guylaine
Boisvert, Louise
Boulanger, Julie
Bouchard, Perle
Brault, Francine
Cayer, Chantale
Chaloux, Claudine
Cholette, Mireille
Choquet, Nicole
Côté, Sylvie
Daoust, Nathalie
Darha, Maria
Delagrave, Louise
Deschênes, Josée
Dinello, Jimmy
Drapeau, Bernard
Dumais, Céline
Éthier, Adélard
Éthier, Suzie
Fleury, Francine
Fortin, Manon
Friard, Ariane
Gélinas, Guy
Germain, Paul
Girouard, Sylvie
Goulet, Dominique
Grilli, Cristina
Guillemette, Anne
Himbeault, Louise
Jeansonne, Carole
Labrecque, Cécile
Lafleur, Guylaine
Lanthier, Marie
Larin, Céline
Larin, Simon
Larivière, Joanne
Latulippe, Johanne
Ledoux, Johanne
Lemoine, France
Leroux, Charles
Lévesque, Lise
Lewis, Danielle
Longtin, Benoit
Loranger, Julie
Malouin, Dominique
Marineau, Line
Marsolais, Ninon
Ménard, José
Moissonnier, Nadine
Morier, Élise
Morissette, Louise
Munger, Nathalie
Nguyen Thi, Lan-Huong
Odesse, Stéphane
O'Sullivan, Jeanne
Ouellette, Sophie
Pagé, Daniel
Papineau, Anne-Marie
Paquette, Luc
Paré, Sylvain
Pilliere, Jean-François
Poulin, Marie-Hélène
Préfontaine, Sylvie
Proulx, Johanne
Salama, Raphael
Simard, Linda
St-Denis, Andrée
Stevens, David
St-Georges, Lucie
St-Pierre, Carl
Trahan, Ingrid
Tremblay, Sylvie
Vincent, Patricia
Vlahos, Esme
Wolfe, Manon

## 1990

Allaire, Catherine
Archambault, Luce
Arnaud, Nathalie
Auger, Annie
Barriault, Réjean
Bellemare, Michel
Bellefleur, Renée
Bélanger, Sylvain
Bonnier, Pascale
Boucher, Andrée
Bourassa, Johanne

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE PLINIUS

Boulanger, Lucie
Brault, Jacques
Cavallaro, Damiana
Cavallin, J. Antonella
Charbonneau, Germain
Charette, Patricia
Clément, Isabelle
Cloutier, André
Corbeil, Danielle
Coulombe, Marie-Josée
Daigneault, José
Daoust, Maryse
Deblois, Lucie
Delorme, André
Desrosiers, Michelle
Di Maio, Assuntina
Doiron, Isabelle
Dontigny, Maryse
Duceppe, Nathalie
Dumitresco, Catherine
Éthier, Yves
Gauthier, Johanne
Gravel, Dominique
Guay, Nathalie
Guerrero, Jean-Philippe
Guindon, Marthe
Hamelin, Jules
Labelle, Mario
Lachance, Martine
Lafrance, Richard
Lahaye, Jacques
Lajeunesse, Anne
Lalande, Guy
Lamothe, Anick
Lamarre, Chantal
Lamarre, Diane
Lapointe, Gilles Marc
Laprise, Katya
Larivière, Carole
Lauzé, François
Lavallée, Sylvain
Le Buis, Marie-José
Lechasseur, Yves
Legault, Hélène
Lepage, Christiane
Lessard, Marie-Josée
Lévesque, Céline
Lévesque, Suzanne
Miglierina, Ronald
Nguyen, Dong Pho
Nichols, Brigitte
Oledzka, Teresa
Palazzo, Jean-Marc
Paquette, Magali
Parenteau, Julie
Pharand, Diane
Picher, Liette
Picard, Maryse
Piché, Sylvie
Rickner, Nathalie
Rivet, Caroline
Robitaille, Hélène
Robinette, Serge
Roy, Nathalie
Ruel, Mariette
Sauvé, Dominique
Steinberg, Sandor
St-Pierre, Gilles
Talbot, Manon
Tremblay, Sylvain
Valiquette, France

## 1991

Audette, Julie
Babin, Sylvie
Barabé, Hélène
Batiot, Éric
Bédard, Louise
Bélanger, Josée
Béland, Lyne
Bernard, Annick
Bertrand, Lucie
Boileau, Renée-Claude
Boucher, Hélène
Boudreau, Martine
Brunet, Oliver
Camiré, Léa
Cernica, Carolina
Chaput, Louise
Chartrand, Simon
Côté, Nathalie Anne
Coupal, Lyne
Cyr, Pierre
Desmarais, Suzie
Desgroseilliers, Sophie
Dufresne, Sylvie
Dupont, Claude
Ferentinos, John
Fortin, Johanne
Fréchette, Sylvain
Girard, Sophie
Groulx, Louise
Hamel, Pierre
Hazan, Éva
Hébert, André
Jacob, Nathalie
Jutras, Lorraine
Lachapelle, Josée
Lauzon, Steeves
Lecours, Dominique
Lehoux, Diane
Lépine, Diane
Lévesque, Caroline
Libersan-Laniel, Nathalie
Messier, Nicole
Moisan, Manon
Monette, Élaine
Murray, Lynda-Ann
Nadeau, Sonia
Nguyen, Thi Tuong Van
Ouellet, Nathalie
Papillon, Myriam
Paquette, Fanny
Paquette, Jean-Luc
Paquette, Nathalie
Parent, Nathalie
Pednault, Guylaine
Pelletier, Julie

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-CAUX

Piette, Sophie
Provost, Jeannine
Prud'Homme, Stéphane
Renaud, Stéphane
Richard, Isabelle
Rivard, Élaine
Roberge, Jacques
Rochon, Jeanne
Roy, Josée
Scaglione, Giovanni
Steenackers, Louis-Jacques
St-Jacques, Francine
Tétrault, Aline
Tétreault, Nathalie
Trottier, Guylaine
Turcot, Isabelle
Vaillancourt, Julie
Valois, Louise
Vinet, André

## 1992

Arseneau, Camil
Beaulac, Karoline
Beaulieu, Manon
Bélair, Daniel
Bélanger, Marie
Bohémier, Nathalie
Boisvert, Julie
Boulianne, Josée
Boucher, Johanne
Bougie, Nathalie
Bourdeau, Pauline
Breniel, Marie-Josée
Brodeur, Serge
Carrière, Josée
Chartrand, Stéphane
Chrétien, Jocelyne
Courville, Isabelle
Darveau, Martin
Delorme, Julie
Dubé, Marie Élaine
Ewasew, Diane
Fondacaro, Giuseppe
Fréchette, Danielle
Fréchette, Laurent
Gagnon, Renée
Grou, Charles
Hébert, Charles
Homier, France
Larochelle, Benoit
Latendresse, Daniel
Leblanc, Chantal
Lebrun, François
Nguyen, Thanh Tuyen
Ouellet, Johanne
Poulin, Roseline
Prévost, Louise
Reilly, Caroline
Renaud, Marie-Claude
Roy, Alain
Savaria, Georges Patrick
Séguin, Martine
Simon, Manon
Sirois, Jocelyne
Ste-Marie, Janique
Talon, Christine
Therrien, Francine
Trépanier, Marika
Viel, Anny
Vocelle, Nathalie

## 1993

Angers, Martine
Annabi, Dorra
Artinian, Lorie
Aubé, Nancy
Beaumont, Louis-Martin
Bédard, Caroline
Binet, Daniel
Boisvert, Mario
Bumaylis, Line
Caccavelli, Antonella
Cléroux, Christine
Comeau, Chantal
Corbeil, Carl
Coulombe, Marie-Josée
Danis, Janique-Aimée
Da Silva, Elizabeth
Daviau, Christian
Decosse, Martine
Desmarais, Judith
Desjardins, Nathalie
Duquette, Sylvie
Filion, Julie
Fiset, Marie-Josée
Gagné, Carl
Gaudet, Nathalie
Gélinas, Nathalie
Génier, Michel
Gendron, Stéphane
Gozlan, Arièle
Jarry, Monique
Jean, Diane
Lacoursière, Manon
Laferrière, Danielle
Laflamme, Sophie
Lalonde, François
Langlois, Brenda
Larocque, Marie-Josée
Latulippe, Lyne
Leduc, Isabelle
Leduc, Sylvie
Lépine, Annie
Martineau, Lynda
Marcotte, Marie-Jo
Mercier, Sophie
Milette, Annie
Monette, Louise
Pelletier, Johanne
Philie, Christian
Racine, Ghislain
Ricard, Nathalie
Rousseau, France
Savard, Chantal
Williamson, Robert

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## 1994

Arial, Nathalie
Barry, Line
Beaudoin, Jacques
Beaudry, Diane
Bernier, Marie-France
Campion, Pascal
Chamelian, Tamar
Côté, Jean-François
Coupal, Geneviève
Dahmen, Catherine
Darche, Lyne
De Charette, Patricia
Degrandpré, Josée
Deschamps, Josée
Durand, Chantal
Famiglietti, Patrick
Forest, Martine
Fournier, Marie Claude
Geoffroy, Martine
Hébert, Geneviève
Hébert, Natacha
Houle, Marcel M.
Jolicoeur, Sophie
Kevorkian, Kevork
Laniel, Jean-François
Lavoie, Charlotte
Lecours, Éric
Legault, Suzie
L'Heureux, Chantal
Ostiguy, Marie-France
Patenaude, Hugo
Pilon, Marie-Josée
Quesnel, Jocelyne
Riopel, Dominic
Saindon, Louis-Jacques
Teolis, Tina
Therrien, Marie-Hélène
Tremblay, Michelle
Vincent, Suzanne
Wolford, Denis

## 1995

Boisvert, Nathalie
Bonin, Philippe
Borsellino, Antonella
Boulay, Liette
Cajolet, Marie-Pier
Cantley, Judy
Choinière, Isabelle
Cohen, Samy
Côté, Luc
Da Ponte, Lucie
Depangher, Annie
Der Kaloustian, Sarine
Gandolfi, Richard
Gariépy, Brigitte
Harpin, Geneviève
Janelle, Nicole
Joly, Ginette
Lavigne, Sylvie
Leclerc, Marie-Josée
Légaré, Roxanne
Lemay, Sylvie
Lévesque, Ginette
Martel, Stéphanie
Paquin, Sonia
Pomerleau, Karine
Primeau, Suzanne
Prud'Homme, Éric
Sauvé, Julie
Tousignant, France
Tousignant, Rock
Tran, Chau-My Kenneth
Verrier, Carole
Vu, Thi Phong Loan

## 1996 (LL.M.)

Boyer, Roxane
Brisebois, Virginie
Couturier, Hugo
Girouard, Natasha
Heaps, Edith
Huneault, Nathalie
Jottrand-Descossy, Sandrine
Langlois, Josiane-Mélanie
Léger, Nathalie
Mai, Hoang
Miszkiewicz, Ewa
Morneau, Andrée
Parent, Claire
Perron, Caroline
Renaud, Louisa
Rouleau, Louis Sébastien
Savoie, Pierre
Snowdon, Robert Donald
Sylvestre, Chantal
Tremblay, Georges
Tremblay, Nathalie
Valiquette, Jean

## 1997 (LL.M.)

Gagnon, Catherine
Germain, Madeleine
Guérin, Yves
Khairallah, Rola
Leclerc, Marie-Josée
Legault, Marc
Lippé, Éric
Morrisseau, Annie
Picard, Alain
Ratelle, Christiane
Rivest, Isabelle
Roch, Annie-Claude
Thalès Jr, Max-Raymond
Turcotte, Alain

## 1998 (LL.M. notariat)

Bissonnette, Julie
Calvert, Josée
Dragon, Nathalie

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-AST

Gauthier, Mélanie
Houle, Sylvie
Leduc, Florence
Maltezos, Adamantia
Marion, Caroline
Mongeau, Éveline
Morfopos, Anna
Paquette, Nancy
Parisien, David
Pereira, Maria-Virginia
St-Jacques, Sophie

## 1999 (LL.M. notariat)

Calgaro, Mélanie
Carreau, Lyne
Corbin, Pascale
Daigneault, Marc
Duquette, Luc
Godin, René
Paquette, Johanne

## 2000

Archambault, Marie-Hélène
Beauregard, Marie-Hélène
Bolduc, Suzanne
Boulay, Catherine
Fex, Jacinthe
Forest, Gilles
Gaulin, Benoit
Gioulpegiazis, Constantina
Godin, Geneviève
Hindoyan, Rita
Mainville, Marjorie
Malette, Annie
Perreault, Alain
Poirier, Diane
Prévost, Janie
Roy, Nadine
Schmidt, Marie-Andrée

## 2001

Ayotte, Catherine
Bouchard, July
Boyer, Manon
Brisson, René
Cataphard, Nicolas
Guindon, Rosanne
Moreau, Chantal
Pelletier, Isabelle
Perron, Marlène
Proteau, Carole
Touchette, Nancy
Valerio, Costanza
Watrobski, Sabina Anna

## 2001 (LL.M. notariat)

Forté, Jean

## 2002

Beaulieu, Stéphane
Blais, Renée
Bougas, Helen
Bourgeois, Dominique
Bourgeois, Julie
Bouyssou, Anouk
Chemtob, Alona
Coutu, Amélie
Daoust, Frédéric
Demers, Yannick
Denicourt-Doyon, Anabelle
Dinel, Véronique
Forget, Mylène
Ghazigian, Nora
Huard, Maryse
Joly, Guylaine
Lamarre, Elizabeth
Larivière, Josée
Leblanc, Mélissa
Leclair, Gaétan
Piché, Jean-François
St-Georges, Carole
Sigouin, Francine
Simart, Gilles
Tagliapietra, Patrizia
Vincent, Christiane

## 2003

Bois, Marie-Rhode
Brosseau, Nadia
Caron, Jocelyn
Champagne, Geneviève
Choinière, Jolaine
Gemma, Stéphanie
Grégoire, Stéphane
Guitard, Sylvain
Hurtubise, Annie
Karls, Vanessa
Lachapelle, Anne-Marie
Lafontaine-Jodoin, Nathalie
Lalancette, Ianik
Laporte, Anne-Marie
Lazure, Geneviève
Leduc, Geneviève
Levis, Marie-Pier
Martin, Isabelle
Nobert, Alain
Pentassuglia, Ève
Rochefort, Mélanie
Tarczynski, Marta

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# 3 Portraits de notaires

Coll. Larose

La Succursale de l'Université Laval à Montréal, rue Saint-Denis, où la Faculté de droit avait ses locaux de 1895 à 1942.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Joseph-Adolphe Chauret [LL.L. 1879]

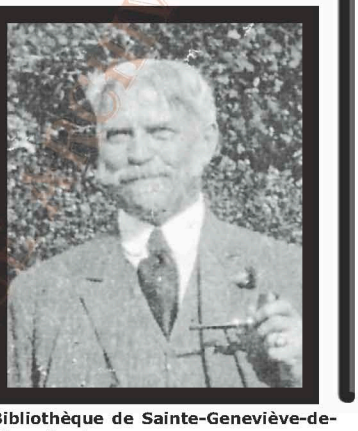

Bibliothèque de Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds

Joseph-Adolphe Chauret est né le 5 août 1854 à Sainte-Geneviève. Il fait ses études classiques aux collèges de Saint-Laurent et de Montréal. Il étudie par la suite le droit à l'Université McGill et à l'Université Laval à Montréal, où il obtient son diplôme en 1879 (LL.L.). Il reçoit en 1909, un doctorat *honoris causa* de la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal.

Admis à la pratique du notariat en octobre 1879, il exerce sa profession à Ste-Geneviève jusqu'en 1918. Agronome émérite, il exploite plusieurs grandes fermes et est honoré, au concours du Mérite agricole de 1895, d'une médaille d'argent et d'un diplôme de très grand mérite agricole du gouvernement du Québec. Il fait partie de la Société d'agriculture du comté de Jacques-Cartier. De 1880 à 1904, il siège comme secrétaire-trésorier au conseil municipal de Ste-Geneviève. Il est également membre de la Chambre des notaires, de l'Alliance Nationale de Ste-Geneviève, président du Cercle agricole et directeur de la compagnie d'assurances l'Équitable.

Côté politique provinciale, J.A. Chauret est élu député libéral à l'Assemblée nationale aux élections de 1897. Il est réélu aux élections de 1900 et 1904 et se retire de la vie politique aux élections de 1908. Il est alors nommé conseiller législatif de la division de Rigaud le 4 janvier 1915.

En 1902, J.A. Chauret se fait construire une demeure « seigneuriale », en plein cœur de Ste-Geneviève, inspirée du château Pierrefonds situé dans le département de l'Oise en France. Monsieur Chauret nomme d'ailleurs sa résidence « château Pierrefonds ». D'ailleurs, lors de la séparation de la municipalité de Ste-Geneviève en 1904, le nouveau village ainsi créé, nommé Ste-Geneviève de Pierrefonds, tirerait son nom de la fameuse résidence bourgeoise.

Marié le 23 juin 1885 à Marie Ada Ellen Gernon. Décédé en fonction le 1er août 1918 à Montréal.

Source : André Lavoie (dir.), *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988, p. 119. « M. le notaire J.-A. Chauret », (1909-1910) 12 *R. du N.* 127.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE DU QUÉBEC

**Victor Morin**
**[LL.L. 1888]**

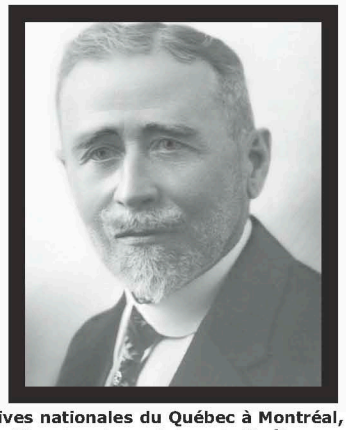

Archives nationales du Québec à Montréal, fonds Chambre des notaires du Québec

Victor Morin est né à St-Hyacinthe le 15 août 1865. Il fait ses études classiques à St-Hyacinthe et étudie le droit à l'Université Laval de Montréal (LL.L. 1888). La Faculté de droit est alors située au château Ramezay. Il est reçu notaire en 1888.

### Professionnel

Il exerce d'abord sa profession à Acton Vale pour ensuite entrer en 1890 dans l'étude Papineau & Marin, où il fait sa cléricature. Cette étude, fondée par Denis Emery Papineau en 1841, devient Morin & Morin en 1921, le notaire Morin s'associant avec son fils Lucien.

Victor Morin est fondateur et secrétaire-trésorier de l'Association du notariat canadien de 1917 à 1922, et en devient son président général de 1922 à 1927. Il organise notamment les premiers congrès des notaires de la province de Québec et y invite des notaires français. De 1898 à 1930, il est trésorier de la Chambre des notaires, pour en devenir le président de 1930 à 1933.

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, Victor Morin enseigne le droit administratif de 1909 à 1919, et la procédure notariale de 1919 à 1939. Il reçoit le titre de docteur en droit en 1911.

M^e^ Morin est également cofondateur de la Société Nationale de Fiducie. Il y exerce les fonctions de président de 1916 à 1918, ainsi qu'entre 1929 et 1956. Alors qu'il se retire de la présidence, le Conseil d'administration le nomme au poste de président du Conseil d'administration, poste qu'il occupe jusqu'à son décès en 1960.

### Victor Morin, notaire et écrivain

Écrivain, Victor Morin se fait connaître à travers ses nombreux écrits. Soulignons : *La Procédure des Assemblées délibérantes* (1938), généralement appelé *Code Morin; Les médailles décernées aux Indiens d'Amérique* (1915); *Le Traité d'Art héraldique* (1919); *La Ville aux clochers dans la Verdure* (1923); *La Chanson Canadienne* (1928); *Croquis montréalais* (1929); *Le rôle du notaire dans le droit civil* (1936); *Superstitions et croyances populaires* (1937); *Les Ramezay et leur Château* (1939); *La Chanson française à travers les siècles* (1939); *Les Ordres de Chevalerie religieuse au Canada* (1940); *Seigneurs et censitaires* (1941); *Montréal Ville Mystique* (1943); *L'Utile et le Futile* (1943); *Les Fastes historiques du Vieux Montréal* (1944); et *La légende dorée de Montréal* (1949). Enfin, il publie également de nombreux articles dans *La Revue du Notariat.*

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

### Sociétés savantes

Victor Morin est en plus membre de la Société des écrivains canadiens, et, de 1921 à 1925, président de la Section française de l'Association des auteurs canadiens. En 1935, il participe à la fondation de la Société des Dix, qui publie des *Cahiers*, auxquels Victor Morin collabore jusqu'à son décès. En 1916, il est nommé membre de la Société Royale du Canada; il en devient le président de la Section française en 1919-1920 et président général en 1938-1939. La Société lui décerne en juin 1956 la médaille Pierre-Chauveau pour souligner l'excellence de son œuvre littéraire.

De 1916 à 1928, le notaire Morin préside la Société historique de Montréal et la Société d'archéologie et de numismatique, de 1927 à 1956. Il se bat pour la conservation du château Ramezay, que la Société d'archéologie et de numismatique achète en 1929 alors que Victor Morin en est le président.

### Patriote

De 1915 à 1924, il est président général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Au cours de ses années à la présidence, plusieurs réalisations peuvent être soulignées : érection de la Croix du Mont-Royal, fondation de la Société des guides historiques, organisation des visites historiques du Vieux Montréal, concours annuel des Collèges sur des sujets historiques et érection du monument Vauquelin.

### Échevin

Notaire titulaire de la ville de Montréal, Me Morin est échevin de 1910 à 1913. Il est un ardent partisan de la construction de la Bibliothèque municipale, rue Sherbrooke. Victor Morin est membre du Bureau des Commissaires de cette bibliothèque, de 1915 à 1918.

Marié en premiers noces à Fannie Côté en 1893. De cette union naît un fils, Lucien. Marié en 1896 en secondes noces à Alphonsine Côté, le couple donnera naissance à douze enfants. Décédé à Montréal le 30 septembre 1960. Son fils, Lucien Morin, né le 4 janvier 1894, étudie le droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1919) et est admis au notariat le 22 juillet 1922. Il a été inscrit au tableau de l'Ordre de 1922 à 1985, pendant près de 66 ans. Il a exercé pendant longtemps la profession avec son père.

Source : communiqué de la Société Nationale de Fiducie, Babette Gaffié (agente de communication), janvier 1988, inédit. Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam – Victor Morin », (1960-1961) 63 *R. du N.* 206-216. Jean Hétu, *Album Souvenir 1878-1978. Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal,* Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1978, p. 64.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Raoul Dumouchel [LL.B. 1894]

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1926, p. 492.

Raoul Dumouchel naît à Montréal le 9 octobre 1870. Il est le fils de Louis.-N. Dumouchel, notaire, et de Caroline-Hedwige Leblanc. Après ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal, il étudie le droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1894) tout en faisant du journalisme sportif. Il est admis à la pratique notariale en 1894 et exerce cette profession jusqu'en 1931.

Le notaire Dumouchel est passionné par le sport, la crosse en particulier. On le retrouve dès 1898, secrétaire du Club national qui deviendra ultérieurement la Palestre de l'Association athlétique d'amateurs nationale. Il est aussi président de la Ligue de baseball de la province de Québec.

Pendant plusieurs années, il est rédacteur sportif pour différents journaux : *La Presse*, *La Minerve*, *Le Journal* et *Le Sport*.

Raoul Dumouchel est aussi échevin de la ville de la Pointe-aux-Trembles pendant une assez longue période.

Marié en la paroisse de L'Enfant-Jésus-de-la-Pointe-aux-Trembles le 20 août 1918 à Blanche Laplante, fille de Jean-Baptiste et Eugénie Léonard. Décédé le 12 septembre 1931 à la Pointe-aux-Trembles.

Source : Gilles Janson, *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIX^e siècle*, Montréal, Guérin, 1995, p. 179-180; Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 6^e année, Montréal, 1926, p. 492-493.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Né le 9 juin 1871, Camille Paquet grandit au Sault-au-Récollet. Il fait ses études classiques au Collège de Montréal et son droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1895). Assermenté en 1895, il exerce sa profession pendant près de quarante ans, parfois seul, parfois en société avec, comme associés, Amable Archambault, Camille Perrault et Oscar Larose.

Camille Paquet est secrétaire du Conseil de comté d'Hochelaga pendant un certain temps, secrétaire de la Société des artisans Canadiens-Français neuf ans, ainsi que membre de l'Alliance nationale des forestiers catholiques et des forestiers canadiens.

Membre de la Chambre des notaires, il en est son vice-président en 1915 et son président de 1921 à 1924. Il participe à divers congrès des notaires de France, à Marseille en 1922, à Lille en 1930, et également au congrès du notariat de Belgique, à Anvers, en 1930.

Marié à Valérie Charron le 18 juin 1895. Décédé le 2 décembre 1934.

Source : Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam – Georges Beauregard », (1976-1977) 79 *R. du N.* 558; J. A. Trudel, « Me Camille Paquet », (1934-1935) 37 *R. du N.* 195-198.

**Camille Paquet**
**[LL.B. 1895]**

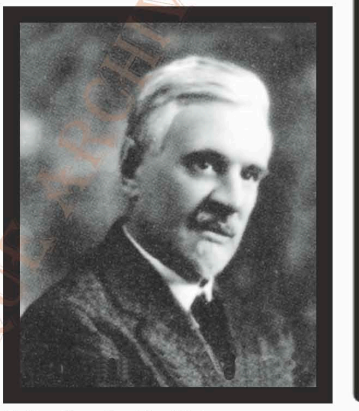

Collection Archiv-Histo

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Elzéar Roy [LL.B. 1895]

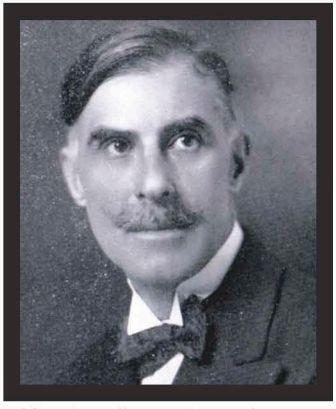

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1927, p. 41.

Elzéar Roy est né à Montréal le 14 novembre 1869. Il étudie au Collège St-Laurent puis à la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal (LL.B. 1895). Il fonde en 1898 une troupe de théâtre amateur nommée « Soirées de famille ». Cette troupe joue au Monument National et Juliette Béliveau, la célèbre comédienne, en fait partie. En 1901, cette troupe fait une tournée au Québec et en Nouvelle-Angleterre. Il dirige aussi le « Théâtre des Nouveautés » de 1901 à 1903.

Elzéar Roy est assermenté en septembre 1903. Il exerce cette profession jusqu'à son décès le 12 mars 1941. En 1913, on le retrouve Officier de la Législature de Québec, en qualité de greffier du *Journal de l'Assemblée législative*. Il organise, en collaboration avec MM. J.-B. Lagacé et E.-Z. Massicotte, le défilé de la St-Jean-Baptiste dès 1924.

Marié le 28 octobre 1913 à Honorine Gervais, fille de feu Honoré Gervais, professeur à la Faculté de droit et juge de la Cour du Banc du Roi (1911-1915). Décédé le 12 mars 1941 à l'âge de 71 ans.

Source : Jean-Jacques Lefebvre, « Les évadés du Notariat – Elzéar Roy », (1971-1972) 74 *R. du N.* 110-113.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

## Joseph-Ferdinand Daniel [LL.B. 1896]

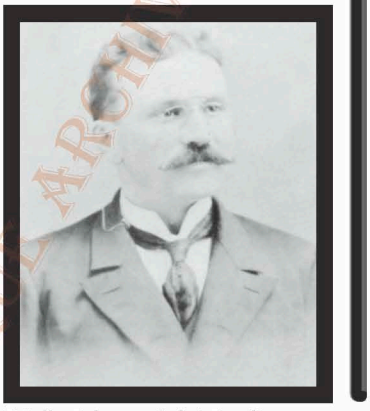

Estelle Brisson, *Saint-Esprit...*

Né le 4 novembre 1870 à Saint-Esprit (comté de Montcalm), Joseph-Ferdinand Daniel étudie au Séminaire de Joliette et à l'Université Laval de Montréal, où il obtient son baccalauréat en droit en 1896. Il est admis au notariat la même année.

Joseph-Ferdinand Daniel exerce sa profession dans sa paroisse natale. Il loge dans son étude une filiale de la Banque nationale dont il accepte la gérance.

Le notaire Daniel cumule plusieurs postes importants pour le bénéfice de sa communauté. Il agit comme secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Esprit de Moncalm, secrétaire de la Commission scolaire de Saint-Esprit, secrétaire-trésorier de la Corporation municiaple du comté de Moncalm et comme secrétaire de la Société d'agriculture du même comté.

Il est député libéral dans la circonscription de Montcalm à l'Assemblée nationale, de novembre 1917 à octobre 1929. Dès sa démission comme député, il est nommé au Conseil législatif.

Marié à Georgiana Fournier en 1902. Décédé le 1er août 1940 à l'âge de 70 ans.

Source : Estelle Brisson, *Saint-Esprit. Étude historique de la paroisse de sa fondation à nos jours.* À compte d'auteur, 1982, 182-184.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Gustave Baudouin [LL.L. 1897]

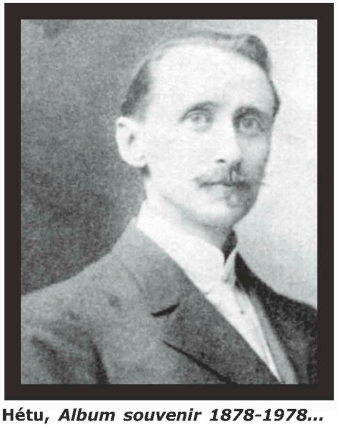

Jean Hétu, *Album souvenir 1878-1978...*

Gustave Baudouin est né le 10 mai 1872, à Iberville. Son père, Philibert Baudouin, exerce la profession de notaire à Montréal. Gustave Baudouin devient lui-même notaire, ainsi que l'un de ses frères, Jean Baudouin. Il fait ses études classiques au Collège de Montréal. Il est ensuite licencié en droit en 1897 (LL.L.), après ses études à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal. Assermenté notaire la même année, il exerce d'abord avec son père, Philibert Baudouin, puis seul au décès de ce dernier en 1925. De 1917 à 1923, il est membre de la Chambre des notaires pendant deux mandats. Il est l'un des fondateurs de l'Association du notariat canadien, ainsi que son premier secrétaire général. Entre 1917 et 1944, M. Baudouin publie plusieurs articles, notamment dans *La Revue du Notariat* et dans la *Revue Nationale*. Il fait également partie de la Société historique de Montréal, où il lutte pour la sauvegarde des monuments historiques. Cette société contribue, entre autres, à la fondation de la Commission des monuments historiques de la province, en 1912.

Gustave Baudouin est particulièrement connu comme professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, de 1920 à 1947. Il enseigne le droit administratif, municipal, paroissial et scolaire. De 1929 à 1942, il est nommé secrétaire de la Faculté de droit, et en est le premier directeur des études, de 1929 à 1947. L'Université de Montréal lui décerne, en 1924, un doctorat à titre d'enseignant à la Faculté de droit.

Nommé notaire honoraire en 1963. Décédé à Montréal, le 30 juillet 1964.

Source : Me Geo. R. Lighthall, « Les notaires cinquantenaires et plus – Gustave Baudouin », (1950-1951), 53 *R. du N.* 547-548.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTO

## J. Victor Léonard [LL.B. 1897]

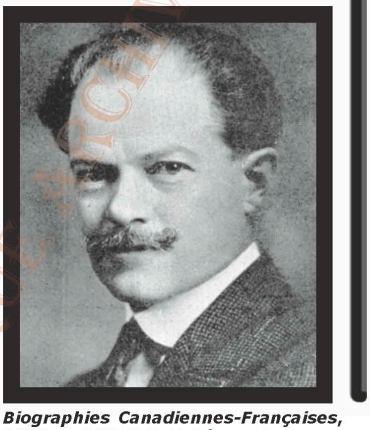

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1926, p. 410. Coll. Y. Léonard

Né à Sainte-Monique, le 10 octobre 1874, fils de Marie-Émilie Fortier et de Me Damase Léonard admis à la Chambre provinciale des notaires le 18 novembre 1870 et qui exerça sa profession à Sainte-Monique jusqu'en 1927.

Après des études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse où il obtint un baccalauréat ès arts, J. Victor Léonard fit ses études de droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1897).

Me J. Victor Léonard exerça d'abord la profession d'avocat à Saint-Jérôme de 1904 à 1909.

Une voix éteinte lui rendant la plaidoirie difficile, il décida de suivre les traces de son père dans le notariat.

Il exerça comme notaire à Saint-Jérôme de 1909 à 1942. Son greffe contient 8 762 minutes.

Intéressé par la chose publique, Me J. Victor Léonard fut conseiller municipal de la ville de Saint-Jérôme de 1915 à 1918 et de 1927 à 1928.

Il fut également secrétaire du comté de Terrebonne durant les années 1930.

Ardent partisan de l'honorable Maurice L. Duplessis et grâce à l'influence de son gendre, Me Hermann Barrette, ancien député du comté de Terrebonne, Me J. Victor Léonard fut nommé régistrateur du comté de Terrebonne, poste qu'il occupa de 1936 à 1939 et de 1944 jusqu'en 1960. Les jérômiens se souviennent de cet homme alors âgé de plus de 80 ans qui se rendait tous les jours au bureau marchant allègrement avec sa canne et fleur à la boutonnière.

Il était également poète à ses heures et il écrivait régulièrement des articles et des poèmes dans le journal *Le Nord*.

Il est décédé à Saint-Jérôme le 30 janvier 1974 à l'âge de 99 ans.

Membre d'une famille qui a marqué l'histoire du notariat, Me J. Victor Léonard eut 2 fils notaires, Me Gérard Léonard (LL.B. 1926), notaire à Montréal, et Me Jean-Paul Léonard, notaire à Saint-Jérôme.

Il était le frère de Me Gustave Léonard (LL.B. 1919) et l'oncle de Me Georges Léonard (LL.B. 1950) qui exercèrent à Saint-Jérôme, l'oncle de Me Yves Léonard (LL.L. 1963 et D.D.N. 1964) et grand-oncle de Me Alain Léonard (D.D.N. 1983) respectivement fils et petit-fils de Me Gustave Léonard qui exercent toujours leur profession à Saint-Jérôme.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE LAVAL

**Narcisse Pérodeau**
**[Professeur, 1897]**

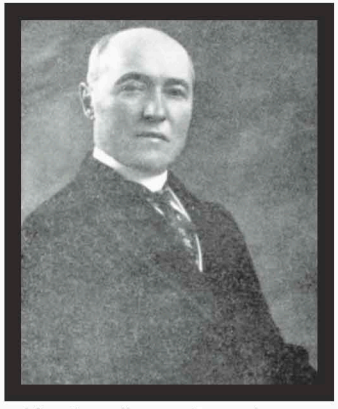

***Biographies Canadiennes-Françaises*, 1930, p. 455.**

## Premier professeur de droit notarial à la Succursale de l'Université Laval à Montréal*

En 1876, les notaires du Québec firent des démarches pour demander aux universités Laval et McGill de nommer des professeurs de droit notarial (voir : J.-Edmond ROY, *Histoire du Notariat au Canada*, vol. 4, Lévis, *La Revue du Notariat*, 1902, p. 152-161). Au mois de mai 1880, l'Université McGill fit savoir qu'elle acceptait cette requête et qu'elle nommerait un notaire, recommandé par les membres de la profession, pour enseigner la théorie et la pratique du notariat. Le 26 juin, le Conseil de l'Université McGill annonçait qu'il avait retenu le nom de Lewis Alexander Hart, diplômé de cette Université, comme professeur de droit notarial.

Cependant, ce n'est qu'en 1897 que l'Université Laval, cédant aux pressions de la Chambre des notaires, décida d'établir deux chaires d'enseignement du notariat, l'une à Québec et l'autre à Montréal. Celle de Québec fut confiée à Louis-Philippe Sirois, docteur en droit, et celle de Montréal à Narcisse Pérodeau, secrétaire de la Chambre. Nous retrouvons d'ailleurs dans les procès-verbaux de la Faculté de droit, en date du 25 août 1897, qu'il est résolu qu'une chaire de cours pratiques de notariat soit établie, que ce cours consiste en 25 leçons données tous les trois ans, que le cadre en soit déterminé par le professeur et

* Rappelons que le premier professeur de droit notarial fut Léonard-Ovide Hétu. Né à Lavaltrie le 16 août 1834, il étudia au Collège de l'Assomption (1846-1853) et à la première École de droit fondée en 1851 par Maximilien Bibaud au Collège Sainte-Marie. Admis à la pratique notariale le 18 octobre 1859 après trois ans de cléricature, Léonard-Ovide Hétu devint en 1861 professeur d'instrumentation à l'École de droit du Collège Sainte-Marie et responsable de la préparation des candidats aux examens de la Chambre des notaires. Le notaire Hétu représenta le district de Montréal à la Chambre des notaires de 1885 à 1894 et pratiqua sa profession jusqu'en 1903. Il fut aussi membre fondateur et deuxième vice-président du Cercle des notaires de Montréal en 1888. Il est décédé à Montréal le 21 février 1904. Son fils, Louis-Joseph-Ovide (LL.B. 1886), fut aussi notaire du 4 juin 1886 jusqu'à son décès en 1893.

SOURCE DE RECHERCHE HISTORIQUE EN DROIT

soumis ensuite à la Faculté pour approbation. C'est ainsi que l'enseignement du droit notarial fit son entrée officielle dans le programme de la Faculté de droit de la Succursale de l'Université Laval à Montréal, mais presque 20 ans après son établissement. Narcisse Pérodeau fut professeur de procédure notariale de 1898 à 1920 et enseigna également la législation financière, industrielle et commerciale comme titulaire de la Chaire Forget de 1914 à 1930. Il fut aussi membre du Bureau d'administration de l'Université Laval à Montréal de 1902 à 1920 ainsi que membre du Sénat académique de 1920 à 1930.

Narcisse Pérodeau est né à Saint-Ours le 26 mars 1851. Il étudia au Collège de Saint-Hyacinthe, puis à l'Université McGill où il obtint un B.C.L. en 1876. Admis à l'exercice de la profession notariale le 18 mai 1876, il devint secrétaire de la Chambre des notaires en 1880, poste qu'il occupa jusqu'en 1912 alors qu'il fut élu président de son ordre professionnel (1912-1915).

Narcisse Pérodeau fut nommé conseiller législatif pour la division de Sorel le 23 décembre 1897. Le 14 mars 1910, il fut assermenté comme ministre sans portefeuille dans le cabinet de Lomer Gouin et leader du gouvernement à la Chambre haute. Du 8 janvier 1924 au 31 décembre 1928, il fut lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Le 29 novembre 1929, il fut nommé conseiller législatif pour la division de Montarville et assermenté ministre sans portefeuille le 5 décembre dans le cabinet Taschereau.

Le notaire Pérodeau est décédé à Montréal le 18 novembre 1932 et fut inhumé dans le cimetière de Notre-Dame-des-Neiges. Un de ses fils, Arthur (LL.L. 1912) devait également être admis à la Chambre des notaires le 2 décembre 1912; il cessa d'exercer cette profession en 1938. Au lendemain du décès de Narcisse Pérodeau, le notaire Victor Morin a fait l'éloge de cette grande figure du notariat canadien en rappelant sa devise *Labor, Probitas, Decor*, soit : travail, probité et honneur (voir *La Revue du Notariat*, vol. 35, décembre 1932, p. 199-201). Enfin, mentionnons que le notaire Pérodeau a attaché, en 1915, son nom à une importante loi dont l'objet était de faire du conjoint survivant un successeur légitime (voir Henri Turgeon, « Influence de la Loi Pérodeau sur la communauté entre époux », (1949-50) 52 *R. du N.* 485).

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

## Edmond Desaulniers [LL.B. 1898]

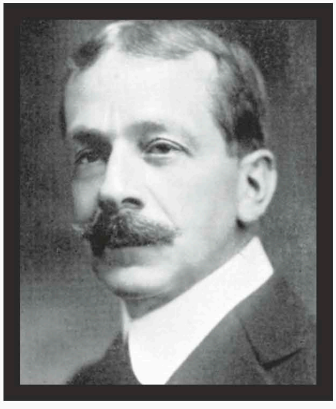

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1923, p. 76.

Né à Yamachiche le 19 août 1873 de l'union de Louis L. Desaulniers et de Flora J. Merril. Edmond Desaulniers fait ses études au Collège Sainte-Marie et à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1898). Admis au notariat le 17 septembre 1898, il pratique à Montréal.

Il est conseiller de la ville de Saint-Lambert de 1907 à 1921, avant d'en devenir le maire pendant deux mandats de 1909 à 1913. C'est sous son administration que la compagnie « The Montreal & Southern Counties Railway » va établir un réseau de tramways sur la rive sud reliant Saint-Lambert à Montréal.

Très actif au sein de sa communauté, il est secrétaire de la Commission scolaire de St-Lambert durant 25 ans. Il adhère également à plusieurs organisations de son milieu et figure parmi les membres du St-Lambert Men's Club, du St-Lambert Boating Club et de la Chambre de Commerce, et du South Shore Board of Trade.

Marié à Antoinette Chaput le 14 mai 1901. Décédé le 12 avril 1956.

Source : « Nos disparus », (1955-1956) 58 *R. du N.* 588-589. Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 3e année, Montréal, 1923, p. 76.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Édouard Biron, fils de J. Samuel et Philomène Olivier, est né en 1878. Il fait ses études classiques au Collège Sainte-Marie et étudie le droit à l'Université Laval de Montréal, où il obtient sa licence en droit en juin 1900. Assermenté la même année, il a durant sa carrière comme principal associé Eugène Poirier, avec qui il pratique à Montréal, rue St-Jacques et par la suite rue Notre-Dame. Dès 1912, il s'implique auprès de la Chambre des notaires : il en est le secrétaire pendant 21 ans et le président de 1939 à 1942. L'Université de Montréal lui décerne un doctorat *honoris causa* en droit, en 1945.

Marié le 15 septembre 1902 à Blanche Fleury, fille d'Adélard et de Léocadie Landry, il a quatre enfants, dont Germaine Biron-Parizeau. Décédé à Westmount le 21 mars 1947, à l'âge de 69 ans.

Sa fille Germaine, amie de Thérèse Casgrain, lutte pour le droit de vote des femmes et les conditions de travail de ces dernières. Très active durant la Deuxième Guerre mondiale, elle reçoit la décoration de l'Ordre de l'Empire britannique – la décoration M.B.E. Bénévole à l'Hôpital Ste-Justine, elle y agit également à titre de membre du conseil d'administration de 1949 à 1966. Elle aura trois fils, dont Jacques Parizeau, ancien premier ministre du Québec.

Source : Pierre DUCHESNE, *Jacques Parizeau (Tome I : Le Croisé, 1930-1970)*, Montréal, Québec Amérique, 2001. Yves MONTREUIL, Victor MORIN, J.-A. TRUDEL, Cyrille-F. DELAGE, L.-A. DUPUIS et Henri TURGEON, « In memoriam – Édouard Biron, Laurent Lesage », (1946-1947) 49 *R. du N.* 389 à 395. Charles-A. ROBERGE, « Maître Édouard Biron, notaire/Germaine Biron-Parizeau : fille de notaire », (1991) 4 *Notaires d'aujourd'hui* 16-17. *La Presse*, 22 mars 1947, p. 27.

Édouard Biron
[LL.L. 1900]

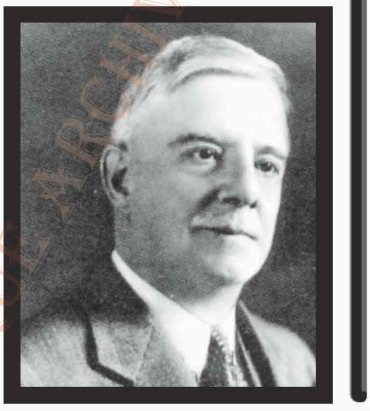

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVASTO

## Ernest-R. Décary [LL.B. 1900]

Biographies Canadiennes-Françaises, 1930, p. 32.

Ernest-Rémi Décary naît à Montréal le 9 décembre 1877. Fils du notaire Alphonse-Clovis Décary, il fait son cours classique au Collège Sainte-Marie et ses études en droit à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1900). Assermenté en septembre 1900, il forme, en 1913, la société Décary, Barlow et Joron dans laquelle il exerce sa profession jusqu'en 1939. En 1931, l'Université de Montréal lui décerne un doctorat *honoris causa* en droit.

Administrateur, le notaire Décary s'illustre au sein de différents conseils de la ville de Montréal. En 1918, il est nommé président de la Commission spéciale chargée de l'administration de Montréal. À ce titre, il effectue de nombreuses réformes ayant pour but d'améliorer la situation économique déficitaire de la ville. Il quitte cette fonction en 1921 pour gérer la corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada. Il agit également comme administrateur de l'Hôpital Notre-Dame et gouverneur civil de l'Hôpital Général, de l'Hôpital Western et de l'Hôpital de Lachine.

Marié le 16 avril 1901 à St-Henri-des-Tanneries à Éva Lallemand, dont il a trois enfants. Décédé à Montréal le 23 février 1940 à Dorval.

Source : J.A. Fortier, *Biographies Canadiennes-Françaises*, t. 1, Ottawa, 1920, p. 76; Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 9e année, Montréal, 1930, p. 32-33.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVITO

## Feu René Leroux

René Leroux
[LL.B. 1902]

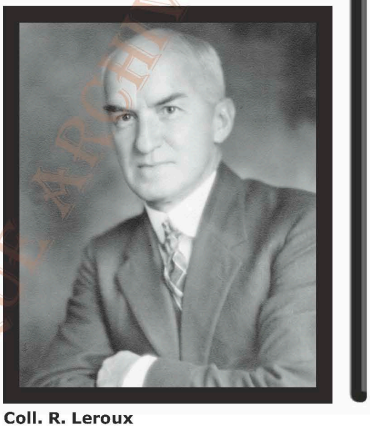

Coll. R. Leroux

C'est en 1902 que la première étude des notaires Leroux fut constituée pour devenir le bureau Leroux, Côté & Burrogano.

Me René Leroux (LL.B. 1902, U. de M.) est à l'origine de trois générations de notaires.

Il a été admis à la profession en 1902 et il a d'abord exercé seul sa profession, à Montréal. C'est en juillet 1926 que son fils Lionel se joint à lui.

En plus d'une pratique notariale très active, Me René Leroux s'est impliqué avec dévouement à la Chambre des notaires du Québec alors qu'il fut membre de la Commission des examens à l'étude, de la Commission de législation pour ensuite siéger au Conseil de la Chambre et d'en devenir le vice-président. Me René Leroux jouissait d'une grande estime auprès de ses confrères qui l'avaient élu à la presque unanimité des voix.

Conseiller prudent et averti, d'une grande probité, Me René Leroux avait acquis l'estime et la confiance de ses concitoyens.

Malheureusement, Me René Leroux décède prématurément en 1929, laissant entre autres deux fils qui sont devenus notaires : Lionel et Marc Leroux.

## Feu Lionel Leroux

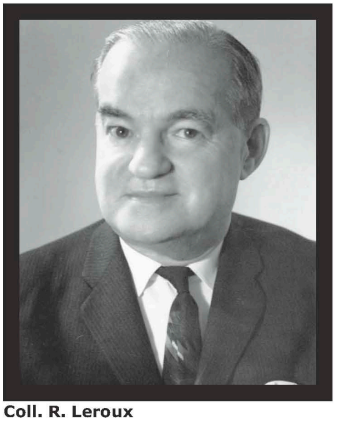

Coll. R. Leroux

Lionel Leroux

Me Lionel Leroux a été admis à la profession de notaire le 17 juillet 1926, après des études de droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1926). Il a débuté sa pratique avec son père, qui décédera trois ans plus tard.

Cela n'a pas empêché Me Lionel Leroux de bâtir une des plus grandes études de notaires à Montréal. Son frère Marc s'est joint à lui en 1935 puis Me Marcel Faribault, ancien président de la Chambre des notaires. Plus tard, son fils René et son neveu Hubert Leroux se joindront à cette étude.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Me Lionel Leroux a été une figure dominante dans le milieu des affaires à Montréal pendant toute sa pratique. Il a été président de la Chambre de commerce de Montréal (1953-1955), conseiller municipal de la ville de Montréal, président de l'Économie mutuelle d'assurances, administrateur de la Société Nationale de Fiducie, président de la Compagnie d'Assurance du Canada, président et administrateur de plusieurs autres sociétés. Il a été président du conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Luc et membre de plusieurs sociétés et clubs sociaux de Montréal.

Comme le mentionnait Me Roger Comtois, dans *La Revue du Notariat*, Me Lionel Leroux a été « un membre très actif de sa corporation professionnelle : membre de la Chambre des notaires de 1939 à 1953, il a [...] participé à plusieurs commissions et comités de la Chambre, [dont] il a été vice-président [...] ».

### Me Marc Leroux

C'est en 1935 que Me Marc Leroux (LL.L. 1935) a prêté serment après des études de droit à l'Université de Montréal. Il a débuté sa pratique du droit avec son frère Me Lionel Leroux, formant l'étude Leroux & Leroux, à laquelle se joindra plus tard Me Marcel Faribault. Pendant plusieurs années, cette étude portera le nom de Leroux, Faribault & Leroux.

Me Leroux, en plus de ses activités professionnelles, a été professeur à temps partiel, pendant plusieurs années, au Programme de droit notarial de l'Université de Montréal et a été président de l'Association du notariat de Montréal (1956).

Impliqué dans le milieu des affaires, il a été membre de plusieurs conseils d'administration et de plusieurs clubs sociaux, tout en s'impliquant dans les domaines de la politique municipale, de la politique provinciale et dans le domaine paroissial.

Me Marc Leroux s'est retiré de la profession en octobre 1999 alors qu'il était âgé de 87 ans.

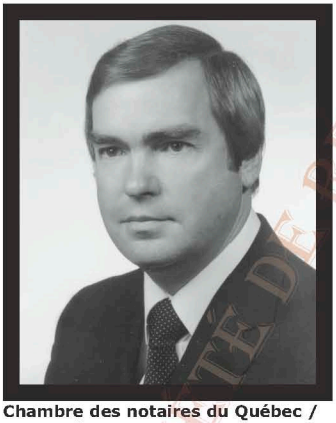

Chambre des notaires du Québec / Photothèque. Coll. R. Leroux

René Leroux

### Me René Leroux

Admis à la pratique du notariat en 1964 après ses études de droit à l'Université de Montréal, Me René Leroux (LL.B. 1964) s'est joint à l'étude de Leroux, Faribault & Leroux où il y développe le droit commercial dans la tradition de ce bureau, en plus d'une pratique générale du droit.

Après le décès de Me Lionel Leroux, l'étude de Me

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTO

René Leroux, dont fait partie son épouse Me Nicole Laferrière (LL.L. 1962), est fusionnée, en 1985, avec celle de Pelletier, Poirier, Kimmel & Filion pour s'installer au 507, Place d'Armes, à Montréal et devenir Pelletier, Poirier, Leroux, Kimmel, notaires, pendant plusieurs années.

Pendant toutes ces années, Me René Leroux a été administrateur de compagnies privées, a été membre de plusieurs comités de la Chambre des notaires en plus de faire partie d'organismes à but non lucratif et de clubs sociaux.

D'autres notaires se sont joints à l'étude, dont Me Robert Côté, Me Bruno Burrogano (D.D.N. 1988, U. de M.), Me Pierre Filion, Me Serge Allard, Me Michel Beauchamp, alors que Me A. Earl Kimmel a pris sa retraite en 2002, et cette étude a toujours son siège au 507 Place d'Armes, à Montréal, sous le nom de Leroux, Kimmel, Côté & Burrogano, notaires.

### Feu Hubert Leroux

C'est en 1965 que Me Hubert Leroux (LL.L. 1963, 4e année notariat, 1964, U. de M.) a été assermenté. Il était le neveu de Me Lionel Leroux et de Me Marc Leroux.

Il exerce sa profession de notaire à l'étude Leroux, Faribault & Leroux jusqu'en 1972, puis devient conseiller juridique de la société Bell Canada où il poursuivra sa carrière pendant 23 ans.

Me Hubert Leroux, par ses activités professionnelles au sein de cette entreprise, a toujours eu à cœur de faire rayonner le notariat, ce qui lui a valu, en 1997, le Prix d'excellence décerné par la Chambre des notaires du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIDE

## Amédée Jasmin [LL.B. 1906]

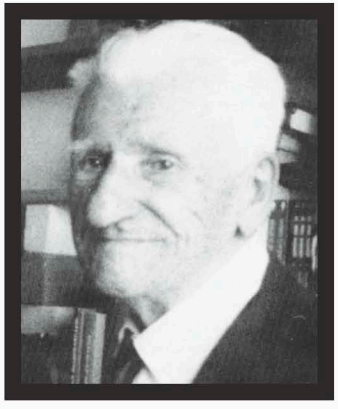

Né à Saint-Laurent le 15 février 1881, il fait ses études classiques aux collèges Saint-Laurent et Sainte-Thérèse-de-Blainville. Il étudie ensuite le droit à l'Université Laval de Montréal. Diplômé en 1906 (LL.B.), il est assermenté en juillet 1907.

Monsieur Jasmin s'établit à Terrebonne où, entre 1908 et 1921, il cumule les postes de secrétaire de la ville et de secrétaire de la commission scolaire. Ses activités journalistiques y sont également connues. Ainsi, en 1917, Monsieur Jasmin fonde le premier manuel de la ville, *L'écho de Terrebonne*, qu'il dirigera jusqu'à son départ pour la France en 1921.

De 1921 à 1929, c'est à Paris que la famille réside. Amédée Jasmin en profite pour consacrer quelques-unes de ses activités à l'étude des sciences politiques. La Sorbonne l'accueille à titre d'auditeur libre.

De retour au pays, il reprend, en pleine tourmente économique, le métier de journaliste. Il collabora ainsi au *Progrès de Ville-Émard*, au *Jour*, et, dans les années 1940, au quotidien montréalais *Le Canada*.

Homme de gauche, Amédée Jasmin est l'un des premiers à militer dans un parti travailliste, le Cooperative Commonwealth Federation (C.C.F.). Il se présente, sans succès, comme représentant de ce parti lors de plusieurs élections fédérales.

Monsieur Jasmin démissionne de l'Ordre des notaires en novembre 1961. Marié en août 1915 à Rosaria Desjarlais, il a trois enfants, dont Judith, célèbre journaliste de Radio-Canada.

Décédé à ville Saint-Laurent, le 30 avril 1973, à l'âge de 93 ans.

Source : Charles-A. Roberge, « Fils et fille de notaire – Judith, fille d'Amédée Jasmin, notaire », (1990) 3 *Notaires d'aujourd'hui* 8-9. Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam – Amédée Jasmin », (1972-1973) 75 *R. du N.* 635 à 637.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

RENÉ CHOPIN
(LL.L. 1909)

Coll. J. Chopin

Joseph-Fabien-René Chopin, poète et journaliste, est né le 21 avril 1885 au Sault-au-Récollet. Il était le fils de Jules-Nestor Chopin, médecin, et de Léocadie-Délia Brousseau et petit-fils de Joseph Chopin et Thérèse Donzelot, de Montandon, commune de Saint-Hippolyte dans le département du Doubs en France. Il a fait ses études classiques au Collège Sainte-Marie avant de s'inscrire le 4 septembre 1906 à la Faculté de droit de la Succursale de l'Université Laval à Montréal où il a obtenu sa licence en droit en juin 1909 (LL.L.). Admis au notariat le 1er mars 1910, il exerça sa profession à Montréal jusqu'au moment de son décès. Lors d'un voyage en France et en Italie en 1910, il est fait chevalier de la Croix du Latran, ordre pontifical créé par Léon XIII. De retour au Québec, il consacre une grande partie de son temps à la littérature.

En 1913, René Chopin publie à Paris un premier recueil de poésie, très bien accueilli aussi bien par la critique française que canadienne, intitulé : *Le Cœur en exil* (Georges Crès et Cie, 179 p.). En 1933, il publie un deuxième recueil de poésie ayant pour titre *Dominantes* (Montréal, Éditions Albert Lévesque, 164 p.). En 1944, il devient critique littéraire au journal *Le Devoir*. Le notaire Chopin est décédé, célibataire, le 28 juin 1953. Soulignons qu'une thèse de maîtrise lui a été consacrée en 1968 (André Lapierre, *Le Sentiment de la nature chez René Chopin*, Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1968, 167 p.).

Source : Jules Fournier et Olivar Asselin, *Anthologie des Poètes Canadiens*, 3e éd., Montréal, Granger Frères, 1934, p. 187; Réginald Hamel, John Hare et Paul Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Éditions Fides, 1989, p. 305; « Me René Chopin », (1953-1954) 56 *R. du N.* 56.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Gaétan Valois
[LL.L. 1911]

Coll. S. et G. Valois

## Le notariat, une passion transmise à quatre générations de Valois depuis 1882

De père en fils-fille, les cinq notaires Valois, de Lachute, Joseph-Évariste (1882-1915), Gaëtan (1911-1952), Simon (1948-1998), Richard (1952-1982) et Gaëtane (1973) ont tenu d'importants rôles dans divers champs d'activités professionnelles et extra-professionnelles.

### Joseph-Évariste

Reçu notaire en 1882, le fondateur de l'étude s'installa d'abord à Ste-Scholastique puis s'établit à Lachute en 1890. Il s'impliqua dans plusieurs sphères d'activités locales, soucieux de son rôle social.

Élu maire de la ville de Lachute à deux reprises, fondateur et directeur d'une fanfare, juge aux concours de labour agricole, Me Valois a eu le mérite de faire venir les Sœurs de Ste-Croix à Lachute pour l'éducation des filles. À son décès en 1915, son fils aîné Gaëtan prit la relève de l'étude notariale.

### Gaëtan

Fit ses études aux collèges de Montréal, de Sainte-Thérèse, de Joliette et à l'Université Laval de Montréal où il obtint une licence en droit (LL.L. 1911). Après avoir obtenu sa commission de notaire le 3 août 1911, il exerça à St-André d'Argenteuil et à Montréal jusqu'en 1915, après quoi il succéda à son père Evariste à Lachute. Marié à Blanche Champagne en 1912, il eut une famille de 12 enfants, dont les notaires Simon et Richard. Il est également grand-père de Gaëtane Valois ci-après mentionnée et de Michel Turcot, notaire et fiscaliste à Montréal.

Au cours de sa carrière, Gaëtan a exercé une activité professionnelle et para-professionnelle intense :

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES ARCHIVISTO

À la Chambre des notaires, il siégea à titre de membre de 1933 à 1951, vice-président de la Chambre de 1939 à 1942, membre de son Conseil de 1936 à 1939 et de 1945 à 1951. Il fut délégué de la Chambre pendant 10 années à un organisme connu sous le nom de Conference of the Governing Bodies of the Legal Profession in Canada. Il en devint le président en septembre 1951 et son mandat fut renouvelé en 1952. C'était la première fois dans l'histoire de cette institution qu'un notaire du Québec était appelé à la présider.

Dans son milieu social, nommé membre du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique de la province de Québec (organisme provincial qui a précédé le ministère de l'Éducation; il fut nommé Commandeur de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem; il fut échevin de la ville de Lachute de 1916 à 1922; président de la Commission scolaire de Lachute, au cours duquel mandat, il fit venir les Clercs de St-Viateur pour l'éducation des garçons; membre-fondateur, avec son épouse Blanche Champagne, de l'Hôpital de la Providence de Lachute, en 1943; président-fondateur du Club social « Les Lions » à Lachute; maître de Chapelle à la paroisse Ste-Anastasie de Lachute pendant de longues années; 4e degré des Chevaliers de Colomb de Lachute, local 2752; membre de la Fanfare de Lachute; membre du Lachute Curling Club. Il écrivit la généalogie de la famille Valois au Canada.

*Au plan littéraire*, Me Valois a exercé son talent d'écrivain durant ses études au Séminaire de Joliette, ses études de droit à l'Université de Montréal et durant ses années de pratique. Les premières années d'icelles, il a été journaliste au journal *Le Canada*.

Tout au cours de sa carrière, il a beaucoup écrit, notamment des livrets pour des opérettes, des sketches musicaux, des fantaisies musicales, des « saynètes ». Notons entre autres opérettes, une intitulée *Privilèges et hypothèques*, une autre *Philippino* (dont la musique a été composée par Oscar O'Brien).

Citons enfin un livre intitulé *Minutes retrouvées* publié par Fides quelques mois après le décès de Me Valois, survenu le 1er décembre 1952. Dans cet ouvrage, quelques pages racontent des traits bien caractéristiques de sa vie professionnelle.

### Simon

Études classiques au Collège Bourget de Rigaud, au Séminaire de Joliette et au Collège de Saint-Laurent. Études de droit à l'Université de Montréal (LL.B. 1948). Admis à la Chambre des notaires le 17 juillet 1948, il s'est joint à son père Gaëtan pour former l'étude Valois & Valois fondée par son grand-père J. Evariste en 1882.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Marié à Huguette Bélisle, il est le père de deux filles : Me Gaëtane Valois, notaire, et Docteure Lucie Valois, médecin, graduées toutes deux de l'Université de Montréal.

Au cours de sa pratique, Simon a représenté ses confrères notaires du district de Terrebonne à la Chambre des notaires, de 1969 à 1975. Durant ce mandat, il a aussi siégé à la Commission du Fonds d'indemnité.

Impliqué activement au Bureau d'administration de l'Hôpital d'Argenteuil de Lachute depuis 1957 à titre de secrétaire, vice-président et président successivement. Il a été président-fondateur de la Corporation du « Fonds de Dotation de l'Hôpital d'Argenteuil » et y siège encore à titre de membre.

De plus, Simon a participé à de nombreuses activités lachutoises, notamment : à la Bibliothèque municipale et au Centre d'art d'Argenteuil; fervent mélomane, il a été président de la Société des concerts de Lachute; président du conseil d'administration de la Caisse populaire de Lachute; membre fondateur du Club Richelieu de Lachute, il en devint président en 1969.

En 1998, après 50 ans de pratique, Me Simon a pris sa retraite et fut honoré avec 12 autres confrères lors d'un congrès de la Chambre des notaires tenu à Québec. L'étude a été cédée à Me Yves Boutin et à Me Christiane Besner tous deux notaires qui forment maintenant une société dynamique sous la raison sociale de Valois, Boutin & Besner. Mes Boutin et Besner ont des acquis remarquables dans la tradition de l'étude.

### Richard

Frère cadet de Simon. Après des études classiques au Séminaire de Joliette, il a fait ses études en droit en partie à l'Université de Montréal et en partie à l'Université Laval et fut admis à la Chambre des notaires en 1952. Il exerça sa profession à Lachute avec Simon pendant 15 ans, jusqu'en 1968, date à laquelle il a continué à exercer dans le secteur public. Après une retraite de 15 années, il est décédé en 1997.

À Lachute, il fut impliqué dans plusieurs activités : membre des Chevaliers de Colomb, puis Grand Chevalier; comme son père Gaëtan, Richard a été président d'élection pour les élections fédérales durant 15 ans.

Généalogiste, il continua le travail de son père Gaëtan.

### Gaëtane

Fille aînée de Simon, mariée à Jean-Pierre Leduc et mère d'une fille, Ariane, elle fit ses études classiques au Collège Basile-Moreau à ville Saint-Laurent. Après des études en droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1972; D.D.N.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-HISTO

1973), elle a été reçue notaire en 1973, après quoi elle poursuivit des études en droit commercial pendant deux ans. Elle travailla avec son père de 1973 à 1979, tout en ouvrant son étude à Montréal en 1976. En 1979, elle accepte un poste au Service juridique de Bell Canada, où elle œuvre toujours à titre de notaire et conseiller juridique principal, comme membre du module de droit commercial.

Parmi ses activités extra-professionnelles, elle fut la première femme à être élue marguillière à la paroisse Ste-Anastasie de Lachute.

Elle a été sollicitée à maintes reprises par la Chambre des notaires pour agir comme présidente d'ateliers lors de congrès, comme membre du comité sur le *Répertoire de Droit* sur les baux ainsi que sur le comité consultatif du Répertoire.

Membre du Comité consultatif de la Faculté de droit.

Elle est présentement secrétaire de deux corporations à but non lucratif qui administrent deux résidences pour retraités de Bell Canada/Nortel.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Joseph Hector R. Messier**
Certificat d'études 1913

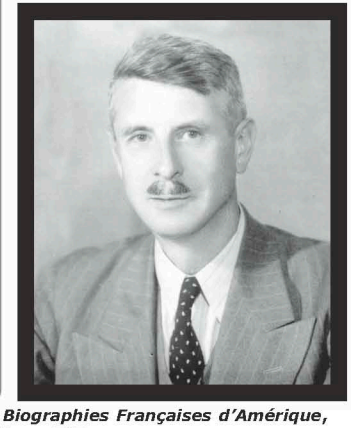

*Les Biographies Françaises d'Amérique*, 1950, p. 735.

L'ancêtre J.H.R. (Hector) Messier, diplômé de la Faculté de droit en 1913, a, depuis exercé sa profession à Montréal et à Verdun. Il a d'abord été associé aux notaires Théo Legault et Lonergan. Il s'est ensuite associé à son confrère de promotion Georges Beauregard (LL.L. 1913, U. de M.). Ce dernier a été vice-président de la Chambre des notaires. Il est le père de Claude Beauregard (LL.L. 1951) qui a exercé à Montréal et qui, pendant plusieurs années, a été chargé de cours au diplôme de droit notarial. J.H.R. Messier a tenu un rôle important comme maître des transactions immobilières dans le développement de la ville de Verdun. J.H.R. Messier, décédé en 1969, est le père de Henri Messier (LL.B. 1948), diplômé de cette faculté, qui exerce la profession à Montréal et à Verdun depuis 1948. Nicole Messier (LL.B. 1990, D.D.N. 1991, U. de M.), fille de Henri, également diplômée de la Faculté, exerce à Montréal depuis 1991.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO-MITO

Me Eugène Poirier naît le 3 mai 1891 à St-Aimé, comté de Richelieu. Il étudie chez les Frères de Sainte-Croix et au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Il complète sa formation à l'Université Laval de Montréal qui lui décerne, en 1913, une licence en droit avec grande distinction et les bourses Wilson, Campbell et Beauchamp. En 1946, cette même Université lui remet un doctorat *honoris causa* en droit.

À compter de son admission à la Chambre des notaires le 25 juillet 1913, il exerce sa profession avec Me Edouard Biron (président de la Chambre des notaires de 1939 à 1942) en l'étude Biron et Poirier fondée en 1858. Il ne quittera jamais cette étude.

Me Poirier porte un intérêt particulier au mouvement des Caisses populaires Desjardins. Il est le fondateur et le président de la Caisse populaire Sainte-Cécile de Montréal et président de la Fédération de Montréal des Caisses Populaires Desjardins.

On le retrouve aussi gouverneur de l'Université de Montréal; membre du Conseil de l'Instruction publique; vice-président et administrateur de l'Alliance, compagnie mutuelle d'assurance-vie de 1947 à 1960; administrateur et vice-président de la Société d'administration et de fiducie de Montréal et membre du conseil de la Société nationale d'assurances.

Il occupe la présidence de l'Office du crédit agricole de la province de Québec de 1936 à janvier 1940, puis de nouveau de 1944 à 1960. En 1948, il est président du Service de l'habitation familiale du gouvernement du Québec.

La Faculté de droit de l'Université de Montréal le nomme professeur de législation financière (Chaire L.-J. Forget ) en 1941.

**Eugène Poirier**
**[L.L.L. 1913]**

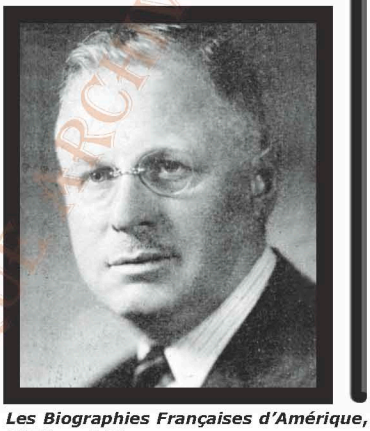

*Les Biographies Françaises d'Amérique*, 1950, p. 110.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVASTO

Il est membre du Cercle universitaire de Montréal; du Club de la garnison et du Club renaissance de Québec.

Les activités de Me Poirier ne s'arrêtent pas là. Il est directeur de l'Institut canadien national pour les aveugles, Succursale de la province de Québec; membre de la Société des antiquaires et numismates de Montréal; membre de la Société historique de Montréal; fondateur de la Section Étienne-Parent de la Société Saint-Jean-Baptiste; membre de la Société Saint-Vincent-de-Paul et de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises.

Le 18 juin 1914, il épouse Annette Garneau. Quatre enfants naissent de cette union : Garneau, Paul (LL.B. 1940, notaire), André (LL.B. 1942, notaire) et Odette.

Décédé le 27 juin 1960 à l'âge de 69 ans.

Source : Rodolphe Laplante, « Un grand notaire n'est plus », (1960-1961) 63 *R. du N.* 189-192; *Les Biographies Françaises d'Amérique*, Montréal, Les Journalistes Associés, 1950, p. 110.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Né à St-Jean Baptiste, comté de Rouville le 15 février 1890, Joseph-Léonard Blanchard prend racine à Sainte-Thérèse en 1902 pour y faire ses études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse, poursuivies en droit à l'Université Laval de Montréal (Certificat d'études, 1915) et être admis à la Chambre des notaires du Québec le 26 septembre 1915. Il ouvre une étude à Sainte-Thérèse et une à Montréal qu'il délaisse en 1920 pour concentrer ses affaires à Sainte-Thérèse (19 870 minutes). Il ne s'intéresse pas à la politique active dès le début mais s'implique à fond dans son milieu.

Joseph-Léonard Blanchard
Certificat d'études 1915

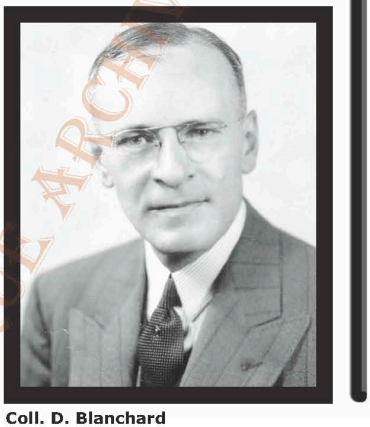

Coll. D. Blanchard

Secrétaire-trésorier de la ville de Sainte-Thérèse de 1918 à 1940 et de la municipalité de la paroisse de Sainte-Thérèse de 1923 à 1927, il convainc plusieurs entreprises de venir s'installer à Ste-Thèrèse; fondateur du conseil n° 2015 de l'Ordre des Chevaliers de Colomb; président de l'Association du notariat du district de Terrebonne pendant plusieurs années; il est de toutes les organisations où il occupe des postes de commande (Chambre de commerce, Richelieu, Croix-Rouge, Comité d'organisation des fêtes commémoratives du 150e anniversaire de la fondation de la paroisse tenue en 1939).

Candidat aux élections provinciales en 1931 et 1939 contre Athanase David, il se révèle être un tribun redoutable. On parle encore de cette assemblée contradictoire à St-Jérôme tenue le 17 août 1931 devant 8 000 personnes.

Candidat aux partielles en 1940, il est défait par Hector Perrier par 970 voix et enfin élu à l'élection générale de 1944. Réélu en 1948 avec une majorité de 8 000 voix et de nouveau en 1952 et 1956. Député pendant 16 ans, il a été l'artisan de l'Hôpital Hôtel-Dieu de St-Jérôme, de l'École d'Art et Métier de St-Jérôme, du Collège des Pères du St-

SOCIÉTÉ D'ARCHIVISTIQUE ARCHIVISTO

Sacrement de Terrebonne et de l'autoroute 15 jusqu'à St-Jérôme. Lionel Bertrand, adversaire politique écrit dans ses mémoires : « L'Union Nationale axait sa propagande sur les subventions accordées, les écoles construites, les ponts érigés, les routes pavées et Joseph-Léonard Blanchard pouvait dans ces domaines revendiquer un éventail de réalisations importantes. Même si nous nous combattions, il me fallait avec les organisateurs libéraux, reconnaître qu'il s'occupait de son comté avec assiduité. »

Ses fils, Guy et Jean, suivront les traces de leur père, dans la profession notariale.

### Guy Blanchard
### [LL.B. 1948]

Après des études au Séminaire de Ste-Thérèse, et à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il est admis à la Chambre des notaires du Québec en juillet 1948. Il seconde son père tant en politique (organisateur, orateur, directeur de l'hebdomadaire *Le Progrès de Terrebonne*) qu'à l'étude familiale. Il est de toutes les organisations locales, (président du Club Richelieu, de la Chambre de commerce, etc.) et de plus, l'un des cofondateurs de la compagnie des Grands Ballets Canadiens, dont il devient, en 1958, le premier vice-président.

### Jean Blanchard
### [LL.B. 1954]

Diplômé de l'Université de Montréal (LL.B., 1954 et 4e année, notariat, 1955) et admis à la Chambre des notaires du Québec en 1955, il exerce sa profession jusqu'en 1994. Il a été maire de la ville de Sainte-Thérèse de 1975 à 1987.

### Danielle Blanchard
### [D.D.N. 1977]

Fille de Guy Blanchard, elle a obtenu son diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal en juin 1977 après avoir obtenu sa licence en droit de l'Université d'Ottawa (1972). Elle a été membre du Barreau pendant quelques années. Elle perpétue cette tradition familiale de notariat et d'implication sociale dans son milieu. De la présidence de la Campagne de financement pour la Croix Rouge à la présidence de Blainville en fête, commissaire siégeant à la Commission des Laurentides sur l'avenir du Québec en 1995, vice-présidente et présidente du Fonds régional de solidarité des Laurentides de 1996 à 2000.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVITO

## Arthur Courtois [LL.L. 1915]

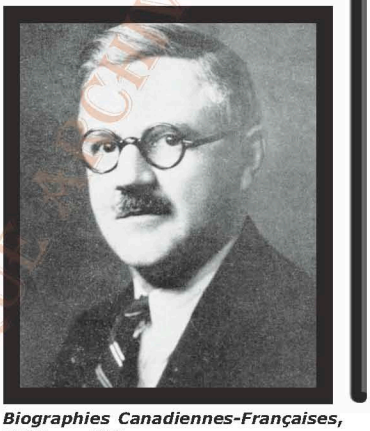

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1930, p. 263.

Né à Montréal le 14 juillet 1888, Arthur Courtois obtient son baccalauréat ès arts de l'Université d'Ottawa (B.A. 1910). Il étudie ensuite le droit à l'Université Laval de Montréal (LL.L. 1915). Assermenté en juillet 1915, il exerce sa profession avec les notaires Pépin et Girouard, jusqu'en 1919. Il tient par la suite sa propre étude.

Arthur Courtois travaille pendant plusieurs années au sein de la Chambre des notaires. En 1921, il accepte le poste de vérificateur, pour être élu, neuf ans plus tard, trésorier de la Chambre. Il est nommé secrétaire-trésorier en 1933, poste qu'il occupe pendant 27 ans. En 1960, il se voit offrir le poste de registraire du Service des testaments de la Chambre.

En 1953-1954, il enseigne un cours d'administration aux étudiants inscrits en notariat à l'Université de Montréal. Il reçoit, en 1955, un doctorat *honoris causa* de l'Université d'Ottawa. Il s'intéresse à un grand nombre d'Oeuvres charitables et patriotiques dans la paroisse Saint-Pierre, où il habite. Il milite auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Membre à vie du conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Luc, il en est le secrétaire pendant plus de 35 ans.

Marié à Jeanne Cornellier le 6 octobre 1914, il a deux filles. Décédé à Montréal le 7 juin 1965, à l'âge de 76 ans. Le 25 mars 1980, la ville de Montréal nomme à sa mémoire une avenue Arthur Courtois, située dans le nord de la ville.

Source : Charles-A. Roberge, *Arthur Courtois et sa fille Colette*, journal *Entracte*, 15 février 1993, p. 27-28; Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 9e année, Montréal, 1930, p. 263.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Alphonse de la Rochelle [LL.B. 1915]

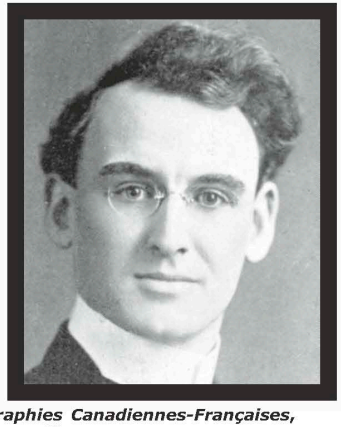

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1923, p. 63.

Né à Sainte-Victoire-du-Richelieu le 19 janvier 1891, Alphonse de la Rochelle fait ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe et son droit à l'Université de Montréal (LL.B. 1915). Il est reçu notaire la même année.

Alphonse de la Rochelle collabore à divers journaux et revues, dont l'*Éveil*, l'*Étudiant*, *Le Semeur* et le *Nationaliste*. Il faut souligner son implication dans l'Association catholique de la jeunesse canadienne française. Il a également été chef du secrétariat de la Société St-Jean-Baptiste. En 1940, il est chargé de cours sur les minorités françaises en Amérique à l'École des Sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal.

Marié le 9 juillet 1917 à Clara Bibeault, fille de François-Xavier et Léodina Verrier, il est père de deux filles.

Sa fille Thérèse est pendant plusieurs années, secrétaire de Maximilien Caron, premier professeur de carrière à la Faculté de droit.

Décédé le 10 décembre 1943 à Sainte-Victoire-du-Richelieu.

Source : R.A. Bergeron, «Allocution», 43 *R. du N.* 314; Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 3e année, Montréal, 1923, p. 63; *Les Biographies Françaises d'Amérique*, Montréal, Les Journalistes Associés, 1942, p. 470-471.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Émile Massicotte naît à Montréal le 8 septembre 1892. Après ses études classiques au Collège Sainte-Marie de Montréal, il étudie le droit à l'Université Laval de Montréal (LL.L. 1916). Il est président de l'association des étudiants de la Faculté de droit pour l'année académique 1914-1915. En cette qualité, il a l'honneur de présenter Sir Wilfrid Laurier, ancien premier ministre du Canada, lors d'une conférence organisée par le doyen de cette époque, Sir Horace Archambault. Admis à la pratique en juillet 1916, il est membre, à compter de 1920, de l'étude Papineau, Couture & Massicotte, établie à Montréal.

De 1946 à 1949, il est président de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal. Il s'intéresse également à la campagne de souscription faite en 1918 pour l'Université Laval de Montréal. Il se voit décerner, en 1948, un doctorat *honoris causa* en droit de l'Université de Montréal.

Émile Massicotte a été membre de la Chambre des notaires en 1939 pour un mandat de trois ans et également de 1948 à 1950.

Marié le 19 juin 1922 à Germaine Dubé. Décédé à Montréal le 5 décembre 1971, à l'âge de 80 ans. Il était aussi l'oncle du notaire Jean Roy (LL.L. 1952), directeur de la bibliothèque de Faculté de droit (1963-1971).

Source : Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam – Émile Massicotte », (1971-1972) 74 *R. du N.* 367 à 369; Raphaël Ouimet, *Biographies Canadiennes-Françaises*, 9e année, Montréal, 1930, p. 453.

**Émile Massicotte**
**[LL.L. 1916]**

***Biographies Canadiennes-Françaises*, 1930, p. 453.**

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUE

## G. Henri Séguin
### [LL.B. 1916]

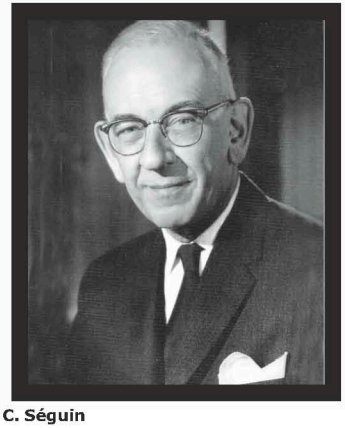

Coll. C. Séguin

Né à Montréal le 22 juin 1896, Me Séguin a fait des études classiques au Collège Sainte-Marie et obtient son baccalauréat ès art en 1916 et son baccalauréat en droit de l'Université Laval à Montréal en 1919. Il est admis à la Chambre des notaires du Québec en juillet 1919.

Me Séguin a exercé sa profession au centre-ville de Montréal de 1919 jusqu'à son décès le 2 janvier 1968. Il débuta à l'étude d'Ernest Décary, F. C. Barlow et de Lionel Joron dont il était devenu associé en 1938. En 1951, il s'associe à son fils Me Claude Séguin et en 1960, à Me Jacques Desjardins.

Il a été impliqué dans les affaires de sa profession d'abord comme président de l'Association des jeunes notaires de Montréal et ensuite comme président de l'Association du notariat canadien. Élu à la Chambre des notaires du Québec en 1948, il devient membre de son Comité administratif en 1951, puis vice-président en 1963.

Me Séguin a été pendant plusieurs années membre de l'Union Internationale du Notariat Latin et a participé à plusieurs congrès à Sao Paulo, Rome, Bruxelles, Munich et à Montréal où il a présidé le Comité organisateur. Il a également été membre de l'Association du Barreau canadien et en 1966, il est élu président de The Conference of the Governing Bodies of the Legal Profession in Canada, organisme qui regroupe toutes les corporations professionnelles de juristes du Canada.

Il fit partie de la Chambre de commerce de Montréal et membre du Cercle universitaire, du Club de réforme, du Club St-Denis et du Club Winchester.

Enfin, il est élu président de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal en 1952.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVET

## Cent dix-neuf ans de notariat

En effet le premier notaire Jeannotte soit Adhémar a commencé à exercer le notariat le 10 septembre 1884. Il était originaire du Rang des Ruisseaux à Belœil et à la suite d'une peine d'amour, il est parti étudier le notariat à Paris. À son retour, il s'installa à Sainte-Marthe, comté de Vaudreuil sur la revendication du docteur Lortie alors député fédéral du comté. Il épousa Marie-Camilla Bourque, exerça le notariat de 1884 à 1941 et eut cinq enfants dont deux curés de la région de Vaudreuil-Soulanges soit Adhémar et Garcia et un notaire soit Joseph-Édouard.

Joseph-Édouard Jeannotte est né à Sainte-Marthe le 27 novembre 1890 et a épousé à Montréal le 18 octobre 1921, Marie-Anna Forget. Il a fait ses études classiques au Collège de Valleyfield, a étudié le notariat à l'Université de Montréal (LL.L. 1917) et a été reçu notaire en 1917. Il exerça sa profession à Coteau Landing, comté de Soulanges (aujourd'hui les Coteaux) jusqu'à son décès.

Trois enfants sont nés de ce mariage soit Irène, Jean-Louis et Marthe Jeannotte. Joseph-Édouard Jeannotte exerça le notariat de 1917 à 1957 et est décédé le 3 février 1957 à l'âge de 66 ans. Il a été vérificateur pour la Commission municipale du Québec pour les secrétaires de municipalité et commission scolaire, il a été président honoraire de la Société d'agriculture de Soulanges et secrétaire-trésorier de la municipalité de Coteau Landing de 1932 à 1938, il a été député du comté de Vaudreuil-Soulanges à l'Assemblée nationale de Québec en 1948 et a été réélu aux élections de 1952 et 1956. Il était adjoint de ministre lors de son décès.

Il est un trait remarquable de cette famille du fait que les trois notaires Adhémar, Joseph-Édouard et Jean-Louis ont été nommés président d'élection pour le gouvernement fédéral dans le comté de Vaudreuil-Soulanges.

J. Édouard Jeannotte
[LL.L. 1917]

Coll. Mme J.-L. Jeannotte

SOCIÉTÉ MARGUERITE-BOURGEOYS ARCHIVES HISTORIQUES

Le fils de Joseph-Édouard, soit Jean-Louis Jeannotte (LL.B. 1954, U. de M.), 4e année notariat (1954-1955, U. de M.), perpétue la vocation de ses ancêtres depuis 1955 dans le même village de Coteau Landing, dont il fut maire de 1971 à 1975.

Jean-Louis s'est marié à Simone Blanchard le 10 septembre 1956 et trois enfants sont nés de ce mariage soit, Francine, Pierre et Louis Jeannotte. Jean-Louis a été président-fondateur de la Caisse populaire de Coteau Landing et a été réélu pendant 25 ans. Le fils de Jean-Louis, soit Louis Jeannotte a fait ses études au Collège de Rigaud et a étudié le droit à l'Université de Sherbrooke et a été reçu notaire en juillet 1986. Il a obtenu une maîtrise en fiscalité.

Me Louis Jeannotte pratique présentement au 174 rue Principale Les Coteaux où il s'intéresse principalement à la fiscalité. De son union avec Sylvie Ozelle sont nés deux garçons soit Félix et Tristan. Seront-ils la cinquième génération puisque la tradition est longue dans cette famille de juristes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Dominique Pelletier [LL.B. 1917]

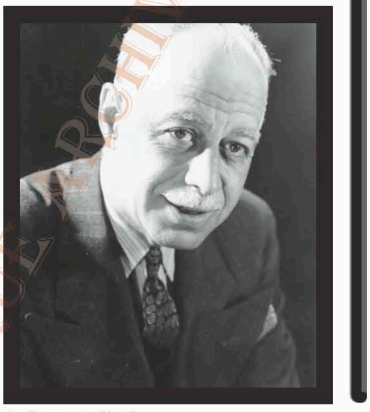

Coll. D. Pelletier

Né à Rivière-du-Loup, le 12 novembre 1891. Fils de M. Narcisse-Georges Pelletier et de Caroline Vézina.

### Études

Études primaires, secondaires et collégiales à l'École de la paroisse Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Collège de Lévis. Collège Sainte-Marie, Montréal.

Études universitaires à la Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal 1914-1917. Commissionné le 31 juillet 1917 et assermenté le 4 août 1917.

### Pratique notariale

1917 – Étude solo rue Saint-Jacques dans l'édifice de *La Presse*; 1921 Cessionnaire des greffes de Philéas Mainville, et de son fils, Me Jos. Roch Mainville, notaires dans le village Saint-Jean-Baptiste, Me Pelletier élit domicile en leur étude où il exercera sa profession jusqu'à son décès le 2 août 1950. Son greffe et ceux des notaires Mainville sont cédés à son fils, Me Denys Pelletier, notaire depuis le 12 juillet 1950. Deux de ses petites-filles sont devenues notaires : Me Julie Pelletier a été assermentée le 31 octobre 1991, a démissionné le 31 octobre 1998 et Me Véronique Pelletier, a été assermentée notaire le 8 juillet 1983 et a démissionné le 30 mai 1998.

### Action à la Chambre des notaires

1927 – Élu représentant du district de Montréal à la Chambre des notaires; il est réélu jusqu'à son décès; 1948 – Élu président de la Chambre, poste qu'il occupera jusqu'à son décès le 2 août 1950.

Durant les années 1927 à 1950 la profession a subi l'épreuve de la crise de 1929 et s'est dotée des outils alors appropriés pour maintenir le prestige

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVASTO

du notariat en instaurant un secrétariat permanent et un service d'inspection.

Me Dominique Pelletier a participé activement à ces réformes et a siégé au Comité des examens de 1927 à 1947.

Il a participé à la formation de l'Association des notaires du district de Montréal dont il a été président durant un mandat.

Il a participé au « comité Lesage » qui a rédigé durant les années 1945-1950 un formulaire moderne diffusé comme encart dans *La Revue du Notariat*.

Premier président de la Chambre décédé en fonction, plus de 300 notaires ont formé cortège à ses funérailles.

Activités extraprofessionnelles

Par choix, Me Dominique Pelletier a concentré ses énergies à sa profession et à sa famille.

On peut toutefois en mentionner quelques-unes : membre du Comité fondateur de l'Orchestre symphonique de Montréal; membre et administrateur du Cercle universitaire de Montréal; membre du Comité fondateur du Bloc populaire; membre du conseil d'administration du quotidien *Le Devoir* de 1946 à 1950.

**Famille**

Marié à Estelle Lemire le 11 septembre 1926 en la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Il eut 3 enfants : Denys Pelletier, notaire né le 8 juin 1927; Georges Pelletier, dentiste né le 18 avril 1930, Hélène (Mme Jacques Baillargeon) écrivaine, née le 22 décembre 1932.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Georges-Philippe Laurin [LL.B. 1918]

Archives, Collection de ville Saint-Laurent.

Né à ville Saint-Laurent le 9 juillet 1892, de l'union d'Alphonse Laurin et d'Euphémie Crevier, Georges-Philippe Laurin fait ses études classiques au Collège Saint-Laurent et ses études en droit à l'Université Laval à Montréal (LL.B. 1918). Commissionné notaire la même année, il exerce sa profession à ville Saint-Laurent. Il exerce également à Montréal dans la société nominale de Beaudin & Laurin.

Georges-Philippe Laurin est élu député conservateur à la Chambre des communes pour le comté de Jacques-Cartier de 1930 à 1935. Il se présente sans succès sous la bannière conservatrice aux élections de 1935 et de 1953.

Georges-Philippe Laurin est très impliqué dans les affaires scolaires et municipales de ville Saint-Laurent. Il est président de la Commission scolaire de Saint-Laurent de 1925 à 1929. Il est nommé par décret en 1938 maire de Saint-Laurent, suite à la démission d'Édouard Gohier. Il est élu pour deux autres mandats à cette fonction.

Georges-Philippe Laurin s'est marié à Annette Sauvé; de cette union, sont nés trois fils et trois filles. Marcel, l'un de ses fils, suivra les traces de son père dans le notariat et dans la politique.

Décédé le 6 octobre 1964.

Source : Mario Nadon, *Les maires de Saint-Laurent et les conseils municipaux*, Saint-Laurent, ville de Saint-Laurent, 1993, 72-73; Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam, Georges-Philippe Laurin », (1965-1966) 67 *R. du N.* 219.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Lambert Lamarche**
**[LL.L. 1921]**

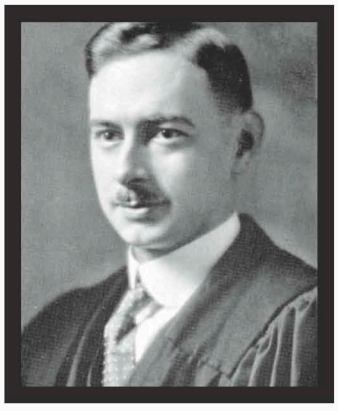

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1928-1929, p. 161. Coll. R. Lamarche

Le notariat et la famille Lamarche sont reconnaissants envers la Faculté de droit de l'Université de Montréal

À 7 h 35, un jour de la semaine à l'automne 1955, Me Lambert Lamarche, notaire en exercice et chargé de cours à la Faculté de droit quitte son domicile d'Outremont, en compagnie de son fils Rémi, lui-même étudiant à la même Faculté, depuis septembre 1952.

C'est cette année 1952 qui a vu l'aménagement à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, en coopération avec la Chambre des notaires du Québec, de la quatrième année en remplacement de la cléricature, pour les étudiants en droit qui se destinent à l'exercice de la profession de notaire.

Et justement, Me Lambert Lamarche, comme plusieurs autres confrères notaires en exercice à cette époque, est chargé de cours en cette quatrième année et il guide les étudiants (dont son fils Rémi) vers les meilleures méthodes de rédaction des contrats de donations entre vifs et des dispositions testamentaires; Me Lambert Lamarche a lui-même été admis à l'exercice de sa profession en 1921, après ses études en droit à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal (LL.L. 1921).

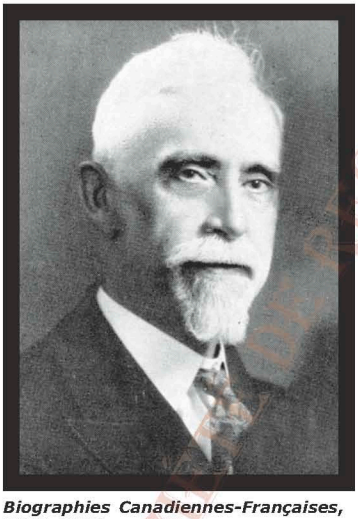

*Biographies Canadiennes-Françaises*, 1928-1929, p. 160.

Joseph Philippe Lamarche
(LL.B. 1890)

En 1955, les cours en quatrième année de notariat sont donnés de 8 h à 10 h et de 16 h à 18 h, attendu que la plupart des titulaires de ces cours sont des professionnels en exercice et qui se doivent d'être à leur étude quand ils ne sont pas à l'Université pour partager leur savoir et leur expérience.

Ainsi, Me Lambert Lamarche partira de l'Université de Montréal après son cours qui a duré une heure et se dirigera vers le centre-ville de Montréal, plus précisément vers l'édifice « Tramways » à côté du terminus Craig où, depuis 1929 il se rend à l'étude qu'il partage avec son père, Me Joseph Philippe Lamarche, notaire depuis 1890, d'abord à Mascouche (où il est né, ainsi que son fils Lambert), jusqu'en 1904 alors qu'il vient s'établir à Montréal et rejoint l'étude de son cousin, Me Valmore Lamarche, notaire.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIVISTIQUE

Admis comme étudiant par la Chambre des notaires en 1887, Me Joseph Philippe Lamarche (LL.B. 1890) fera pendant trois ans sa cléricature chez son cousin, et suivra ses cours de droit à la toute jeune Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal; moins chanceux, le père de Me Joseph Philippe Lamarche, soit Me Joseph Olivier Lamarche fut notaire à Mascouche de 1860 à 1908, mais il ne put fréquenter une Faculté de droit, car il n'en existait pas alors dans la région de Montréal; il obtint sa formation de notaire comme clerc chez Me Gédéon Mélasippe Prévost, notaire à Terrebonne, près de 20 ans avant la création de notre Faculté de droit!

On se souviendra qu'à l'occasion de son 75e anniversaire, les autorités de la Faculté de droit, ont, plus précisément le 14 novembre 1953, octroyé à Me Joseph Philippe Lamarche, alors notaire depuis plus de 63 ans, et « doyen » d'une famille qui comptait alors en ligne directe et collatérale, plus de 276 années d'exercice de la profession de notaire, un doctorat *honoris causa*, voulant ainsi souligner l'apport souvent méconnu, mais efficace du notariat québécois à la qualité de vie de la société dans toutes ses couches.

Toujours à l'avant-garde, Me Lambert Lamarche a épousé, encore étudiant, en 1920, Mlle Marie-Ange Mathieu et quatre fils et une fille leur ont survécu, dont Rémi Lamarche, qu'une hérédité aussi forte et ancrée vers le notariat et la Faculté de droit de l'Université de Montréal a tout naturellement attiré à l'exercice du notariat à Montréal, après ses études à ladite Faculté de droit (LL.L. 1955; 4e année, notariat, 1956), profession qu'il exerce depuis son admission en 1956 jusqu'à nos jours. Son parchemin *Licentiatun cum laude* émis par la Faculté de droit porte la signature du secrétaire de l'Université, soit l'éminent notaire Marcel Faribault et la signature du secrétaire de la Faculté de droit à cette époque, Albert Mayrand, oncle par alliance de Rémi Lamarche.

Ce dernier est le père de Me André Lamarche, qui a fréquenté la Faculté de droit de 1984 à 1987 (LL.B.), alors qu'en 1988, il fut admis au Barreau du Québec et à l'exercice de la profession d'avocat qu'il exerce présentement au service de la compagnie AXA Assurances. Un autre fils de Me Rémi Lamarche, soit Me Philippe Lamarche a été admis à l'exercice de la profession de notaire le 28 juin 1990, après ses études à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke; il forme la cinquième génération de notaires en ligne directe dans cette famille Lamarche, mais après avoir œuvré comme notaire auprès de diverses corporations, il optera pour une autre orientation de carrière et remettra sa démission en 2002.

Grand merci, donc, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal qui a permis au Notariat du Québec de bien servir et de voir évoluer parmi ses membres, cinq générations de notaires dans la famille Lamarche.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

**Roch Brunet**
**[LL.L. 1922]**

Coll. M. Brunet

Roch Brunet est né le 11 octobre 1898 à Mont-Saint-Hilaire. Il étudie le droit à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal, où il obtient sa licence (LL.L. 1922). Il est assermenté en juillet 1923. En décembre 1931, il soutient avec succès sa thèse de doctorat, intitulée *Donations de biens futurs en contrat de mariage*.

Il exerce sa profession jusqu'en 1937, alors qu'il est nommé inspecteur des greffes par la Chambre des notaires. De 1936 à 1939, il est choisi pour être l'un des délégués du district de Montréal pour ce triennat. Il contribue également à *La Revue du Notariat*, principalement avec l'idée du formulaire que la *Revue* publie par fascicule.

À la suite d'une réorganisation de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Roch Brunet devient professeur agrégé en 1947. Il enseigne le droit romain, et est secrétaire de la Faculté en 1947-1948.

Marié, le 8 juin 1929 à Saint-Jean-sur-Richelieu à Lucille L'Écuyer; il est père de trois enfants Claude, Michel et François.

Décédé le 2 avril 1948 à Outremont.

Source : Jean Hétu, *Album Souvenir 1878-1978. Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1978, 67 et 207; Henri Turgeon, « Me Roch Brunet », (1947-1948) 50 *R. du N.* 461-463.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

Me Alphonse Senay naît le 13 janvier 1899 à Saint-Césaire de Rouville. Il est le fils de J.-B. Senay et d'Alphonsine Clément.

Il complète sa formation classique au vieux Collège de Montréal (B.A. 1919) et obtient sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1922. Il est admis à l'exercice de la profession de notaire au mois de juillet 1922. Aussitôt, il s'établit en la vieille paroisse Saint-Benoît des Deux-Montagnes. Il y pratiquera le droit jusqu'à son déménagement à Montréal en 1932, moment où les réalités économiques et sociales sont difficiles et que la clientèle se fait rare. Qu'à cela ne tienne : Me Senay retourne aux études! L'Université de Montréal lui décerne, en 1934, un doctorat en droit. Sa thèse porte sur la séparation des patrimoines en matière de succession.

Soucieux de la promotion professionnelle, il devient en 1938, président de l'Association des notaires du district de Montréal. En 1957, il accède à la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour un mandat de trois ans. Sous sa gouverne, la Chambre modifie sa structure interne, réorganise la Commission des examens et institue, notamment, le Registre central des testaments. À cette même époque, une commission des relations extérieures est aussi mise sur pied.

Me Senay est élu vice-président de l'Union Internationale du Notariat Latin au congrès de Rome. Il se voit alors confier la présidence du comité organisateur du 6e Congrès International du Notariat Latin qui a lieu à Montréal en septembre 1961. Ce Congrès remporte un brillant succès.

Il publie en 1945 le « Formulaire du notariat » renfermant des formules courtes, débarrassées des « clauses de style » qui alourdissent la phrase, n'ajoutent rien à l'idée maîtresse et rendent souvent difficile l'interprétation des conventions.

Alphonse Senay
[L.L.L. 1922]

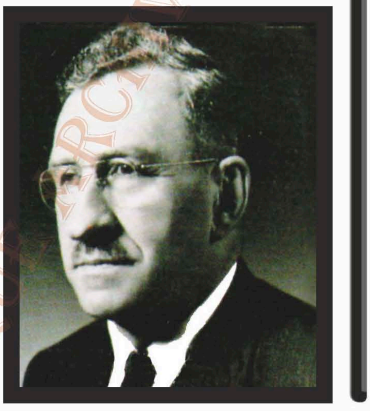

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUES NOTARIALES

En 1954, il devient chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseigne aux étudiants en notariat

Me Senay a le souci de vulgariser le droit auprès de ses confrères et du public. Ainsi, il sollicite et encourage la participation des notaires aux programmes télévisés animés par Me Alban Flamand à Radio-Canada, de même que sur la chaîne CFTM-TV. Il multiplie aussi ses demandes afin que les notaires en exercice bénéficient de cours post-universitaires. Enfin, il signe sous le nom de « Tabellion » une rubrique sur la profession notariale au journal *La Presse*.

Peu avant son décès, en reconnaissance publique de son grand talent et de son dévouement aux intérêts professionnels, le gouvernement du Québec l'appelle à siéger à la révision du Code civil, où il doit représenter la profession notariale. Malheureusement, la mort le frappe avant le début de cette aventure.

Si la clarté des idées, la concision et la précision de la langue, l'attention constante aux affaires et le goût du travail expédié à temps sont des qualités idéales, Alphonse Senay n'est pas loin d'être le notaire parfait.

Alphonse Senay épouse en premières noces en 1923, Lucille Deragon (1901-1937). En 1942, il se remarie à Cécile Destroismaisons. Il a trois filles : Armande, Michèle, Louise et un garçon, Robert.

Alphonse Senay meurt à Montréal le 22 juillet 1963 à l'âge de 64 ans.

Source : Jean-Jacques Lefebvre, « In Memoriam – Alphonse Senay, (1963-1964) 66 *R. du N.* 134-138; Alphonse Senay, *Ce qu'en pense le notaire*, Éditions de l'Homme, 1968, p. 7-8 et p. 135 à 137; *Formulaire du notariat*, Wilson & Lafleur, 1945.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Le notaire Armand Lavallée est né à Joliette le 4 décembre 1901 dans la maison où il a toujours résidé et tenu son étude. Fils du notaire S. Alfred Lavallée, il fit ses études classiques au Séminaire de Joliette de 1913 à 1920 et ses études en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1920 à 1923. Étudiant brillant, Armand Lavallée a gagné plusieurs prix. Il termina premier de classe à chacune de ses années universitaires aux termes desquelles il a obtenu sa licence en droit avec grande distinction. Pendant ses études, Armand Lavallée était un adepte de théâtre classique et d'opéra.

Le notaire Lavallée fit sa cléricature à l'étude de Me René Faribault et admis à l'exercice du notariat le 14 juillet 1923.

La profession de notaire n'était guère rémunératrice au temps où il a commencé à exercer le notariat. C'est à cette époque qu'il a approfondi ses connaissances en droit civil dans les traités de Beaudry - Lacantinerie, Mignault et la jurisprudence. Il lui vint ainsi l'idée d'écrire des articles pour *La Revue du Notariat*. Ce fut le début d'une longue collaboration et d'excellents rapports d'amitié avec les directeurs de la revue : les notaires Joseph Sirois, Laurent Lesage, Henri Turgeon et Roger Comtois.

Le notaire Lavallée s'est intéressé à plusieurs aspects de la pratique du notariat. Il était une inspiration, particulièrement pour ses confrères de Joliette et de la région de Lanaudière, et une source intarissable d'opinions que ce soit en matière civile, commerciale et même fiscale. Il eut l'opportunité de présenter plusieurs lois privées et de conseiller à l'occasion certains de ses confrères devenus juges dans la rédaction de leurs jugements.

De 1944 à 1960, il a été réviseur de titres pour l'Office du crédit agricole du Québec. En 1949, il

Armand Lavallée
[L.L.L. 1923]

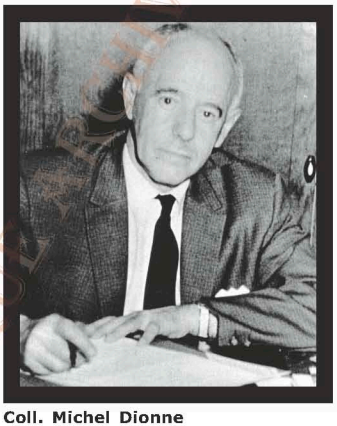

Coll. Michel Dionne

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

fut chargé par le gouvernement du Québec de rédiger et recevoir l'acte d'achat de la seigneurie de Mingan. Ce territoire couvrait une étendue de 150 milles le long de la côte nord du golf St-Laurent sur une profondeur d'environ 6 milles; l'acte fut signé au nom du gouvernement du Québec par le premier ministre de l'époque, Maurice L. Duplessis.

En 1944, Me Armand Lavallée a été nommé par le gouvernement du Québec, vice-président du Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales.

À la Chambre des notaires du Québec, Me Lavallée fut représentant du district de Joliette de 1930 à 1941. En 1942, il fut nommé membre de la Commission de législation et de la Commission d'appel. En 1950, il fut nommé membre de la Commission spéciale de la Chambre pour la refonte de la loi organique du notariat. En 1956, il présida la Commission spéciale de la Chambre pour la révision du Code civil et en 1960, la Commission spéciale de la Chambre pour la révision du *Code de procédure civile*.

En 1963, Me Lavallée fit partie avec Mes Jacques Taschereau, Donat Demers, Laurent Decarie et Jean-Guy Cardinal d'une commission spéciale de la Chambre pour préparer un mémoire à la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

En 1965, il fut nommé membre de la Commission spéciale de la Chambre chargée d'étudier le projet de législation sur le mode de placement des biens d'autrui avec Mes Raymond Cossette, Jacques Taschereau et Jean-Guy Cardinal. En 1966, il a siégé comme membre des commissions du formulaire et du mémoire sur les institutions financières autres que les banques.

Armand Lavallée a pratiqué le notariat du 14 juillet 1923 jusqu'au 13 février 1984, date à laquelle il a cédé son greffe au notaire Michel Dionne, son voisin.

SOCIÉTÉ DE PERFECTIONNEMENT JURIDIQUE

## La famille Sylvestre : Plus de 110 ans de notariat à Sherbrooke (1892-2003)

Georges Sylvestre (1900-1976, U. de M., LL.B. 1923) est fils de notaire (Ernest 1867-1955, U. Laval, admis à l'exercice du notariat en 1892), frère de notaire (Paul, 1897-1990, U. de M., LL.B. 1923), père de notaire (Jean né en 1937, U. de M., 4e année, notariat, 1964) et grand-père de notaire (François, fils de Jean, né en 1966, U. Sherbrooke, promotion 1991). La Chambre des notaires du Québec compte donc parmi ses membres, quatre générations de Sylvestre, sans interruption depuis 112 ans.

Georges Sylvestre naît à Sherbrooke le 8 septembre 1900. Après ses études classiques au Séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke, il gradue de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1923. Il est admis à la Chambre des notaires la même année. Tout de suite, il se joint à l'étude de son père, établie à Sherbrooke depuis 1892, où il exerce avec lui jusqu'en 1935 et avec son frère Paul jusqu'à la nomination de ce dernier au poste de directeur adjoint de la Division d'enregistrement de Sherbrooke en 1953. En 1964, il accueille son fils Jean, avec lequel il pratique le droit jusqu'à sa retraite.

Le notaire Georges Sylvestre est un « homme orchestre » très actif dans sa communauté. Il se mêle à quasi toutes les formes d'activités de son milieu : sociales, musicales, philanthropiques etc.

Sur le plan professionnel, il est délégué du district de Saint-François à la Chambre des notaires en 1948 et élu à sa présidence en 1951, pour un mandat de trois ans. Sous sa présidence, la loi organique du notariat est modifiée afin d'ajouter la Faculté de droit (section de droit civil) de l'Université d'Ottawa aux universités Laval, McGill et de Montréal

Georges Sylvestre
[LL.B. 1923]

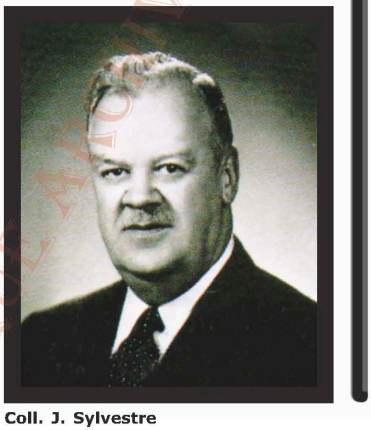

Coll. J. Sylvestre

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

relativement à la formation d'étudiants désirant se diriger vers le notariat. En 1954, Me Sylvestre représente la Chambre des notaires au Congrès International du Notariat Latin à Paris. Lors de la création de l'Université de Sherbrooke en 1960, il est le premier vice-doyen de la Faculté de droit, y donne le premier cours et y enseigne à titre de chargé de cours pendant environ dix ans. En 1953, l'Université de Montréal lui décerne un doctorat *honoris causa* en droit.

En plus de ses activités professionnelles, Georges Sylvestre est cofondateur de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est qu'il préside de 1945 à 1970. Il occupe aussi le poste de directeur de la Chambre de commerce de Sherbrooke.

Il joue un rôle déterminant dans le développement de la musique à Sherbrooke. On le retrouve maître de chapelle et directeur de la chorale St-Jean-Baptiste qui compte cent voix; directeur de l'Harmonie de Sherbrooke avec laquelle il joue de la clarinette (avec grand talent, semble-t-il); président-fondateur de l'Association des Harmonies du Québec; directeur d'une chorale de 450 membres à l'occasion du centenaire de la ville de Sherbrooke en 1937 et président de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke en 1959.

Soucieux d'action sociale, le notaire Sylvestre est directeur de la Société diocésaine de réhabilitation des enfants déficients; président de la succursale de Sherbrooke de la Croix-Rouge canadienne et président de la campagne des Oeuvres de Charité catholiques de Sherbrooke.

Georges Sylvestre s'intéresse aussi au secteur touristique. Il est le premier président et un des fondateurs de l'Association touristique des Cantons de l'Est; président de la Eastern Township Resorts Association et président de l'Auberge Hillcrest à North Hatley.

Me Sylvestre est un sportif accompli. Dans les années 1920, il est champion de boxe poids lourds des universités canadiennes. Il pratique aussi le ski et le golf.

Georges Sylvestre, marié à Marguerite Saint-Jean, a six enfants : Jacques, Thérèse, Pierre (décédé), Marguerite, Gabrielle et Jean.

Jean Sylvestre est le sixième enfant de Georges Sylvestre. Après ses études classiques au Séminaire St-Charles-Borromée de Sherbrooke, il étudie à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Il est admis à la Chambre des notaires en 1964. Il joint immédiatement l'étude de son père à Sherbrooke. Tout comme lui, il participe activement à la vie de l'Université de Sherbrooke en tant que membre du Conseil d'administration de la Faculté de droit à partir de 1968 et comme chargé de cours de 1966 à 1990. Il est membre de divers comités de la Chambre des notaires et donne des cours de perfectionnement.

Jean Sylvestre est très impliqué dans la vie musicale et communautaire de son milieu. Il est membre de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke et membre de

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE

l'Harmonie de l'Estrie comme tromboniste. Il est aussi président-fondateur de la chorale Ste-Elizabeth de North Hatley.

On le retrouve, entre autres, président du Conseil régional du Bien-être de Sherbrooke; président des campagnes de souscription des Grands Frères et de l'Association pulmonaire de l'Estrie; membre de nombreux conseils d'administration : Fondation Caritas-Sherbrooke; Fondation Bertrand-Fabi; Fonds pour le bénéfice des personnes incarcérées; Institut Val du Lac etc.

La Chambre des notaires du Québec lui décerne, en 1992, le prix d'excellence Pierre-Duquet pour son engagement dans la vie communautaire sherbrookoise.

Jean Sylvestre, marié à Marie-Antoinette Gagnon, a deux enfants : François et Véronique.

François Sylvestre est l'aîné de la famille de Jean Sylvestre. L'excellence de son dossier académique est soulignée par plusieurs prix : celui de l'Université de Sherbrooke accordé au meilleur étudiant en droit; bourse de la Chambre des notaires remise au meilleur étudiant aux examens. Il reçoit également le prix Philips Vineberg et le prix Carswell. Boursier de l'Université de Toronto, il y obtient sa maîtrise en droit corporatif en 1992. Il est associé à l'étude de son père depuis 1991.

François Sylvestre pratique en droit commercial et corporatif, à Sherbrooke. Il enseigne à titre de chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et à l'Institut des banquiers Canadiens. Il a été conférencier au cours de perfectionnement de la Chambre des notaires du Québec et représentant de district. Sur le plan social, il est membre et secrétaire du Club Richelieu de Sherbrooke, membre du Conseil des Affaires Économiques de l'Archidiocèse de Sherbrooke, membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Université de Sherbrooke et du Centre de recherches médicales de l'Université de Sherbrooke.

François Sylvestre, marié à Élisabeth Brière également notaire, a trois enfants : Nicolas, Charles et Louis.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Philippe-Ernest L'Heureux [LL.L. 1924]

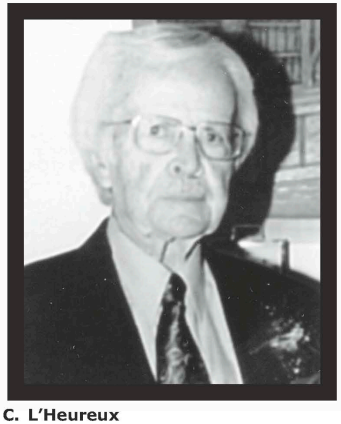

Coll. C. L'Heureux

Le notariat, en plus d'être une vocation, est une tradition chez la famille L'Heureux. En effet, il y a des notaires L'Heureux depuis plus de quatre générations dans cette famille, en plus de tous les autres juristes de cette même famille dont certains ont pris, peut-être par esprit de contradiction, la voie les menant à devenir avocats alors que d'autres ont approfondi leurs connaissances juridiques en poursuivant leurs études jusqu'au doctorat, dont Me Jacques L'Heureux, professeur reconnu à l'Université Laval.

Le premier notaire de cette famille, fut Me Louis-Alphonse L'Heureux qui pratiqua à Saint-Jude de 1881 à 1938, soit pendant 57 ans. De plus, parallèlement à sa profession, il fut secrétaire de la Municipalité de Saint-Jude pendant 40 ans. Il s'impliqua activement dans certains projets favorisant l'éducation des jeunes, notamment celui de la construction du Couvent des Sœurs de Saint-Joseph à Saint-Hyacinthe. Deux (2) de ses fils, Me Joseph-Alphonse L'Heureux et Me Philippe-Ernest L'heureux, continuèrent dans la même voie.

Me Joseph-Alphonse L'Heureux pratiqua sa profession à Sorel de 1920 à 1973 et occupa le poste de président de la Chambre des notaires du Québec de 1960 à 1963. Aujourd'hui, il laisse un petit-fils, Me Stéphane L'Heureux Rousseau qui pratique la profession notariale à Sorel depuis 1976.

Quant à Me Philippe-Ernest L'Heureux (LL.L. 1924, U. de M.), il pratiqua à Saint-Jude puis à Saint-Hyacinthe de 1924 à 1991, soit pendant 67 ans, et fut même pendant les dernières années de sa vie l'un des plus vieux notaires pratiquant du Québec terminant sa pratique à l'âge de 90 ans. Une des caractéristiques dignes de mention de la pratique de Me Philippe-Ernest L'Heureux fut sa connaissance approfondie du droit canonique qui en fit un conseiller spécial de l'évêché de Saint-Hyacinthe et de nombreuses communautés et

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

instances religieuses de la région maskoutaine et même de régions plus éloignées au Québec.

Un des fils de Me Philippe-Ernest L'Heureux, Me Luc L'Heureux, devint notaire en 1956 (LL.L. 1955; 4e année notariat 1956, U. de M.) à Saint-Hyacinthe et continua sa pratique jusqu'à son décès, en 1998, soit 42 ans plus tard, et laissant alors un greffe de près de 40 000 actes. Il n'est donc pas besoin d'élaborer sur le fait que ce dernier consacra, tout comme les autres notaires précités de la famille, sa vie à une pratique très intensive, professionnelle et de grande qualité et compétence. Me Luc L'Heureux était un conteur né, très érudit, renseigné et très apprécié du milieu maskoutain où il évolua.

Deux des filles de Me Luc L'Heureux, Me Christine L'Heureux et Me Chantal L'Heureux sont notaires, l'une d'entre elles, Me Christine L'Heureux, assermentée en 1988 (LL.B. 1987; D.D.N. 1988, U. de M.), ayant pris la voie de la recherche et l'autre, Me Chantal L'Heureux en 1994 (D.D.N. 1994, U. de M.), en commençant à pratiquer la profession notariale à Saint-Hyacinthe pour son père, puis en contribuant à travailler avec lui comme associée sous le nom de « L'Heureux & L'Heureux » jusqu'au décès de Me Luc L'Heureux et aujourd'hui, elle continue d'évoluer dans cette profession en faisant partie de la société « Lafontaine, L'Heureux & Associés », étude comptant six notaires et dont l'un des associés, Me Louis H. Lafontaine, lui aussi faisant partie d'une longue tradition de juristes.

Pour terminer ce roman notarial, Me Chantal L'Heureux est présentement enceinte et, de peut-être la 5e génération d'une des très grandes familles notariales du Québec. Tradition se poursuit et tradition à suivre!

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Isidore Coupal [LL.L. 1925]

Coll. G. J. Coupal

Isidore Coupal naît à Saint-Michel de Napierville le 10 octobre 1900. Il est le fils du notaire Maximilien Coupal et de Caroline Bédard.

Il fait ses études primaires au Collège Saint-Rémi de Napierville et son cours classique au Séminaire de Joliette (B.A. 1922). Il obtient sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1925 et est admis à la profession de notaire en juillet de la même année. Il exerce le notariat à Montréal jusqu'en octobre 1956 alors qu'il succède à Me Thélesphore Brassard comme registrateur de la division de Montréal, jusqu'à sa dernière maladie. Au mois d'août 1958, il est élu président de l'Association des registrateurs de la province.

Me Coupal enseigne la pratique notariale aux stagiaires de quatrième année de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il s'occupe aussi de politique comme organisateur en chef de l'Union Nationale dans le district électoral de Montréal-Mercier. On le retrouve même, à un certain moment, président d'élection dans ce même comté.

Le notaire Coupal se marie le 14 juin 1927 à Juliette Ouimet, décédée en 1954. Quatre enfants naissent de cette union : Guy (LL.L. 1953; 4e année, notariat, 1954, U. de M.), Claude (décédé en 1941), Mireille et Monique, admises au Barreau en 1961 (LL.L. 1960, U. de M.). Isidore Coupal décède à Montréal le 30 juin 1962 à l'âge de 62 ans.

Source : « In memoriam », (1962-1963) 65 *R. du N.* 108 et suiv.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

## Marcel Faribault [LL.L. 1930]

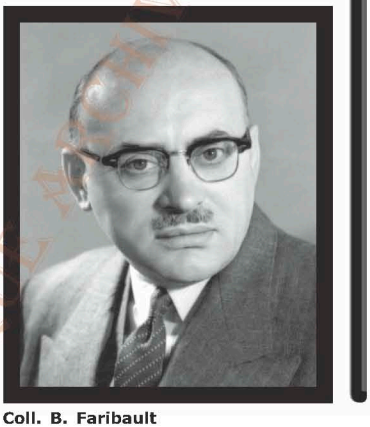

Coll. B. Faribault

Né à Montréal, le 8 octobre 1908, fils du notaire René Faribault (LL.L. 1903, U. de M.) et d'Annette Pauzé, le notaire Marcel Faribault allait constituer le septième maillon d'une chaîne d'hommes de loi qui se sont succédé de père en fils durant plus de deux siècles*.

Marcel Faribault fit ses études classiques au Collège de l'Assomption et ses études en droit à l'Université de Montréal (LL.L 1930). Il fut admis au notariat en 1930. Il se mérita un doctorat en droit de l'Université de Montréal en 1936 pour sa thèse publiée sous le titre *Traité théorique et pratique de la fiducie ou trust du droit civil dans la province de Québec* qui fit longtemps autorité sur le sujet.

Le 20 janvier 1938, il épousa Marguerite Masson, fille d'Alexandre Henri Masson et de Jeanne Desjardins. Ils eurent sept enfants : Bernard, Louise (décédée), René, Suzanne, Françoise, Jacques et Dominique. Trois de ses enfants ont continué la tradition ancestrale à titre d'avocat ou de notaire.

Il exerça sa profession, d'abord avec son père, puis seul de 1940 à 1950 alors qu'il s'associa aux

---

* Barthélemy Faribault (1728-1801), un des fils de Bernard Faribault, huissier royal, et de Madeleine Hamond, avait suivi son frère Pierre en Canada. Il est le premier canadien à obtenir, en 1763, une commission de notaire sous le nouveau régime anglais. (Traité de Paris en 1763). Il installa son greffe à Québec. Marié à Catherine Véronneau, ils eurent 10 enfants dont 3 fils notaires.
L'un d'eux, Joseph Edouard Faribault (1773-1859) devint notaire en 1791. Il s'installa à Berthier. Marié à Elisabeth Poudrette, ils eurent 13 enfants dont un notaire, un clerc notaire et un avocat, Joseph Norbert Faribault.
Joseph Norbert Faribault (1801-1827) devint avocat en 1822. Marié à Caroline Gauffreau, ils eurent un fils, Joseph Édouard Norbert.
Joseph Édouard Norbert Faribault (1827-1883) devint notaire en 1848. Marié à Odile Dorval, ils eurent trois enfants dont Joseph Édouard.
Joseph Édouard Faribault (1855-1952) devint avocat en 1878 et conseil de la Reine en 1889. Il pratiqua sa profession tant à Joliette qu'à Montréal. Marié à Laetitia Lévesque, ils eurent 9 enfants dont un avocat, Léon Faribault, et un notaire, René Faribault.
René Faribault (1881-1940) reçut sa commission de notaire en 1903. Il pratiqua sa profession à Montréal, d'abord avec Cléophas E. Leclerc, puis avec son fils Marcel de 1930 jusqu'à son décès. Il épousa Annette Pauzé et ils eurent 7 enfants. Un des fondateurs de l'Association des Jeunes Notaires de Montréal, il en fut le premier président.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

notaires Lionel et Marc Leroux pour former l'étude Leroux, Faribault et Leroux.

Secrétaire de l'Association du notariat du district de Montréal de 1934 à 1938, il en fut le président en 1942. Il fut également président intérimaire de la Chambre des notaires en 1950 et 1951.

Nommé président de la Commission de révision des lois d'assurances de la province de Québec en 1949, le rapport de cette Commission fut remis en avril 1951 et est connu sous le nom de « Rapport Faribault ».

Me Faribault enseigna la procédure notariale à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1938 à 1956, d'abord à titre de professeur agrégé puis à titre de professeur titulaire.

En 1950, Me Faribault devint secrétaire général de l'Université de Montréal, poste qu'il occupa jusqu'en 1955 alors qu'il devint président du Trust Général du Canada. Il fut membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal de 1963 à 1967.

Au cours de sa carrière, il s'intéressa particulièrement aux questions constitutionnelles canadiennes. Nommé conseiller législatif par le premier ministre du Québec, Daniel Johnson père, il en fut le conseiller spécial en matières constitutionnelles et économiques. Il fut ensuite lieutenant pour le Québec de Robert Stanfield, chef du Parti conservateur du Canada, aux élections fédérales de 1968.

Passionné de questions constitutionnelles, il fut un conférencier recherché et bon nombre de ses allocutions, prononcées tant dans la langue de Molière que dans celle de Shakespeare, ont été colligées chez Fides sous le titre *Vers une nouvelle Constitution* et chez McLelland and Steward sous le titre : *Unfinished Business : Some Thoughts on the Mounting Crisis in Quebec.*

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Il est l'auteur, avec son ami Robert M. Fowler, du livre *Dix pour un : Le pari confédératif/Ten to One : The Confederate Wager* publié simultanément en français et en anglais.

Le notaire Faribault a été collaborateur à *La Revue du Notariat* et aux Mémoires de la Société Royale du Canada.

Il fut nommé membre de la Société Royale du Canada en 1956 et, en 1971, honoré à titre de Compagnon de l'Ordre du Canada.

Homme d'affaires averti, le notaire Faribault fut membre de nombreux conseils d'administration, notamment de la Société Générale de Financement du Québec, de la Compagnie de Téléphone Bell, de la Banque Canadienne Nationale, de la Compagnie d'Assurance Générale de Commerce, de La Prévoyance, de l'International Business Machines Co., de la Dominion Textile Co., de Télé-métropole, de la Canadian Arena Co., de Les Éditions Fides, de Sidbec, du Crédit Foncier Franco-Canadien, de la Roy-Nat Ltd., de Rougier, de la compagnie Miron, de Corbeil Ltée, de la compagnie France-Film, de la Dominion Steel & Coal Corp. et de Arrow Shoe.

En plus de ses autres activités, le notaire Faribault fut membre de la Chambre de commerce de Montréal, du Conseil des Arts du Canada, du Club St-Denis et du Cercle Universitaire de Montréal.

Le notaire Faribault reçut également le titre de docteur en droit *honoris causa* des universités Laval, d'Ottawa, de Toronto, de Hamilton et du Collège militaire de Kingston.

Il est décédé à Outremont le 26 mai 1972.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIQUE ARCHIV-HISTO

## Nicola Léopold Corbo [LL.B. 1933]

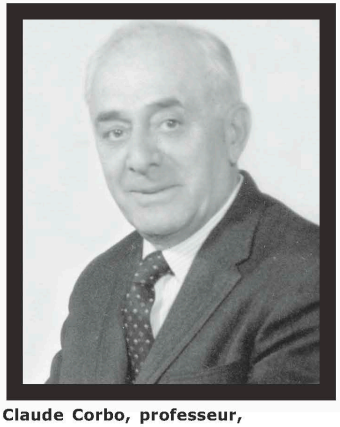

Coll. Claude Corbo, professeur, Département de Science politique, UQÀM.

Sitôt assermenté à Québec, le 5 septembre 1933, après ses études en droit (LL.B. 1933, U. de M.), Nicola Léopold Corbo adresse un télégramme à ses parents où on lit : « Notaio Corbo ». Le laconisme révèle l'avènement du premier notaire québécois d'origine italienne.

Né à Montréal le 12 septembre 1908, Nicola Léopold Corbo était en effet fils d'immigrants. L'italien fut sa langue maternelle qu'il parla avec aisance, y incluant la plupart de ses formes dialectales, toute sa vie. Le pays de ses ancêtres, l'opéra de Verdi et de Puccini, la gastronomie italienne, lui furent des attachements indéfectibles. Mais, ses études au Collège Sainte-Marie et à la Faculté de droit de la vieille université de la rue Saint-Denis le francisèrent et l'enracinèrent au Québec, comme du reste sa pratique notariale et son mariage, en 1942, avec Mignonne Côté.

Il débuta dans la profession au cœur de la grande dépression, trouvant une clientèle disposée à l'accueillir dans la communauté italienne de Montréal. Certes, il s'agissait pour l'immense majorité de travailleurs modestes mais requérant de multiples services notariaux. Dans son étude, si les minutes étaient rédigées en français ou en anglais, elles étaient discutées et expliquées en italien. La carrière de Nicola Corbo s'étend sur 53 ans, mais avec une interruption. Bien que citoyen canadien de naissance, il figura parmi les centaines de personnes d'origine italienne arrêtées, le 10 juin 1940, lors de l'entrée en guerre de l'Italie. Il fut interné à Petawawa jusqu'en juillet 1941, alors que le gouvernement du Canada reconnut qu'il ne constituait pas une « menace à la sécurité nationale ». Ayant recouvré sa liberté (et son greffe), il reprit sa pratique et se fit construire, au cœur de la « Petite Italie » de Montréal, un petit immeuble où il installa à demeure son étude.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

Nicola Corbo fut un notaire de « première ligne » exerçant une pratique généraliste répondant à des besoins individuels. Pour accommoder sa clientèle, il tenait bureau tous les soirs, du lundi au vendredi (ce qui le justifiait de s'adonner quotidiennement à une sieste très méditerranéenne!). Il lui arrivait souvent d'aller rédiger le testament d'un malade à domicile ou à l'hôpital ou même, un jour où je l'accompagnais, à la prison de Bordeaux. Il se concevait comme membre d'un trio : « le prêtre pour l'âme, le médecin pour le corps, le notaire pour les biens », aimait-il à me répéter. Attaché à ces personnes simples, souvent peu instruites et peu fortunées qu'il s'efforçait de guider dans les arcanes du droit, il se trouvait récompensé de ses services non seulement par des honoraires (qu'il consentait à différer ou oublier lorsque nécessaire), mais aussi par des bouteilles de vin maison, des légumes du jardin domestique ou des plats cuisinés avec le souci de la tradition. La diversification de l'immigration lui amena une clientèle nouvelle de communautés variées.

Demeurant fidèle à ses racines, à la paroisse italienne Madonna Della Difesa (dont son père fut l'un des fondateurs et lui-même marguillier), au parti Libéral où il milita, Nicola Corbo pratiqua sa profession jusqu'à son dernier jour car il ne prit jamais sa retraite. Décédé subitement le 7 juillet 1986, il ajouta, à l'œuvre collective des notaires québécois, son propre greffe de plus de 25 000 minutes.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

**Jacques Lafontaine**
Certificat d'études 1936

Centre d'archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe. Coll. L.-H. Lafontaine

Il faut croire que le notariat une fois instauré dans les familles, devient une tradition qui se perpétue.

Me Emery Lafontaine fut le premier de la famille Lafontaine à exercer la profession de notaire, ce qu'il fit à Saint-Hugues de 1858 à 1904.

Il était l'oncle de Me Jacques Lafontaine, notaire, qui pratiqua dans la région maskoutaine de 1939 à 1986. Ce dernier entreprit des études en droit à l'Université de Montréal en 1936 mais continua sous le régime de la cléricature, dans l'étude de Me Cyrille Dumaine, notaire et un temps orateur à la Chambre des communes du Canada. Il fut un homme dont les activités professionnelles, économiques, politiques et sociales lui permirent d'avoir un rayonnement et une influence marqués dans le milieu maskoutain et la région qui l'entoure.

En effet, sa première préoccupation fut la pratique de sa profession de notaire, ce qu'il fit de façon intense tout au long de sa vie. Il tenta dans l'exercice de ses fonctions, d'ajouter une dimension humaine à des notions souvent dénuées d'une telle caractéristique.

Malgré que la majeure partie de son temps était déjà utilisée à bien poursuivre sa profession, il se permit d'être conseiller municipal à la ville de Saint-Hyacinthe dont il devint maire pendant une période de plus de 10 ans. Durant cette période, il fut même élu président de l'Union des municipalités du Québec.

Trouvant du temps on ne sait où, il fut secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pendant plus de 25 ans, il fut aussi secrétaire de plusieurs municipalités entourant la ville de Saint-Hyacinthe et pendant un certain temps, lieutenant-colonel honoraire du Royal 22e Régiment.

Il faut ajouter à ce qui précède qu'il fut membre de plusieurs clubs sociaux de Saint-Hyacinthe, du

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Club de golf de Saint-Hyacinthe, de la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe et président de la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe.

Il fut actionnaire fondateur du poste de radio de Saint-Hyacinthe, ainsi que de la première compagnie de câblodistribution de Saint-Hyacinthe. Il fut propriétaire de plusieurs compagnies et entreprises évoluant principalement dans le domaine immobilier, ainsi que dans le domaine d'extraction de matières premières et celui de la fabrication de machineries de toutes sortes.

La liste serait trop longue pour énumérer ici tous les organismes de charité dont il fut membre, ainsi que toutes les activités caritatives auxquelles il participa.

Il était même un motocycliste accompli.

Il décéda le 29 juin 1986.

Son fils, Me Louis H. Lafontaine, notaire, qui était déjà en société avec Me Jacques Lafontaine, continue la tradition notariale déjà bien implantée dans cette famille. Sa pratique commença en 1967, après avoir complété sa 4e année notariale à l'Université de Montréal, la même année. Depuis ce temps, ce dernier se préoccupa de toujours faire progresser la société commencée avec son père, tout en s'assurant de donner à cette dernière toute la modernité exigée d'elle, mais en conservant le sens humain déjà développé par cette famille.

Aujourd'hui la société où il évolue, connue sous le nom de Lafontaine L'Heureux & associés, compte six notaires incluant Me Chantal L'Heureux qui elle aussi fait partie d'une longue tradition de juristes.

Me Louis H. Lafontaine, dans la foulée de son père, continue à participer activement à son milieu par ses activités sociales, économiques et caritatives. Un des membres de la société dont il est fait mention plus haut, est son fils Me Jean-François Lafontaine, notaire, qui pratique le notariat depuis 1999 en gardant toujours les mêmes caractéristiques d'implication et d'humanité que celles de sa famille.

Enfin, la nièce de Me Louis H. Lafontaine, soit Nathalie Lafontaine-Jodoin a terminé ses études notariales (LL.B. 1993; D.D.N. 2003, U. de M.) et est présentement en stage à l'étude Lafontaine, L'Heureux & associés.

Et la tradition continue.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ET D'HISTOIRE DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

## Jacques Lagassé
[LL.B. 1939]

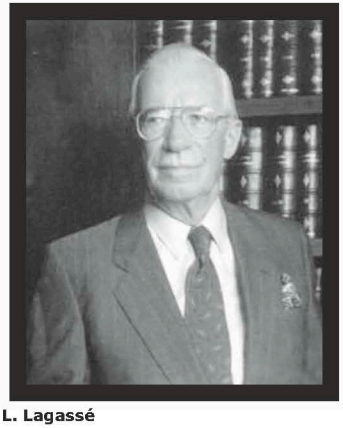

Coll. L. Lagassé

Décédé à Sherbrooke, le 18 juillet 2000, à l'âge de 83 ans.

En son vivant – homme d'affaires et partenaire principal de Lagassé & Lagassé, notaires et conseillers juridiques, Sherbrooke.

Né le 24 août 1916 à St-Hyacinthe, fils de Joseph Arsène Lagassé et Yvonne Cadorette.

Marié à Suzanne Marcoux – Enfants : Françoise, Jacques (fils), Pierre, Louis.

### Conseils d'administration

Administrateur de la Banque Nationale du Canada (1972-1979) et membre du comité de direction (1978-1979); président de Denault Ltée de 1945 à 1956 et président du conseil d'administration de 1956 à 1969); administrateur et secrétaire de Entreprises Rimac inc.; administrateur et secrétaire de Delmar Investment Co.; (1958-1984), cofondateur de l'Université de Sherbrooke où il a enseigné à la Faculté de droit pendant de nombreuses années; président de CJRS Radio Sherbrooke (1967-1972).

### Éducation

Bachelier ès arts du Séminaire St-Charles de Sherbrooke. Diplômé en droit de l'Université de Montréal (LL.B. 1939).

### Carrière

Me Jacques Lagassé a reçu sa commission de notaire le 24 août 1939. Il fonda le cabinet Lagassé & Lagassé, notaires, d'abord avec son frère René, puis avec son fils Louis. Cette étude est maintenant connue sous le nom : Lagassé, Lachance, Poisson, S.E.N.C. Me Jacques Lagassé pratiqua le notariat jusqu'en 1996. Son greffe de 29 702 minutes est sous la garde de son fils, Louis Lagassé. Me Jacques Lagassé était le fils du notaire Joseph Arsène

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

Lagassé, qui a exercé le notariat à Richmond de 1915 à 1917, puis à Windsor de 1917 à 1951.

**Affiliations**

Président de la Chambre des notaires de 1969 à 1972; membre de l'Association du Barreau canadien; chef de la délégation du notariat canadien au Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin à Montevideo en 1969 et à Athènes en 1971; président du Club Social de Sherbrooke en 1950; président et fondateur du Club de golf Longchamp de Sherbrooke (1960-1989); membre à vie du Sherbrooke Country Club; membre du Club Mont-Royal de Montréal; président de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke.

**Honneurs (Reconnaissances, certificats honoraires, etc.)**

Doctorat en droit *honoris causa*, Université de Sherbrooke, 1971.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

**Roger Comtois**
**[LL.L. 1946]**

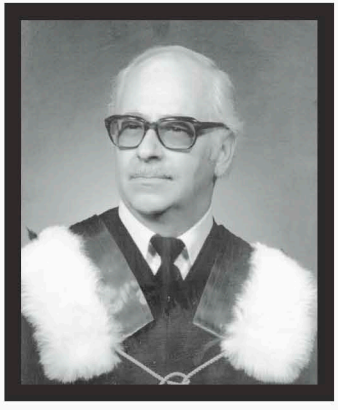

Il est difficile d'associer le notariat à l'histoire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal sans évoquer le nom de Roger Comtois.

Né en 1921 à Saint-Eustache, il fait ses études classiques au Collège Bourget de Rigaud (1934-1941) avant de s'inscrire à la Faculté de droit en septembre 1943. À la suite de l'obtention d'une licence en droit au mois de mai 1946, il est admis à l'exercice de la profession notariale la même année. Il exerce alors chez le notaire Gaétan Valois de Lachute. Dès 1948, il entreprend une carrière de professeur à la Faculté de droit et fait partie des premiers professeurs à temps plein engagés par l'Université de Montréal avec Maximilien Caron, Pierre Carignan, Albert Mayrand et Pierre Martineau. En 1963, il se voit décerner un doctorat en droit par la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. La carrière professorale du notaire Comtois devait durer 36 ans, soit jusqu'en 1984 alors qu'il mit un terme à ce qu'il qualifiait lui-même de « la plus belle des carrières : l'enseignement du droit ». Entre-temps, il avait été secrétaire (1961-1970) et doyen (1976 à 1980) de la Faculté. Professeur émérite de la Faculté en 1984, il reçut également un doctorat *honoris causa* de l'Université d'Ottawa en 1979.

Le professeur Comtois fut aussi très actif au sein de son ordre professionnel. Il fut notamment membre de la Chambre des notaires de 1951 à 1972, président de la Commission des examens de 1960 à 1966 et, enfin, président de la Chambre de 1966 à 1969.

Auteur de plusieurs ouvrages et de quelques centaines d'articles, il dirigea la plus vieille revue juridique du Québec, soit *La Revue du Notariat*, pendant 42 ans (de 1956 à 1998). Le notaire Comtois publia d'ailleurs dans le numéro du mois de mars 1998 de cette revue un texte intitulé « En guise de mémoires de 1956-1998 » où il relate les années passées à la direction de *La Revue du Notariat* ainsi que sa vie professionnelle. Il conclut en déclarant : « l'enseignement, les recherches, l'écriture, l'exercice de la profession m'ont procuré une très grande satisfaction ».

Plus récemment, le responsable de la Chaire du notariat devait souligner la contribution exceptionnelle de Roger Comtois à l'enseignement du droit et à la pratique notariale en décidant de donner son nom aux « Conférences Roger-Comtois ». M^me^ Luce Patenaude, qui fut également professeure à la Faculté, dressa à l'occasion de la première de ces conférences tenue le 8 octobre 2002 le portrait

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

de son ancien collègue. Nous reproduisons ci-après son texte de présentation du notaire Roger Comtois.

## Hommage par Luce Patenaude

« *À l'œuvre on connaît l'artisan.* »
Jean de La Fontaine

Faire le tour du jardin professionnel de Me Roger Comtois, en dix minutes, exige un pas plus qu'alerte. Pour y arriver j'ai donc emprunté un raccourci déjà jalonné : un article de *La Revue du Notariat* écrit par Me Comtois lui-même et intitulé « En guise de Mémoires 1956-1998 »[1]. Pour peu que l'on connaisse le personnage, il s'y révèle tel qu'il est : intelligent, lucide, humain et d'une franchise déconcertante. Je vous promets le plaisir de certains extraits.

Le goût du droit constitue l'élément déterminant de toute la carrière de Me Comtois.

Premier repère particulièrement significatif : l'enseignement. Le titre de premier professeur de carrière à temps plein de la Faculté de droit de l'Université de Montréal revient à l'avocat Maximilien Caron, mais Me Comtois le suit de près. On l'engage 4 ans plus tard, en 1948, au décès du notaire Roch Brunet, avec un salaire de 4 000 $. Une telle orientation professionnelle, évidemment pas d'ordre économique, ne peut se justifier que par l'amour des étudiants et le désir de contribuer à leur formation pratique en notariat. À cet égard il sera comblé puisque l'abolition définitive de la cléricature amène la Chambre des notaires à demander aux facultés de droit de compléter l'entraînement professionnel de ses futurs membres. Cette mission exige l'élaboration d'un nouveau programme de formation, la restructuration des exercices existants, la réflexion sur les méthodes d'enseignement et la prévision d'une quatrième année universitaire. Bref, Me Comtois fait œuvre de pionnier et assumera la direction du programme d'entraînement professionnel notarial de 1953 jusqu'à son accession au décanat en 1976.

Voilà le second volet de la carrière académique de Me Comtois : son engagement administratif comme secrétaire et plus tard comme doyen de la Faculté de droit.

Chez le praticien Roger Comtois, on retrouve également le formateur et le gestionnaire.

Collaborateur assidu de *La Revue du Notariat*, il s'en voit offrir la direction. Cette promotion vous mérite un premier extrait :

« [A]yant fait part aux émissaires de la Chambre que cette tâche ne pouvait être accomplie que

1 (1998) 100 *R. du N.* 177.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

si j'avais la collaboration d'auteurs – la Revue était alors publiée en 11 fascicules par année et devait comporter de 500 à 600 pages –, mes confrères m'assuraient de leur collaboration et me dirent de ne pas m'inquiéter quant à la collecte des textes : ils allaient m'en procurer amplement. Je dois signaler que je n'ai jamais reçu un seul texte de ces confrères! »[2]

Me Comtois a donc dû devenir un « chasseur de têtes… d'auteurs », en plus d'exécuter le travail d'édition au sens propre et les tâches matérielles que requiert la publication d'un périodique. Le titre de directeur de *La Revue du Notariat* est honorable, mais surtout pas honorifique : il appelle à l'abnégation, présuppose de l'ouverture d'esprit, exige la capacité de maintenir un juste équilibre entre la théorie et la pratique et que dire de la foi en ses lecteurs! Un notaire a déjà fait part à Me Comtois que seule la chronique nécrologique l'intéressait. Vous avez deviné qu'il s'agit d'un deuxième extrait…

Me Comtois est membre de la Chambre des notaires, il en devient le président. Son mandat n'est pas sans histoire puisqu'il doit défendre la réputation et l'avenir de la profession mis en cause par une série de détournements de fonds. Il n'existe pas de comité de discipline, le fonds d'indemnité récemment constitué ne dispose que de quelques milliers de dollars et l'imposition de cotisations spéciales suscite la controverse. Dans cette période troublée, il est heureux que la Chambre ait eu un tel timonier.

Chez l'auteur d'ouvrages Roger Comtois on retrouve le chercheur et le juriste engagé.

Il s'intéresse à tout le droit civil mais a une préférence marquée pour les régimes matrimoniaux. Son *Traité théorique et pratique de la communauté de biens*[3] est particulièrement érudit puisqu'il s'agit de sa thèse de doctorat et qu'il porte sur son sujet de prédilection. Il écrit sur le ton de la confidence philosophique :

« Je garde le souvenir d'avoir été au fond des choses pour une fois dans ma vie! Plus je réfléchissais sur un problème, plus je creusais, plus je voyais céder la base, jusqu'au point où je croyais pouvoir m'appuyer sur du solide. La vie nous laisse rarement le loisir d'aller ainsi au fond des choses. »[4]

Ce traité est publié en 1964, soit l'année même de la sanction et de la mise en vigueur de la Loi sur la capacité juridique de la femme mariée, le fameux « bill 16 »; Me Comtois y ajoute même un supplément pour commenter les modifications législatives apportées au régime de la communauté de biens. Ne faut-il pas admirer le juriste qui, après s'être prouvé à lui-même le bien-fondé de ses opinions, ne craint pas de les proclamer même si elles n'ont pas la cote?

2 *Id.*
3 Montréal, Recueil de Droit et de Jurisprudence, 1964.
4 R. COMTOIS, *loc. cit.*, note 1.
5 Montréal, Recueil de Droit et de Jurisprudence, 1968.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

En 1968 il publie également un *Essai sur les donations par contrat de mariage*[5].

Chez le réformateur Roger Comtois on retrouve le penseur d'avant-garde.

Il préside le Comité des régimes matrimoniaux de l'Office de révision du Code civil dont le rapport servira de canevas à la loi adoptant la société d'acquêts comme régime légal. Certains lui en attribueront d'ailleurs la paternité, responsabilité qu'il reconnaît dans la mesure où il la partage avec Louis Marceau, alors doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Il joue également un rôle fondamental dans l'implantation d'une autre institution combien populaire : le condominium. Il rédige en effet la formule de copropriété que publiera la Chambre dans le *Manuel du notaire à l'usage des praticiens*.

Il existe une anecdote concernant le caractère notarié obligatoire de cet acte. Lors de l'étude en commission parlementaire du projet de loi sur la copropriété divise par déclaration, Me Comtois entend un député avocat proposer que les membres du Barreau puissent également recevoir la déclaration. Me Comtois va-t-il intervenir? La réponse est dans ce dernier extrait qui fera vos délices :

> « Je fis une intervention pour demander à mon confrère ce qu'était un acte reçu par un avocat. L'acte notarié a un auteur qui en porte la responsabilité, c'est l'officier public, le notaire. L'avocat peut soumettre un acte sous signature privée, mais c'est un acte dont l'auteur est anonyme. À la suite de mon intervention, personne n'appuya l'amendement proposé par le confrère avocat! »[6]

Quelle plaidoirie… authentique!

Enfin chez le distingué honorifique Roger Comtois on retrouve les titres de membre de la Société Royale du Canada et d'officier de l'Ordre du Canada.

Voilà les lignes maîtresses de la carrière de Me Roger Comtois, mais j'aimerais terminer sur une note plus intimiste.

Il apprécie les voyages, est un amateur éclectique de peinture et révèle en amitié une fidélité indéfectible.

Il se montre d'une vitalité exceptionnelle « outre le fait que plusieurs générations de notaires diplômés de l'Université de Montréal peuvent, consciemment ou non, se réclamer de lui ». Pour ma part, pauvre avocate, je rends aujourd'hui un tribut public à mon ancien professeur pour le prix de la Chambre des notaires que j'ai mérité à l'examen de licence.

Quant à son endurance, faut-il encore la démontrer? 36 ans professeur de droit, 42 ans directeur de *La Revue du Notariat*, praticien depuis 1946 jusqu'à l'avenir. Qui dit mieux?

Monsieur Comtois, pour parodier la mère de Napoléon, je vous souhaite affectueusement que cela « duuuuure ».

---

6 R. COMTOIS, *loc. cit.*, note 1.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Roland Théorêt
[LL.B. 1946]

Site internet : http://assnat.qc.ca/fra/membres/notices/t-u/THEOR.htm

Roland Théorêt est né le 13 juillet 1920 à l'Île-Bizard. Il étudie au Séminaire de Sainte-Thérèse et fait son droit à l'Université Laval de Montréal (LL.B. 1946). Admis à la Chambre la même année, il exerce sa profession à Gatineau.

En 1949 et en 1950, il préside le Club Rotary. De 1951 à 1960, il est commissaire d'école. Il est également très impliqué dans la politique municipale de Gatineau. Entre 1952 et 1954, ainsi qu'en 1956 et 1957, il est échevin, puis maire de la ville de 1957 à 1960, et de 1962 à 1965.

En politique provinciale, Monsieur Théorêt est élu en 1966, dans la circonscription de Papineau, député de l'Union Nationale à l'Assemblée nationale. Il est par la suite nommé adjoint parlementaire du ministre du Revenu le 16 octobre 1968. De février à juin 1970, il est vice-président de l'Assemblée nationale. Il est défait aux élections de 1970.

Source : Gaston Deschênes, *Dictionnaire des parlementaires du Québec, 1792-1992*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993. André Lavoie (dir.), *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1988, p. 556.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Né à Hull, le 20 décembre 1919.

Coll. Y. Groulx

### Diplômes universitaires

Bachelier ès arts (B.A.), Université d'Ottawa; Licencié en philosophie (L.Ph.), Université d'Ottawa; Bachelier en sciences politiques (B.Sc.Po.), Université d'Ottawa; licencié en droit (LL.L. 1947), Université de Montréal.

### Carrière professionnelle et administrative

Admis au notariat en 1947; retraité en 1985; membre du Conseil de la Chambre des notaires du Québec (1960-1969); président de la Commission des examens de la Chambre des notaires (1966-1969); chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1960-1969); membre du conseil d'administration et du comité de direction de la Société Nationale de Fiducie (1960-1979); administrateur puis président de l'Économie, compagnie d'assurance sur la vie (1961-1985); administrateur puis président de la Caisse populaire Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (Hochelaga-Maisonneuve) (1949-1999).

### Autres activités

Journaliste aux journaux *Le Droit d'Ottawa*, le *Petit Journal*, *Montréal-Matin* et au poste de radio C.K.A.C. (1943-1950); président général de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal (1965-1968); président général de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec (1968-1969); président de la Ligue d'action nationale (1986-1988); chevalier « Grand-Croix » de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

### Fonctions administratives actuelles

Administrateur : La Fondation des amis de l'Institut catholique de Montréal; administrateur d'immeubles et de valeurs mobilières.

### État civil

Marié à Anne-Marie L'Abbé; père de 3 enfants. Notaire honoraire. Retraité en 1985.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉTHALISTO

## Marcel Laurin [LL.B. 1947]

Archives, collection de ville Saint-Laurent

Né à Saint-Laurent le 18 janvier 1923, Marcel Laurin est le fils d'Annette Sauvé et de Georges-Philippe Laurin, alors notaire et quelques années plus tard maire de ville Saint-Laurent. Marcel fait ses études classiques au Collège de Saint-Laurent et entreprend ses études en droit en 1942 et obtiendra de l'Université de Montréal son baccalauréat en droit en 1947. Il est président des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1942. Il fait également partie des Compagnons de Saint-Laurent pendant sept ans sous la direction du père Émile Legault. Commissionné en 1948, il rejoint l'étude de son père à Saint-Laurent.

Marcel Laurin s'intéresse aux diverses activités de la collectivité de ville Saint-Laurent. Il est membre du conseil d'administration de la Commission des Écoles catholiques de Saint-Laurent de 1956 à 1968. Il est également le président-fondateur du Foyer Saint-Laurent. Il laisse sa marque comme maire de ville Saint-Laurent de 1959 à 1990. Sous son administration, ville Saint-Laurent atteint le rang de la deuxième ville industrielle du Québec. Certains projets, tels la construction de deux stations de métro dans les limites de la ville, le démarrage du projet domiciliaire du Nouveau Saint-Laurent et la création du campus Saint-Laurent du Technoparc Montréal Métropolitain, reflètent la vision que Marcel Laurin entretient pour sa ville.

Marcel Laurin a épousé Louise Hodge en 1951. De cette union sont nés deux enfants. Décédé le 4 août 1993. Hommage lui a été rendu en changeant le nom du boulevard Laurentien en celui de Marcel-Laurin dans les limites du territoire de Saint-Laurent.

Source : Mario Nadon, *Les maires de Saint-Laurent et les conseils municipaux*, Saint-Laurent, ville de Saint-Laurent, 1993, p. 78-80; Services des communications, arrondissement de Saint-Laurent.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

## Jean-Bernard Coupal [LL.B. 1948]

Coll. J.-B. Coupal

Né à Napierville le 16 août 1921, Jean-Bernard Coupal fait ses études classiques au Collège de St-Jean et ses études en droit à l'Université de Montréal. Il est récipiendaire du prix de la Banque d'Épargne en 1946. Il est commissionné en juillet 1948 après avoir obtenu le baccalauréat en droit de l'Université de Montréal la même année.

Jean-Bernard Coupal ouvre son étude de notaire à Napierville dès son admission à la profession. Il est nommé registrateur du comté de Laprairie, également la même année; il le sera jusqu'en 1960. Il participe activement à l'activité socio-économique de la rive Sud : président de la Chambre de commerce de Laprairie, secrétaire de la Chambre de commerce régionale Richelieu Lac Champlain, secrétaire de la paroisse et de la Commission scolaire de Laprairie (1950-1956), échevin fondateur de la ville de Candiac (1956-1960) et secrétaire de l'Association des registrateurs du Québec.

Il entre au service de la Chambre des notaires du Québec en 1961; il en est le secrétaire-trésorier et registraire des testaments de 1961 à 1981 et directeur général de 1981 à 1987. Il s'implique activement dans l'organisation des Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin qui se tiennent à Montréal en 1961 et en 1986. Jean-Bernard Coupal participe activement à façonner la Chambre des notaires comme corporation professionnelle adaptée aux besoins des membres et dédiée à la protection du public.

Il identifie les réalisations qui ont transformé la Chambre des notaires pendant cette période :

- Le registre des testaments, « un organisme unique au monde » lors de sa création en 1961;
- la reconnaissance pour le notaire du rôle de conseiller juridique dans tous les domaines du droit.

« Date très importante dans l'histoire de la profes-

SOCIÉTÉ D'ARCHIVE HISTORIQUE NOTARIALE

sion », puisque l'amendement à la *Loi sur le notariat* en ce sens date de 1966;

- la réglementation de la tenue de la comptabilité en fidéicommis des notaires. Cette réglementation a entraîné dans sa foulée d'autres mesures qui ont eu pour effet d'accroître considérablement la protection du public;
- l'institution du Fonds d'études notariales et la création de la Direction de la recherche et de l'information. Le Fonds d'études notariales a donné à la Chambre des notaires les outils financiers qui lui ont permis de jouer pleinement son rôle sur les plans législatifs et sociaux en s'appuyant sur des recherches approfondies et des banques d'informations appropriées;
- la mise sur pied du Service des communications qui a su réunir avec bonheur les compétences professionnelles de notaires et de communicateurs de façon à assurer des services adéquats aux membres de la Chambre et au grand public;
- le contrôle par la Chambre de l'assurance-responsabilité professionnelle. La décision de la Chambre des notaires d'autogérer entièrement son régime d'assurance-responsabilité a placé la corporation professionnelle des notaires à l'avant-garde du monde professionnel québécois en cette matière.

Marié à Thérèse Jarry, il est père de trois filles : Suzanne, Monique et Marie-Josée.

Source : *Dont acte*, juin 1987

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

L'étude des notaires Deland est établie à St-Jean-sur-Richelieu, où se sont succédé quatre générations de notaires de pratique privée.

Fils de Médard Deland (ancien maire de L'Acadie), Alfred-Noé Deland ne possède pas une santé assez robuste pour les travaux agricoles. Ses parents décident donc qu'il poursuivra des études cléricales en droit. Reçu en 1889, il s'associe à Félix-Gabriel Marchand (futur premier ministre de la province).

Son fils Leslie James se joindra à lui et sera reçu à son tour à la Chambre des notaires en 1920. Leslie-James fut notamment secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de St-Jean de 1926 à 1929. Il épouse Rachel Archambault, elle-même fille du notaire François-Xavier Archambault, qui avait précédé son gendre comme secrétaire-trésorier de la municipalité de 1918 à 1926.

**Yves Deland**
**[LL.B. 1948]**

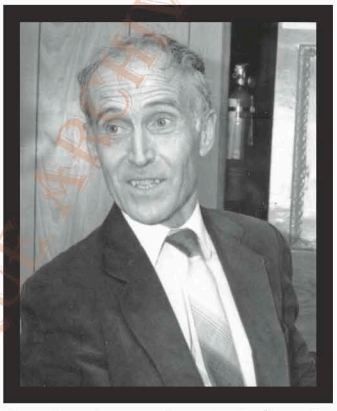

Chambre des notaires du Québec / Photothèque. Coll. D. Deland

Yves Deland est le premier à compléter sa formation à l'Université de Montréal (LL.B. 1948). Reçu à l'Ordre en 1948, il rejoint son père au 196 Jacques-Cartier, l'immeuble connu à St-Jean comme étant « la maison des notaires ». Membre en règle de la Chambre des notaires pendant 50 ans, il a pratiqué le notariat à la même adresse pendant 49 ans, tout en s'impliquant activement dans sa collectivité.

Intègre, affable, Yves Deland se sera distingué localement en assumant la présidence de la Chambre de commerce des jeunes, du Club Richelieu, il aura été membre fondateur de la Caisse d'entraide économique, président de scrutin tant au provincial qu'au fédéral, et impliqué dans de nombreuses organisations à but non lucratif. Professionnellement, il a été représentant du district d'Iberville à la Chambre pendant au moins un triennat et il aura siégé au Comité des examens. Il a siégé à titre d'administrateur de la Commission des services juridiques de la rive Sud pendant quatre ans dont deux à titre de président.

Également diplômée de l'Université de Montréal, Danielle Deland vient à son tour se joindre à son père dans l'étude familiale en 1981 (LL.L. 1980; D.D.N. 1981, U. de M.). Socialement, elle sera la première femme membre du Club Rotary au Canada. Elle s'impliquera localement dans plusieurs dossiers, notamment ceux des femmes victimes de violence, du patrimoine bâti et de la promotion du centre-ville de St-Jean. Professionnellement, elle sera présidente de l'Association des notaires de St-Jean, Iberville et Napierville pendant plusieurs années, vice-présidente de la Fédération des notaires. Elle siège également à la Commission des services juridiques de la rive Sud.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MARCEL-TRUDEL

## Jean-Luc Trempe [LL.L. 1948]

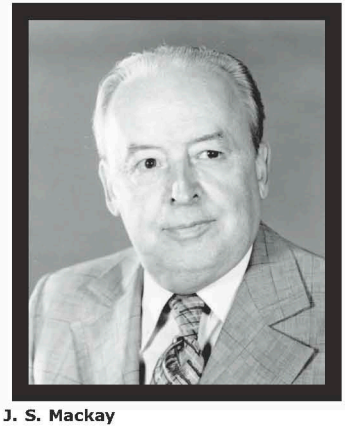

Coll. J. S. Mackay

Né à Saint-Barthélemy, comté de Berthierville, le 22 août 1921, Me Jean-Luc Trempe fait ses études au Collège André-Grasset où il obtient un baccalauréat ès arts. Il étudie par la suite le droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1948). Il reçoit sa commission de notaire le 17 juillet 1948. Il devient notaire en chef de la ville de Montréal au cours des années 1960 et 1970 avant de retourner à la pratique privée.

J.-L. Trempe s'implique dans plusieurs organismes à caractères social dont la Société canadienne de la Croix-Rouge, le Collège Saint-Paul, le Cégep Bois-de-Boulogne, la Fondation du Collège Ardré-Grasset sans oublier les activités de la Fondation du Grand-Séminaire de Montréal.

Marié le 5 septembre 1949 à Madeleine Levasseur en la paroisse Notre-Dame-de-Lourdes de Mont-Joli. Décédé à Ahuntsic le 14 janvier 2003.

Le notaire Trempe était chevalier Grande-Croix de l'Ordre de Saint-Sépulcre de Jérusalem.

Source : *La coquille - Bulletin de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, juillet 2003, vol. 23, n° 1, p. 11-12.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

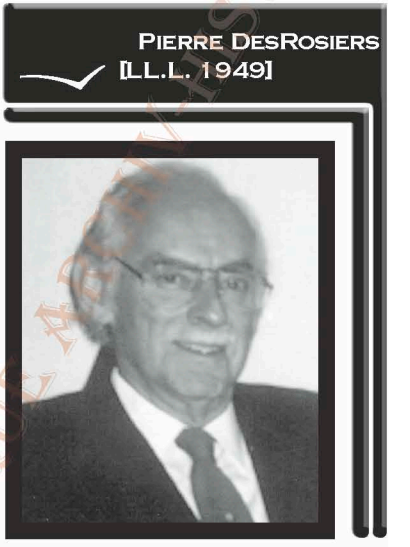


Pierre DesRosiers est né à Hull le 28 septembre 1924. Il était le fils du notaire Henri Desrosiers (LL.B. 1919), qui fut membre du conseil de la Chambre des notaires du Québec de 1936 à 1939. Son grand-père François Desrosiers, également notaire, pratiqua sa profession à Sainte-Agathe-des-Monts. Quant à son grand-père maternel, F.-A. Labelle, il fut notaire à Hull dès 1894, membre du conseil de la Chambre des notaires de 1915 à son décès en 1933 et président de la Chambre de 1915 à 1918.

Pierre DesRosiers a étudié à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et a obtenu sa licence en droit avec distinction en 1949. Il exerça sa profession à Hull de 1949 jusqu'au moment de sa retraite en 2001, soit pendant 52 ans. Pendant sa carrière, il participa très activement aux activités de son ordre professionnel et au développement des études notariales. Il fut notamment président de l'Association des notaires du district de Hull, Labelle et Pontiac de 1960-1963. En 1962, il participa à la fondation de la 4e année pour les étudiants en notariat à la Faculté de droit, section de droit civil, de l'Université d'Ottawa. Il fut directeur de l'entraînement professionnel en notariat à l'Université d'Ottawa pendant huit ans (1962-1970) ainsi que professeur à la Faculté de droit de cette dernière université de 1962 à 1974. Il fut aussi membre de la Commission des examens de la Chambre des notaires du Québec pendant quelques années (1963-1969). En juin 1969, le notaire DesRosiers fut élu membre du conseil de la Chambre des notaires du Québec pour un terme de trois ans. De plus, il joua un rôle très actif au sein de sa communauté et on lui décerna en 1994 le titre de « Bâtisseur de la Ville de Hull ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Le notaire Pierre DesRosiers est décédé le 30 août 2003 à l'âge de 78 ans. Son service religieux eut lieu le 6 septembre à la cocathédrale St-Joseph de Hull.

## Hommage par Yvon Duplessis[1]

« On m'a demandé de faire ce matin le panégyrique de Me Pierre DesRosiers qui, bien qu'il ait été notaire pendant 52 ans, était avant tout un juriste dans l'âme, un juriste de talent, chevronné, méticuleux, rigoureux, voire très exigeant envers lui-même.

Mais avant de faire état des faits d'armes de Me Pierre DesRosiers, j'aimerais mentionner que j'ai également connu l'homme soit M. Pierre DesRosiers, un être à l'écoute, droit, intègre, passionné par la vie, avec un sens de l'humour parfois caustique ou mordant.

Enfin, j'ai eu la chance de nouer des liens d'amitié avec Pierre, amitié profonde, déférente, inconditionnelle et indéfectible.

Bref, il était un être exceptionnel.

Ceci étant dit, passons maintenant au parcours de Me Pierre DesRosiers.

Précisons dès les départ que Me DesRosiers est le troisième de quatre générations de notaire. En effet, ses grands-pères tant paternel que maternel ont pratiqué comme notaire, de même que son père avec qui Pierre a eu l'occasion d'exercer pendant six mois. Enfin, son fils Philippe avec qui il a également eu la chance de pratiquer a été membre de l'Ordre de notaires pendant une douzaine d'années.

Il est intéressant de noter que Pierre s'est classé premier aux examens de la Chambre des notaires en 1949, date à laquelle il est devenu membre de la Chambre.

En 1962, il a fondé la 4e année pour les étudiants en notariat à la Faculté de droit, section de droit civil de l'Université d'Ottawa.

De plus, il a été professeur à la Faculté de droit de 1962 à 1974.

De 1965 à 1971, il a été membre du comité du Droit des personnes et de la famille, de l'Office de révision du Code civil du Québec.

Dans la même veine, il a collaboré à la préparation et à la rédaction d'un traité sur la planification successorale pour le Manuel du notaire.

Soulignons qu'au moment de sa retraite en 2001, après avoir exercé sa profession pendant 52 ans, son greffe contenait plus de 26 000 minutes dont la dernière a consisté en la rédaction de mon propre testament.

Pendant toutes ces années, il a été impliqué dans les dossiers immobiliers les plus importants de la Ville de Hull dont notamment :

1 Le professeur Yvon Duplessis, de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, fit à cette occasion son éloge funèbre que nous reproduisons ici.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

- la Maison du citoyen
- les Terrasses de la Chaudière
- la Place du Portage
- l'Édifice Louis-Saint-Laurent
- le Casino de Hull

Il a aussi été membre fondateur du Cercle universitaire d'Ottawa et pendant un certain nombre d'années, membre de son conseil d'administration.

Encore tout récemment, la Ville de Hull lui a décerné le titre de Bâtisseur de la ville.

Enfin, en 2003 la Chambre des notaires lui conférait le titre de « Notaire honoraire ».

Il ne s'agit là, tous en conviendront, que d'un condensé d'une vie et d'une carrière bien remplies. Mais ce trop bref aperçu est à l'image de l'homme qu'il était, c'est-à-dire humble et sans prétention.

Aussi, j'aimerais offrir, au nom de vous tous qui êtes ici présents, mes plus sincères condoléances, à son épouse Jacqueline dont il disait d'elle, et ce très affectueusement, qu'elle était une « soie », à ses enfants : Francine, Pierre, Marie-Josée, André, et Dominique ainsi qu'à ses petits-enfants, de même qu'à son fils Philippe et à tous les autres membres de la famille.

Pour terminer, moi qui n'ai jamais tutoyé Pierre DesRosiers malgré ses demandes répétées, je lui dirai aujourd'hui, et ceci avec le plus profond respect : Salut mon ami Pierre et Bon voyage. »

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Luc Léveillé [LL.B. 1949]

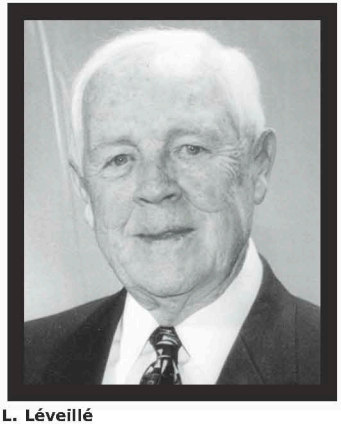

Coll. L. Léveillé

Le notaire Luc Léveillé est né à Farnham, le 24 mars 1923 du mariage d'Eugène Léveillé, notaire, et de Simone Bélisle.

Il fit ses études au Séminaire de Ste-Thérèse, au Séminaire de philosophie de Montréal et à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.B. 1949).

Admis à l'exercice de sa profession le 16 juillet 1949, il ouvrait son étude de notaire à St-Eustache, où il a toujours pratiqué jusqu'à la cessation de sa pratique, le 1er avril 2003.

Le match de sa vie, il l'a joué entre sa profession, sa famille et la ville de St-Eustache.

Il a été élu maire de St-Eustache le 12 juillet 1956, réélu de 1960 à 1971. Sous sa direction, cette ville a véritablement modernisé son image; hors de tout doute, on lui doit le développement urbain et une bonne partie de son livre économique.

Il a aussi œuvré à titre de président du Club Richelieu en 1956; à titre de président d'élections de 1956 à 1960, tout en occupant le poste de président de la Commission de crédit de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Eustache, de 1952 à 1984.

Le 9 juin 1951, Me Léveillé épousait Marguerite Léger, fille de Wilfrid Léger, pharmacien et d'Almaide Pilon; de cette union sont nées trois filles : Marie (professeure), Sylvie (LL.L. 1976; D.D.N. 1977, U. de M.) et Jacinte (architecte).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIT

Né à Lavaltrie en 1924, Jean Martineau est le fils d'Aurèle Martineau et de Fernande Hétu; il fait ses études au Collège de l'Assomption et à l'Université de Montréal (LL.B. 1949). Il est admis au notariat la même année. Membre de l'étude Jeannotte, Dostaler et Martineau, il est nommé chargé de cours à l'Université de Montréal à la formation professionnelle du notariat à la demande de Roger Comtois. Il enseigne les procédures notariales pendant près de 30 ans. Il rédige de nombreux articles pour *La Revue du Notariat* et participe à divers congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin – en Italie, au Guatemala, au Pérou, au Brésil, en France et ici même à Montréal. Il exerce pendant près de 53 années la profession de notaire et prend sa retraite en 2002.

**Jean Martineau**
**[LL.B. 1949]**

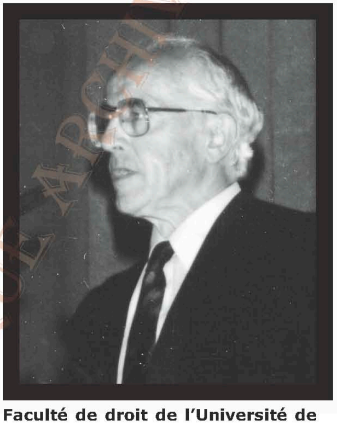

**Faculté de droit de l'Université de Montréal**

## Hommage par Pierre Ciotola[1]

Me Jean Martineau enseigne depuis près de 30 ans la rédaction générale des actes notariés au programme de formation professionnelle au notariat à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. S'il a déjà affirmé qu'il n'était qu'un *chargé de cours de passage*, car vraiment le chargé de cours *n'a généralement que le passage pour partage*[2], il n'en demeure pas moins déjà que ce passage lui était tracé depuis le siècle dernier. Tout comme Me Léonard Ovide Hétu « un lointain parent », premier chargé de cours responsable de l'enseignement de la pratique notariale au siècle dernier à l'École de droit Maximilien-Bibaud, il est originaire de Lavaltrie et diplômé du Collège de l'Assomption. Licencié en droit de l'Université de Montréal et admis à l'exercice de la profession de notaire, il établit son étude dans l'Est de la ville où il a toujours exercé sa profession.

Dans une leçon inaugurale intitulée *Le temps est venu de passer aux actes*[3], Me Jean Martineau invite les futurs notaires à devenir des juristes au service du public et à rechercher une rédaction claire, précise et soignée de l'acte notarié. N'a-t-il pas,

1 À l'occasion de la remise de la Médaille d'excellence de la Faculté à Me Jean Martineau lors de la collation des grades le 26 septembre 1989, le professeur Ciotola, alors directeur du programme de formation professionnelle au notariat, lui rend hommage en ces termes.

2 Jean MARTINEAU, « Pour éviter le déclin de l'empire notarial », (1986-1987) 89 *R. du N.* 756, 760.

3 « Le temps est venu de passer aux actes », (1988-1989) 91 *R. du N.* 66.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVASTO

sans le savoir, révélé aux futurs notaires ce que sont les traits dominants de sa vie professionnelle?

Au service du public, il l'est sans doute comme en témoignent ses cinquante-trois années de pratique et son répertoire riche de plus de 23 000 actes en minute. Au service de ses citoyens, il l'a été en assumant les fonctions de président du conseil d'administration de l'Hôpital Rosemont et de vice-président du conseil d'administration de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont. Au service de ses confrères, il s'est également dévoué comme représentant de district au Bureau de la Chambre des notaires du Québec et comme représentant de la Chambre des notaires du Québec à la Commission de terminologie juridique du gouvernement du Québec. Très actif au sein de l'Union Internationale du Notariat Latin, il a prononcé des communications remarquées comme délégué de la Chambre des notaires du Québec au Congrès de Guatemala en 1977 et au Congrès de Lima en 1982. Au Congrès de Montréal en 1986, il est le coordonnateur international des travaux pertinents au thème de la famille. N'a-t-il pas écrit à propos de ces congrès que « le plaisir des sens (fins repas, douce musique, vins capiteux, souriants visages) » pourrait nous faire oublier le but premier de ces congrès « l'échange d'idées et l'approfondissement des connaissances »[4].

Me Jean Martineau est également un collaborateur assidu de *La Revue du Notariat*, la plus ancienne revue juridique au Canada. Tant dans son enseignement que dans ses écrits, il a prôné la précision, la clarté et la rigueur dans la rédaction des actes notariés. N'a-t-il pas affirmé que « [b]ien écrire [les] actes, en suivant tout le formalisme imposé, ne devrait pas être qu'un bonheur d'occasion mais un plaisir durable »[5].

Parmi ses nombreuses études sur la rédaction de l'acte notarié, il faut sans doute signaler celle intitulée « Pour l'épuration de notre langue »[6] qui lui a mérité le prix Henri-Turgeon décerné par *La Revue du Notariat* pour souligner l'excellence indéniable de ce texte. Dans certaines de ses études publiées dans *La Revue du Notariat*, Me Martineau se révèle un fin observateur de la vie juridique québécoise. Rien de la vie notariale n'échappe à son analyse et à sa critique, toujours d'un ton humoristique, serein et de bon goût. N'a-t-il pas affirmé devant le nombre croissant d'étudiants dans les facultés de droit que « les recteurs pressent les doyens des facultés de droit d'ouvrir largement les portes »[7]. Ces traits dominants de service à l'égard du notariat et de respect à l'égard de l'acte notarié témoignent des qualités profondes de générosité et disponibilité de Me Martineau au fil de sa carrière.

4 « Propos à bâtons rompus », *Le Monde juridique*, numéro spécial, automne 1986, 22.
5 « Le temps est venu de passer aux actes », (1988-1989) 91 *R. du N.* 66, 73.
6 « Pour l'épuration de notre langue », (1986-1987) 89 *R. du N.* 201.
7 « L'accès ordonné à la profession », (1983-1984) 86 *R. du N. 205.*

## Gaston Binette [LL.B. 1950]

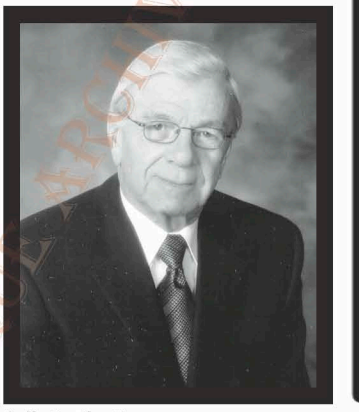

Coll. E. Binette

Né à Saint-Augustin, comté de Deux-Montagnes, le 15 octobre 1925, fils de Charlemagne Binette, cultivateur et de Berthe Giroux, institutrice, troisième enfant d'une famille de sept.

### Études et grades

Séminaire Sainte-Thérèse-de-Blainville, obtention d'un baccalauréat ès arts (B.A.) en 1947; Faculté de droit de l'Université de Montréal, obtention d'un LL.B. en 1950. Pendant son cours (1947-1950), cléricature à l'étude de Me René Meloche, notaire à Montréal. Admission au notariat le 12 juillet 1950, date de son assermentation par Monsieur le juge Hector Perrier, j.c.s.

### Activités professionnelles

En janvier 1951, ouverture de son étude (en solo) à Saint-Eustache; en 1959, fondation de l'étude Binette et Lachance qui deviendra quelques années plus tard l'étude Binette, Lachance, Bélisle, Taillefer, Théorêt et Théorêt, notaires. En 1979, cette société s'adjoint les services de Me Élyse Binette, notaire, sa fille. De 1975 à 1980, il contribue à l'essor de sa profession en devenant membre du Bureau de la Chambre des notaires et en participant à plusieurs comités dont celui de la Législation sur la révision du *Code civil du Québec*; de 1980 à 1990, il est le syndic-adjoint à la Chambre des notaires.

### Activités paraprofessionnelles

De 1951 à 1957, il est secrétaire-trésorier de la municipalité, de la Commission scolaire et de la Mutuelle d'assurance incendie de la Paroisse de Saint-Eustache; administrateur, il s'associe à des hommes d'affaires de sa région et fonde plusieurs entreprises et sociétés; directeur-fondateur de la « Cie de Placements Chénier Ltée », devenue

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

« Gestion Chénier (Holding) », actionnaire majoritaire de quelques compagnies; membre de la société « Desrosiers et Binette », il fonde dans son édifice au 149 rue Saint-Eustache, Saint-Eustache, le premier centre professionnel multidisciplinaire de Saint-Eustache qui regroupe sous un même toit, notaires, avocats, comptables, courtiers d'assurance, etc. En 1952, il est directeur-fondateur du Club Richelieu de St-Eustache dont il devient président en 1955. En 1973, il est nommé « Homme de l'année » par la Chambre de Commerce de St-Eustache en reconnaissance des services rendus « à la communauté »; à titre bénévole, il agit comme membre de plusieurs conseils d'administration dont le Cégep Lionel-Groulx, le Conseil des affaires économiques du Diocèse de Saint-Jérôme etc.; gouverneur de la Fondation Épic (club de santé affilié à l'Institut de cardiologie de Montréal). En 1991, il prend sa retraite et, jusqu'en 2000, il préside le conseil d'administration du Syndicat des copropriétaires du Chatel-sur-le-lac.

**Activités politiques**

En 1960, il est élu député du comté de Deux-Montagnes à l'Assemblée nationale du Québec; réélu en 1962 et en 1966, il ne sollicite pas un quatrième mandat en 1970. De 1960 à 1970, il participe comme membre de l'équipe Jean Lesage à la « Révolution tranquille » : de 1962 à 1964, à la demande du premier ministre qui désirait se libérer de la présidence du comité des « bills privés », il accepte de présider cet important comité; en 1965-1966, le premier ministre le fait accéder au Conseil des ministres d'abord comme ministre d'État délégué au ministère de l'Éducation alors en pleine ébullition, suite au Rapport Parent; ensuite, ministre d'État délégué aux Richesses naturelles en novembre 1965, puis en janvier 1966, ministre des Richesses naturelles jusqu'à l'élection de 1966; de 1966 à 1970, critique officiel de l'opposition en matière de richesses naturelles; en 1970, étant encore membre de la société qu'il avait fondé, il revient à temps plein à sa profession et à sa famille. Pendant ces trois mandats, le comté a connu un essor considérable et de nombreux projets virent le jour dont le premier hôpital de la région, la première polyvalente à Deux-Montagnes, l'autoroute 640, le parc provincial d'Oka, l'acquisition du manoir Globensky classé monument historique, etc.

Marié à Marie-Paule Bériault le 10 juin 1952, père de quatre enfants : Danielle, pharmacienne, Élyse, notaire, Mathieu, informaticien, et André, technicien, il célébrait en juin 2002, dans l'intimité, son 50e anniversaire de mariage.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Jean-Guy Cardinal [LL.L. 1950]

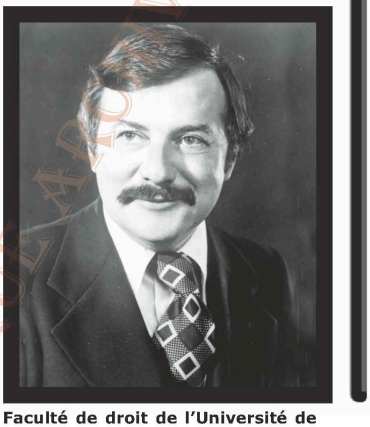

Faculté de droit de l'Université de Montréal

Né à Montréal, le 10 mars 1925, Jean-Guy Cardinal[1] est le fils d'Armand Cardinal, pharmacien, et d'Éva Harbec.

Fit ses études à l'École Saint-Vincent-Ferrier, au Collège André Grasset, à l'École des Beaux-Arts, à l'Université de Montréal, à l'Institute Alexander Hamilton à New York, à l'École des hautes études commerciales à Montréal et au Famous Artists Schools à Wesport, dans l'État du Connecticut. Mérita le prix de la Chambre des notaires, le prix de l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal et celui de la Banque de Montréal. Obtint un certificat d'études en *Business Administration* de l'Institute Alexander Hamilton en 1948, une licence en droit en 1950 et un doctorat en droit en 1957 de l'Université de Montréal, un diplôme en arithmétique commerciale du gouvernement du Québec en 1958. Fut titulaire du Mérite d'or de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1959. Obtint un certificat de perfectionnement en administration de l'École des hautes études commerciales en 1960 et un certificat du Famous Artists Schools en 1967.

A épousé en premières noces, à Montréal dans la paroisse Saint-Étienne, le 14 juillet 1951, Jacqueline Boisvert, fille de Paul-Émile Boisvert, et de Violette Busseau; et en secondes noces, au palais de justice de Québec, le 30 novembre 1972, Julie Meilleur, fille de Lionel Meilleur et de Pauline Cormier.

Notaire à l'étude de Me Jean-Marie Trépanier, à Lachine, de juillet 1950 à juillet 1953. À la Faculté de droit de l'Université de Montréal, il fut chargé de cours de février à juillet 1953, professeur assistant de juillet 1953 à décembre 1965, professeur titulaire en 1966 ainsi que doyen de la Faculté de 1965 à 1967. Fut également professeur invité à l'École d'architecture de Montréal en 1964 et 1965. Secrétaire général de 1958 à 1965 et directeur-général adjoint en 1965 du Trust général du Canada. Membre de la Cour des commissaires civils des paroisses de Montréal de 1959 à 1967. Président du Comité de droit des biens et de la fiducie de l'Office de révision du Code civil de 1963 à 1967. Membre de la Commission de l'enseignement supérieur du Conseil supérieur de l'éducation du Québec de

1 Cette notice biographique est tirée de *Études juridiques en l'honneur de Jean-Guy Cardinal*, Montréal, Éditions Thémis, 1982, p. vii et viii. Elle est ici reproduite avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

1965 à 1967. Membre du conseil d'administration de l'Institut scientifique franco-canadien en 1966 et 1967. Administrateur de la Laurentienne en 1966 et 1967.

Nommé conseiller législatif de la division de Rougemont le 31 octobre 1967. Appuya l'Union Nationale. Démissionna le 30 octobre 1968. Élu député de l'Union Nationale à l'Assemblée nationale dans la circonscription de Bagot à l'élection partielle du 4 décembre 1968. Ministre de l'Éducation dans les cabinets Johnson et Bertrand du 31 octobre 1966 au 12 mai 1970. Vice-président du Conseil des ministres du Québec du 11 décembre 1968 au 12 mai 1970. Premier ministre intérimaire du Québec du 11 décembre 1968 au 20 janvier 1969. Défait au Congrès de direction de l'Union Nationale en 1969. Réélu député de l'Union Nationale en 1970. Ne s'est pas représenté en 1973.

Professeur invité à la Faculté de droit de l'Université Laval en 1970 et 1971. Membre de l'étude des notaires et conseillers juridiques Milette, Gauthier, Cardinal, Rivet, Hogue, Bergeron, Dauth et Morin de novembre 1972 à 1974. Professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1974 à 1976.

Élu député du Parti québécois dans la circonscription de Prévost en 1976. Vice-président de l'Assemblée nationale du 14 décembre 1976 jusqu'à son décès.

Fut membre du Corps d'entraînement des officiers canadiens (CEOC) de 1943 à 1945, puis instructeur d'infanterie en 1945 et 1946. Obtint un brevet de sergent et une commission de lieutenant d'infanterie. Membre honoraire du conseil d'administration du Centre d'études et de documentation européennes et du conseil d'administration du Musée des Beaux-Arts de Montréal de 1968 à 1970. Gouverneur de la Chambre de commerce des jeunes du district de Montréal de 1969 à 1975. Membre de l'Institut de cardiologie de Montréal en 1970 et 1971. Membre et gouverneur du conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Michel, secrétaire du Chartered Institute of Secretary. Secrétaire honoraire de la Chambre de commerce de Montréal. Secrétaire de la Chambre de commerce française. Membre de l'Association du Barreau canadien. Président de l'Association des jeunes notaires du district de Montréal et de l'Association du notariat de Montréal dont il fut également secrétaire. Conseiller technique des professeurs de l'Université de Montréal. Membre de la Société Royale du Canada, de la Fondation Saint-Thomas-d'Aquin du Canada, du Conseil de la vie française en Amérique et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Président du conseil d'administration des Scouts catholiques de Montréal. Membre du Cercle universitaire de Montréal et du Club Saint-Denis. Gouverneur honoraire du Club Renaissance de Montréal et du Québec. Président du Club Richelieu de Montréal et du Cercle de la Place d'Armes. Syndic de la paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne. Fait commandeur de l'Ordre de l'Étoile équatoriale en 1968.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

Directeur du *Quartier latin*. De 1957 à 1968, il fut secrétaire de rédaction de *La Revue du Notariat* pour laquelle il fut nommé directeur adjoint en avril 1976. Auteur de : *Le Droit de superficie – Modalité du droit de propriété* (1957), *Canadian Jurisprudence – The Civil and Common Law* (1958), *l'Union vraiment nationale* (1959), *le Droit civil au Québec : ses sources, son évolution, son originalité* (1967). A écrit plusieurs chroniques parues en 1970 dans *Le Temps nouveau* ainsi que bon nombre d'articles publiés notamment dans *La Revue du Notariat*, la *Revue du barreau* et l'*Administration paroissiale.*

Décédé à Québec, le 16 mars 1979, à l'âge de 54 ans. Inhumé à Sainte-Foy, dans le cimetière Notre-Dame-de-Belmont, le 19 mars 1979.

## Hommage par Jean-Marc Audet[2]

*Jean-Guy Cardinal ou la fureur de vivre.*

Les milieux juridiques en général et le monde du notariat en particulier commencent à évaluer la perte irremplaçable que représente le décès de Me Jean-Guy Cardinal.

Humaniste, juriste, notaire et homme politique, Me Jean-Guy Cardinal eut une vie très active autant axée sur l'esprit de travail que sur la discipline personnelle.

### L'humaniste

La grande qualité de Me Cardinal fut d'axer sa vie sur une *praxis*, sur une volonté de vivre articulée par le souci constant de rendre dans le langage pratique et accessible les idées et les pensées qu'il entretenait sur le plan intellectuel.

Tout au long de sa vie, il fut attentif aux problèmes qui confrontaient la vie étudiante, la vie professionnelle et la vie politique. Au cours d'une conversation l'an dernier, il était étonné de constater l'ampleur du chômage dans son comté et les graves problèmes de délinquance qui en résultaient dans plusieurs familles.

### Le juriste

Pour Jean-Guy Cardinal, la science du droit était un art. L'un des rares docteurs en droit au Québec, il se spécialisa dès le départ dans le domaine de l'immobilier où on le reconnut vite comme un « maître » en matière de servitudes. C'est lui qui établit clairement l'importance du lieu de l'enregistrement d'un contrat de mariage.

Me Cardinal jouissait d'une capacité inouïe de connaître, définissait et distinguait clairement les problèmes de droit et en roulait les concepts à un rythme essoufflant. Il savait ajouter à la clarté d'esprit un style clair, le sens du détail, le souci de la

2 Cet article est reproduit à *Dont Acte*, (1979, p. 3), avec l'aimable autorisation de l'auteur.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

nuance et l'importance de la subtilité. Un jour, raconte-t-il, le premier ministre Robert Bourassa se moquait de Me Cardinal en lui disant qu'habituellement il savait donner des réponses claires et précises. À ce, Me Cardinal rétorqua à M. Bourassa que les réponses étaient claires en autant que les problèmes étaient posés clairement.

### Le notaire

Me Jean-Guy Cardinal était notaire; on lui accordait beaucoup d'importance et de mérite comme homme de loi. Mais le fait d'avoir choisi la profession de notaire tient peut-être d'une raison personnelle et nationaliste puisque l'un de ses ancêtres, le notaire Narcisse Cardinal, avait été parmi les patriotes de 1837.

Comme notaire, il avait su être à la fine pointe des développements juridiques de quelque nature qu'ils furent. Dans sa vie professionnelle, il fut un distingué professeur de droit à l'Université de Montréal et en devient plus tard le doyen de sa Faculté. Il se préoccupa ardemment des domaines de législation courante et, à ce titre, il présentait souvent au nom de la Chambre des notaires des mémoires qui eurent un succès éclatant.

### L'homme politique

Il ne faut pas oublier que Me Jean-Guy Cardinal fut ministre de l'Éducation à l'heure où on construisait les contenants d'un nouveau système et qu'on amputait l'ancien système de son contenu.

Me Cardinal eut à subir les conséquences d'un échec lors d'une course à la chefferie. C'est avec courage et vigueur qu'il revient d'une façon surprenante à la vie politique le 15 novembre 1976 en se faisant élire député.

En sa qualité de vice-président de l'Assemblée nationale, Me Cardinal avait l'impression d'être professeur d'une classe de 109 étudiants. Mais c'était une classe bruyante, remplie d'esprits surchauffés : pour maîtriser la situation, il fallait agir en bon père de famille et en bon conciliateur. Ce sont les raisons pour lesquelles il était très patient et très compréhensif.

Sans jamais se compromettre ouvertement et sans faire de déclarations fracassantes, Me Cardinal fut un nationaliste modéré qui donnait l'exemple par son ardeur au travail et sa discipline intellectuelle.

Avec les décès prématurés et successifs du constitutionnaliste Marcel Faribault, de l'universitaire Yves Caron et du grand juriste Jean-Guy Cardinal, le notariat perd des piliers qui ne sont guère remplaçables en ces jours où l'esprit mercantiliste a remplacé les vertus de l'esprit.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

Issu d'une famille de tradition notariale depuis 1821, comptant 12 notaires en six générations, Me Julien S. Mackay fut admis au notariat le 14 juillet 1950 après avoir obtenu sa licence en droit à l'Université de Montréal la même année. Après plusieurs années de pratique privée exercée dans la ville de Verdun, il devient vice-président puis président de la Chambre des notaires du Québec de 1975 à 1978. De 1979 à 1992, il assume plusieurs fonctions à la Chambre, notamment à la Direction de la recherche et de l'information puis au Fonds d'études notariales. Me Julien S. Mackay personnifie le type du « *Parfait notaire* de Claude de Ferrière» par son amour de la profession et par ses vastes connaissances en droit dont il fit profiter les étudiants de la Faculté de droit de 1968 à 1983 en 4e année option notariat. Il n'y a d'ailleurs pas de mouvements professionnels ni d'initiatives notariales auxquels il ne participe pas activement. Il est le président de la Fondation du notariat du Québec née en 1989 et il occupe depuis 1992 la présidence de la Société de recherche historique Archiv-Histo. Cet organisme est voué à la mise en valeur du patrimoine documentaire du notariat et à la constitution de la banque de données notariales *Parchemin* élaborée à partir des greffes des notaires du Québec ancien. Il est aussi depuis 1978 le vice-président pour le Canada de l'Institut international d'histoire du notariat. L'Ordre du Canada a honoré Me Julien S. Mackay lors de la cérémonie de la remise de la médaille de membre le 13 avril 1994.

Le premier ancêtre du notaire Mackay à recevoir une commission de notaire fut son arrière-arrière-grand-père Stephen Mackay (1779-1859) le 1er mars 1821. Il exerça à Saint-Eustache. Il eut huit enfants dont trois reçurent une commission de notaire. Ce sont Augustus (ou Augustin) Mackay qui reçut sa

**Julien S. Mackay [LL.L. 1950]**

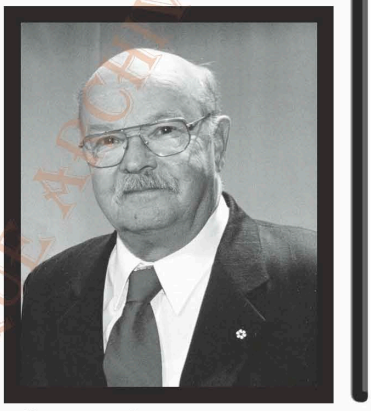

Coll. J. S. Mackay

SOCIÉTÉ D'ARCHIVES HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

commission le 24 juillet 1827 et qui exerça à Sainte-Scholastique; Stephen Mackay jr., l'arrière-grand-père de Julien, qui reçut sa commission le 28 octobre 1828 et exerça à Saint-Eustache; Francis-Samuel Mackay sr. qui reçut sa commission le 3 mars 1845 et exerça à Papineauville.

Stephen Mackay jr. eut 13 enfants dont un, Stephen-Alexandre Mackay, frère du grand-père de Julien, eut sa commission le 18 mai 1876 et exerça à Shawville. Un autre, Ernest, grand-père de Julien, fut médecin vétérinaire et son fils Rodolphe-Elzébert Mackay, (U. Laval, droit 1917) le père de Julien reçut sa commission le 17 septembre 1917 et exerça d'abord à Québec et ensuite à Verdun. Il eut lui-même 10 enfants dont deux sont notaires, Julien S. Mackay et Paule Mackay (LL.L. 1962, 4e année, notariat, 1963, U. de M.) qui, elle, reçut sa commission en 1963. Tous deux exercent à Verdun. Julien S. Mackay eut un fils notaire Paul R. Mackay (LL.L. 1974; D.D.N. 1975, U. de M.) de 1975 à 1996.

Francis-Samuel Mackay sr. eut un fils notaire Francis-Samuel Mackay jr. qui reçut sa commission le 25 mai 1886 et exerça à Montréal. Il eut lui-même deux fils notaires : Francis Mackay qui reçut sa commission en 1914 et exerça à Montréal et Hector Mackay (LL.B. 1921, U. de M.) qui reçut sa commission le 16 septembre 1947 et exerça à Montréal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTA

## Denys Pelletier [LL.B. 1950]

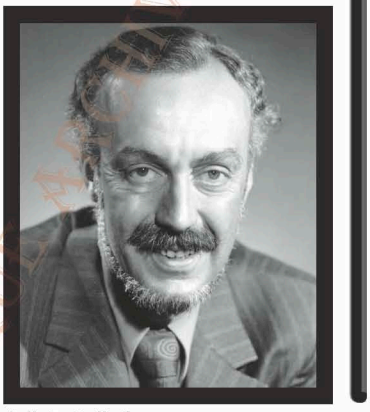

Coll. D. Pelletier

Né à Montréal, le 8 juin 1927. Fils de Me Dominique Pelletier, notaire de 1917 à 1950 et président de la Chambre des notaires de 1948-1950. Père de Me Véronique Pelletier, notaire (LL.B. 1982; D.D.N. 1983, U. de M.) et de Me Julie Pelletier, notaire (D.D.N. 1991, U. de M.).

### Études

Il fit ses études primaires à l'Académie Querbes, Outremont; ses études classiques au Collège Stanislas et ses études universitaires à l'Université de Montréal (École Polytechnique, scolarité de 1945-1947) et il obtint son LL.B. en 1950 à la Faculté de droit.

### Exercice de la profession de Notaire

Assermenté à la Chambre des notaires du Québec le 12 juillet 1950. Il démissionne le 31 décembre 2001.

Dès le début il a vu l'avenir de la profession dans la pratique en société et la participation du notaire aux grands dossiers de l'économie.

Aussi il a pratiqué en société réelle durant 30 ans. Durant quelques années son étude comptait parmi les plus grandes au Québec.

L'amitié que lui a porté Me Marcel Faribault, notaire, l'a conduit à des dossiers de financement fiduciaires complexes.

Par la suite avec la force d'une étude importante il a fait sa marque dans les dossiers du grand immobilier institutionnel et industriel ainsi que dans les dossiers de l'immobilier du droit des transports et des droits de passage.

En 1991, il reçoit le Prix d'excellence de la Chambre des notaires.

### Activités au sein de la profession

Me Pelletier a entre autre été : membre de la Fondation du notariat et de son conseil d'administration. 1995-2001; membre fondateur, trésorier et président de l'Association des jeunes notaires du district de Montréal : 1951-1961; membre, conseiller, trésorier et président de l'Association du notariat de Montréal 1955-1964; membre, trésorier et secrétaire du Comité organisateur du congrès du notariat de 1958 et du congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin, tenu à Montréal en 1958 et 1961.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

**Activités au sein de la Chambre des notaires du Québec**

Membre nommé par la Chambre des notaires au Comité sur la pratique interjuridictionnelle, formé par la Fédération des professions juridiques du Canada 1989-1993; délégué de la Chambre des notaires auprès de la Fédération des professions juridiques du Canada 1991; chargé de cours pratiques à la 4e année en notariat, Université de Montréal (règlements de successions, comptabilité en fidéicommis) 1960-1972; membre du comité de direction du Conseil de la Chambre des notaires du Québec 1963-1969; représentant du district de Montréal 1957-1969; membre de la commission chargée d'élaborer un plan d'assurance responsabilité professionnelle pour les notaires 1966-1967; membre de la commission des relations extérieures 1958-1966; membre de la Commission des examens 1957-1963.

**Activités dans le domaine du journalisme**

Fiduciaire – première Fiducie Henri-Bourassa, détentrice des actions de contrôle de la compagnie éditrice du journal *Le Devoir*. 1976-2003; membre du conseil d'administration de l'Imprimerie Populaire Limitée, société éditrice du journal *Le Devoir* 1964-1989; président de l'Imprimerie Populaire Limitée 1975-1984.

**Activités dans le domaine de l'enseignement**

Membre de la Fondation des diplômés de Polytechnique 1985-1991; membre du Conseil des universités du Québec 1973-1977; membre et président du conseil d'administration du Cégep de Rosemont 1968-1973; secrétaire et membre du conseil d'administration du Collège Stanislas 1960-1972.

**Me Denys Pelletier est aussi le père de Julie et Véronique.**

Julie Pelletier obtient sa licence en droit de l'Université d'Ottawa en 1990 (LL.L. 1990) et son diplôme de droit notarial l'année suivante (D.D.N. 1991, U. de M.). Admise à la Chambre des notaires du Québec le 31 octobre 1991, elle exerce en pratique privée jusqu'au 31 octobre 1998. Elle devient membre du Barreau du Québec le 6 novembre 1998 et depuis, elle est conseillère juridique dans un service important d'Hydro-Québec.

Véronique Pelletier reçoit de l'Université de Montréal un baccalauréat en droit en 1982 (LL.B., U. de M.) et son diplôme de droit notarial en 1983 (D.D.N. 1983, U. de M.). Elle est admise à la Chambre des notaires du Québec la même année. En 1996-1997, elle étudie à l'École du Barreau. Elle se joint au Barreau du Québec en 1997 et elle est maintenant membre du tribunal administratif du Québec.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'HISTORIQUE NOTARIALE

## Jean-Noël Lavoie [LL.L. 1951]

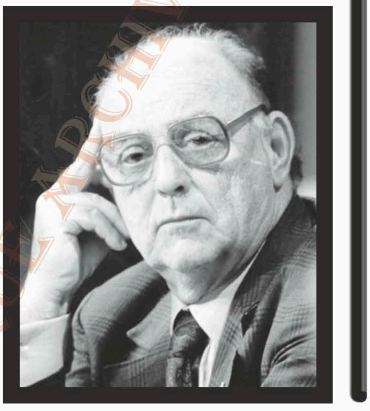

Coll. J.-N. Lavoie

Né le 24 novembre 1927.

Études à l'orphelinat Saint-Arsène, au Collège Laval, au Collège de Saint Laurent et à l'Université de Montréal où il obtient sa licence en droit en 1951.

Admis au notariat la même année, il pratique le notariat au sein de l'étude Lavoie, Lafontaine et Fortier jusqu'en 1970.

Il est élu conseiller municipal de la ville de l'Abord-à-Plouffe en 1954, en 1958 maire de cette ville, en 1961 maire de la ville de Chomedey et en 1965 premier maire de la ville de Laval, sans avoir à changer de domicile!

Instigateur de la création de la ville de Laval en 1965, suite à deux fusions municipales, la première en 1961 créant la ville de Chomedey et la deuxième en 1965 alors que la ville de Laval regroupe les 14 municipalités de l'Île-Jésus. Les Éditions Fides publient en 1998 un ouvrage de M. Lavoie, *La Saga de Laval* relatant le déroulement passionnant de ces fusions municipales.

En 1960, élu député provincial de la circonscription de Laval et réélu en 1962, 1966, 1970, 1973 et 1976.

Il devient en juin 1970 président de l'Assemblée nationale du Québec, fonction qu'il assume jusqu'en novembre 1976. Il fait adopter par l'Assemblée, en mars 1973, un règlement simplifié de procédure parlementaire.

De 1976 à 1979, il agit comme leader parlementaire de l'opposition officielle.

Il devient président fondateur de 1983 à 1992 du centre pour toxicomanes La Maisonnée de Laval.

La Chambre des notaires du Québec lui confère en 1991 le titre de notaire honoraire et la même année il est nommé grand officier de l'Ordre de la Pléiade en témoignage de son action en faveur de l'A.I.P.L.F. (Association internationale des parlementaires de langue française).

Depuis 1992, il est membre de l'Ordre du Canada.

M. Lavoie est marié à Régine Lheritier artiste-peintre dont les œuvres sont au Musée du Québec, à l'Université de Toronto et dans de nombreuses collections privées tant au Canada qu'en Europe ou aux États-Unis. Deux filles issues de leur mariage. Martine et Sophie.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

**Claude Séguin**
**[LL.L. 1951]**

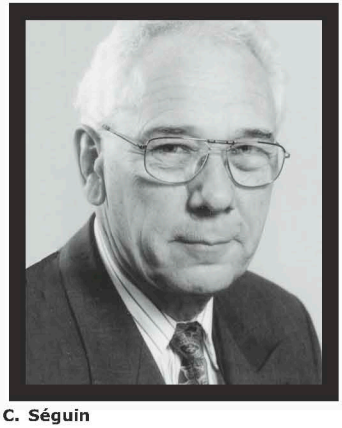

Coll. C. Séguin

Né à Montréal le 22 juin 1929, Claude Séguin fait ses études classiques au Collège Stanislas (Outremont), obtient son baccalauréat ès arts de l'Université de Paris en 1947 et sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1951. Il est admis au notariat le 10 juillet 1951. Il a exercé sa profession à Montréal de 1951 à 1980 en société avec son père Me G. Henri Séguin puis avec Me Jacques Desjardins et Me Jules Blond. Durant cette période, il s'intéresse activement aux affaires de sa profession. Il est également président de l'Association des jeunes notaires de Montréal, de l'Association du notariat de Montréal et du Comité organisateur du Congrès de 1977. Élu membre du Bureau de la Chambre des notaires du Québec de 1969 à 1980, il devient membre de son Comité administratif de 1975 à 1980. À la même époque, il est également secrétaire de la division du Québec, de l'Association du Barreau canadien, représentant de la Chambre des notaires à la Fédération des professions juridiques du Canada et membre du conseil d'administration de l'Association d'assurances du Barreau canadien.

De 1981 à 1985, Me Séguin occupe le poste de directeur des assurances de la Chambre des notaires du Québec et, à ce titre, il est responsable de la création et de l'administration du programme obligatoire d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires. Il participe en 1984 comme conférencier au Meredith Memorial Lectures de l'Université McGill sur la responsabilité professionnelle et aux cours de perfectionnement de la Chambre des notaires du Québec.

De 1986 à 1994, Me Séguin accepte le poste de premier directeur général de la Fédération des professions juridiques du Canada, organisme national qui regroupe toutes les corporations professionnelles de juristes du Canada. Il participe

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

à plusieurs colloques et conférences dont le Symposium sur la qualité des services juridiques au Canada tenu à Ottawa. Il est également un des initiateurs du Programme national d'assurance-responsabilité professionnelle sous l'égide de l'Association d'assurances des juristes canadiens.

En 1994, Me Séguin accède à la présidence de l'Association d'assurances du Barreau canadien, organisme dont il a été représentant du Québec au conseil d'administration, de 1979 à 1998. Il participe à la mise sur pied de la Chancery Reinsurance Limited, une captive de réassurance incorporée à la Barbade.

En 1988, il est nommé membre honoraire de la Law Society of Alberta. En 1994, il reçoit le prix d'excellence de la Chambre des notaires du Québec et en 1996, on lui décerne la médaille du centenaire de la Division du Québec de l'Association du Barreau canadien en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au droit et à la communauté juridique.

Me Séguin s'est impliqué auprès de plusieurs organismes de bienfaisance en plus de siéger à plusieurs conseils d'administration dont l'Hôpital St-Michel, l'Institut du cancer de Montréal, La Fondation de l'Hôpital Notre-Dame, les Œuvres internationales de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger. Il fut également membre du Cercle universitaire, du Club de réforme, du Club St-Denis et du Club Laval sur le lac dont il a été président en 1999.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIV-HISTO

JEAN ROY
[LL.L. 1952]

Chambre des notaires du Québec / Photothèque. Coll. C. Amnotte

## Jean Roy et la Bibliothèque de droit

Né à Montréal le 6 novembre 1927, Jean Roy fait ses études classiques au Collège André-Grasset et étudie le droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1952). Assermenté en 1952, il exerce brièvement sa profession.

Jean Roy s'est principalement intéressé à la bibliothéconomie. Il a été conservateur adjoint à la Bibliothèque des Hautes Études commerciales puis dès 1955 bibliothécaire à la Bibliothèque de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il s'est particulièrement signalé en concevant le système de classification de la Bibliothèque de droit, système encore en usage et nommé *classification Roy*.

Jean Roy obtient un baccalauréat en bibliothéconomie en 1962. Il est nommé l'année suivante directeur de la Bibliothèque de droit de l'Université de Montréal avec le rang de professeur agrégé.

Décédé à Montréal le 29 août 1971 à l'âge de 43 ans.

Source : Jean-Jacques Lefebvre, « In memoriam – Jean Roy », (1971-1972) 74 *R. du N.* 121-122.

## La Bibliothèque de droit de l'Université de Montréal et les notaires

Depuis l'époque où l'Université de Montréal logeait sur la rue St-Denis, la Faculté de droit a toujours abrité une Bibliothèque de droit pour répondre aux besoins documentaires des étudiants, professeurs et chercheurs. Après avoir longtemps relevé de la Faculté, la Bibliothèque de droit fait maintenant partie de la Direction des bibliothèques de l'Université de Montréal.

D'une superficie totale de 3 730 m$^2$, la Bibliothèque dispose d'une collection de près de 200 000 documents et peut recevoir simultanément jusqu'à

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

470 lecteurs. Sa collection de périodiques et de publications en série comprend près de 1 100 titres courants.

La collection couvre presque tous les domaines du droit, de façon presque exhaustive en droit québécois et canadien. Les points forts de la collection sont le droit civil des pays de langue française, le droit commercial et certains droits récents liés à l'émergence des nouvelles technologies. De plus, la Bibliothèque a accès aux principales bases de données juridiques, dans Internet ou sur CD-ROM.

Au cours de son histoire et encore maintenant, les notaires ont grandement contribué au développement de la Bibliothèque. En effet, plusieurs notaires, diplômés également en bibliothéconomie, ont œuvré à la Bibliothèque de droit de l'Université de Montréal. Outre Monsieur Jean Roy, Monsieur Yvon Desbiens, notaire de formation (D.D.N. à l'Université de Sherbrooke en 1976) et bibliothécaire, a occupé les fonctions de chef de service de 1977 à 2003. Il a grandement contribué à faire de la Bibliothèque de droit et de ses collections ce qu'elles sont aujourd'hui, avec beaucoup de rigueur et de dévouement.

L'équipe actuelle des bibliothécaires de référence compte deux notaires de formation, M^me^ Sylvie Girouard (LL.B. 1988; D.D.N. 1989, U. de M.) et M. Claudio Antonelli (LL.L. 1972; D.D.N. 1973, U. de M.), avec M^me^ Brigitte Butticaz également diplômée en droit.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIV-HISTO

## Yvan Desjardins [LL.L. 1953]

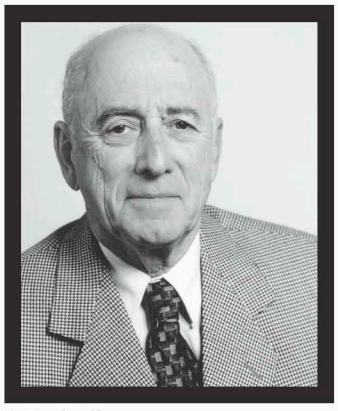

Coll. Y. Desjardins

Né à Valleyfield, le 4 mars 1931, marié.

### Études et diplômes obtenus

Études classiques au Collège Bourget (Rigaud) et au Séminaire de Ste-Thérèse; baccalauréat ès arts (B.A.) m.c.l. de l'Université de Montréal en 1950. Études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.L. 1953, 4e année, notariat 1954) et Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec en 1953.

### Carrière professionnelle comme juriste

Admis à l'Ordre des notaires en juin 1954, conseiller juridique aux Services juridiques de la Banque canadienne nationale de 1954 à 1961; secrétaire général, puis vice-président ainsi que secrétaire et vice-président affaires juridiques de la Banque Nationale du Canada (anciennement Banque canadienne nationale) de 1961 à 1980.

### Carrière universitaire

Chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1957-1980); professeur agrégé (1980-1986) et professeur titulaire (1986-1991); membre du Conseil de la faculté (1984-1987); directeur du Programme du diplôme de droit notarial (1980-1987). Retraité de l'Université de Montréal depuis avril 1991.

### Activités professionnelles et connexes comme notaire

Associé principal de l'étude Desjardins & Décarie, de 1961 à 1967, de l'étude Desjardins, Décarie et Mousseau, de 1967 à 1986, de Desjardins, Delage, Mousseau, Bélanger, de 1986 à 1991, de Desjardins, Lapointe, Mousseau, Bélanger, depuis 1991. Membre du Bureau de l'Ordre des notaires du Québec de 1969 à 1972 et 1980 à 1987. Conférencier aux cours de perfectionnement du notariat en 1964, 1965, 1967, 1978 et 1983. Collaborateur de *La Revue du Notariat* où ont été publiés notamment : « L'affaire Germain et ses conséquences pour l'examinateur de titres », (1982-1983) 85 *R. du N.* 67; « L'effet de la chose jugée et l'examen de titres », (1991-1992) 94 *R. du N.* 283; « Le jugement Durand et la subrogation » (en collaboration) (1995-96) 98 *R. du N.* 232.

### Prix d'excellence

Récipiendaire du prix Pierre-Duquet 1990, prix décerné par l'Ordre des notaires

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

du Québec pour souligner ses activités universitaires et son implication dans les affaires de sa profession.

## Hommage par Denys-Claude Lamontagne

**À l'occasion de la collation des grades du 27 septembre 1991, la Faculté de droit de l'Université de Montréal honore les professeurs Jacques Bellemare, Yvan Desjardins et Réginald Savoie, tous trois retraités.**

**Le professeur Denys-Claude Lamontagne[1] souligne alors la carrière d'Yvan Desjardins en ces termes :**

Lorsque j'étais étudiant à cette Faculté,
Il y a quatre lustres, tout bien compté,
Deux professeurs, parmi les plus sages,
Ont recueilli tous mes suffrages.
À chacun des professeurs de l'époque,
Qu'il me soit permis de laisser
Le doux plaisir de penser
Que du premier il porte la toque.
Le second de ces personnages,
À qui je voudrais rendre hommage
Est Maître Yvan Desjardins, notaire,
Dont je retracerai la carrière.
Directeur du D.D.N.,
Secrétaire de la B.C.N.,
Il dispensa le cours de droit immobilier
Jusqu'à ces toutes dernières années.
Petit aparté pour les non-initiés :
Ce cours de droit immobilier
À l'examen des titres est consacré.
Mais je poursuis sans plus tarder.
Onques il ne laissa la pratique du notariat.
On le fit même élire, pendant plusieurs triennats
– Ce qui, ma foi, est peut ordinaire –
Au Bureau de la Chambre des notaires.
L'inégalable formation, l'expérience de Maître Desjardins,
Ses goûts personnels, enfin, orientèrent son destin.
Du droit immobilier il devint l'un des experts
Comme en font foi ses écrits les plus divers.

1 « Hommage à Me Yvan Desjardins », (1991-1992) 94 *R. du N.* 254.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Les juges s'arrachèrent ses avis,
Les praticiens du droit
– À quelque «titre» que ce soit –
Ne jurèrent plus que par lui.
L'enseignement de Maître Desjardins, toujours structuré,
Appuyé d'exemples concrets, de la vie tirés,
M'avait révélé une pensée claire, logique,
De même qu'un grand sens pratique.
Quelques années plus tard, à l'occasion de certains comités,
Par le professeur Desjardins présidé,
Je retrouvai l'homme de jugement
Qui à l'essentiel va immédiatement.
L'heureux mortel! L'auguste Trinité
– Intelligence, Science, Expérience –
L'avait choisi pour habiter!
Un dans trois : la Compétence!
Mais que vaut l'intellectualité
Sans les attraits de la personnalité?
Ce que vaut l'hypothèque sans la dation en paiement
Ou l'acte de fiducie sans le nantissement :
Peu de chose
Sans ces clauses.
Eh bien! Les dieux n'ont pas fait montre d'avarice!
Doté d'une nature ouverte, généreuse, d'un grand charisme,
Maître Desjardins a su mériter l'estime générale
Et, en particulier, de la gent notariale.
En terminant, à Maître Desjardins je voudrais offrir,
Rédigé sur parchemin,
Le texte que vous avez bien voulu ouïr,
Afin qu'il en fasse un approfondi examen.
Mais je sais pertinemment,
Pour avoir été son étudiant,
Que mon document
De tout vice est exempt!
Avec beaucoup de plaisir Maître Desjardins je vous ai présenté.
Dont acte à l'Université…
Lecture faite par le soussigné…
Merci. Et très bonne soirée.

SOUTIEN À LA RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Les Labrèche une autre grande famille notariale!

L'ancêtre, le notaire Albert Labrèche, est licencié avec grade distinction (LL.L 1910) de l'Université Laval à Montréal. Il a exercé la profession à Montréal de 1910 à 1964. Ses descendants ont tous fait leurs études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Albert-Jean Labrèche (LL.L. 1939) a exercé à Montréal de 1939 à 1967. Raymond Labrèche (LL.L. 1941, U. de M.), d'abord avocat, s'est « converti » au notariat en 1941. Il a tenu son étude place Saint-Henri jusqu'à son décès en 1979. Pierre Labrèche, (LL.L. 1963, 4e notariat 1964, U. de M.), admis à l'Ordre en 1954, a exercé à Montréal et à Laval. Il a maintenant son étude à Dollard-des-Ormeaux.

Troisième génération de Labrèche, notaires diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal : Albert (LL.L. 1963, 4e notariat 1964, U. de M.), fils d'Albert-Jean, exerce dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce depuis 1964. Michel (LL.B. 1982, D.D.N. 1983, U. de M.), fils de Pierre, admis à l'exercice en 1983, exerce à Laval.

Pierre Labrèche
[LL.L. 1953]

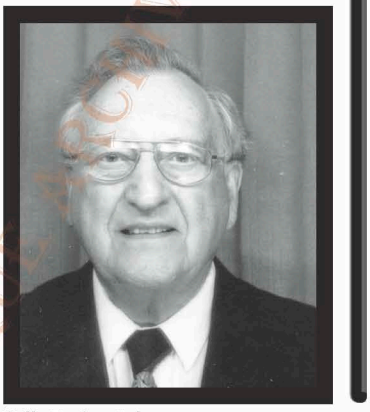

Coll. R. Comtois

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Roland Milette**
**[LL.L. 1954]**

Coll. M^me^ Roland Milette

Né le 10 janvier 1926, à Matane, Roland Milette déménage avec sa famille à Nicolet, où il débute son cours classique en 1938. Roland Milette est frappé de paralysie. Il est alors âgé de 15 ans et termine sa classe de méthode au Séminaire de Nicolet.

Son courage et sa détermination lui permettront de surmonter les difficultés de son handicap. Il subira l'amputation de ses jambes et après une longue réhabilitation, il pourra se déplacer en chaise roulante. Entre-temps, il aura terminé ses études classiques par correspondance à l'Université d'Ottawa. Sa famille étant déménagée à Montréal, il poursuit ses études de droit et obtient sa licence en droit, en 1954, avec la mention *magna cum laude* et est assermenté le 17 juin 1955.

Dès 1955, le notaire Milette s'associe à M^e^ Laurent Mercure, puis en 1956, à M^e^ Yves Gauthier, avec qui il exerce en société de 1956 à 1963, sous la raison sociale de Milette et Gauthier.

En 1963, ces deux derniers déménagent leur étude à la Place Crémazie, à Montréal et fondent avec M^e^ Guy Rivet, M^e^ François Hogue, M^e^ Jean N. Bergeron et M^e^ Bérengère Gaudet, l'étude Milette, Gauthier, Rivet, Hogue, Bergeron et Gaudet.

D'année en année, l'étude s'adjoint de nouveaux membres et au moment du décès de M^e^ Milette, elle comptait 14 notaires.

Ses nombreuses occupations ne l'empêchèrent pas en 1969 de faire une année d'études supérieures à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et d'obtenir sa maîtrise en droit. En 1970, il commence à préparer une thèse pour son doctorat en droit, mais la maladie l'empêche de continuer.

Malgré sa maladie, malgré sa clientèle nombreuse, le notaire Milette avait beaucoup d'activités paraprofessionnelles : il a été membre actif de la

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAULT

Chambre des notaires et ce, pendant 12 ans, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal pendant 3 ans, membre de l'Office de révision du Code civil pendant 4 ans, membre de la Commission de la protection du consommateur et de plusieurs comités d'études à la Chambre des notaires, dont la présidence du Comité du formulaire.

En plus de toutes ses activités, Me Milette s'est aussi occupé, soit à titre de conseiller juridique ou comme membre des comités, de différentes associations, telles la Société des infirmières visiteuses, l'Association d'entraide Ville-Marie, l'Association des constructeurs d'habitations du Montréal-Métropolitain, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, la Corporation de l'Oeuvre des Saints-Apôtres, la Société des Saints-Apôtres, la Fondation du père Eusèbe Ménard et bien d'autres.

Il fut administrateur d'une dizaine de sociétés de placements, de construction et de développement domiciliaire, ainsi que du Comité pour la protection de l'environnement.

Toujours infatigable, il n'arrêtait jamais. Sa maladie ne lui permettant pas de pratiquer les sports, ses quelques moments de loisirs, il les passait à lire, écouter de la musique et suivre de près la politique du Québec.

Décédé à Montréal le 26 septembre 1979.

Une rue de Montréal a été nommée à sa mémoire.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Jean-Paul Pepin [LL.B. 1954]

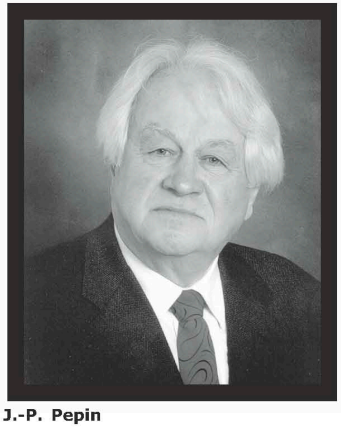

Coll. J.-P. Pepin

Né à la Fromagerie de Picoudie, à St-Robert, dans le comté de Richelieu, le 30 octobre 1928.

Jean-Paul Pepin a fait ses études classiques au Séminaire de St-Hyacinthe de 1942 à 1950. Il a fait son droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de septembre 1951 à 1955 (LL.B. 1954; 4e année notariat, 1955); Me Marc Lalonde, qui a été ministre de la Justice du Canada, était son président de classe et Me Yves Gauthier, notaire, un proche collaborateur de René Lévesque, était le vice-président de sa classe. Il a été assermenté par le juge Roger Brossard le 17 juin 1955; Me Arthur Courtois était alors secrétaire de la Chambre des notaires du Québec.

Il a ouvert son étude à St-Joseph de Sorel à la fin de juin 1955; depuis le printemps 1956 jusqu'à ce jour, il a toujours exercé sa profession dans la ville de Tracy, attenante à St-Joseph de Sorel et aujourd'hui connue sous le nom de ville de Sorel-Tracy.

Il a d'abord exercé sa profession en solo jusqu'en 1972; à partir de 1972, il a exercé, en pratique générale, avec un certain nombre d'associés; présentement, il exerce sa profession en société nominale avec son fils, Me Pierre Pepin, avec Me Pierre Quessy (LL.L. 1980; D.D.N. 1981, U. de M.), fiscaliste et avec Me Hugo Couturier (LL.L. 1995; LL.M. (option notariat) 1996, U. de M.).

Au début de l'exercice de sa profession, il a été pendant plusieurs années secrétaire de la Société St-Jean-Baptiste et membre de la défunte Société Jacques-Cartier. Il a aussi été membre des conseils d'administration de l'Hôtel-Dieu de Sorel et de l'Hôpital Général de Sorel.

De 1970 à 1976, il a été président de comté du parti Libéral du Québec et président régional des comtés de la Montérégie, sous la direction de l'honorable Robert Bourassa, premier ministre et de l'honorable Claude Simard, qui a d'abord été ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche et ministre du Commerce, dans le cabinet du premier ministre Robert Bourassa; il a aussi été membre du conseil général et du conseil de direction du Parti libéral du Québec de 1970 à 1978.

En 1988, Jean-Paul Pepin a publié un petit récit du terroir intitulé *La Fromagerie de Picoudie*.

Depuis 1988, il s'adonne à l'exploitation d'une forêt à St-Ours, connue sous le nom de « Bois de Chaville », à l'acériculture et à la sylviculture.

SOCIÉTÉ DE DROIT HISTORIQUE PROVENTO

## Mario Beaulieu [LL.B. 1955]

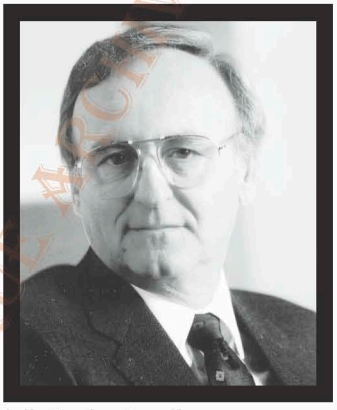

Coll. Martine Beaulieu

Né le 1er février 1930 à Plantagenet, en Ontario, marié à Louise Thomas en 1956 et père de 5 enfants : François, Martine, Louis, Stéphane et Charles.

### Études

Études classiques aux collèges St-Ignace et Sainte-Marie (Montréal) et obtention d'un baccalauréat ès arts (B.A.), il s'inscrit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et reçoit un baccalauréat en droit en 1955 et sa 4e année notariat, 1956. En 1956, il est admis à la Chambre des notaires et devient membre de l'Association du Barreau canadien.

### Carrière

Il pratique le notariat en l'étude Esposito, Beaulieu, Beaudoin, St-Onge, Valois, Constantineau & Ass. de 1956 à 1966; en l'étude Beauregard & Beaulieu de 1971 à 1976 pour ensuite devenir notaire-conseil à l'étude Esposito, Cocciardi & associés. Fut vice-président des marchés d'alimentation Beaulieu, président de Collet Frères Ltée et président du conseil et principal actionnaire de Simard-Beaudry inc.

Sa carrière politique s'amorce lorsqu'il est étudiant, alors qu'il devient secrétaire de la Jeunesse universitaire de l'Union Nationale et préside plusieurs organisations étudiantes.

En 1962, candidat défait de l'Union Nationale contre René Lévesque dans Laurier; en 1965, coordonnateur aux Assises de l'Union Nationale et un des principaux instigateurs des structures et du programme de l'Union Nationale; en 1966, président de la campagne électorale de l'Union Nationale qui est portée au pouvoir; il occupera le poste de directeur du cabinet du premier ministre Daniel Johnson et sous-ministre du Conseil

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ARCHIVISTO

Exécutif; en 1969, élu dans Dorion, il devient membre de l'Assemblée nationale du Québec; ministre de l'Immigration et des Institutions financières; ministre des Finances; président du Conseil du Trésor; participera à la création de Loto-Québec; en 1971, candidat défait au congrès de la direction du parti de l'Union Nationale; auteur de l'ouvrage *La Victoire du Québec*; en 1984, vice-président du Comité organisateur de la campagne électorale du Parti conservateur; président de la campagne de recrutement du Parti conservateur qui a dépassé l'objectif de 100 000 membres au Québec; en 1988, président du Conseil d'organisation de la campagne électorale du Parti conservateur pour le Québec, il fait élire 63 députés sur 75; en 1990, élu au Sénat du Canada jusqu'à sa démission en 1994.

Suite à un accident vasculaire-cérébral au début de 1996, il mènera une belle bataille contre la maladie pendant près de trois ans.

Décédé le 12 octobre 1998.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE PLAMONDON

## Germain Leduc [LL.L. 1955]

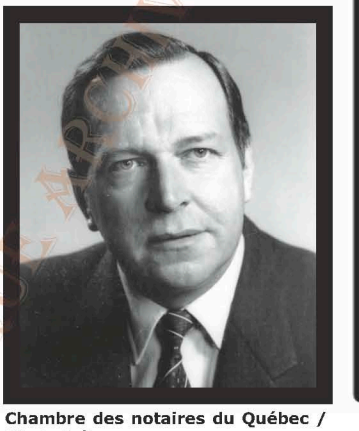

Chambre des notaires du Québec / Photothèque

Germain Leduc est né le 8 mai 1931 à Saint-Laurent. Il fait ses études classiques au Collège Saint-Laurent et étudie le droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1955; 4e année, notariat 1956). Admis à la profession en 1956, il exerce au sein de l'étude Leduc, Grou, Leduc, de 1956 à 1982.

De 1972 à 1978, il est président de la Commission scolaire Sainte-Croix, et président du Cégep Saint-Laurent, de 1973 à 1979. Il est également président de la Caisse populaire de Saint-Laurent, entre 1970 et 1982, et membre du conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, de 1972 à 1974.

Sa carrière politique débute lorsqu'il est élu député libéral dans Saint-Laurent, aux élections provinciales partielles du 5 avril 1982. Il est réélu dans la même circonscription en 1985, mais démissionne le 12 décembre de la même année, afin de céder son siège à Robert Bourassa, alors chef du Parti libéral du Québec. Il est par la suite membre du conseil d'administration de la Société de développement industriel (SDI), de 1986 jusqu'à son décès. Il fonde, en juillet 1986, le parti de l'Alliance municipale de Saint-Laurent, pour lequel, il se présente en tant que candidat à la mairie de Saint-Laurent à l'élection de novembre 1986. Il est défait par Marcel Laurin.

Marié le 30 juin 1956 à Marielle St-Aubin. Décédé à Saint-Laurent le 28 mars 1989 à l'âge de 57 ans.

Source : Site Internet de l'Assemblée Nationale. http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/notices/j-l/LEDUG.htm.

SOCIÉTÉ DU RÉSEAU HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Raymond Hamel [LL.L. 1956]

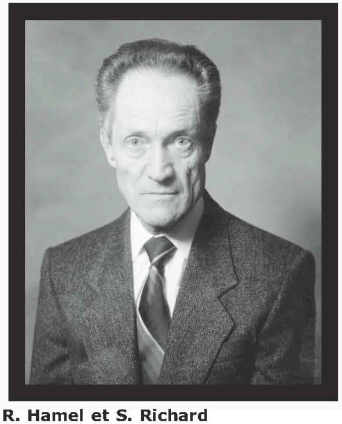

Coll. R. Hamel et S. Richard

Raymond Hamel est né à Ferme-Neuve le 9 juin 1932. Il fait ses études classiques au Séminaire Saint-Joseph de Mont-Laurier et obtient son baccalauréat ès arts en 1953. Il étudie le droit à l'Université de Montréal et obtient son diplôme en 1956 (LL.L. et mention *cum laude*; 4e année, notariat, 1957). Assermenté en juin 1957, il exerce sa profession à Mont-Laurier pendant près de 45 ans, de 1957 à 2002. Il pratique tout d'abord seul, puis en société (Hamel, Gagné, Goyette & Richard). À sa retraite, son étude se nomme Hamel, Gagné & Richard, notaires. Les membres de cette étude sont : Serge Gagné (1982), Stéphane Richard (LL.B. 1987; D.D.N. 1988, U. de M.) et Pierre Hamel (LL.B. 1990; D.D.N. 1991, U. de M.).

Raymond Hamel a été membre du conseil d'administration du Syndicat d'initiative touristique de Mont-Laurier, de l'Hôpital Notre-Dame de Sainte-Croix de Mont-Laurier, du Centre d'accueil Sainte-Anne de Mont-Laurier, du Club Richelieu, de la Chambre de commerce de Mont-Laurier, et de la Caisse populaire Desjardins de Mont-Laurier, ainsi que marguillier de la paroisse Cathédrale Notre-Dame-de-Fourvière de Mont-Laurier.

Marié le 5 octobre 1957 à Denise Paquette, il a trois enfants, dont Pierre, notaire. Raymond Hamel a pris sa retraite le 26 avril 2002.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

## Abraham Earl Kimmel
[4e année, notariat, 1956]

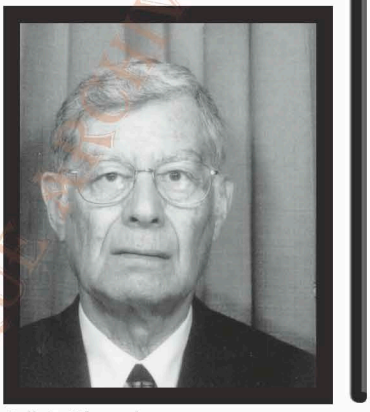

Coll. E. Kimmel

Né à Montréal, le 16 août 1933, Abraham Earl Kimmel fait ses études primaires et secondaires à Perth, en Ontario. Après des études en droit à l'Université McGill, il poursuit la 4e année, notariat à l'Université de Montréal, en 1956. Assermenté notaire le 12 juin 1956, il débute comme notaire au service de Denys Pelletier avec qui il s'associe de janvier 1958 à 1968. Il est aussi greffier, notaire et conseiller juridique de la Cité de Côte Saint-Luc de 1968 à 1976. Associé dans l'étude de Pelletier, Poirier, Kimmel et Côté, de 1991 à 1995 et finalement dans l'étude Leroux, Kimmel, Côté et Burrogano jusqu'à sa retraite, le 19 décembre 2002.

Ancien président de l'Association des jeunes notaires du District de Montréal. Membre du Bureau de la Chambre des notaires du Québec de 1969 à 1996 dans lequel il fait partie de nombreux comités. Également membre du comité administratif de la Chambre des notaires du Québec de 1981 à 1990 et délégué de la Chambre à l'Association du Barreau Canadien et à la Fédération des professions juridiques du Canada, dont il est président de 1998 à 1999. Il est aussi nommé rapporteur-délégué par la Chambre des notaires du Québec au congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin tenu en 1969 à Montevideo, et délégué de l'Union Internationale du Notariat Latin et de la Chambre des notaires comme observateur à la Conférence diplomatique sur les testaments, à Washington D.C., en 1973. Ancien chargé de cours au programme d'études supérieures de droit notarial à l'Université de Montréal, de 1963 à 1994, de droit municipal à l'Université McGill et de droit immobilier à l'Association des courtiers en immeubles du Québec. Notaire, conseiller juridique, négociateur syndical et membre du comité d'urbanisme de la ville de Côte Saint-Luc.

Traducteur du français à l'anglais, pour la Chambre des notaires, de nombreux textes, formules, projets de lois et de règlements, y compris dans le Répertoire de droit et ses versions antérieures. M. Kimmel est aussi secrétaire et membre du conseil d'administration de la Synagogue Tifereth Beth David Jerusalem, président du Financial and Estate Planning Council en 1990 et 1991, président du jury de sélection du centre de recherche-action sur les relations raciales en 1997. Ancien membre du conseil d'administration des Services canadiens d'assistance aux immigrants juifs et du conseil d'administration du camp d'été MASSAD. Il reçoit le Prix mérite du Conseil interprofessionnel du Québec en 1991 et le Prix d'excellence de la Chambre des notaires en 1992.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Claude Pilon
[LL.B. 1956]

Coll. M. B. Rhéaume

Me Claude Pilon est né en 1931 à St-Louis-de-Gonzague, petit village situé près de Beauharnois. Après ses huit années de pensionnat au Séminaire de Valleyfield et sa formation à l'Université de Montréal où il obtint son baccalauréat en droit en 1956 et sa 4e année en droit notarial en 1957, il est assermenté le 20 juin 1957 devant le juge Ignace Deslauriers. À sa sortie de l'Université de Montréal, Claude Pilon n'a pas encore choisi l'endroit où établir sa pratique. Le notaire Roger Comtois lui suggère alors deux endroits susceptibles d'attirer de jeunes notaires prometteurs, soit ville St-Pierre et Huntingdon. Claude Pilon choisit d'établir sa pratique à Huntingdon où il a pratiqué, sans interruption, plus de 40 ans pour terminer sa carrière en 1998 avec 35 317 minutes à son répertoire. Au début de sa pratique, Claude Pilon acquiert le greffe du notaire Lucien Baillargeon, ainsi que la résidence de ce dernier pour établir sa jeune famille. Il acquiert également le greffe du notaire Roger Fortier qui avait reçu sa première minute en 1922 et sa dernière en 1965. Au cours de sa longue carrière, le notaire Pilon s'est activement impliqué dans la communauté de Huntingdon. Au fil des années, le notaire Pilon a été successivement secrétaire de la Commission scolaire, secrétaire de la municipalité pour enfin en devenir le maire, poste qu'il a occupé pendant deux termes, de 1971 à 1979. Il fut membre du premier conseil de direction de la Caisse populaire de Huntingdon, président et membre actif du Club Rotary, membre du conseil de direction de l'hôpital local. Le notaire Pilon, au cours de sa carrière, a également été propriétaire-éditeur du journal *The Gleaner*, qui est publié depuis près de 150 ans dans la région. La carrière du notaire Pilon et sa pratique sont maintenant poursuivies par sa fille, Dolorès Pilon, laquelle a obtenu sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1980 et terminée première au Québec pour la promotion 1981 au diplôme de droit notarial. Me Dolorès Pilon est également mariée à Me Maxime B. Rhéaume qui enseigne à l'Université de Montréal le droit corporatif au diplôme de droit notarial depuis 1989.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Née à Joliette, le 5 avril 1938.

## Études

Études classiques, baccalauréat français obtenu en 1956; Faculté de droit de l'Université de Montréal (1956-1960). Licence en droit, 1959; 4e année en notariat (1960), Université de Montréal, assermentée le 12 octobre 1960. Première femme à exercer le notariat au Québec (une autre femme, Mme Louise Dumoulin, avait été reçue notaire quelques mois auparavant, mais n'a jamais exercé sa profession).

**Bérengère Gaudet**
**[LL.L. 1959]**

Coll. B. Gaudet

## Vie professionnelle

Après avoir exercé le notariat quelques années, Mme Gaudet s'est orientée vers des domaines rarement explorés par les notaires dans les années 1960-1970.

Exercice de la profession (1960-1967) d'abord avec l'étude McLean, Herschorn, Marler, Common, Tees, puis seule, puis avec l'étude Milette, Gauthier, Rivest, Hogue, Bergeron, Gaudet.

Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada (1967-1970); responsable d'une étude sur le droit de la famille, elle dirige une équipe multidisciplinaire et participe à la rédaction du rapport final de la Commission; l'étude sur le droit de la famille au Canada est publiée en 1970. Chambre des notaires du Québec (1970-1972); secrétaire de la Commission d'étude sur le notariat; auteure du rapport de la Commission.

Mme Gaudet interrompt ensuite sa carrière pendant quelques années pour s'occuper de ses enfants.

Conseil du patronat du Québec (1977-1981); conseiller juridique et chargée de recherches; analyse de projets de loi et de politiques, mémoires au gouvernement.

Consultant en affaires publiques (1984-1988).

Université Concordia (1988-1998); Secrétaire générale et Secrétaire du Conseil d'Administration, Première titulaire du poste de Secrétaire général à Concordia, Création et organisation du Secrétariat de l'Université.

Auteure de deux ouvrages et co-auteure d'un troisième.

Mariée à Grégoire Tremblay, L.Ph, M.A., et mère de deux enfants, tous deux diplômés de l'Université de Montréal.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Jean-Marie Tétreault [LL.L. 1960]

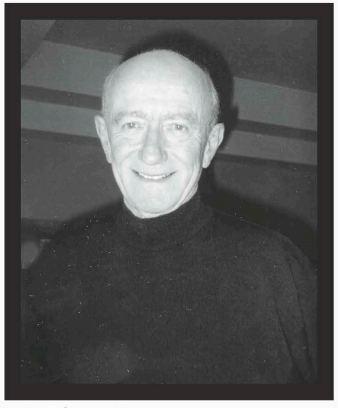

Coll. J. M. Tétreault

Né à Knowlton le 16 janvier 1937, Jean-Marie Tétreault fut admis au notariat le 14 juin 1961, après avoir complété sa licence en droit et sa 4e année en droit notarial (LL.L. 1960; 4e année, notariat, 1961, Université de Montréal).

Après avoir séjourné en France pendant un an et y avoir suivi des cours de philosophie à la Sorbonne, il s'installe à Knowlton où il exerce en pratique privée avec son père Me Sylva Tétreault jusqu'en 1970 et ensuite seul, jusqu'en 1974. En 1975, il cède le bureau à Me Guy Lussier avec qui il était associé depuis un an et quitte définitivement la pratique privée.

De 1975 à 1979, il est directeur du Service de la recherche de la Chambre des notaires. C'est durant cette période qu'a été mis sur pied le Centre de documentation, qu'ont paru les premiers titres du *Répertoire de droit* dont il a été l'initiateur et que la collaboration de la Chambre des notaires aux travaux de la Commission de révision du Code civil a été la plus intense.

De 1979 à 1983, il est directeur général de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) dont le principal mandat durant cette période consistait à procéder à l'informatisation des procédures pour l'ensemble de la documentation juridique et pour les ouvrages publiés par cette institution. Publication par SOQUIJ, à son initiative, du Code civil historique.

En 1978-1979, il fut membre de la commission sur l'avenir du notariat et coauteur du rapport; 1979-1981, il fut président du comité de direction scientifique du Centre de droit privé et comparé, Université McGill; de 1984 à 1989, il s'éloigne temporairement de toute activité reliée à la profession et, à partir de 1990, il collabore à la Chambre des notaires, à l'élaboration du plan de développement de la pratique notariale et il est l'un des principaux protagonistes du Centre de droit préventif du Québec dont il a été le président directeur général de 1991 à 1994.

Il a représenté la Chambre des notaires auprès du Conseil consultatif de la justice et il a collaboré activement à la promotion de l'édition juridique québécoise auprès des éditeurs juridiques canadiens. Il a été chargé de cours à l'Université de Montréal, et à la demande de Me Marcel Guy, de l'Université de Sherbrooke, il a présenté un plan de cours en droit préventif et il a enseigné à cette Université.

En 1995, il a cessé toute activité au sein de la profession.

Retraité, marié à Denyse Gérin depuis 1960, un fils, Martin.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Yves-Armand Caron [LL.L. 1961]

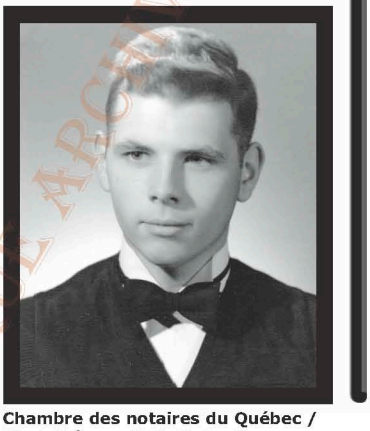

Chambre des notaires du Québec / Photothèque. Coll. D. Fortin

Né à Longueuil, le 25 janvier 1939. Décédé à Montréal, le 11 juin 1977.

Fils de Colombe Beaupré et de Maximilien Caron, premier professeur de carrière, directeur des études et doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Époux de Denyse Fortin, LL.L., *cum laude*, Faculté de droit, Université de Montréal, 1962.

Père de Louis-Philippe Caron, actuaire, FCAS, FICA, 1991; Dominique Caron, LL.M., Faculté de droit, Université de Montréal, 1995.

### Études et grades

B.A. *cum laude*, 1958. Collège de Montréal et Séminaire de philosophie; LL.L. *magna cum laude* et médaille d'or, 1961, Faculté de droit, Université de Montréal; 4e année, notariat, Université de Montréal, 1962; Commission de notaire en juin 1962; D.Phil., Oxon, 1965. Thèse : *The trust for bondholders in the province of Quebec;* LL.M. École de droit de l'Université Columbia, New-York, 1968; Thèse : *State regulations of the business corporation.*

### Vie professionnelle et académique

Exercice de la profession de notaire à Montréal à l'étude de Roland Milette et Yves Gauthier, 1962; secrétaire de la Commission fédérale de révision des circonscriptions électorales, 1965; professeur-assistant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, 1965-1966; professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université McGill, 1967-1977; professeur invité à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1967, 1970-1972; son enseignement portait sur le droit commercial, les corporations, sociétés et mandat, le droit fiscal, le droit des biens et des sûretés, la planification des affaires; attaché de recherche à la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité au Canada, 1966;

SOCIÉTÉ D'HISTORIQUE ARCHIVISTO

secrétaire rapporteur du Comité des sûretés à l'Office de révision du Code civil, 1966-1977; secrétaire rapporteur général de l'ORCC, 1970-1977; conseiller du ministre des Institutions financières, Corporations et Coopératives (lois et règlements) en matière de protection du consommateur, refonte du droit corporatif, loi sur l'assurance-automobile 1969-1977; conférencier invité de façon régulière aux cours de perfectionnement de la Chambre des notaires, 1968-1977.

**Publications**

Collaboration aux revues juridiques (Revue Thémis, McGill Law Journal, *La Revue du Notariat*, University of Ottawa Law Review, Cours de perfectionnement du Notariat), mémoires de Congrès d'études (Journées de l'Association Henri Capitant, Institut de droit d'expression française), recueils de jurisprudence etc. plus de trois douzaines d'études et travaux; participation à l'élaboration du *Manuel des Notaires*, éd. 1972.

## Hommage par J.E.C. Brierley

**M. le professeur J.E.C. Brierley, alors doyen de la Faculté de droit de l'Université McGill, souligne en termes élogieux la brillante carrière de ce juriste :**

« [C]omme professeur de droit à l'Université McGill et ailleurs, comme membre actif au sein de son association professionnelle, la Chambre des notaires, et comme pivot de la réforme du droit au Québec, son apport précieux à la science du droit en général l'a hissé au premier plan dans sa province natale et bien au-delà. »[1]

1 J.E.C. Brierley, (1977) 23 *McGill L.J.* 427.



SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Né à Montréal en 1935, Me André-Marc Dauth est marié et père de deux filles. Il a obtenu sa licence en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1961. Il a fait sa 4e année en droit notarial en 1962 et a été assermenté en juin 1962. En 1964, l'Université d'Ottawa (section droit civil) lui décernait le diplôme d'études supérieures en droit. À cette occasion, on lui a remis la médaille du Barreau de Paris pour l'excellence de ses résultats.

André-Marc Dauth
[L.L.L. 1961]

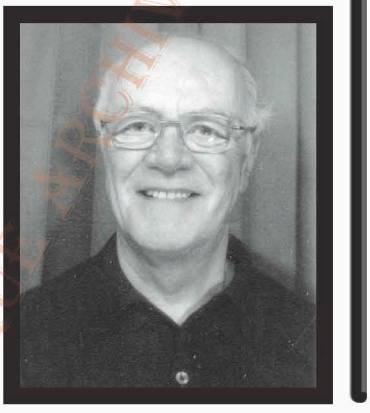

Coll. A.-M. Dauth

Convaincu que le cumul des activités professionnelles et professorales constituait une source intarissable de renouvellement de la science juridique et de l'habilité notariale, Me Dauth a partagé toute sa carrière entre ces deux activités. Membre associé de l'étude Dauth et Demers dès 1965, il s'est joint en 1970 à l'étude Milette, Gauthier, étude qui par la suite deviendra « Milette, Gauthier, Cardinal, Rivet, Hogue, Bergeron, Dauth et Morin », une des plus importantes études notariales du Québec.

Cette pratique notariale ne l'a pas empêché de se joindre au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Montréal dès 1963, jusqu'en 1995. Chargé de cours auprès des étudiants inscrits au Programme de droit notarial durant toutes ces années, il a même prodigué son enseignement auprès des candidats inscrits à ce Programme dans les universités d'Ottawa et de Laval pendant quelques années. Les matières de son enseignement furent variées et toujours d'une importance primordiale pour les futurs notaires tels que les actes de mutation mobilière et immobilière, les actes comportant la radiation des droits réels, le règlement des successions ainsi que les incidences fiscales de celles-ci.

À la demande du doyen Roger Comtois, il assuma la charge de directeur du Programme de droit

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ARCHIVISTO

notarial à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1976 à 1980. À titre de professeur et de directeur, il a participé à l'élaboration des programmes de l'époque.

En plus de toutes ces activités, Me Dauth a siégé à plusieurs comités de la Chambre des notaires. Membre élu au Bureau de la Chambre des notaires pendant deux triennats, il occupa le poste de vice-président de la Chambre au début des années 80. À cette époque, il siégea également au conseil d'administration du Centre hospitalier Sacré-Cœur de Montréal. Comme beaucoup de notaires, il fut pendant de nombreuses années membre du conseil d'administration d'une Caisse populaire.

Enfin, Me Dauth a donné bon nombre de causeries et conférences auprès de divers organismes, y compris auprès des membres de la Chambre. En 1977, il a eu le plaisir de représenter la Chambre des notaires à Nice lors du Congrès des notaires de France à titre de conférencier invité.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

## Lawrence S. Bergman [LL.L. 1964]

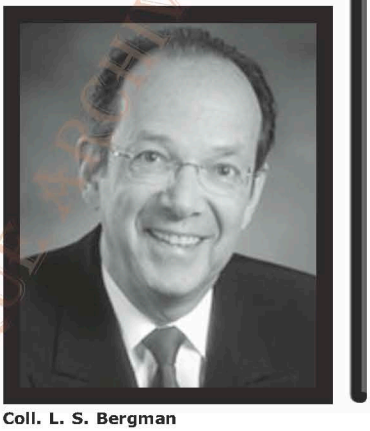

Coll. L. S. Bergman

Né à Montréal le 6 décembre 1940, Lawrence S. Bergman obtient un baccalauréat ès arts de l'Université Sir George Williams en 1961. En 1964, il est diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.L. 1964; 4e année Notariat, 1965) et devient membre de la Chambre des notaires en 1965. De 1966 à 1994, il pratique au sein d'une étude notariale pour ensuite exercer à titre d'associé de l'étude Berger & Bergman. Il a de plus exercé un mandat de trois ans à titre de membre du Comité de discipline de la Chambre des notaires du Québec.

De 1969 à 1970, Lawrence S. Bergman a été président du B'nai Brith Bonaventure Lodge no 2401. De plus, nommé vice-président de la Congrégation Adath Israël – Poale Zedek de Montréal en 1991-1992, il devient président de 1992 à 1996. De 1993 à 1996, il fut également membre du Conseil de la communauté juive de Montréal et a aussi été membre du Conseil de la Synagogue « House of Israël » de Sainte-Agathe-des-Monts. De 1995 à 1997, il a été président honoraire du conseil d'administration du YM-YMHA – Les Centres communautaires juifs de Montréal. Monsieur Bergman était également membre du conseil d'administration de l'Institut canadien de recherche sur le judaïsme.

Le 30 novembre 1996, il a reçu le prix Rabbanit Sarah Herzog présenté par Emunah Women of Canada en reconnaissance de ses services pour la communauté juive et l'État d'Israël. De 1998 à 2003, il était membre du Conseil consultatif de la Faculté des études religieuses de l'Université McGill, membre de l'exécutif pour Montréal du State of Israël Bonds et directeur honoraire de Magen David Adom Canadien pour Israël.

Élu député de la circonscription de D'Arcy-McGee aux élections générales du 12 septembre 1994, il a siégé comme membre de la Commission

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES ARCHIVISTO

de l'éducation. Il fut aussi, à compter du 2 novembre 1994, le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'application des lois professionnelles et en matière de Protection du consommateur. Durant son mandat, il a également été membre de la délégation Québécoise de l'Association parlementaire Ontario-Québec.

Réélu député de la circonscription de D'Arcy-McGee aux élections générales du 30 novembre 1998, il a été nommé membre de la commission de l'Éducation et a conservé son rôle de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'application des lois professionnelles et en matière de Protection du consommateur. Du 1er avril 1999 au 29 avril 2003 il a occupé les fonctions de vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec le Parlement centraméricain (PARLACEN) en plus d'avoir été membre de la Délégation de l'assemblée nationale pour les relations avec l'Europe (DANRE).

Le 21 octobre 1999, M. Lawrence S. Bergman a présenté le projet de loi 198 concernant la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom Hashoah au Québec*, lequel a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 15 décembre 1999. Le 22 novembre 1999, M. Bergman a reçu le prix de Jérusalem présenté par la ville de Jérusalem, l'Organisation sioniste mondiale et la Fédération sioniste canadienne, région de l'Est, en reconnaissance de son travail exceptionnel et pour son service à l'État d'Israël et auprès de la Communauté juive. Le 23 mars 2000, Monsieur Bergman a été nommé vice-président de la Délégation de l'assemblée nationale pour les relations avec Israël (DANRIS).

La délégation de la Renaissance française au Québec, organisme créé sous le haut patronage du président de la République française et des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Défense et de l'Éducation nationale, a décerné le 21 juin 2000 à M. Bergman la décoration du Rayonnement culturel.

Réélu député de la circonscription de D'Arcy-McGee aux élections générales du 14 avril 2003, il a été nommé ministre du Revenu du Québec.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU DROIT

## Roland Vaillancourt [LL.L. 1964]

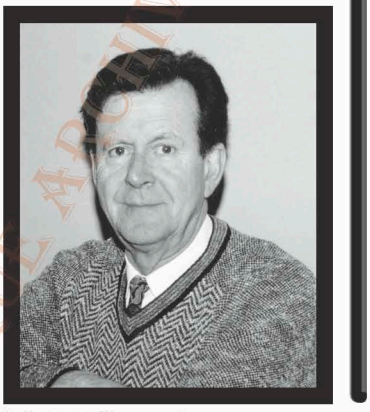

Coll. R. Vaillancourt

Né à Ste-Rose, Laval, le 5 juin 1941.

Études classiques au Séminaire de Ste-Thérèse. Études en droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1964; 4e année en droit notarial 1965) et admission au notariat le 19 mai 1965.

Notaire en pratique privée à Laval. Chargé de cours au Programme de droit notarial de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, depuis 1965, recruté pour cette fonction à l'époque par les notaires Roger Comtois et Jean-Guy Cardinal. À l'automne 1993, formateur à l'occasion de la réforme du *Code civil du Québec*. Représentant du district de Laval au Bureau de la Chambre des notaires du Québec pendant 12 ans, à compter de 1969. À ce titre, membre du Comité administratif, président du Comité des examens et membre de plusieurs comités. De plus, membre de la Commission d'étude et d'action sur l'avenir du notariat (CEAAN) de 1980. Récipiendaire du prix d'excellence de la Chambre des notaires du Québec lors du Congrès d'octobre 2003.

Marié à Mona Friolet, père de 3 enfants.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Jean Morin [LL.L. 1965]

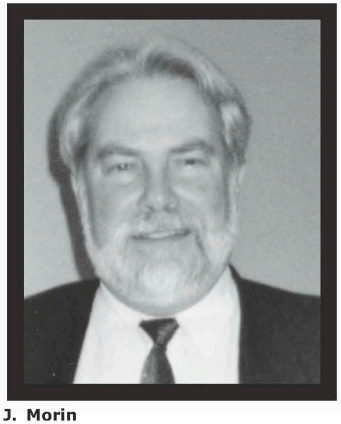

Coll. J. Morin

### Formation académique

1966-1999 – Membre de la Chambre des notaires du Québec 1966; 4e année en droit notarial, Université de Montréal; 1965 Licence en droit, Université de Montréal; 1962 baccalauréat ès arts, Université de Montréal.

### Expérience professionnelle

2002 – Administrateur d'État et secrétaire adjoint aux Affaires intergouvernementales canadiennes tout en demeurant chef de poste du Bureau du Québec à Ottawa; 1998 – Bureau du Québec à Ottawa, chef de poste; 1989-1998 notaire en pratique privée; 1987-1988 Assemblée nationale, directeur de cabinet du chef de l'opposition officielle; 1983-1986 ministère des Relations internationales, délégué du Québec à Atlanta; 1980-1983, Blais, Dauth, Morin et associés, notaire associé; 1966-1980, Milette, Gauthier et associés, notaire associé.

### Autres expériences

Invité international à titre de conférencier au Congrès national annuel de la Zimbabwe National Chamber of Commerce à Victoria Falls, Zimbabwe, en juin 1996; invité, participant et/ou organisateur de différentes missions d'affaires (gouvernementales et privées) en Afrique en 1994, 1995 et 1996 (Afrique du Sud, Tanzanie, Zimbabwe, Kenya, Swaziland et Namibie); invité du Southern African Forum en mission exploratoire en République sud-africaine en 1992; a été membre fondateur et président de la Chambre de commerce de l'Afrique australe de Montréal; vice-président du conseil d'administration de la Fondation du Centre hospitalier Fleury, Montréal 1991; vice-président du Club des officiers Les Fusiliers Mont-Royal 1991; secrétaire du Bureau d'éthique commerciale

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

de Montréal 1990; membre du conseil du Cégep de Saint-Laurent 1982-1983; membre de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec 1981-1983; a été membre du Comité des sûretés de la Chambre des notaires du Québec; a été membre du Conseil élargi de l'Ambulance Saint-Jean, section Québec; a été membre du conseil d'administration de la Caisse populaire des Sources; conférencier et notaire délégué de la Chambre des notaires du Québec au Congrès international de l'Organisation Internationale du Notariat Latin en Grèce 1971; a été membre du conseil d'administration de l'Association des jeunes notaires du district de Montréal et président en 1969-1970; membre du régiment de milice Les Fusiliers Mont-Royal à titre de lieutenant puis de capitaine 1962-1968; affecté à l'armée régulière en 1962, avec le Queen's Own Rifles of Canada, en République fédérale d'Allemagne à titre de second lieutenant; obtention de la commission d'officier dans l'armée canadienne après des cours (COTC) à Montréal et à l'École royale canadienne d'infanterie – Camp Borden, Ontario, 1960-1961.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

**Yvon Renaud**
**[LL.L. 1965]**

Coll. Mme Y. Renaud

B.A. 1962, LL.L. 1965, 4e année notariat (1966); D.E.S. 1967 (U. de M.). Ordre des Notaires 1966. Chargé d'enseignement 1967; professeur 1969-1987; vice-doyen 1970-1973; professeur associé 1987-1994. Matières enseignées : droit des compagnies, droit des institutions économiques et financières.

Décédé le 10 septembre 1996.

## Hommage par Roger Comtois

Notre confrère Yvon Renaud est décédé le 10 septembre 1996, alors qu'il était au sommet de sa carrière. La maladie qui devait l'emporter n'avait été découverte que depuis quelques semaines.

Ce deuil nous cause une grande tristesse, de même qu'à tous ceux qui l'on bien connu.

Après de brillantes études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Me Renaud a poursuivi ses études et ses recherches et il a obtenu un Diplôme d'études supérieures en droit. Il avait rédigé un mémoire remarquable sur la faculté d'élire en droit québécois.

De 1966 à 1987, Me Renaud a fait carrière à la Faculté de droit où il a été professeur titulaire. Il a été vice-doyen de ladite faculté. Le professeur Renaud a enseigné le droit commercial. Il était spécialiste du droit des valeurs mobilières. Il a dirigé plusieurs étudiants à la maîtrise en droit.

Il a été notre collègue à la direction de *La Revue du Notariat*. Pendant dix ans, il a été secrétaire à la direction de *La Revue du Notariat*. C'est alors que nous avons pu mieux connaître sa compétence et son dévouement.

Me Renaud a fait équipe avec le juge Jean-Louis Baudouin pour la publication d'ouvrages en droit et, plus particulièrement, pour la publication d'un Code civil annoté.

Me Renaud a été un professeur apprécié, un praticien moderne et un homme d'affaires averti. Il a fait honneur à sa profession.

Source : R. Comtois, « In memoriam – Yvon Renaud 1941-1996 », (1996) 99 *R. du N.* 2.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Me Richard a été nommée administratrice et vice-présidente de l'Administration canadienne de la sûreté des transports aériens (ACTSA) le 1er avril 2002, lors de la création de cette société d'État suite aux événements du 11 septembre 2001.

Me Richard avait déjà été représentante permanente du Canada auprès de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) de 1996 à 2001. Au cours de son mandat, elle a été élue présidente du Comité sur l'intervention illicite (1996-1997) et présidente du Comité des finances (1998-99) de l'Organisation. Elle a aussi agi comme représentante de l'Assemblée au Comité des pensions du personnel de l'OACI (1998-2000).

Auparavant, Me Richard avait occupé la fonction de présidente du Tribunal de l'aviation civile du Canada (1990-1995), après avoir rempli le poste de vice-présidente du Tribunal (1986-1990).

Licenciée en droit de l'Université de Montréal (B.A. 1962; LL.L. 1965; 4e année en notariat 1966), Me Richard a été admise, en 1966, à la Chambre des notaires du Québec dont elle a reçu, en 1991, le prix Pierre-Duquet. Elle détient aussi une maîtrise en droit aérien et spatial de l'Institut de droit aérien et spatial de l'Université McGill (1981) et a complété, en 1993, le programme de gestion avancée du Centre canadien de gestion.

Me Richard a été membre du conseil d'administration de l'Association du Barreau canadien (Division du Québec) (1985-1986); présidente de la Section de droit aérien et spatial de la même association (1984-1986); présidente du Conseil des tribunaux administratifs canadiens (1988-1989) et présidente du comité de direction du Groupe des chefs d'organismes fédéraux (1993-1995). Elle a été membre du conseil de rédaction des *Annales de droit aérien et spatial* et membre-fondateur du conseil de

**Ghislaine Richard**
**[LL.L. 1965]**

Coll. G. Richard

SOCIÉTÉ DU BARREAU DU QUÉBEC HISTORIQUE

rédaction du *Canadian Journal of Administrative Law and Practice* (1987-1995).

Me Richard est présentement membre de plusieurs associations professionnelles, notamment du Forum international des femmes (IWF) dont elle préside le Chapitre de Montréal, et de l'International Aviation Women's Association. Elle a été aussi secrétaire du comité de direction et du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) et est présentement membre du conseil d'administration de l'Orchestre.

Me Richard a publié plusieurs articles, prononcé de nombreuses allocutions et participé à de multiples conférences, colloques et assemblées tant au niveau national qu'international.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE RCAL-HISTO

## Pierre Ciotola [LL.L. 1966]

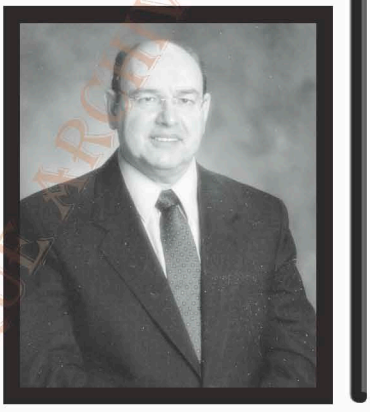

Né en 1942; B.A. (Collège St-Viateur d'Outremont) 1963; LL.L. (Université de Montréal) 1966; D.E.S. (droit privé) (Université de Montréal), 1968; (LL.D.) (doctorat en droit; Université de Montréal), 1973; Visiting Scholar, Yale University (É.-U.), 1976-1977. Assermenté en 1967.

Professeur depuis le 1er juin 1969 à la Faculté de droit de l'Université de Montréal avec rang de professeur titulaire depuis le 1er juin 1980. Titulaire de la Chaire du notariat depuis mars 2002.

Enseigne le droit civil tout particulièrement le droit privé économique : biens, sûretés, successions et testaments, régimes matrimoniaux et donations, protection du consommateur, droit notarial, droit des incapacités, interprétation des contrats. Enseigne depuis près de 30 ans le droit des sûretés, depuis près de 15 ans, le droit des successions et pendant plus de 10 ans le droit des biens.

A fait usage des diverses techniques d'enseignement dont l'audio-scripto-visuel proposé au début des années 1970 dans le cours de droit notarial au baccalauréat dont l'enseignement en ligne (WebCT) proposé dans ses divers cours depuis l'année universitaire 2000. A participé comme concepteur de cours en ligne aux activités de la CEFES (2001-2003).

A également enseigné dans les diverses facultés de droit du Québec, plus précisément à la Faculté de droit de l'Université McGill; à la Facuté de droit de l'Université de Sherbrooke; à la Faculté de droit (Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa.

A été directeur du Programme de droit notarial, (1987-1992).

A rejoint plus de 9 000 étudiants dans ses diverses activités de professeur.

S'est vu décerner le prix Pierre-Duquet, Prix d'excellence de la Chambre des notaires du Québec soulignant la contribution exceptionnelle à l'enseignement et à la recherche en droit.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

A participé à divers comités de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

A participé à divers comités de la Chambre des notaires, tout particulièrement à divers sous-comités du *Répertoire de droit* (biens, famille, successions, sûretés) dès les premières parutions du *Répertoire de droit* jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau *Code civil du Québec* (1981-1993); a siégé au Bureau de la Chambre des notaires du Québec comme représentant du district de Montréal (1993-1996); a été président du Comité d'équivalence aux fins de formation professionnelle (1993-1998) et président du Comité de la compétence professionnelle (1998-2002).

A prononcé de nombreuses conférences à la Chambre des notaires du Québec dans le cadre des cours de perfectionnement, dans le cadre des cours de formation obligatoire sous le *Code civil du Québec* et dans le cadre de conférences ponctuelles de formation professionnelle. A réalisé un cours-vidéo dans le cadre de la réforme du *Code civil du Québec* et de la formation des juristes, à propos de la réforme des sûretés réelles, avril 1993, réalisation conjointe Barreau et Chambre des notaires du Québec.

A été conférencier dans le cadre des congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin (Florence, 1984; Montréal, 1986; Amsterdam, 1988); a été conférencier à diverses reprises à l'Association du Barreau canadien (dîner-causerie, section de droit immobilier et section de droit de la famille).

A publié plusieurs monographies, notamment : *Droit des sûretés*, 3e éd., Montréal, Éditions Thémis, 1999, 734 p.; *La vente d'immeubles pour non-paiement des taxes foncières*, Chambre des notaires du Québec, coll. « Extraits du Répertoire de droit », Cowansville, Éditions Yvon Blais, 1992, 192 p. (en collaboration avec Me Jean Hétu); *Droit des sûretés*, coll. « Mémentos Thémis », 2e éd., Éditions Thémis, Montréal, 1987, 454 p.; *Droit des sûretés*, coll. « Mémentos Thémis », 1re éd., Éditions Thémis, Montréal, 1984, 334 p.; *Loi du Notariat annotée 1975, annotée d'après la doctrine et la jurisprudence*, Le Recueil de droit et de jurisprudence, Montréal, 1975, 211 p. (en collaboration avec Me Roger Comtois).

A publié de nombreuses études juridiques dans diverses revues de droit dans le domaine de la famille, des biens, de la propriété et des sûretés.

A collaboré à *La Revue du Notariat* pendant près de 30 ans en y publiant de nombreuses études et commentaires de jurisprudence et a été le directeur de cette revue (1999-2002) (direction conjointe avec Me Frenette).

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIVES

## Jean Lambert
### [LL.L. 1968]

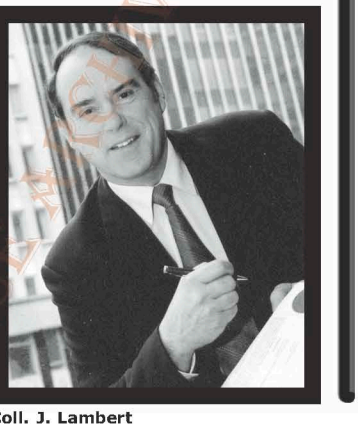

Coll. J. Lambert

Admis au notariat en 1969 après avoir obtenu sa licence en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.L. 1968 ; 4e année en droit notarial 1969), Me Lambert poursuivit dans les années subséquentes des études en droit international privé et obtint le diplôme de troisième cycle de la Faculté pour l'étude du droit privé comparé de Strasbourg (1970).

En 1984, il est élu à la présidence de la Chambre des notaires du Québec, poste qu'il occupera pour la première fois en 150 ans d'histoire pour deux termes de trois ans et il s'investit à fond dans les travaux de l'Ordre des notaires relatifs aux huit grandes commissions parlementaires de l'Assemblée nationale menant à l'adoption du nouveau *Code civil du Québec*. On lui doit l'idée du mandat en prévision de l'inaptitude qu'il propose à la Commission des institutions en novembre 1988.

Tout en occupant de hautes fonctions au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, il fonde en 1986, avec le professeur Nabil Antaki, le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec et dont il présidera le conseil de direction jusqu'en septembre 2000.

Membre fondateur en 1990 du Centre de droit préventif du Québec, il coordonnera les travaux de la Chambre des notaires du Québec pour le Sommet de la Justice (1991).

Il est actuellement le président du conseil de direction de PME-INTER notaires, un regroupement de 37 études notariales comptant près de 180 notaires présents dans 45 municipalités.

Me Lambert exerce sa profession principalement dans le domaine du droit des personnes et de la planification testamentaire et successorale.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE MÉTANOTO

**Denis Vincelette**
**[LL.L. 1968]**

Coll. D. Vincelette

Né à Montréal le 6 avril 1945, marié et père de six enfants.

## Études

Études classiques au Collège André-Grasset de Montréal et obtention d'un baccalauréat ès arts (B.A.) de l'Université de Montréal en 1965; puis, à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, obtention d'une licence en droit (LL.L.) en 1968, suivie de la 4e année en droit notarial et de l'admission au notariat en 1969 et ensuite d'une maîtrise en droit (LL.M.) en 1970; études en droit comparé à Montréal, Amsterdam et Turin, avec diplômes en 1968 et 1969 ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en droit comparé en 1970 (FIEDC); puis études en administration des affaires et obtention de la maîtrise (M.B.A.) aux H.E.C. en 1970; ainsi que des études complémentaires en droit à l'Université Laval et en administration internationale, surtout à l'École internationale de Bordeaux.

## Carrière

Attaché de recherches à l'Office de révision du Code civil de 1969 à 1971; pratique privée à Montréal puis chargé de programme à l'ACDI à Ottawa de 1972 à 1974; notaire conseil au ministère de la Justice et au ministère des Travaux publics à Ottawa en 1974; puis pratique privée chez Desjardins, Décarie et Mousseau de 1974 à 1975; professeur à la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa de 1975 à ce jour. Professeur adjoint en 1975, il est devenu professeur agrégé en 1980 et professeur titulaire en 1985; professeur de droit civil, il a dirigé le programme de formation en droit notarial à deux reprises. Il a surtout publié en droit civil, notamment *Au pied du mur en quête de la solution mitoyenne*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1985, 492 p., *La possession*, Montréal, Chambre des notaires du Québec, 1989, 266 p. et « La légalisation de l'empiétement du voisin », dans *Mélanges Ernest Caparros*, Collection « Bleue », Montréal, Wilson & Lafleur, 2002, p. 145-171.

Membre du conseil d'administration de LINCCO.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Michel Dionne
[4e année, notariat, 1969]

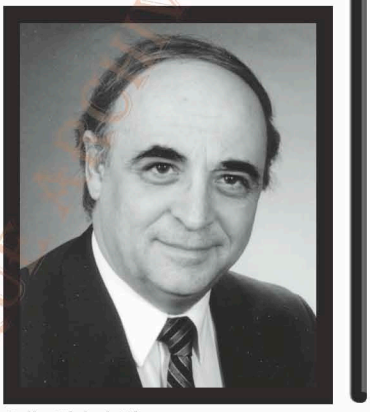

Coll. Michel Dionne

Licencié en droit de l'Université d'Ottawa après avoir obtenu son baccalauréat ès arts au Séminaire de Joliette, Me Dionne a complété ses études notariales à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (4e année notariat, 1969). Toute sa carrière a été consacrée à la pratique du droit notarial. Il est aujourd'hui à la tête de Dionne, Kelley, Paquin et associés, l'une des plus importantes études de la région de Lanaudière.

Très impliqué dans son milieu professionnel, Me Dionne a été entre autres président-fondateur de l'Association des notaires de Joliette. Plusieurs fois élu pour représenter le district de Joliette à la Chambre des notaires du Québec, il a siégé au Comité administratif de la Chambre, a été président de son Comité de formation, membre de ses comités des examens, de publicité et des assurances professionnelles et délégué aux relations inter-professionnelles avec le Barreau.

À une certaine époque, professeur au Cégep de Joliette, il est conférencier invité à plusieurs organismes et a participé à la rédaction de mémoires sur le financement agricole et à leur présentation en commission parlementaire à Québec.

Actif socialement, Michel Dionne a été administrateur-fondateur de la corporation du Festival d'été de Lanaudière et son secrétaire corporatif jusqu'en septembre 2003. Dans le domaine de la santé, il a été administateur du Centre hospitalier régional de Joliette et dans celui de l'éducation, il a contribué à la fondation de l'Académie Antoine-Manseau. Il a également été administrateur de la Ligue de hockey métropolitaine junior « B », président de la Caisse d'établissement de Lanaudière et président des clubs Kiwanis et Richelieu de Joliette.

De 1991 à 2003, il a été président de Juris Conseil International, regroupement d'une vingtaine d'études notariales réparties dans la province de Québec et comptant plus de 90 juristes notaires. Il préside également son comité de développement chargé d'assurer la formation.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE

## Louis Lagassé [LL.L. 1970]

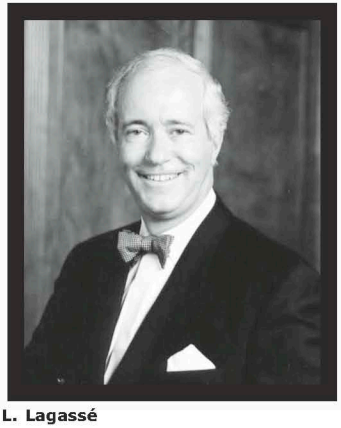

Coll. L. Lagassé

Homme d'affaires et associé au sein de l'étude, Lachance Poisson, notaires et conseillers juridiques, Sherbrooke (1975 à aujourd'hui).

Né le 14 décembre 1947 à Sherbrooke, fils de Jacques Lagassé et Suzanne Marcoux.

Marié à Marie-Josée Trottier – Enfants : Stéphanie, Véronique, Jérôme.

### Conseils d'administration

Président-directeur général, Gestion Portland-Vimy inc., Media5 Corporation; président du conseil d'administration de Mediatrix Telecom, inc., de Gexel Telecom International inc., de Les Aliments CELL Foods inc.; membre du conseil d'administration de Foresbec inc., de The Penrod Company, du M.S.B.I., du Centre National des Arts et du Conseil pour le monde des affaires et des arts du Canada, d'Hydro-Québec, et Gouverneur de l'Institut International des Télécommunications.

### Formation

Collège Jean-de-Brébeuf, B.A. 1967; Université de Salzburg, diplôme en langue allemande 1970; Université de Montréal, LL.L. 1970 et 4e année, notariat 1971; Université de Western Ontario, M.B.A., 1973.

### Carrière

En plus de la pratique notariale, cofondateur de Les Industries C-MAC inc. 1985; cofondateur du Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé; membre puis président du conseil d'administration de Memotec Communications inc. de 1994-1997; membre du conseil d'administration de Fonds Croissance Québec inc. de 1987 à 2000; membre du comité consultatif de la S.G.F. Tech inc. (2000 à

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

2003); membre du comité consultatif de NSW Contrôle inc. (2000 à 2003).

**Affiliations**

Co-président du comité de direction pour la célébration du 50e anniversaire de l'Université de Sherbrooke (2003-2004). Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (comité consultatif depuis 1997); membre comité consultatif, Richard C. Ivey Scholl Of Business Administration, University of Western Ontario; membre du comité consultatif, Williams Scholl of Business Administration; membre, Bishop's University Corporation; membre du conseil d'administration, Bishop's University; Université de Sherbrooke (délégué du ministère des Études supérieures 1986-94); corporation du Centre d'Arts Orford; Musée d'Art contemporain de Montréal 1994-97; membre, comité consultatif Théâtre Piggery inc.; membre, Corporation des fêtes de la francophonie nord-américaine 1996 inc.; Corporation de la Fondation du Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke; Chambre de commerce du Canada (directeur et membre du comité de direction 1985-90); Chambre de commerce du Québec (président du comité consultatif 1986-87); Chambre de commerce provinciale du Québec (président 1985-86); Chambre de commerce de Sherbrooke (président 1978-79; directeur 1974-75); University Bishop's 'Partners in Learning' campagne de levée de fonds 1997-99 (vice-président); clubs St-Denis, Mont-Royal, Forest & Stream, Club de golf Longchamp (Sherbrooke) et Edgcomb Tennis Club (Kennebunk, Maine).

**Reconnaissances, certificats honoraires, etc.**

Médaille du 125e anniversaire, Canada; Lieutenant Col. Hon., Forces armées canadiennes (réserve), Fusiliers de Sherbrooke; Certificat de reconnaissance, Gouverneur général du Canada 1995; University Bishop's D.C.L. (h.c.) 1995; Certificat de reconnaissance, Université de Montréal 1996; Grand Estrien 1996; membre honoraire CUSE; doctorat *honoris causa*, Université de Sherbrooke 1998, médaille Jubilé de la reine Elizabeth II, en 2002, membre de l'Ordre du Canada (C.M.) en 2003.

**Divers**

Professeur et conférencier invité à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et à la Chambre des notaires Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES

## Denys-Claude Lamontagne [LL.L. 1970]

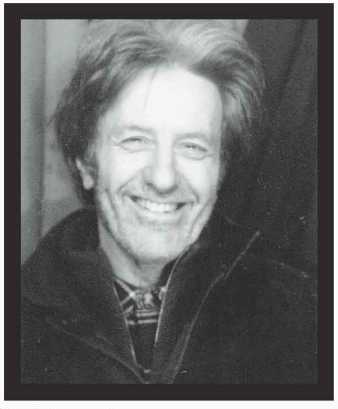

Coll. D.-C. Lamontagne

M^e Denys-Claude Lamontagne est membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1971, après des études de droit à l'Université de Montréal (LL.L. 1970) et 4^e année en notariat (1971).

Depuis cette date, il a exercé la profession de notaire dans l'Outaouais pendant six ans, tout en donnant des cours de droit immobilier à l'Université d'Ottawa. Il a été tour à tour directeur des services de la publicité et des radiations au Bureau de la publicité des droits de Montréal (cinq ans), puis attaché à la Direction de la recherche de la Chambre des notaires (cinq ans) – il était en charge, notamment, des publications de droit immobilier –, tout en donnant parallèlement des cours de droit immobilier à l'Université de Montréal.

M^e Lamontagne est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis le 1^er juin 1987. Il a assumé la direction du Programme de droit notarial, incluant la maîtrise option notariat (1998-2003). Enfin, il est notaire-conseil de l'étude Leroux, Kimmel, Côté et Burrogano, notaires à Montréal.

Denys-Claude Lamontagne est l'auteur d'une trentaine d'articles sur le droit immobilier québécois. Il a aussi écrit plusieurs livres sur le nouveau *Code civil du Québec* et les lois complémentaires : *Biens et propriété* (4^e édition), *La Publicité des droits* (3^e édition en collaboration de M^e Pierre Duchaine), *Droit de la vente*, *Le droit minier* (2^e édition en cours), *Les droits sur les mutations immobilières* (avec M^e Caroline Marion). Il assume enfin la direction d'une collection d'ouvrages sur le droit contractuel, *Droit spécialisé des contrats*, en trois tomes (dont il a rédigé le premier avec M^e Bernard Larochelle).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUES ARCHIVOLTA

Jeffrey Talpis obtient un Bachelor of Civil Law de l'Université McGill en 1965, un D.E.S. en 1967, et un doctorat en droit à l'Université de Montréal sous la direction des professeurs Jean-Gabriel Castel et Roger Comtois en 1970. En 1970, il est nommé professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université Laval et depuis 1974 professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseigne toujours.

Il a été professeur invité à toutes les Facultés de droit du Québec ainsi qu'à plusieurs universités étrangères. En 1998, il a été Visiting Scholar, School of Law, Duke University. De 1995 à 1998, il a été directeur du Programme de droit notarial (maîtrise) de l'Université de Montréal.

Son enseignement et ses recherches sont concentrés dans tous les aspects du droit international privé, civil et commercial et en droit des successions. À part d'être professeur de carrière, il est consultant, médiateur, notaire, arbitre et liquidateur de successions.

Le professeur Talpis est membre de l'Ordre des notaires du Québec, ayant été admis comme notaire en 1966. Il a été représentant élu pour le district de Montréal pour la Chambre des notaires de 1990 à 1998, président du Comité des relations canadiennes et internationales de 1993 à 1998, président du Comité de la formation continue de 1990 à 1996; membre du Comité de la formation continue de 1980 à 1986 et directeur du projet Ukraine.

Il est membre de l'Académie internationale du droit des successions et des fidéicommis, membre du comité consultatif établi aux termes de l'article 2022 de l'ALENA sur la résolution des conflits par ADR et autres méthodes alternatives et membre du comité *ad hoc* sur la révision de la version anglaise du *Code civil du Québec*.

**Jeffrey Talpis**
**[LL.D. 1970]**

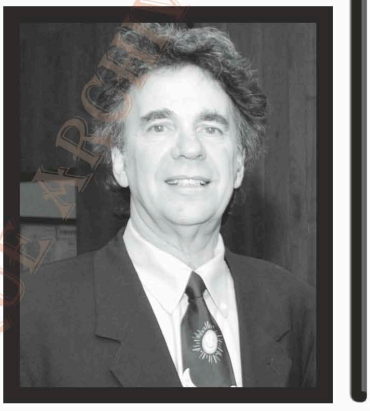

Coll. J. Talpis

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE HISTORIQUE ARCHIVISTO

Il est membre du Conseil permanent de l'Union Internationale du Notariat Latin, et son délégué à la Conférence de La Haye de droit international privé (depuis 1989) jusqu'à présent.

Il a été aussi consultant au ministère de la Justice du Canada en droit international privé et au ministère de la Justice du Québec pour la réforme du *Code civil du Québec* (droit international privé), expert canadien à la Conférence de La Haye de 1986 à 1989 sur les successions; consultant à la Commission Bélanger-Campeau sur les implications de la souveraineté du Québec quant aux problèmes du droit international privé et à la Chambre des notaires des Pays-Bas et à la Commission spéciale au Parlement des Pays-Bas en 1996.

Le professeur Jeffrey Talpis a donné de nombreuses conférences à travers le monde en droit international privé, en droit comparé, successions et sur les méthodes alternatives.

Quant à ses publications, il est auteur de plus de 150 articles, rapports et livres sur plusieurs questions en droit international privé notamment sur les litiges internationaux, ainsi que sur la prévention desdits litiges.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

## Jacques Auger [LL.M. 1971]

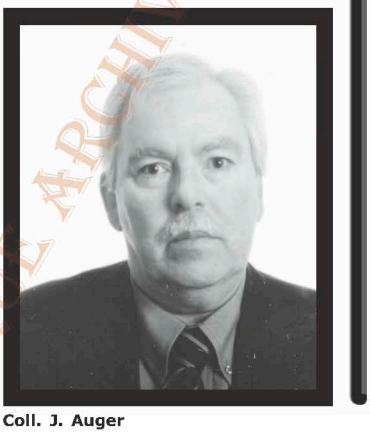

Coll. J. Auger

Né à St-Hyacinthe, le 2 janvier 1944.

### Études et grades

Études classiques au Séminaire de St-Hyacinthe et obtention d'un baccalauréat ès arts (B.A.) de l'Université de Montréal 1966; études de premier cycle à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke 1966-1969 et obtention de la licence en droit (LL.L.); admis à l'exercice de la profession de notaire en 1970; études à la Faculté internationale de droit comparé de Strasbourg (session été 1970, Recanati, Italie) et obtention du diplôme de premier cycle de droit comparé; études de deuxième cycle à la Faculté de droit de l'Université de Montréal 1970-1971 et obtention de la Maîtrise en droit (LL.M.).

### Carrière universitaire et professionnelle

Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke de 1971 à 1980, professeur agrégé de 1980 à 1985 et professeur titulaire depuis 1985; directeur du diplôme de droit notarial (D.D.N.) de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke de 1972 à 1977; vice-doyen responsable des études de premier cycle à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke de 1979 à 1983; enseignement en droit civil, principalement en droit des obligations, des régimes matrimoniaux, des biens, de la prescription, des sûretés, de la publicité des droits et nombreuses publications et conférences dans ces divers domaines du droit civil; professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Montréal à plusieurs reprises et à la Faculté de droit de Paris II (Panthéon).

Vice-recteur (1985 à 1993), membre, durant cette même période, de la corporation, du comité de direction, du conseil d'administration de l'Université

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ARCHIVISTIQUE

de Sherbrooke ainsi que du Conseil universitaire; responsable devant ces instances des services académiques, des services communautaires, du service des ressources humaines et des services à la vie étudiante.

À la Chambre des notaires du Québec, il a été membre du Bureau en qualité de représentant du district de St-François, membre et président du Comité des examens, membre et président du Comité des études universitaires, membre du Comité de la formation en notariat, membre du Comité du fond d'études notariales, membre du Comité directeur de l'information juridique et membre du Comité scientifique de *La Revue du Notariat*.

**Services à la communauté**

Très impliqué dans la communauté, le professeur Auger a siégé au conseil d'administration du Centre communautaire juridique de l'Estrie, au conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke de 1981 à 1984, au conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de l'Estrie de 1988 à 1993. Il est membre depuis 1995 et président depuis 1998 du conseil d'administration de La Maison Aube-Lumière de Sherbrooke, qui héberge et assure des soins palliatifs aux personnes atteintes du cancer.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVHISTO

Né à Berthierville, le 26 juillet 1947; marié le 29 décembre 1972 à Francine Degrandpré, 2 enfants : Hugo et Stéphanie.

## Études

Au Séminaire de Joliette de 1960 à 1968; à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1968 à 1971 (LL.L.) et D.D.N. à l'Université de Montréal (1971-1972). Assermenté en juin 1972.

## Vie professionnelle

Exerce la profession de notaire depuis 1972 à Montréal. Tout d'abord avec Me Jean-Marie Bonin de 1972 à 1976. De là, jusqu'en 1988, exerce seul et depuis 1988 en société réelle avec Me Denise Duquette (LL.B. 1987; D.D.N. 1988, U. de M.). A enseigné le droit des affaires aux cégeps de Joliette, de Rosemont et de Saint-Jérôme de 1989 à 1995. Élu au Bureau de l'Ordre en 1993, il siège au conseil d'administration depuis 1996; a été élu vice-président de la Chambre des notaires du Québec de 1996 à 1999; a fait partie de nombreux comités de la Chambre; siège présentement au conseil d'administration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et au conseil d'administration du CRDI Gabrielle Major.

**Maurice Piette**
**[LL.L. 1971]**

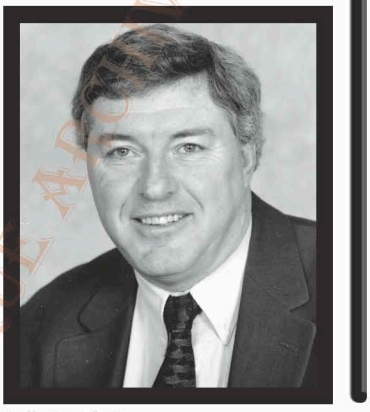

Coll. M. Piette

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Camille Charron**
**[LL.M. 1973]**

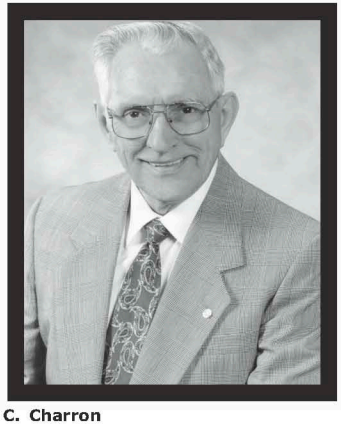

Coll. C. Charron

Né le 28 octobre 1927, Camille Charron fait ses études en droit à l'Université Laval et sa maîtrise à l'Université de Montréal (LL.M. 1973). Assermenté en 1952, il exerce d'abord en pratique privée. Il est ensuite registrateur au Bureau d'enregistrement de Sherbrooke de 1956 à 1965.

Camille Charron est dès 1960 chargé de cours puis professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke; de 1967 à 1972, il y dirige le Programme de droit notarial de cette même faculté. Il est professeur invité au Département des sciences juridiques de l'UQÀM en 1976 en plus d'être auteur et conférencier pour le Barreau et la Chambre des notaires sur une section du nouveau Code en 1993-1994; il participe d'ailleurs à la préparation du nouveau Code civil de 1990 à 1993. Il est également récipiendaire, en 1991 du prix d'excellence Pierre-Duquet décerné par la Chambre des notaires.

Camille Charron est retraité depuis 1993.

Camille Charron est l'auteur d'une trentaine de publications, dont : « La publicité foncière au Québec – Qualités et Défauts », (1971-1972) 74 *R. du N.* 21; « Plans et cadastres; leur mise en vigueur et leurs influences sur les titres », (1973-1974) 76 *R. du N.* 345 et *Revue de l'arpenteur-géomètre*, vol. 3, nº 2, avril 1975, p. 74; « Le conjoint survivant et la succession légitime en droit québécois », (1978) 8 *R.D.U.S.* 197; « Détermination de la part des héritiers ou légataires », dans *Règlement et administration des successions*, 1re partie, A.Q.P.F.S., 2 décembre 1982; « Saisine et pouvoirs et l'exécuteur testamentaire », (1990) *C.P. du N.*, 1, p. 1.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

# Témoignage par Jean-Guy Bergeron[1]

Quand le professeur Charron apprit que ses mérites seraient reconnus par l'attribution du titre de professeur émérite, il déclara spontanément, pourquoi moi? D'autres méritent bien plus que moi cet honneur, me dit-il. Cette observation exprime bien l'esprit du professeur Charron, plutôt tourné vers les autres que sur lui-même.

Il est l'un des premiers professeurs (5e) de la Faculté de droit. Il s'est préoccupé d'intégrer son expérience pratique dans sa carrière universitaire. Sa conviction profonde est que le droit est au service des gens. Toute sa démarche a été déterminée par cette volonté de trouver des solutions aux problèmes de la vie courante. Pour y arriver, il ne pouvait se satisfaire de la première interprétation mécanique ou littérale des textes. D'une grande culture juridique, il remontait l'histoire des textes, examinait leur finalité et dégageait l'esprit des lois, bien déterminé à échapper à celle de la facilité.

Jamais il ne vint à l'esprit du professeur Charron de distinguer entre l'enseignement et la recherche. Il faisait toujours les deux en conjonction, en synergie devrais-je dire, l'un nourrissant et enrichissant l'autre. Son insatiable curiosité intellectuelle, son souci de trouver des solutions concrètes le gardaient en état permanent de recherche. Tant dans son enseignement que dans ses nombreuses publications, il parlait clair, net et précis.

Par son enseignement, ses conférences et ses publications, le professeur Charron a eu une influence considérable sur ses étudiants et la communauté juridique. Il fut d'une grande disponibilité et a toujours su maintenir leur confiance. Il fut l'un des juristes dont les services ont été retenus pour l'analyse et la critique de l'ensemble du projet du nouveau Code civil mis en vigueur le 1er janvier 1994.

Professeur Charron, vous auriez encore davantage une âme de musicien que de juriste. C'est ce qui vous a permis de garder la note juste dans votre riche et exemplaire carrière de professeur.

Pourquoi devriez-vous donc recevoir le titre de professeur émérite de la Faculté de droit? Parce que vous l'avez pleinement mérité. Vos collègues de la Faculté et les nombreux étudiantes et étudiants à qui vous avez enseigné, les juristes du Québec savent que vous avez droit à la reconnaissance de votre Faculté et de votre Université dont vous avez assuré la mission et le rayonnement. Il ne vous est pas permis d'en douter.

---

1 Allocution de Monsieur le doyen Jean-Guy Bergeron de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke prononcée lors de la collation des grades, le 17 juin 2000.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE PLACEMENT

## Louis Haeck
[LL.L. 1973]

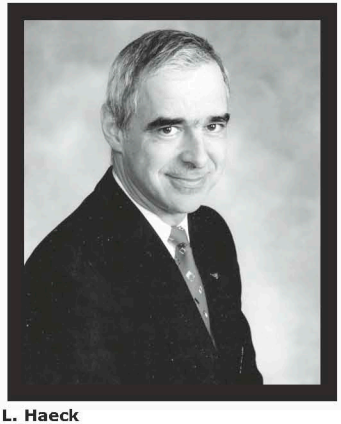

Coll. L. Haeck

Né le 11 août 1951 à Laval.

### Études

Le docteur Louis Haeck a obtenu de la Faculté de droit de l'Université de Montréal sa licence en 1973 et son D.D.N. en 1974. Il a été admis à la profession notariale le 14 juin 1974. Il a de plus gradué de la Faculté de théologie de la même université en 1978. Il a complété sa maîtrise en droit aérien en 1981 et son doctorat en droit civil en 1989 à l'Université McGill. En 1998, il a complété son M.B.A. à l'Université de Sherbrooke.

### Vie professionnelle et académique

Il a été membre de l'étude Isaacson, Levy & Epstein en 1974 et 1975; puis s'est associé avec Me André Bourbeau de 1976 à 1979, alors qu'il a joint la société aérienne Nordair Ltée comme secrétaire adjoint et conseiller juridique jusqu'en 1981. Depuis lors, il exerce diverses fonctions administratives et juridiques au sein du siège social de l'IATA (Association internationale des transporteurs aériens). Il a été élu membre du Bureau de la Chambre des notaires à titre de représentant du district de Montréal sous le premier mandat de Me Jean Lambert. Il a collaboré au Comité de la formation professionnelle sous deux mandats et a enseigné aux cours de perfectionnement de l'Ordre des notaires. Il a également été chargé de cours à l'Université de Montréal en 1980 au Programme de droit notarial.

De plus, depuis 1974, il enseigne comme professeur associé à plusieurs universités où il donne différents cours. Il est également lieutenant colonel dans la première réserve des Forces armées canadiennes. Il a fait partie de plusieurs jurys et agi comme mentor, superviseur et correcteur de thèses académiques à différents campus. Il a publié plus

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIX-HISTO

de 55 articles juridiques dans plusieurs revues académiques nord-américaines et européennes. Il a fait partie de plusieurs équipes multidisciplinaires de recherche comme juriste et chercheur principal à différentes universités et siège à plusieurs comités de revues universitaires.

### Prix, bourses et décorations

Il siège encore à plusieurs conseils d'administration de sociétés à but non lucratif et milite dans plusieurs autres sociétés savantes ou culturelles. Il a même reçu plusieurs bourses pour des recherches postdoctorales. Il a également reçu plusieurs décorations militaires et est chevalier de grâce magistrale dans l'Ordre de Malte. Il a reçu le prix Pierre-Duquet de sa corporation professionnelle pour sa contribution au rayonnement international de sa profession en 1990.

### Carrière internationale

Il a également été diplomate à Ottawa en 1986 et 1987 auprès du Bureau juridique du ministère des Affaires extérieures. Ce notaire a réussi à poursuivre plusieurs carrières en parallèle tout en maintenant une réputation fort enviable. Il a souvent représenté le notariat à l'étranger et a même été choisi comme membre de la commission internationale de l'UNIL (Union Internationale du Notariat Latin) lors de leurs congrès. Il a de plus fait partie de plusieurs délégations canadiennes ainsi que de celles de l'IATA à l'ONU comme juriste expert.

Sa plus grande distinction a été son admission en 2001 au sein de l'Académie internationale de l'espace à Paris pour sa contribution à l'essor du droit international pendant plus d'une décennie. Il continue à bien servir le notariat sur différentes orbites non traditionnelles. Il est reconnu pour son esprit d'équipe et son dynamisme grâce à sa formation multidisciplinaire et à sa grande expérience internationale en droit des affaires.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Suzanne Potvin [LL.L. 1973]

Coll. S. Potvin-Plamondon

Née à Montréal, le 29 avril 1950, mariée, 3 fils.

### Formation

Études au Collège Jean-de-Brébeuf et obtention d'un baccalauréat ès arts (B.A.) en 1970; études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et obtention d'une licence en droit (LL.L.) en 1973 et d'un diplôme en droit notarial (D.D.N.) en 1974 pour être admise au notariat le 14 juin 1974.

### Fonctions

Notaire de formation, elle œuvre au ministère de la Justice du Québec depuis de nombreuses années où elle a occupé différents emplois : registratrice adjointe à la Division d'enregistrement de Chambly (1974 à 1982); directrice de la formation et du perfectionnement à la Direction générale de l'enregistrement (1982 à 1985); directrice des activités juridiques au Bureau d'enregistrement de Montréal (1985 à 1990); directrice du Bureau de la publicité des droits de Montréal (1990 à 1996). Agissant maintenant comme directrice générale associée aux registres et à la certification, elle administre différentes lignes d'affaires et occupe ainsi plusieurs fonctions officielles : officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers (depuis 1994), responsable de la gestion du Fonds des registres (depuis 2001), responsable du Service de gestion de clés et de certificat (depuis 2001) et conservatrice du registre des lobbyistes (depuis 2002).

### Faits saillants

L'expertise qu'elle a développée au cours des années l'a amenée à prendre en charge le projet de développement de l'une des solutions les plus novatrices au Québec, soit l'inscription des droits au RDPRM par Internet sécurisé au moyen de la

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

mise en place d'une infrastructure à clés publiques permettant la signature électronique et assurant l'intégrité, l'intégralité, la confidentialité et la non-répudiation de l'information. Cette solution a permis l'élaboration d'une infrastructure à clés publiques que peuvent utiliser tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sur le plan international, elle a été membre de la délégation canadienne, à titre de représentante du Québec, en 1999 et 2000, à titre d'experte en registre électronique à l'occasion de la présentation et de l'adoption de la *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* et du *Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*.

**Ouvrages et publications/conférences**

*La réforme du droit des sûretés réelles mobilières au Québec*, allocution présentée à différentes délégations étrangères (Vietnam, Japon, France, Pologne, Mexique, Lituanie) de 1996 à 2001; *La signature numérique et la protection des transactions grâce à la cryptographie*, allocution prononcée dans le cadre de la conférence annuelle de l'Institut canadien dans la thématique « les aspects juridiques de l'Internet », en novembre 1999; *Une esquisse du système international d'inscription en vertu du projet de convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son application au domaine de l'aéronautique selon le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*, La Revue du Notariat, volume 103, mars 2001, pages 11 à 31.

**Prix et Mérites**

La solution du RDPRM a reçu trois mentions d'excellence décernées à l'occasion du gala Hommages 2000, du gala de remise des Prix de distinction 2000 et, enfin, lors du 1er gala du commerce électronique, en 2000. En plus de ces honneurs, la direction du RDPRM a remporté, en mars 2001, le Mérite du français dans les technologies de l'information 2001 dans la catégorie « Site Internet ». Ce prix a été remis par l'Office québécois de la langue française pour souligner les réalisations exemplaires en matière d'utilisation et de promotion du français dans les technologies de l'information. Enfin, le 5 avril 2002, le Conseil interprofessionnel du Québec a remis à Me Potvin Plamondon le prix Mérites 2002, lequel vise à honorer une personne pour les services rendus à sa profession et lui témoigner l'appréciation de ses pairs et de l'ensemble du monde professionnel. Ce prix lui a été décerné à la recommandation de la Chambre des notaires du Québec.

SOCIÉTÉ DU BARREAU DU QUÉBEC BIBLIOTHÈQUE ACHAT/GIFT

## Marc-André Lamontagne [LL.L. 1974]

Coll. M.-A. Lamontagne

Me Marc-André Lamontagne est diplômé en droit de l'Université de Montréal (LL.L. 1974; D.D.N. 1975), planificateur financier, membre de la Chambre des notaires du Québec, de l'Association de planification fiscale et financière (APFF), de l'Institut des compagnies de fiducies (MIF) et de Society of Trust and Estate Practitioners (STEP). Me Lamontagne a fait de la pratique privée de 1975 à 1981. Depuis 1981 jusqu'à ce jour, il a occupé diverses fonctions au sein du Trust Banque Nationale (Trust Général du Canada), dans les services fiduciaires aux particuliers, où il est maintenant directeur principal, Fiducie et succession. Me Lamontagne est chargé de cours en droit successoral et fiduciaire à l'Université de Montréal depuis 1982. Me Lamontagne a donné plusieurs conférences aux membres de la Chambre des notaires du Québec, du Barreau du Québec, de l'APFF et auprès de membres de plusieurs autres organismes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAS

Née à Alma, au Lac St-Jean, le 28 mai 1952.

Coll. M. Ouellet

## Études

Études classiques au Collège du Bon-Pasteur de Chicoutimi, diplôme d'études collégiales du Cégep de Chicoutimi, licence en droit de l'Université de Montréal en 1975, diplôme au droit notarial de l'Université de Montréal en 1976 et admission à la pratique cette même année.

## Vie professionnelle et implication

Notaire et conseiller juridique en pratique privée dans les villes de Chicoutimi et Jonquière (Saguenay) depuis 1976, orientée principalement dans les domaines du droit commercial, corporatif et institutionnel. Associée au sein de l'étude Boivin, Lessard, Ouellet, Côté, notaires S.E.N.C., comptant 12 notaires et étant l'une des plus importantes au Québec.

À divers moments de 1976 à ce jour, Me Ouellet a été chargée de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi et au Cégep de Jonquière et formateur pour les cours de préparation à la retraite, le perfectionnement du personnel infirmier et celui des contrôleurs et directeurs de crédit de différentes entreprises.

Me Ouellet est administratrice à la Fondation de ma vie du Complexe hospitalier de la Sagamie depuis 1997, administratrice à la Commission de la capitale nationale du Québec depuis 1995, administratrice au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec depuis 1992 et présidente de son conseil depuis 1999. Elle a également été présidente du comité de développement, Banque Nationale du Canada, Saguenay-Lac-St-Jean Côte-Nord de 1994 à 2000, présidente du conseil d'administration du Cégep de Chicoutimi de 1984 à 1990 et administratrice et présidente du conseil d'administration de différentes Caisses populaires Desjardins de sa région, de 1976 à 1987.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES HISTORIQUE MARCEL-TRUDEL

## Francine Séguin [LL.L. 1975]

Coll. F. Séguin

Née à Val D'Or, le 11 février 1954.

### Formation

Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en sciences humaines, en mai 1972, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue; Licence en droit (LL.L.) en juin 1975 et diplôme de 2e cycle en droit notarial (D.D.N.), en juin 1976, de l'Université de Montréal; admise à la Chambre des notaires du Québec en juin 1976.

### Carrière

Elle fut registrateur-adjoint au Bureau d'enregistrement de Montréal de 1976 à 1977; et exerce en pratique privée depuis : Corbeil & Séguin, notaires, de 1978 à 1980; Séguin & Desmeules, notaires, de 1980 à 1982; Séguin & Roy, notaires, de 1982 à 1984 et de 1995 à 1999; Séguin, Roy Pratte, notaires, de 1982 à 1995; Corbeil Séguin Morissette & Associés, notaires, de 1999 à ce jour.

### Participations

Co-fondatrice en 1996 et actuelle présidente du conseil d'administration de Les Ateliers Manutex, centre de travail adapté employant une soixantaine de personnes déficientes intellectuelles et physiques, spécialisé dans la fabrication de vêtements de travail; membre du conseil d'administration du Cégep d'Abitibi-Témiscamingue; élue au Bureau de la Chambre des notaires du Québec à titre de représentante pour le district d'Abitibi, pour quatre triennats consécutifs, de 1984 à 1995; première femme notaire à siéger au Comité administratif de la Chambre des notaires du Québec, de 1987 à 1993; membre du comité du Fonds d'études notariales de la Chambre des notaires du Québec, de 1987 à 1993; membre du conseil d'administration du Fonds d'assurance-

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, de 1987 à 1996; membre du Comité de vérification du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec, de 1990 à 1994; présidente du congrès d'avril 1989 de la Chambre des notaires du Québec; membre de plusieurs autres comités au sein de la Chambre des notaires du Québec, de 1984 à 1995; membre du conseil d'administration de Réseau inter-notaires, regroupement provincial d'études notariales, maintenant devenu PME inter-notaires, de 1993 à 2000; membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda de 1980 à 1995 et première femme présidente de l'organisme pour les termes 1987 et 1988; membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Québec pour les termes 1987 et 1988; membre du conseil d'administration de la Société de développement économique de la MRC de Rouyn-Noranda, pour les termes 1995, 1996 et 1997; membre du conseil d'administration de la Caisse d'économie Desjardins du Cuivre, de 1979 à 1985; conférencière invitée à divers clubs sociaux, organismes socio-économiques et communautaires et présidente de différentes campagnes de souscription.

**Prix et distinctions**

« Femme d'affaires de l'année » en 1986 et « Administrateur de l'année » en 1995; son étude de l'époque, Séguin, Roy, Pratte, notaires, a été finaliste à deux reprises aux Mercuriades de la Chambre de commerce du Québec, en 1987 et en 1988, dans la discipline de l'action communautaire.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Lucie Marquis [LL.L. 1976]

Coll. L. Marquis

Me Lucie Marquis est née dans les Cantons de l'Est, lieu où elle fit ses études pré-universitaires. Elle a obtenu une licence en droit de l'Université de Montréal en 1976 et un diplôme de droit notarial de la même Université en 1977. Le 29 juin 1977, elle était assermentée afin d'exercer la profession de notaire.

Ce même été, elle a mis sur pied avec un confrère une étude dans le Vieux-Longueuil. Elle y exerce toujours, ayant une pratique traditionnelle diversifiée.

Dès l'hiver 1978 elle fit ses débuts en tant que chargée de cours à l'Université de Montréal au programme du diplôme de droit notarial et plus tard à celui de la maîtrise option droit notarial. Les cours donnés par Me Marquis ont principalement porté sur les travaux pratiques en droit notarial. Elle a accepté une charge de cours à chaque année, et ce jusqu'en l'an 2000.

Lors de la réforme du *Code Civil du Québec* en 1994, elle a été consultante au sein du Service de consultation aux notaires, service offert par la Chambre des notaires. Ce service avait été instauré pour une courte période, mais compte tenu de sa popularité, il n'a pris fin qu'en mai 1997.

Durant toute sa vie professionnelle, Me Marquis a été très impliquée dans le Mouvement Desjardins en tant que membre de divers conseils d'administration et de conseils de surveillance. Elle est présentement membre du Comité de vérification et de déontologie d'une importante Caisse de Longueuil.

Durant plus de trois ans, soit de 1993 à 1997, elle a été membre du Comité de discipline de la Chambre des notaires.

Aujourd'hui, elle est superviseure de stages en notariat et ce depuis le début des stages obligatoires afin d'être admis dans la profession de notaire.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTA

Née le 9 octobre 1956, elle détient une licence en droit (LL.L. 1977) et un diplôme de droit notarial (D.D.N. 1978) auprès de l'Université de Montréal. Elle est notaire depuis juin 1978.

Elle a suivi des cours de perfectionnement en fiscalité à l'Université McGill en 1979, et des cours de programmation à l'Université Concordia en 1982.

Elle se spécialise dès le début de sa carrière en droit fiscal. Ainsi, de 1978 à 1981, elle est à l'emploi du cabinet Mallette, Benoît, Boulanger, Rondeau, c.a. En 1981, elle se joint à l'équipe de Poissant, Richard, Thorne, Riddell, qui est un des cabinets devanciers de la firme KPMG s.r.l, pour laquelle elle œuvre présentement. Elle a été promue directrice principale en 1985, et associée de KPMG Canada en 1988.

Elle a également été chargée de cours à l'UQÀM en 1986. Elle a participé aux cours de perfectionnement de la Chambre des notaires, en 1982, 1986, 1991 et 1999. Elle a également été conférencière invitée pour l'Association canadienne d'études fiscales en 1990, pour l'Association québécoise de planification financière et fiscale (1983-1997), pour l'Institut de développement urbain (1991), pour la Chambre de commerce de Montréal (1989), pour l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (1989) pour le groupe Entreprendre (1991), pour l'Institut canadien de location et de financement (1998) pour le Forum de l'immobilier à Montréal (2000).

Elle a également fait partie d'un groupe de travail du Répertoire de droit-fiscalité, et a été membre du Comité de législation fiscalité de la Chambre des notaires en 1992-93. Elle a été présidente de la Fondation du Pensionnat du St-Nom de Marie de 1991 à 1994.

**Lucie Quesnel**
**[LL.L. 1977]**

Coll. L. Quesnel

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Louise Thisdale
[Professeure 1977]

Coll. L. Thisdale

Louise Thisdale, née en novembre 1945, obtient un baccalauréat ès arts (1965) et un autre en sociologie (1968) de l'Université de Montréal, une Licence en droit (1971) et un diplôme de droit notarial (1972) de l'Université de Sherbrooke et une maîtrise en droit (1975) de Dalhousie University (Halifax).

Elle devient successivement attachée de recherches à l'Office de révision du Code civil, puis à la Chambre des notaires du Québec et conseiller juridique au Trust Général du Canada.

Nommée en 1975 professeure adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, elle occupe ensuite la même fonction à l'Université de Montréal (1977), où elle est nommée professeur agrégée de la Faculté en 1980; elle y enseigne jusqu'en 1991. Elle siègera également au sein de plusieurs comités de la Faculté : notamment à titre de présidente du Comité des admissions (1980-1981), de secrétaire du Comité de sélection et d'engagement des professeurs et du Comité de la section de droit civil, et de membre du Comité de promotion et de renouvellement, de même que du Comité des études de droit notarial.

Parallèlement à ces fonctions, Me Thisdale est membre, secrétaire, puis présidente du Comité de législation, membre du Comité des examens et porte-parole de la Chambre des notaires du Québec devant plusieurs commissions parlementaires de 1973 à 1988. Elle agit également à titre de membre du Comité de l'immeuble du ministère des Institutions financières du Québec, de consultante auprès du ministère de la Justice en matière de droit des successions et droit des assurances et de conférencière à la Conférence des avocats et des notaires de la fonction publique du Québec. De 1986 à 1990, elle fait partie du jury d'évaluation du

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVO

prix de l'Association d'assurance du Barreau canadien.

Depuis 1993, l'Office des professions du Québec la désigne comme administratrice nommée au sein d'un ordre professionnel; Louise Thisdale est présentement membre du Bureau et du comité administratif de l'Ordre des comptables agréés du Québec depuis 1996.

Elle est l'auteure de plusieurs mémoires présentés par la Chambre des notaires du Québec aux gouvernements fédéral et provincial et a aussi publié de nombreux manuels portant notamment sur le droit des assurances, le droit des libéralités et des successions, et a donné des conférences en ces mêmes matières. Ses publications dans les revues juridiques portent principalement sur le droit de l'assurance de dommages et de l'assurance de personnes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

**Michel Turcot**
**[LL.L. 1978]**

Coll. M. Turcot

Issu d'une famille de tradition notariale du XIX^e siècle, M^e Michel Turcot, M. Fisc., a obtenu sa licence en droit de l'Université de Montréal en 1978, son diplôme de droit notarial en 1979 et a obtenu son diplôme de maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke l'année suivante.

Il débuta sa pratique dans une firme nationale de comptables agréés et ce jusqu'en 1986, année au cours de laquelle il fonda l'étude Turcot, Prévost. En 1996, cette étude est regroupée à celle de Watson, Poitevin pour constituer Watson, Poitevin, Turcot, Prévost, notaires. Il a toujours œuvré dans le secteur du droit de l'entreprise, principalement en fiscalité et en planification successorale.

Il fut chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal au diplôme de droit notarial de 1980 à 1994 en droit fiscal : planification successorale et testamentaire, de même qu'à l'Université de Sherbrooke au programme de maîtrise en fiscalité de 1980 à 1994, planification successorale : conventions entre actionnaires.

Coauteur du *Guide de pratique sur la TPS et l'immeuble* publié par la Chambre des notaires du Québec et du *Répertoire de droit – Fiscalité : TPS-TVQ et immobilier*, juin 1992, auteur de plusieurs articles et conférencier en matière fiscale auprès de plusieurs organismes dont les cours de perfectionnement du notariat, *La Revue du Notariat*, le congrès annuel de l'Association de planification fiscale et financière et la *Revue de planification fiscale et financière*, l'Université de Montréal, l'École des hautes études commerciales et l'Université McGill.

Il a également été membre d'un groupe de conseillers en administration fiscale auprès du ministre du Revenu du Québec de 1992 à 1995. Impliqué auprès de la Chambre des notaires du Québec, il a assumé la présidence de Notarius (filiale technologique de la Chambre) de janvier à décembre 1998. Il est également membre du Comité de placement de la Chambre des notaires du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Né à Saint-Laurent (Montréal), le 28 avril 1952.

## Jean-Paul Dutrisac [L.L.L. 1980]

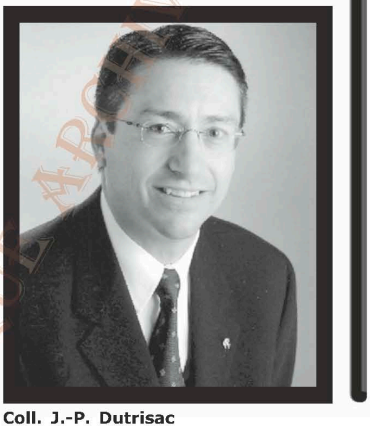

Coll. J.-P. Dutrisac

### Études et grades

Études classiques au Collège de l'Assomption (1966-1971); obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences sociales du Cégep de Saint-Laurent en 1973. Études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal (1977-1980); obtention du diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal le 27 mai 1981. Diplômé de la Chambre des notaires du Québec le 26 juin 1981.

### Vie professionnelle, académique et paraprofessionnelle :

Dès son admission au notariat, Me Jean Paul Dutrisac reprend l'étude notariale de son oncle, Me Jean-Charles Dutrisac, et s'associe à Me Jean-François Dugas, lesquels pratiquent toujours leur profession en société à Montréal (Saint-Laurent).

De 1983 à 1993, il est chargé de cours au diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal; il enseigne les conventions diverses ainsi que le cours sur les testaments et donations; il assume conjointement avec d'autres collègues la charge des travaux pratiques. À l'automne de 1993, il est professeur invité dans le cadre des cours de formation sur le nouveau *Code civil du Québec* et participe à la formation de ses confrères et consoeurs sur le nouveau droit sur les testaments et les successions.

Élu pour la première fois à titre de représentant du district de Montréal au Bureau de la Chambre des notaires en 1990, Me Dutrisac en assume la vice-présidence de 1993 à 1995 et la présidence par intérim en 1995-1996; il en est le vice-président depuis 1999. Toujours actif pour sa profession, il siège à de nombreux comités (Comité des

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ARCHIVISTO

communications et Comité organisateur du congrès 1991; Comité consultatif sur le nouveau *Code civil du Québec* (1993-1994); comité conjoint Chambre des notaires et Barreau du Québec; Comité de vérification et table de concertation jeunesse (1999-2000); il a présidé le Comité sur les bourses universitaires (1990-1996), le Comité de la restructuration budgétaire et de vérification 1996-1999 et le Comité des communications 2002-2005; il préside le congrès 2003 de l'Ordre professionnel.

Représentant délégué de la Chambre des notaires au Conseil interprofessionnel du Québec en 1996, Me Dutrisac devient membre du comité administratif et secrétaire du Conseil en 1997-1998; il y préside alors le Comité de législation. Élu vice-président en 1999, il devient responsable de la planification stratégique du Conseil pour les années 2000-2003. Premier notaire élu président du CIQ (2000), il en assume la direction politique depuis.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Pierre-Benoît Forget [LL.L. 1980]

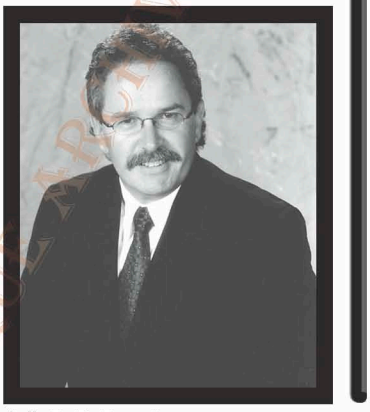

Coll. P.-B. Forget

Né à Deux-Montagnes le 27 janvier 1958, marié.

### Études et grades

Études collégiales en sciences humaines, Collège Lionel-Groulx, Sainte-Thérèse 1974-1976; études universitaires : 1976-1977 B.S.P., histoire politique, économique et sociale du Québec, Université de Montréal; licence en droit, Université d'Ottawa et Université de Montréal 1977-1980; diplôme en droit notarial, Université de Montréal 1980-1981; Admis au notariat en juin 1981.

### Vie professionnelle et politique

Il exerce sa profession de notaire seul à Saint-Eustache de 1981 à 1983, ensuite comme associé principal auprès de l'étude de Rocheleau, Forget, Bellemare, Binette et Goyer de 1983 à 1988; de 1988 à 1994 il exerce sa profession comme associé principal de l'étude des notaires Forget, Bellemare et Courtois; 1994 à ce jour auprès de l'étude des notaires Forget, Pagé et associés. Il est membre de la Chambre de commerce et d'industrie St-Eustache/Deux-Montagnes/Sainte-Marthe-sur-le-Lac depuis 1981. Il fut le vice-président fondateur du Club Optimiste de St-Eustache Rivière-Nord. Élu 1982-1986 conseiller municipal de la ville de Deux-Montagnes, responsable du Comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement. Membre du conseil d'administration de la Commission industrielle de Mirabel Sud. Élu maire de la ville de Deux-Montagnes en 1990. Outre le poste de maire qu'il occupe pour un troisième mandat consécutif, en 1998 il est président-fondateur de la salle de spectacles l'Olympia de Deux-Montagnes, il est également préfet de la MRC de Deux-Montagnes, en 1998, membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec, membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal en 2000, où il siège à titre de représentant des MRC de Deux-Montagnes et Mirabel en plus d'assurer la présidence de la Commission de transports de la CMM. En novembre 2002, il est réélu maire de la ville de Deux-Montagnes pour un quatrième mandat consécutif à l'âge de 44 ans.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE DEUX-MONTAGNES

## Mario Laframboise [LL.L. 1980]

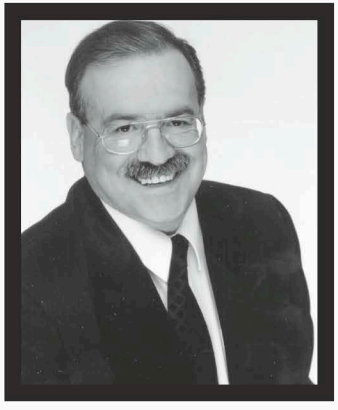

Coll. M. Laframboise

### Cheminement professionnel

Notaire (1980); président de l'Union des municipalités du Québec (1997-2000); premier vice-président de l'Union des municipalités du Québec (1995-1997); trésorier de l'Union des municipalités du Québec (1993-1995); président du Conseil régional de développement de l'Outaouais (1991); préfet de la municipalité régionale du comté de Papineau (1987-2000); maire de la municipalité de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Paix (1983-2000); député fédéral d'Argenteuil-Papineau-Mirabel (depuis 2000).

### Formation académique

Diplôme de droit notarial, Université de Montréal (D.D.N. 1980); études en droit, Faculté de droit de l'Université de Montréal (LL.L. 1980); études en sciences humaines, Collège Marie-Victorin.

### Engagement politique et communautaire

Président du Chantier Idée-emploi de la MRC Papineau; membre actif de la Table Québec-Municipalités (depuis 1991); coprésident du Comité de défense des autoroutes 13 et 50 (depuis 1990); membre du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (depuis 1988); négociateur du Pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités (1999); membre de la Table des décideurs pour le Sommet sur la forêt privée, le Sommet sur la politique de la culture, le Forum sur l'agriculture et le Sommet de la Jeunesse du gouvernement du Québec (respectivement 1996, 1998, 1999, 2000); membre du Chantier municipalités-régions, Sommet socio-économique du gouvernement du Québec (1996); membre actif de la Table Québec-Régions (1996-2000).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Gilles Bernard
[LL.L. 1981]

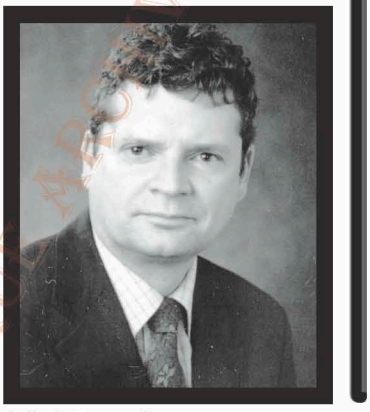

Coll. G. Bernard

Né à Montréal, le 29 juillet 1957.

Monsieur Bernard est licencié en droit (1981) et diplômé en droit notarial (1982) de l'Université de Montréal.

Après trois ans de pratique privée, il se joint au ministère du Revenu du Québec où il occupe tour à tour les postes d'agent de recherche en droit fiscal et de chef d'équipe. En 1987, il devient chef de service à la Direction générale de la législation.

Au cours de l'année 2000, le ministère du Revenu du Québec crée, spécifiquement pour la région de Montréal, un Bureau de la lutte contre l'évasion fiscale et en confie la direction à monsieur Bernard. À ce titre, celui-ci dirige les activités de recherche visant à découvrir les stratagèmes d'évasion fiscale, tâche qui l'amène à jouer un rôle de conseiller de premier plan au ministère du Revenu en matière de lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale. Depuis juin 2002, il assume la direction du Bureau de la lutte contre l'évasion fiscale de Montréal et de Québec. Il supervise les travaux d'une soixante de professionnels : juristes, comptables et analystes.

Il a participé à de nombreuses conférences telle l'Association de planification fiscale et financière (APFF) ainsi qu'à des missions à l'étranger : Pays-Bas, Suède et Argentine.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Jacques Goyette**
**[LL.L. 1981]**

Coll. J. Goyette

Né le 24 juin 1959, Me Jacques Goyette, s'est rapidement imprégné de la culture notariale, son père Me Ovila J.B. Goyette (LL.B. 1949, U. de M.) avait déjà une pratique florissante lors de sa naissance. Me Goyette, après avoir obtenu de l'Université de Montréal sa licence en droit (1981) et son diplôme de droit notarial (1982), fut admis au notariat en 1982. Il épousa le notaire Joanne Larrivée (LL.L. 1981; D.D.N. 1982, U. de M.), qu'il a rencontrée à l'Université et ils sont parents de deux filles. Dès le début de sa pratique il s'implique à l'Association des notaires de la rive Sud et est élu par ses pairs au Bureau de la Chambre des notaires du Québec en 1985. Il y siégea jusqu'en 1991 et occupa les fonctions de président du Comité des communications, membre des comités de formation, de stratégie et du Comité organisateur du congrès du notariat. Il fut délégué par la Chambre au congrès du Jeune notariat français en 1989. L'expérience acquise dans ces fonctions lui permet d'accéder au poste de président de la Chambre de commerce de la rive Sud. Depuis, il a siégé à de nombreux conseils notamment à titre de président de la Caisse populaire de l'Ouest de Longueuil, de l'Association Agaparc, du Cégep Édouard Montpetit; d'administrateur d'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne, d'habitation Desjardins et de la Chambre de commerce du Québec. Au niveau municipal, il siège au Fonds de retraite des employés de la ville de Longueuil, a été nommé médiateur dans le dossier des fusions municipales, a fondé la Corporation de développement économique de la ville de Longueuil et est actuellement président de la Société de développement de l'aéroport St-Hubert de Longueuil.

Me Goyette est toujours actif au sein de la collectivité, en participant à de nombreuses causes et fondations, est président de la corporation du Théâtre de la Ville et siège au conseil de la Fondation de l'Hôpital Pierre-Boucher.

Son implication auprès de la profession, des organismes économiques et sociaux, a été soulignée par la Chambre des notaires du Québec, qui lui remettait le prix d'excellence Pierre-Duquet en 1997 et par la revue de l'Association du Barreau canadien (Division du Québec) qui le nommait personnalité du mois en mars 2000.

Outre son implication, il est toujours très actif dans le notariat, exerçant dans une étude comptant une vingtaine de personnes et membre d'un regroupement de plus de 25 études notariales.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAGO

## Perry Mazzanti [LL.B. 1982]

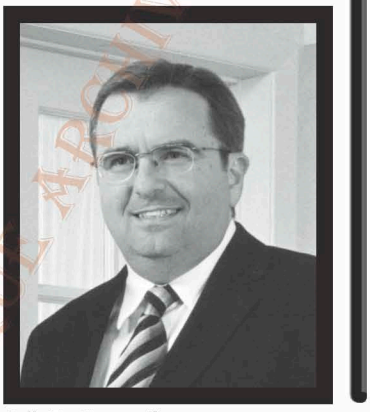

Coll. P. Mazzanti

Né à Terrace Bay, Ontario, le 20 janvier 1957.

### Études

Université Concordia – baccalauréat ès sciences (1979); Université de Montréal – baccalauréat en droit (1982); Université de Montréal – diplôme de droit notarial (1983).

### Vie professionnelle

Il débute sa pratique en 1983. Il exerce sa profession de notaire depuis 1984 avec M^e^ Mario Viglione. L'étude est maintenant connue sous le nom de Viglione, Mazzanti, Spano, Decobellis, Huot, Gabrielli, notaires. Trois de ses associés sont également diplômés de l'Université de Montréal, soit : Mario Viglione (LL.L. 1979; D.D.N. 1980); Giuseppe Decobellis (LL.B. 1982; D.D.N. 1983); Richard Huot (LL.L. 1976; D.D.N. 1977).

Depuis 2001, il est membre du conseil d'administration de la Banque Nationale de Grèce (Canada). Depuis 2003, il est gouverneur de la Fondation communautaire canadienne-italienne.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Diane Bruneau [LL.B. 1983]

Coll. D. Bruneau

Née à Montréal, le 10 juillet 1961.

### Diplômes

Juin 1987 : maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke; juin 1984 : diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal et admise au notariat la même année. Juin 1983 : baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

### Prix et distinctions

Maîtrise : Bourse Samson Bélair – 1re à la maîtrise; D.D.N. : prix de la Chambre des notaires – 1re du Québec aux résultats de la corporation professionnelle; baccalauréat : Médaille du gouverneur général du Canada – 1re de la promotion.

### Activités professionnelles

Hiver 2003 – chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université de Montréal; (2001-2003) collaboratrice au projet d'harmonisation des lois fédérales avec le *Code civil du Québec* du ministère de la Justice du Canada; 1998-2001 – notaire fiscaliste chez Watson, Poitevin, Turcot, Prévost, s.e.n.c.; (domaines principaux : fiscalité, fiducie, fondation de bienfaisance, réorganisation d'entreprises, planification successorale); 1996-1998 – directrice du Programme de droit notarial (maîtrise) de la Faculté de droit de l'Université de Montréal; 1985-1998 – professeure en droit fiscal à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

### Autres réalisations

Présidente du Comité de fiscalité de la Chambre des notaires du Québec (1991-1993); membre du Comité de la revue de l'Association de planification fiscale et financière (1992-1996); collaboratrice du Fonds de développement de l'Université de Montréal. (1991-1998); membre élue du Comité de retraite de l'Université de Montréal (1994-1997); membre du Comité des examens de la Chambre des notaires du Québec (1987-1992); auteure de plusieurs articles en droit fiscal et conférencière invitée à de nombreux colloques; coauteure du volume *Les principes de l'imposition au Canada*, publié chez Wilson & Lafleur. Ce volume en est à sa 13e édition.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Brigitte Lefebvre [LL.B. 1984]

Coll. B. Lefebvre

Brigitte Lefebvre est notaire et professeure de droit privé. Elle a été admise à la profession en 1985. Elle a fait ses études de baccalauréat (1984), de diplôme de droit notarial (1985) et de maîtrise (1988) à l'Université de Montréal. Elle détient un doctorat en droit de l'Université Panthéon-Assas (Paris II) depuis 1997. Sa thèse portait sur la bonne foi dans la formation du contrat. Elle a été la première récipiendaire de la Bourse d'étude supérieure de la Chambre des notaires (1985, 1989). À la fin de son baccalauréat, elle avait obtenu le Prix d'excellence du Barreau de Montréal en droit commercial.

Elle est professeure de droit depuis 1989, dans les domaines du droit des personnes et de la famille, du droit patrimonial de la famille, du droit des successions et du droit immobilier. Elle a débuté sa carrière au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal et s'est jointe au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 2003. Elle est désormais directrice du Programme de droit notarial, dans lequel elle avait auparavant donné des cours de 1987 à 1994. À l'hiver 2002, elle a été professeure invitée au programme de D.E.A. notarial de l'Université Panthéon-Assas (Paris II). Ses principaux champs de recherche sont : les conjoints de fait, l'union civile, le droit patrimonial de la famille, ainsi que la justice et l'équité contractuelle. Plusieurs articles ont été publiés sur ces sujets et plusieurs conférences ont été prononcées tant au Québec qu'à l'étranger. Récemment, elle a participé aux travaux en commission parlementaire portant sur le projet de loi instituant l'union civile et à la consultation sur les mariages de même sexe. Elle était alors conseillère du président de la Chambre des notaires.

Madame Lefebvre est impliquée professionnellement. Depuis 1995, elle est membre du Comité de formation continue de la Chambre des notaires du Québec dont elle a été présidente de 1996 à 2002. Elle participe au projet de coopération internationale du « ministère de la Justice d'Ukraine – Chambre des notaires du Québec » visant à mettre sur pied un programme de formation continue pour les notaires ukrainiens. Elle fait partie des conseils d'administration de l'Association Henri Capitant, Section québécoise et de l'Association québécoise de droit comparé. En 2002-2003 elle était présidente de l'Association des professeurs de droit du Québec.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Dominique Duclos
[LL.B. 1985]

Coll. D. Duclos

Née à Montréal le 12 octobre 1957, Me Duclos a fait ses études en droit à l'Université de Montréal (LL.B. 1985). Au baccalauréat, elle termine première de sa promotion et se voit décerner la médaille du Gouverneur général. Elle obtient ensuite son diplôme de droit notarial (U. de M. 1986) et remporte le prix de la Chambre des notaires pour les meilleurs résultats aux examens de l'Ordre dont elle joint les rangs en 1986.

Pendant plusieurs années, elle exerce sa profession au sein de l'étude Desjardins, Lapointe, Delage, Mousseau, Bélanger du centre-ville de Montréal et assume diverses charges de cours au Programme de droit notarial de l'Université de Montréal. Elle y enseigne notamment l'examen des titres immobiliers, la liquidation des successions, les servitudes et le louage. Dans le cadre de la formation sur le *Code civil du Québec*, en 1993, elle donne à ses collègues des cours sur les contrats nommés. Elle est régulièrement invitée comme conférencière, devant des auditoires variés, au Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin, au Congrès du Barreau canadien, au ministère de la Justice (Canada), aux cours de perfectionnement de la Chambre des notaires, à The Canadian Institute, etc. Elle assume plusieurs fonctions à la Chambre des notaires du Québec. En tant que directrice de la Formation, elle met en place le programme de stage obligatoire pour les candidats à la profession. Elle occupe ensuite les fonctions d'adjointe au président et de directrice du Développement de la profession. Élue comme représentante du district de Longueuil au Bureau de l'Ordre pour deux mandats consécutifs à ce jour. Elle a également occupé pendant plus d'un an les postes de secrétaire corporative et vice-présidente Affaires juridiques à la Société nationale du cheval de course et ses filiales.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVOLTA

## Jean-François Parent [LL.B. 1985]

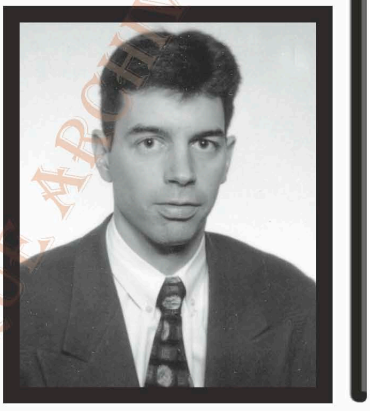

Coll. J.-F. Parent

Né à Montréal le 3 février 1964.

### Études

Études à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1982 à 1986 et obtention d'un baccalauréat en droit (LL.B.) en 1985 et d'un diplôme de droit notarial (D.D.N.) en 1986. Obtention d'un certificat en gestion des opérations de l'École des hautes études commerciales en 1992.

### Vie professionnelle

Exercice de la profession de notaire à Joliette en 1986. A œuvré au sein de Urgel Bourgie Ltée de 1987 à 1996, au poste de directeur du crédit en 1987, directeur des opérations et directeur de succursales de 1988 à 1993, directeur de Parc commémoratif de Montréal en 1993-1994 et vice-président des opérations de 1994 à 1996. Président et chef des opérations de Groupe Stewart/Urgel Bourgie de 1996 à 2002 et membre du comité de direction de la Division Ouest et Est de Stewart Enterprises de 1996 à 2002. Président de la Chambre de commerce de Saint-Laurent en 2000-2001 et membre de son conseil d'administration de 1996 à 2002. Président du conseil d'administration du Musée d'Arts de Saint-Laurent en 2002. Président de campagnes de levées de fonds pour l'Ancre des jeunes de Verdun en 1998, pour la Fondation Yvon Lamarre en 1998 et pour le Musée d'Arts de Saint-Laurent en 1999 et 2001 et membre actif des comités de financement de ces organismes.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Josée Deschênes**
**[LL.B. 1986]**

Coll. J. Deschênes

Me Josée Deschênes, notaire est directrice adjointe, Soutien à la mission universitaire, au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

Née à Montréal en 1964, Josée Deschênes a obtenu son baccalauréat en droit en 1986 et son diplôme de droit notarial en 1987. Elle a été admise à l'exercice de la profession le 2 juillet 1987. Également, Me Deschênes est titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit commercial obtenu en 1991, et d'une maîtrise en éducation option andragogie obtenue aussi de l'Université de Montréal, en 1996.

Me Deschênes a exercé le notariat en pratique privée avant d'amorcer sa carrière dans le milieu de la formation. Elle a occupé le poste de responsable de la formation à la Chambre des notaires du Québec de 1991 à 2000 avant de se joindre, en mai 2000, à la direction du Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke où sa formation juridique et ses compétences en éducation des adultes lui permettent d'assister la communauté universitaire autant sur le plan académique qu'en termes de gestion et de développement organisationnel.

Elle a été conférencière invitée sur le sujet de la reconnaissance des acquis dans le cadre de processus d'équivalence de formation et de diplôme notamment au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), au Forum national présenté par Ressources humaines Canada et au Colloque national du Réseau national d'action éducation femmes. Dans le domaine juridique, elle a été conférencière invitée dans le cadre des activités de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, lors de la réforme du Code civil et elle a aussi été conférencière à une session des cours de

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAIRE

perfectionnement du notariat à titre de membre du comité de rédaction du *Guide des normes de pratique en médiation familiale.*

Elle a été membre du conseil d'administration et présidente de l'Association des éclaireurs Baden-Powell dans le mouvement Scout et Guide où elle a fondé en 1984 une troupe guide qui est toujours en activité.

Elle a aussi été administrateur d'une corporation gérant deux centres de réinsertion communautaire pour ex-détenus en maison de transition.

Depuis juin 2002 à ce jour, elle fait partie du Comité institutionnel de formation continue de l'Université de Sherbrooke et de plusieurs groupes de travail; elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de développement de la Montérégie connu sous le sigle CRDM, à titre de représentante des universités présentes en Montérégie et coprésidente de la Commission de développement et de valorisation du savoir du CRDM; elle est membre depuis avril 2002 du Sous-comité des conseillers juridiques d'universités à la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## Danielle Beausoleil [LL.B. 1987]

Coll. D. Beausoleil

Née à Sorel le 24 octobre 1957, c'est à l'âge de 26 ans, déjà mariée depuis 7 ans et mère de deux jeunes enfants, que Me Danielle Beausoleil entreprend ses études de droit à l'Université de Montréal (LL.B. 1987; D.D.N. 1988).

Elle est admise au notariat le 29 juin 1988. En 1993, elle accepte le défi d'agir comme formatrice dans le cadre de la réforme du *Code civil du Québec* et elle y enseigne le bloc « succession, testament et donation ». Cette expérience l'amène à se spécialiser en droit de la famille et des personnes consacrant ainsi toutes ses énergies à assurer à ses clients les meilleures connaissances dans ce domaine en constante évolution.

Associée de l'étude Prud'Homme, Fontaine, Dolan, s.e.n.c. depuis 1995, Me Beausoleil est une notaire dynamique, une femme d'action et une professionnelle efficace orientée vers les résultants.

Ses implications sociales et professionnelles l'ont conduite à vivre des expériences toujours plus enrichissantes les unes que les autres : chroniqueure – *Le Grand Journal* à Quatre Saisons – (1994 et 1996); représentante du district Chambly/Laprairie au Bureau de l'Ordre (1996-1999); présidente du Congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec tenue à Québec en novembre 1997; représentante et déléguée de la Chambre des notaires du Québec au Comité de suivi sur l'implantation de la médiation familiale au Québec (1997 à ce jour); présidente du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) (2002-2003); conférencière dans divers colloques internationaux portant sur la médiation familiale; vice-présidente du Centre international de résolution des conflits et de médiation (2002); formatrice « Les aspects civils et fiscaux du partage des biens lors de la rupture »; intervenante et collaboratrice dans le cadre d'un programme de coopération avec le notariat ukrainien.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE NOTARIALE

## Stéphane Brunelle [LL.B. 1987]

Coll. S. Brunelle

Né à Montréal, le 19 mars 1965, Me Stéphane Brunelle a été admis au notariat le 29 juin 1988, ayant obtenu son diplôme de droit notarial de l'Université de Montréal (LL.B. 1987; D.D.N. 1988). D'abord tourné vers la pratique du droit commercial général et agricole au sein de l'étude Dionne et Cantin de Joliette, Me Brunelle a par la suite concentré sa pratique dans le domaine des sûretés et de la vente sous contrôle de justice au sein de l'étude Desjardins, Lapointe, Mousseau, Bélanger, où il a exercé de 1989 à 1998, à titre d'employé, et à compter de cette date jusqu'à août 2000, à titre d'associé. Me Brunelle occupe depuis cette date le titre de conseiller juridique senior à la Banque Nationale du Canada.

Parallèlement à sa pratique dans le secteur privé, il a partagé ses connaissance en matière de sûretés aux étudiants du droit notarial de la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il a enseigné de 1990 à 1999. Me Brunelle a aussi participé à titre de formateur en matières d'obligations, de louage et de crédit-bail dans le cadre des cours portant sur la réforme du *Code civil du Québec*.

Me Brunelle participe régulièrement depuis 1994 aux cours de perfectionnement du notariat à titre de conférencier et à divers autres colloques et ateliers, où il a fait part de ses connaissances, principalement en matières de sûretés, de vente sous contrôle de justice et de comptabilité en fidéicommis. En complément à ces interventions à titre de conférencier, Me Brunelle a rédigé divers textes adressés aux notaires en matières de comptabilité en fidéicommis et de sûretés mobilières (souvent en collaboration avec Me Marc Boudreault).

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE ARCHIVISTO

## Sophie Ducharme [LL.B. 1987]

Coll. S. Ducharme

Diplômée de l'Université de Montréal et originaire de cette même ville, Sophie Ducharme fut admise au notariat en juillet 1988. Au cours de ses études, elle reçut le prix Canada Permanent 87, excellence en droit des successions.

Elle a mené sa carrière principalement au sein de milieux financier et bancaire et dirige depuis plus de cinq ans le Centre d'expertise de gestion privée de la Fiducie Desjardins, un centre qui assure les services fiduciaires aux particuliers, dont la planification testamentaire, la liquidation de succession, l'administration de fiducies, les mandats en cas d'inaptitude et les régimes de protection.

Les institutions financières sont un champ d'action non traditionnel pour les notaires. Elle y est entrée après deux années en pratique privée. De conseillère juridique à directrice de comptes dans le secteur de l'administration de fiducies, elle savourait l'enrichissement professionnel que procure le maillage des disciplines.

C'est aussi en devenant planificatrice financière, un titre qui ouvre de nombreuses portes dans le monde financier, que Sophie Ducharme s'est assurée de demeurer bien positionnée dans ce secteur en forte croissance qu'est la gestion du patrimoine.

Malgré un engagement professionnel fort intense, elle a trouvé du temps à consacrer à l'enseignement du droit tant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal à titre de chargée de cours qu'à la Chambre des notaires du Québec.

Outre diverses implications sociales, Sophie Ducharme est représentante élue du district de Montréal au Bureau de l'ordre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1996. Elle fait aussi partie de quelques comités dont le Comité de la formation continue, dont elle assume la présidence, ainsi que le Comité de vérification et du Fonds d'études notariales.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVARTO

On n'a plus les notaires qu'on avait, et la trajectoire particulière de Martin Fontaine en témoigne. En 1997, à 34 ans, après seulement une dizaine d'années de pratique, il troque le notariat pour les studios de cinéma.

**Martin Fontaine**
**[D.D.N. 1987]**

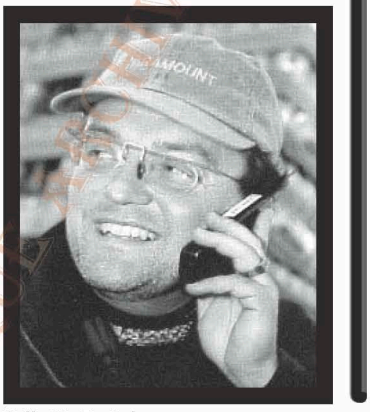

Coll. M. Fontaine

Chez Hardy, Fontaine, l'étude fondée par son frère Louis et à laquelle il se joint après l'obtention de ses diplômes de droit à l'Université d'Ottawa (1986) et de droit notarial à l'Université de Montréal (1987), il se spécialise dans les domaines du droit municipal, de la construction et des affaires.

Ces intérêts l'amènent naturellement à se préoccuper du sort de l'ancienne base militaire de Saint-Hubert, en banlieue de Montréal, dont les immenses terrains et les équipements ne demandent qu'à servir de nouveau. Il lance l'idée originale de créer sur ce site des studios de cinéma, idée qui voit finalement le jour en 1997 sous le nom de Ciné Cité Montréal, propriété du Groupe Moliflex-White. La SGF et Paul Bronfman, qui a déjà ses entrées dans le monde du cinéma, se joignent à lui dans cette aventure.

En 1998, il est nommé personnalité de la semaine du quotidien *La Presse* pour sa contribution exceptionnelle à l'opération de secours lancée au cœur de la crise du verglas. Il met alors ses studios, ses bras et son inséparable cellulaire au service des victimes du Triangle de glace.

Du notariat au cinéma, il n'y avait qu'un pas à franchir, et on peut aujourd'hui se demander, à la lumière de l'immense succès que connaît Ciné Cité Montréal, si le notaire Martin Fontaine avait vraiment le choix. Ce qui est certain, c'est que son ardeur au travail et sa créativité ont trouvé là un défi à leur mesure. Grâce à lui, Ciné Cité est en train de s'imposer comme l'un des hauts lieux de la production cinématographique au Canada.

Et ça, pour les centaines de personnes qui vivent du 7e Art à Montréal, ce n'est pas du cinéma!

SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE HISTORIQUE RÉGIONALE

## Martine Lachance [LL.B. 1989]

Coll. M. Lachance

Diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal en 1989 (LL.B.), Me Martine Lachance y a obtenu un diplôme de droit notarial en 1990 et une maîtrise en droit en 1996. Inscrite actuellement aux programmes de doctorat en droit de l'Université Laval et de l'Université Panthéon-Assas-Paris II dans le cadre d'un régime de cotutelle, elle y mène ses recherches en droit comparé et en droit international privé.

Me Lachance s'est vu attribuer plusieurs bourses d'excellence au cours de ses études supérieures, les principales ayant été versées par la Chambre des notaires du Québec, le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et la Fondation de l'Université Laval.

Activement impliquée dans le milieu universitaire, Me Lachance a enseigné à la fois au Programme de droit notarial de l'Université de Sherbrooke ainsi qu'aux programmes de baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal. Elle a offert ses enseignements dans les domaines du droit civil, du droit commercial international et du droit international privé.

Me Martine Lachance s'est récemment jointe à l'équipe de chercheurs du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec de l'Université McGill à titre de chercheur-notaire/*Notarial Scholar*. À ce titre, elle a participé au colloque « Mondialisation, culture et nouvel environnement normatif » tenu à Paris en collaboration avec le Centre d'études sur la coopération juridique internationale (Centre national de recherche scientifique (Paris)). Elle y a présenté un atelier portant sur les défis et les enjeux linguistiques de l'intégration des Amériques.

Me Lachance a également agi comme conférencière dans le cadre des cours de perfectionnement de la Chambre des notaires, où elle a présenté aux membres les incidences du droit international privé québécois en matière de succession. Elle est également l'auteure de plusieurs publications juridiques touchant à ses domaines de compétence, dont un article portant sur l'efficacité des sûretés du *Code civil du Québec* en regard de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, paru au *Répertoire de droit/Nouvelle série* de la Chambre des notaires.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Ronald Miglierina [LL.B. 1989]

Coll. R. Miglierina

Né à Scarborough, Ontario le 11 août 1964. Marié le 2 septembre 1995 à Julie Vaillancourt. Trois enfants : Audrey, Philippe et Charles-Éric.

Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HÉC), septembre 1986.

Baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université de Montréal, juin 1989.

Diplôme en droit notarial (D.D.N.) de l'Université de Montréal, juin 1990.

Assermentation à titre de notaire le 28 juin 1990.

Maîtrise en fiscalité (M.Fisc.) de l'Université de Sherbrooke, avril 1994. Mémoire : *Les REÉR au décès : aspects civils et aspects fiscaux*.

Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada, Institut canadien des valeurs mobilières, octobre 1987.

Bénéficiaire d'une bourse d'études supérieures de 15 000 $ de la Chambre des notaires du Québec afin de poursuivre les études pour la Maîtrise en fiscalité, avril 1990.

Vice-président, finance et affaires juridiques chez Effigi inc., à Laval, une société oeuvrant dans le secteur de la mode, depuis août 2000.

Directeur-principal, directeur et fiscaliste chez Samson, Bélair, Deloitte & Touche, à Laval, cabinet d'experts-comptables, de novembre 1991 à août 2000. Spécialités : réorganisation corporative et planification successorale.

Président du comité de présélection, Le Gala Dunamis Méritas, La Chambre de commerce et d'industrie de Laval, 1998. Président du Comité fiscal de la Fondation québécoise de la maladie coeliaque, depuis novembre 2002.

Membre de l'Association de planification fiscale et financière (APFF), depuis 1985.

Rédaction d'un article dans la *Revue de planification fiscale et financière*, APFF, volume 17, n° 3, 1995, « Les REÉR au décès : aspects civils et aspects fiscaux ».

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

## Hélène Barabé [LL.B. 1990]

Coll. H. Barabé

Née à Montréal le 22 mars 1958, Hélène Barabé fait ses études en droit à l'Université de Montréal (LL.B. 1990) et obtient son diplôme en droit notarial en 1991. Elle obtient sa maîtrise en droit commercial en 1995 (LL.M., U. de M.).

Elle est enquêteur à la Commission des valeurs mobilières du Québec de 1998 à 2003; formateur à la Chambre des notaires de 1998 à 2003; notaire chez Jurisconseil International inc. de 1995 à 1997; notaire au sein de l'étude de Me Michel Dionne, à Joliette, de 1993 à 1997; chargée de cours aux HÉC de l'Université de Montréal de 2001 à 2003.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVAS

## Alain Roy [LL.B. 1991]

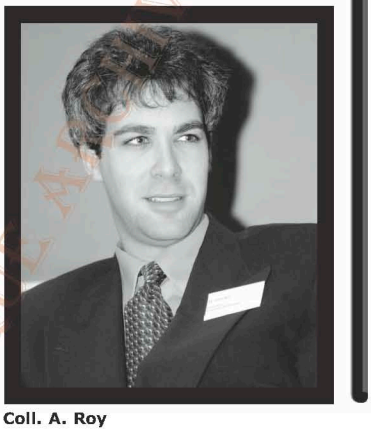

Coll. A. Roy

Né à Repentigny le 28 octobre 1968, Alain Roy fait ses études secondaires et collégiales au Collège de l'Assomption. Il poursuit ses études de droit à l'Université de Montréal où il obtient un baccalauréat en 1991 (Mention d'excellence de la Faculté, prix Lord Reading Society, prix Eugène-Poirier, prix de la Chambre des notaires du Québec), un diplôme de droit notarial en 1992 et un diplôme de maîtrise en 1995 (bourse d'études supérieures de la Chambre des notaires). Sous la direction du professeur Jean-Guy Belley, il complète ses études de 3e cycle à l'Université Laval, où le grade de docteur en droit lui est conféré en février 2001 (bourse d'études supérieures de la Chambre des notaires). De 1994 à 1999, Alain Roy assume différentes charges d'enseignement en droit civil à l'Université de Montréal, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laval. Il est nommé professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Montréal en juin 1999 où il concentrera ses activités de recherche et d'enseignement dans les domaines du droit des personnes physiques et de la famille et de la déontologie notariale. À titre de professeur, Alain Roy est appelé à prononcer des conférences dans plusieurs milieux académiques et professionnels, tant au Québec qu'à l'étranger (notamment cours de perfectionnement du notariat (1996, 1998 et 2001), Congrès des notaires (2000), ACFAS (2001), Entretiens Jacques-Cartier (2000), Barreau de Buenos Aires (2001), Université Torcuato Di Tella – Argentine (2002), UQÀM (2003), Université de Poitiers – France (2003)) et à publier des articles dans diverses revues (notamment *La Revue du Notariat*, la *Revue de droit de McGill*, les *Cahiers de droit*, la *Revue juridique Thémis* et la *Revue internationale de droit comparé*). En 2002, il publie deux monographies aux Éditions Thémis sous les

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ARCHIVISTO

titres *Le contrat de mariage réinventé. Perspectives socio-juridiques pour une réforme* (thèse de doctorat) et *Déontologie et procédure notariales*. Depuis son assermentation en 1992, la Chambre des notaires a fait appel à son expertise à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de la formation offerte aux stagiaires et des travaux de révision de la *Loi sur le notariat* (1996-2000), dont il sera d'ailleurs le principal responsable. La Commission du droit du Canada le sollicitera, en 2001, dans le cadre de l'étude pancanadienne relative à la reconnaissance et au soutien législatif des rapports de nature personnelle entre adultes. Mentionnons enfin son implication au Comité scientifique du Conseil québécois de développement de la recherche sur la famille du Québec.

Sur le plan social, Alain Roy assume différentes responsabilités au sein d'organismes socio-communautaires, notamment à titre de secrétaire de la Chambre de commerce de Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (1991-1993), secrétaire du Centre culturel de Pointe-aux-Trembles (1989-1991), président-fondateur de l'Atelier d'histoire et du Parcours historique de la Pointe-aux-Trembles (1992), président du conseil d'administration de la Société historique de la Pointe-aux-Trembles (1992-1994), membre du conseil d'administration de la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles (1993-2000), président du conseil d'administration du CLSC-CHSLD Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est (depuis 1996) et vice-président du Regroupement des CLSC de Montréal (2000-2001).

Alain Roy est issu d'une famille de notaires, tous diplômés de l'Université de Montréal. Son grand-père, Joseph Clément Victorien (J.C.V.) Roy (LL.L. 1913), a reçu sa commission de notaire en 1913. Il exerça la profession à Pointe-aux-Trembles et Montréal jusqu'à son décès en 1944, en plus d'assumer, à compter de 1915, la charge de secrétaire-trésorier de la municipalité de Pointe-aux-Trembles. Parmi les enfants de J.C.V. Roy, on compte deux notaires : Robert Roy (LL.B. 1944) assermenté en 1945 et Julien Roy (LL.B. 1949) (père d'Alain), assermenté en 1949. Robert exerça la profession à Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa retraite en 1987, d'abord en solo, puis en compagnie de son fils Maurice Roy (LL.L. 1976), assermenté en 1977. Détenteur d'une maîtrise en fiscalité (U. de S., 1979), ce dernier œuvre aujourd'hui pour le compte du gouvernement fédéral, dans le domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Julien exerça la profession à Montréal (Mercier-Ouest) jusqu'en 2002, au sein de l'étude Roy, Viens et Labrosse. L'une des filles de J.C.V. Roy, Solange, épousa en 1941 le notaire Jacques-Edgard Beaudoin, assermenté en 1940. Celui-ci exerça la profession notariale à Lachute jusqu'en 1966, année de son décès.

SOCIÉTÉ DE BIBLIOTHÈQUE ARCHIVISTO

## Robert D. Snowdon [LL.M. 1996]

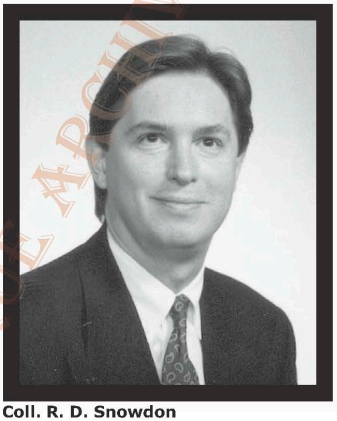

Coll. R. D. Snowdon

Birthdate : July 26th, 1955. Citizenship : Canadian & British; Birthplace : Leicester, England. Languages : Bilingual (English & French). Status : Single.

### Education – Formal

LL.M., Faculty of Law, University of Montreal, 1996; LL.B. (Common Law), Faculty of Law, McGill University, 1990; D.D.N. (Notarial Law), Faculty of Law, University of Montreal, 1989 converted as LL.M. 1996 (Notarial Law); B.C.L. (Civil Law), Faculty of Law, McGill University, 1988; M.B.A., The University of Western Ontario, 1981; H.B.A. (Business), The University of Western Ontario, 1979.

### Professional

Financial Planner License (1995); Canadian Securities Course (1995); Dale Carnegie Course (1986); Burke Institute Marketing Research Seminar (1985); A.N.A. Seminars : Consumer Promotion; New Product Marketing; Creative Advertising (1983-84); Xerox Selling Skills & Interpersonal Management Skills (1982).

### Employment experience

**Estate Attorney, Notary & Solicitor**, Snowdon & Assoc's., Beaconsfield, Montreal, Quebec. Practised law in own law firm, in the areas of Real Estate Law, Business law, Tax Planning, Investments, Wills, Trusts and Estates. July, 1992 to present.

**Notary & Solicitor**, Tétrault & Snowdon, Montreal, Quebec. Practised law in the areas of Real Estate, Mortgages, Corporate-Commercial, Wills and Estates, in partnership with Me Michel Tétrault, Notary. September, 1989 to June, 1992.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIVISTO

**Christine Gagnon**
**[LL.D. 1999]**

Coll. C. Gagnon

Me Gagnon est notaire depuis 1989. Elle s'est d'abord consacrée à la pratique générale du notariat tout en poursuivant ses études. Depuis 1994, elle exerce une pratique spécialisée en copropriété divise, agissant tant à titre de notaire instrumentant que de consultante. Depuis janvier 2001, elle est associée au sein de l'étude Côté, Taschereau, Samson, Demers à Québec.

Elle détient, depuis 1991, une maîtrise en droit civil de l'Université Laval. Elle a écrit un mémoire de maîtrise sur le contentieux de la copropriété divise. Après avoir mérité des bourses d'excellence de la Chambre des notaires du Québec et de l'Université de Montréal, elle a obtenu un doctorat en droit civil de l'Université de Montréal en 1999. Sa thèse de doctorat porte sur le droit de la copropriété divise sous le *Code civil du Québec*.

Auteure de plusieurs articles en droit des biens, elle a aussi publié le premier ouvrage québécois portant sur la copropriété divise. Elle donne des conférences à ses confrères et consœurs notaires et avocats ainsi qu'à d'autres professionnels.

Me Gagnon est également chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval où elle enseigne le droit des biens, notamment le droit de la copropriété.

Publications

*La copropriété divise*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2000.

« La copropriété indivise et l'occupation divise de l'immeuble », (2003) 1 *C.P. du N.* 257-300.

En collaboration avec Me Serge Allard, « Représenter l'acheteur d'une fraction de copropriété divise », dans Barreau du Québec, Service de la formation permanente, *Développements récents en droit immobilier*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2002, p. 33-90.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ROMANUTO

# Table des matières

**Avant-propos** 9
- *Pierre Ciotola et Jean Hétu*

Message du doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal 13
- *Me Jacques Frémont*

Message du président de la Chambre des notaires du Québec 15
- *Me Denis Marsolais*

## 1 - Rétrospectives 1878-2003 17

### - Coup d'œil historique 17

Les diplômés de premier cycle de la Faculté de droit de l'Université de Montréal : 125 ans d'histoire et d'excellence 19
*Me Jean Hétu*

Le centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal 1878-1978 37
*Me Louise Thisdale*

Bribes notariales – Survol – 125 ans d'histoire 53
*Mes Pierre Ciotola* et *Dominique Duclos*

### - Formation 77

Étudiant en loi... Étudiant en droit... 79
*Me J. Albert Savignac*

L'enseignement universitaire 81

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Mémoire préparé à l'intention du Conseil de la Chambre des notaires sur la réforme de l'enseignement universitaire 89
*Mes Gustave Baudouin, Marcel Faribault, Arthur Duval, Georges Michel Giroux, Laurent Lesage*

Formation professionnelle : point de vue de la Chambre des notaires du Québec 101
*Me Jacques Riverin*

Réforme de la formation pré admission au notariat – Protocole 109

Ça bouge à l'Université de Montréal (mars 1992) 113

Le notariat et l'Université de Montréal 115
*Me Pierre Ciotola*

**- Le 150e anniversaire de l'organisation professionnelle du notariat souligné à la Faculté de droit** 121

8es Journées Maximilien Caron – Le notariat de l'an 2000 : défis et perspectives. Les fêtes du 150e anniversaire de l'organisation du notariat au Québec (extraits) 123
*Julien S. Mackay*

Collation des grades de la Faculté de droit (1997) 131
*Allocution de Me Claude Fabien*

**- Honneurs universitaires** 137

Doctorat *honoris causa* décerné à Me Pierre Roque à l'occasion de la collation des grades (23 septembre 1986) 139
*Allocution de Me Pierre Roque*

Doctorat *honoris causa* décerné à Me Jacques Taschereau à l'occasion de la collation des grades (9 octobre 1997) 149
*Présentation de Me Pierre Ciotola* 149
*Allocution de Me Jacques Taschereau* 151

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Remise de la Médaille d'excellence de la Faculté de droit à Me Jean Martineau à l'occasion de la collation des grades (26 septembre 1989) 155
*Allocution de Me Jean Martineau*

Prix d'excellence de la Fondation du notariat du Québec 159

**- Lancement de la Chaire du notariat à l'Université de Montréal** 161

Lancement de la Chaire du notariat à l'Université de Montréal 163

La Chaire du notariat voit le jour à l'Université de Montréal 165
*Me Georges Aubé*

Colloque sur la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* tenue le 29 novembre 2002 dans le cadre des activités de la Chaire du notariat 167

## 2 - Vie universitaire 169

Les doyens (1878-2003) 170

Le corps professoral en septembre 1978 173

Le corps professoral en mai 2000 174

Le corps professoral en septembre 2003 175

Liste des chargés de cours (1953-2003) 176

Mosaïques de diplômés (1972-2003) 178

Les diplômés de droit notarial (1972-2003) 191

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

## 3 - Portraits de notaires 205

1879 Joseph-Adolphe Chauret 207
1888 Victor Morin 208
1894 Raoul Dumouchel 210
1895 Camille Paquet 211
1895 Elzéar Roy 212
1896 Joseph-Ferdinand Daniel 213
1897 Gustave Baudouin 214
1897 J. Victor Léonard 215
1897 Narcisse Pérodeau (professeur) 216
1898 Edmond Desaulniers 218
1900 Édouard Biron 219
1900 Ernest R. Décary 220
1902 René Leroux 221
1906 Amédée Jasmin 224
1909 René Chopin 225
1911 Gaétan Valois 226
1913 Joseph Hector Messier 230
1913 Eugène Poirier 231
1915 Joseph-Léonard Blanchard 233
1915 Arthur Courtois 235
1915 Alphonse de la Rochelle 236
1916 Émile Massicotte 237
1916 G. Henri Séguin 238
1917 J. Édouard Jeannotte 239
1917 Dominique Pelletier 241
1918 Georges-Philippe Laurin 243
1921 Lambert Lamarche 244
1922 Roch Brunet 246
1922 Alphonse Senay 247
1923 Armand Lavallée 249
1923 Georges Sylvestre 251
1924 Philippe-Ernest L'Heureux 254
1925 Isidore Coupal 256
1930 Marcel Faribault 257
1933 Nicola Léopold Corbo 260

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

1936 Jacques Lafontaine 262
1939 Jacques Lagassé 264
1946 Roger Comtois 266
1946 Roland Théorêt 270
1947 Yvon Groulx 271
1947 Marcel Laurin 272
1948 Jean-Bernard Coupal 273
1948 Yves Deland 275
1948 Jean-Luc Trempe 276
1949 Pierre DesRosiers 277
1949 Luc Léveillé 280
1949 Jean Martineau 281
1950 Gaston Binette 283
1950 Jean-Guy Cardinal 285
1950 Julien S. Mackay 289
1950 Denys Pelletier 291
1951 Jean-Noël Lavoie 293
1951 Claude Séguin 294
1952 Jean Roy 296
1953 Yvan Desjardins 298
1953 Pierre Labrèche 301
1954 Roland Milette 302
1954 Jean-Paul Pepin 304
1955 Mario Beaulieu 305
1955 Germain Leduc 307
1956 Raymond Hamel 308
1956 Abraham Earl Kimmel 309
1956 Claude Pilon 310
1959 Bérengère Gaudet 311
1960 Jean-Marie Tétreault 312
1961 Yves-Armand Caron 313
1961 André-Marc Dauth 315
1964 Lawrence S. Bergman 317
1964 Roland Vaillancourt 319
1965 Jean Morin 320
1965 Yvon Renaud 322
1965 Ghislaine Richard 323
1966 Pierre Ciotola 325

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

1968 Jean Lambert 327
1968 Denis Vincelette 328
1969 Michel Dionne 329
1970 Louis Lagassé 330
1970 Denys-Claude Lamontagne 332
1970 Jeffrey Talpis 333
1971 Jacques Auger 335
1971 Maurice Piette 337
1973 Camille Charron 338
1973 Louis Haeck 340
1973 Suzanne Potvin 342
1974 Marc-André Lamontagne 344
1975 Marlène Ouellet 345
1975 Francine Séguin 346
1976 Lucie Marquis 348
1977 Lucie Quesnel 349
1977 Louise Thisdale (professeure) 350
1978 Michel Turcot 352
1980 Jean-Paul Dutrisac 353
1980 Pierre-Benoît Forget 355
1980 Mario Laframboise 356
1981 Gilles Bernard 357
1981 Jacques Goyette 358
1982 Perry Mazzanti 359
1983 Diane Bruneau 360
1984 Brigitte Lefebvre 361
1985 Dominique Duclos 362
1985 Jean-François Parent 363
1986 Josée Deschênes 364
1987 Danielle Beausoleil 366
1987 Stéphane Brunelle 367
1987 Sophie Ducharme 368
1987 Martin Fontaine 369
1989 Martine Lachance 370
1989 Ronald Miglierina 371
1990 Hélène Barabé 372
1991 Alain Roy 373
1996 Robert D. Snowdon 375
1999 Christine Gagnon 376

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Archiv-Histo

2320, rue des Carrières
Montréal (Québec) H2G 3G9

Tél.: (514) 873-6347
Téléc.: (514) 873-6248

# Autres titres disponibles

Compilation des ordonnances royale et des lois concernant le notariat québécois. Julien S. Mackay - ISBN:2-920-480-80-4

Études et autres textes sur le notariat. Julien S. Mackay - ISBN:2-920-480-79-0

Études sur le notariat. Julien S. Mackay - ISBN:2-920-480-76-6

The notaire as an agent of dynamism and culture in Québec society.
- ISBN:2-920-480-73-1

Le notaire instrument de dynamisme et de culture de la société québécois.
- ISBN:2-920-480-45-6

Parchemin s'exécute... Nouvel instrument de recherche en histoire et en généalogie
- ISBN:2-920-480-24-3

Parchemin s'explique... Méthode de dépouillement des actes notariés du Québec ancien.
-ISBN:2-920-480-15-4 [épuisé]

Initiation à la paléographie franco-canadienne. - Les écritures des notaires aux XVII$^{e}$ - XVIII$^{e}$ siècles. Volume 3 -ISBN:2-920-480-13-8

Initiation à la paléographie franco-canadienne. - Les écritures des notaires aux XVII$^{e}$ - XVIII$^{e}$ siècles. Volume 2 -ISBN:2-920-480-04-9

Initiation à la paléographie franco-canadienne. - Les écritures des notaires aux XVII$^{e}$ - XVIII$^{e}$ siècles. Volume 1 -ISBN:2-920-480-02-2

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

Cédérom - Thémis I, Cour du banc du roi, matière civile,district de Montréal (1791-1827). - ISBN:2-920-480-53-7

Cédérom - Thémis II, Cour des sessions de la paix, district de Québec (1800-1900) partie 1. -ISBN:2-920-480-40-5

Cédérom - Thémis II, Cour des sessions de la paix, district de Québec (1800-1900) partie 2. -ISBN:2-920-480-54-5

Cédérom - Thémis II, Cour des sessions de la paix, district de Québec (1800-1900) partie 3. -ISBN:2-920-480-65-0

Cédérom - Thémis II, Cour des sessions de la paix, district de Québec (1800-1900) partie 4. -ISBN:2-920-480-71-5

Cédérom - Thémis II, Cour des sessions de la paix, district de Québec (1800-1900) partie 5. -ISBN:2-920-480-78-2

Cédérom - Thémis III, Cour des plaidoyers communs, district de Montréal (1763-1792). -ISBN:2-920-480-64-2

Cédérom - Chronica I, Jugements et délibérations du Conseil souverain 1663-1716. - ISBN:2-920-480-32-4

Cédérom - Chronica II, Jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760, 7 volumes, 1929 pages; Inventaire des insinuations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, 325 pages; Inventaire des insinuations de la Prévôté de Québec, 3 volumes, 897 pages; Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, notariales, etc., 2 volumes, 585 pages. - ISBN:2-920-480-39-1

Cédérom - Chronica III, Inventaire des Procès-verbaux des grands voyers. 6 volumes, 1 760 pages; Documents relatifs à la Nouvelle-France. 4 volumes, 3 338 pages; Ordonnances, commissions gouverneurs & intendants,1639-1706. 2 volumes, 680 pages; Inventaire des ordonnances des intendants.4 volumes, 1 138 pages. - ISBN:2-920-480-66-9

Cédérom - Chronica IV, Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages, aveux et dénombrements; 6 volumes, 1800 pages. Papier Terrier de la Compagnie des Indes occidentales,1667-1668; 378 pages; Inventaire de pièces sur la côte de Labrador, 2 volumes, 602 pages.- ISBN:2-920-480-58-8

Cédérom - Chronica V, Inventaire des papiers de Léry, 3 volumes , 890 pages; manuscrits Lévis, 12 volumes, 3500 pages. – ISBN-2-920-480-72-3

SOCIÉTÉ DE RECHERCHE HISTORIQUE ARCHIV-HISTO

**Me Pierre Ciotola, docteur en droit et notaire, est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseigne le droit civil, notamment le droit patrimonial (sûretés, biens, régimes matrimoniaux et successions). Il est le titulaire de la Chaire du notariat. Il est l'auteur de nombreuses études en droit privé québécois.**

**Me Jean Hétu est diplômé des Facultés de droit des universités de Montréal et de Harvard. Il est professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal où il enseigne le droit municipal et le droit administratif général. Il est avocat-conseil auprès du cabinet Dufresne Hébert Comeau et président du Comité du Barreau du Québec sur les affaires municipales. Auteur de nombreux ouvrages portant sur le droit municipal, il dirige également un bulletin intitulé Actualité Juridique Municipale publié par CCH. Ajoutons aussi que l'Album Souvenir 1878-1978 Centenaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal (Montréal, Les Éditions Yvon Blais, 1978, 319 p.) ainsi que Les diplômés de la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 125 ans (Montréal, Les Éditions Thémis, 2003, 406 p.) ont été publiés sous sa direction.**

SOCIÉTÉ DE DROIT HISTORIQUE ARCHIVISTO